

# DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

## 1. EN BREF

### 1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 et au règlement d'organisation du Département de l'économie publique du 13 février 2002, le département de l'économie publique (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, du séjour et de l'établissement des étrangers et de leur intégration, de la police du commerce, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, APG et AC, de l'agriculture, de l'approvisionnement économique du pays, de la viticulture, du service vétérinaire et du laboratoire. L'Observatoire cantonal lui est rattaché. Enfin, le département exerce la surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat. Il compte 5 secteurs auxquels sont rattachés 14 services, 3 établissements autonomes de droit public, une société à responsabilité limitée et une association de droit privé. La présente publication inclut les rapports de gestion des 14 services; les rapports de gestion des autres entités font l'objet de rapports de gestion séparés.

#### 0. Direction du département

- Secrétariat général

#### 1. Secteur Économie

- Service de promotion économique
- Développement économique neuchâtelois (DEN)
- Observatoire cantonal

#### 1. Secteur Tourisme

- Tourisme neuchâtelois
- Service du commerce et des patentes
- Site de Cernier

#### 2. Secteur Emploi

- Service de l'emploi
- Service de l'inspection et de la santé au travail (SIST)
- Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)
- Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)
- Office de l'assurance-invalidité (OAI)
- Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC)

## 3. Secteur Agriculture et consommation

- Service de l'économie agricole
- Service de la viticulture et station d'essai viticole
- Service de la consommation
- Service vétérinaire

## 4. Secteur Migrations

- Service des étrangers
- Service de l'asile et des réfugiés
- Bureau du délégué aux étrangers

Le département et ses 14 services comptent, au 31 décembre 2003, 328,9 collaboratrices et collaborateurs (en équivalents-plein-temps). Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 27,2 postes (+9,0 %); 20 postes supplémentaires émargent aux effectifs du service de l'emploi en raison de la dégradation du marché du travail; ces postes sont intégralement à la charge de la Confédération. Le détail des effectifs, service par service, figure dans le rapport de gestion du département des finances et des affaires sociales (DFAS), service des ressources humaines.

Les entités dépendantes du département comptent, au 31 décembre 2003, 132,7 collaboratrices et collaborateurs (en équivalents-plein-temps): 44,2 à la CCNC, 37,9 à l'OAI, 27,7 à la CCNC (y compris le Centre de formation des caisses latines de chômage), le DEN (6,15) et Tourisme Neuchâtelois (16,75).

Les comptes 2003 du département bouclent avec un excédent de charges de 146,6 millions de francs, contre 147,8 millions de francs au budget 2003, soit une amélioration de 1,2 million de francs (-0,8%). Les charges brutes progressent de 0,9%, en raison principalement de l'évolution des charges de personnel (+3,7%) et des subventions accordées (+ 0,9%). A relever que l'augmentation des charges de personnel est presque intégralement compensée par la hausse des subventions acquises.

Par rapport au budget, les revenus bruts progressent de 2,5%. Les dédommagements de la Confédération au titre de l'AVS/AI augmentent ainsi de près de 20%, les subventions acquises de 2,5%.

**Évolution des charges et des revenus du département (en francs)**

Charges	Comptes 2003	Budget 2003	Comptes 2002	Différence entre C03 et B03		Différence entre C 03 et C02	
	Somme	Somme	Somme	Somme	%	Somme	%
Charges de personnel	37,081,763.35	35,757,900.00	28,042,434.22	1,323,863.35	3.7%	9,039,329.13	32.2%
Biens, serv. & march.	7,800,660.81	7,706,000.00	9,584,642.03	94,660.81	1.2%	-1,783,981.22	-18.6%
Amortissements	4,120,467.00	4,383,400.00	4,214,376.00	-262,933.00	-6.0%	-93,909.00	-2.2%
Parts/contr. ss aff.	494,776.70	518,700.00	493,249.00	-23,923.30	-4.6%	1,527.70	0.3%
Dédomm. coll. publ.	357,596.10	545,600.00	1,425,017.30	-188,003.90	-34.5%	-1,067,421.20	-74.9%
Subv. accordées	163,571,289.51	162,131,100.00	142,768,967.73	1,440,189.51	0.9%	20,802,321.78	14.6%
Subv. redistribuées	69,716,365.30	69,870,000.00	69,514,545.10	-153,634.70	-0.2%	201,820.20	0.3%
Imputations internes	17,017,211.05	16,651,400.00	16,694,987.00	365,811.05	2.2%	322,224.05	1.9%
<b>Total</b>	<b>300,160,129.82</b>	<b>297,564,100.00</b>	<b>272,738,218.38</b>	<b>2,596,029.82</b>	<b>0.9%</b>	<b>27,421,911.44</b>	<b>10.1%</b>
<b>Revenus</b>							
Patentes/Concessions	-2,956,440.50	-3,340,000.00	-3,061,363.95	383,559.50	-11.5%	104,923.45	-3.4%
Revenus des biens	-686,787.65	-640,500.00	-647,376.00	-46,287.65	7.2%	-39,411.65	6.1%
Contributions	-9,738,333.85	-9,072,700.00	-6,975,074.63	-665,633.85	7.3%	-2,763,259.22	39.6%
Dédomm. coll. publ.	-27,730,132.15	-23,188,600.00	-4,722,560.20	-4,541,532.15	19.6%	-23,007,571.95	487.2%
Subventions acquises	-42,494,851.45	-41,444,000.00	-43,677,180.94	-1,050,851.45	2.5%	1,182,329.49	-2.7%
Subv. à redistribuer	-69,716,365.30	-69,870,000.00	-69,514,545.10	153,634.70	-0.2%	-201,820.20	0.3%
Prél. fin. spéciaux	0.00	-2,000,000.00	-1,680,000.00	2,000,000.00	-100.0%	1,680,000.00	-100.0%
Imputations internes	-250,000.00	-250,000.00	-250,000.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
<b>Total</b>	<b>-153,572,910.90</b>	<b>-149,805,800.00</b>	<b>-130,528,100.82</b>	<b>-3,767,110.90</b>	<b>2.5%</b>	<b>-23,044,810.08</b>	<b>17.7%</b>

**Évolution des charges et des revenus des fonds appartenant au département (en francs)**

Charges	Comptes 2003	Budget 2003	Comptes 2002	Différence entre C03 et B03		Différence entre C 03 et comptes 02	
	Somme	Somme	Somme	Somme	%	Somme	%
Charges de personnel	4,970.05	5,000.00	4,369.30	-29.95	-0.6%	600.75	13.7%
Biens, serv. & march.	442,688.50	576,500.00	304,142.20	-133,811.50	-23.2%	138,546.30	45.6%
Amortissements	9,250.00	0.00	0.00	9,250.00	100.0%	9,250.00	100.0%
Subv. accordées	22,030,545.56	22,362,000.00	14,085,030.71	-331,454.44	-1.5%	7,945,514.85	56.4%
Subv. redistribuées	199,000.00	193,000.00	200,000.00	6,000.00	3.1%	-1,000.00	-0.5%
Attr. fin. spéciaux	15,092.53	50,000.00	4,397,992.08	-34,907.47	-69.8%	-4,382,899.55	-99.7%
Imputations internes	250,000.00	250,000.00	250,000.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
<b>Total</b>	<b>22,951,546.64</b>	<b>23,436,500.00</b>	<b>19,241,534.29</b>	<b>-484,953.36</b>	<b>-2.1%</b>	<b>3,710,012.35</b>	<b>19.3%</b>
<b>Revenus</b>							
Revenus des biens	-102,750.00	-108,000.00	-122,750.00	5,250.00	-4.9%	20,000.00	-16.3%
Contributions	-876,151.75	-240,000.00	-231,491.45	-636,151.75	265.1%	-644,660.30	278.5%
Subventions acquises	-4,072,426.94	-3,762,000.00	-2,157,292.84	-310,426.94	8.3%	-1,915,134.10	88.8%
Subv. à redistribuer	-199,000.00	-193,000.00	-200,000.00	-6,000.00	3.1%	1,000.00	-0.5%
Prél. fin. spéciaux	-1,683,217.95	-3,115,500.00	0.00	1,432,282.05	-46.0%	-1,683,217.95	100.0%
Imputations internes	-16,018,000.00	-16,018,000.00	-16,530,000.00	0.00	0.0%	512,000.00	-3.1%
<b>Total</b>	<b>-22,951,546.64</b>	<b>-23,436,500.00</b>	<b>-19,241,534.29</b>	<b>484,953.36</b>	<b>-2.1%</b>	<b>-3,710,012.35</b>	<b>19.3%</b>

**1.2. Secteur Économie**

L'année 2003 a débuté sous de mauvais auspices; aucun des signes de reprise de l'économie mondiale annoncés en 2002 ne semblaient se concrétiser et les indicateurs économiques se détérioraient encore davantage. Il a fallu attendre jusqu'à la fin de l'été pour que des signes tangibles de reprise se manifestent, notamment aux États-Unis qui ont connu une forte et soudaine croissance dès le 3<sup>ème</sup> trimestre. Cette embellie semble également profiter, quoique plus modestement, aux pays de l'Union européenne. La Suisse n'échappe pas à cette tendance. L'optimisme n'est pourtant pas encore de mise: les investissements dans les équipements sont au plus bas depuis 10 ans et les entreprises font face à d'importants problèmes de surcapacités. Au niveau des entreprises neuchâteloises, l'horizon semble également se dégager depuis l'automne. Alors qu'une large majorité des entreprises annonçait une baisse des entrées de commande et un recul de la production lors du premier semestre, la tendance s'est inversée depuis septembre.

En 2003, le **service de promotion économique** a été actif sur les cinq fronts suivants:

**Promotion de l'économie**

- Organisation d'une rencontre entre M. Deiss, conseiller fédéral, chef du département de l'économie publique et les milieux économique neuchâtelois.
- Préparation du rapport quadriennal sur l'état de l'économie présenté au Grand Conseil en juin.
- Coordination des travaux liés à la création du Parc scientifique et technologique Neode ainsi que de la fondation Finergence.
- En collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, étude visant à définir les principaux pôles de développement économiques du canton.
- En collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce, rédaction d'un guide de l'entrepreneur neuchâtelois.
- Élaboration d'une base de données des locaux industriels et commerciaux.
- Dans le cadre de la loi sur la promotion de l'économie cantonale et de l'arrêté en faveur des zones économiques en redéploiement, octroi d'aides financières ou fiscales à trente projets.

### Statistiques

- En collaboration avec le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistique, établissement des perspectives démographiques cantonales.
- Refonte de l'annuaire statistique cantonal.
- Révision de l'enquête trimestrielle sur la conjoncture dans l'industrie.

### Politique régionale

- Préparation d'un rapport sur la politique régionale qui sera présenté au Grand Conseil dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

### Affaires extérieures

- Engagement des réflexions en vue du renforcement des collaborations intercantionales et régionales en Suisse occidentale.
- Préparation d'un rapport sur la politique extérieure.
- Élaboration d'un nouveau programme d'action en matière de coopération transfrontalière.

### Promotion des vins et des produits du terroir

- Poursuite de l'effort de promotion visant à profiler les vins et produits du terroir.

L'**Observatoire cantonal** a pour mission la recherche et le développement dans les domaines de l'heure exacte, des fréquences-étalon et des techniques apparentées. Dans ce cadre, 2003 a vu:

- Le démarrage du processus d'évaluation de l'intégration de l'Observatoire dans un cadre académique plus large en lien avec la volonté du Conseil d'Etat d'une part, de fédérer les instituts de recherches du canton actifs dans le domaine des microtechniques, d'autre part de renforcer les liens entre ces instituts et l'École polytechnique fédérale de Lausanne.
- Le redémarrage de l'activité de recherche sur les étalons thermiques Césium et l'acquisition de nouveaux contrats y relatifs.

## 1.3. Secteur Tourisme

Le bilan touristique 2003 peut, en franchissant le cap des 200.000 nuitées hôtelières, être qualifié de satisfaisant. L'exercice s'inscrit dans la moyenne des 10 dernières années avec, il faut le souligner, un mois de juillet record et mois d'août nettement supérieur à la moyenne. Parallèlement à la promotion habituelle, une importante campagne d'affichages, de spots radios et d'annonces dans la presse a été conduite en Suisse alémanique. Au niveau structurel, les pourparlers visant à intégrer les offices du tourisme du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz à Tourisme neuchâtelois ont abouti. Dès 2004, ces deux régions verront leur structure d'accueil renforcée.

En 2003, le **service de promotion économique** a soutenu une douzaine de projets.

Le **service du commerce et des patentes** a été fortement sollicité dans des domaines aussi variés que les heures d'ouverture des magasins (en réponse à la motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie "Ouvrir mieux sans travailler plus"), le projet de révision des lois sur les établissements publics et la police du commerce, la mise en place d'une collaboration développée avec les cantons romands ainsi que les secteurs administratifs neuchâtelois directement concernés par l'activité du service.

Une journée de rencontres a été organisée pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Celle-ci a donné la possibilité aux professionnels de ce secteur, aux représentants des autorités politiques et aux médias de faire le point de la situation. Il est notamment ressorti de cette journée que si les dispositions légales étaient adaptées, la surveillance dans le terrain devait être développée.

La révision des lois sur les établissements publics et la police du commerce est en cours d'examen. Celui-ci porte notamment sur la lutte contre les prêts de patente, le mode de calcul des redevances pour les établissements publics ainsi que l'adaptation, sur le plan cantonal, des nouvelles dispositions fédérales relatives au commerce itinérant et au crédit à la consommation.

Dans la perspective de la présentation au Grand conseil dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2004 du rapport sur la réhabilitation de ses viabilités et son émancipation juridique, la direction du **Site de Cernier a**, en 2003:

- Commencé la restructuration de ses rapports avec les services de l'Etat,
- Étudié son nouveau statut juridique,
- Préparé la réhabilitation des viabilités et la demande de crédit d'investissement y relative,
- Préparé le transfert du domaine du Site à la nouvelle société chargée de l'exploiter, ainsi que la demande de crédit ad hoc.

Par ailleurs, les objectifs 2003 ont porté sur les réalisations d'améliorations spécifiques, notamment:

- Resserrer les liens avec la communauté agricole du canton,
- Boucler le financement de la première étape du projet Mycorama,
- Trouver une formule de lancement du projet Evologia plus progressive et,
- Rehausser le niveau artistique et la qualité d'exécution des Jardins extraordinaires.

#### 1.4. Secteur Emploi

La **dégradation du marché du travail** s'est poursuivie en 2003 dans le canton de Neuchâtel comme dans l'ensemble du pays. Tant le canton que la Suisse ont perdu des emplois et ont vu le chômage continuer d'augmenter.

Le nombre d'emplois au troisième trimestre était de près de 42.000 inférieurs à son niveau de l'année précédente pour l'ensemble du pays. A Neuchâtel, ce sont environ 2500 emplois qui ont été perdus au cours de cette période.

En augmentation régulière depuis juillet 2001, le chômage a poursuivi sa progression tout au long de l'année. Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés auprès des ORP neuchâtelois a augmenté de plus de 1000 personnes et est passé de 4854 au 31 décembre 2002 à 5880 un an plus tard. Le taux de chômage est quant à lui passé de 4,3 % à 4,9 %.

En moyenne sur l'ensemble de l'année, ils étaient 5314 à rechercher un emploi, contre 3863 l'année précédente, ce qui s'est traduit par un taux de chômage moyen de 4,5 % (3,3 % en 2002).

Des signes de stabilisation sont toutefois apparus de façon relativement persistante depuis l'automne. Le dernier trimestre de l'année, traditionnellement marqué par une dégradation saisonnière du marché de l'emploi, a ainsi connu une augmentation modeste du nombre de demandeurs d'emploi, de 511 personnes. La même période avait enregistré une augmentation de 877, respectivement 1090 personnes, en 2001 et 2002.

Outre l'évolution de la conjoncture, l'un des événements marquants de l'année 2003 en ce qui concerne le marché de l'emploi aura été l'**introduction de la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI)**, le 1<sup>er</sup> juillet, soit six mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la partie générale des assurances sociales (LPGA).

La modification de la LACI la plus visible, à savoir la réduction de 520 à 400 jours de la durée maximale d'indemnisation, a notamment entraîné une vague importante d'arrivées en fin de droit. Le nombre de bénéficiaires d'emplois temporaires cantonaux a en conséquence été multiplié par 4 et est passé de 84 à fin 2002 à 329 à fin 2003.

Plusieurs services du département de l'économie publique ont ainsi dû revoir leur organisation et leurs prestations pour tenir compte de ces modifications législatives et faire face à l'augmentation du chômage. Au plan législatif, un projet de nouvelle loi cantonale sur l'emploi et l'assurance-chômage a été présenté en novembre au Grand Conseil, qui a choisi de confier son examen à une commission ad hoc.

Avec les signes d'**amélioration conjoncturelle** accumulés dans les derniers mois de 2003, l'année 2004 devrait connaître une situation plus stable sur le front du chômage. Une amélioration franche du niveau d'emploi n'est toutefois pas attendue avant plusieurs mois, compte tenu du décalage prévisible entre l'amélioration conjoncturelle, d'une part, et ses effets sur l'emploi, d'autre part.

En 2004, le marché de l'emploi sera par ailleurs marqué par l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin, de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Les principaux changements concernant les mécanismes de régulation du marché de l'emploi seront introduits à cette date, avec la suppression du contrôle des conditions d'engagement et du principe de la priorité aux travailleurs résidents. Les mesures d'accompagnement permettant de lutter contre la sous-enchère salariale entreront en vigueur simultanément.

Bien qu'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2000, la **loi sur le travail** a fait l'objet de constantes modifications. Dans le courant de l'exercice, la Confédération a conduit trois consultations, la première touchant l'ordonnance 2 (dispositions spéciales pour certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs), la deuxième l'ordonnance générale d'application (OLT 1), pour le domaine de la santé, enfin la troisième relative à l'abaissement de l'âge de protection des jeunes gens de 19, respectivement 20 ans, à 18 ans.

Dans le cadre de la révision de la loi sur le travail, devant les difficultés rencontrées par l'introduction de l'alternance pour le travail de nuit, le SECO a décidé de renouveler ou de prolonger les autorisations de travail de nuit sans alternance avec un travail de jour jusqu'à fin 2003 et de faire effectuer, dans l'intervalle, une étude sur les répercussions pour la santé au travail de nuit sans alternance. Ce travail s'avérant plus long que prévu, le SECO a décidé d'autoriser le travail de nuit sans alternance avec un travail de jour jusqu'à fin 2004.

En matière de **réinsertion sociale et professionnelle**, il convient de relever que, conformément aux prévisions, le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) a terminé l'exercice 2003 avec des comptes proches de l'équilibre. Ce résultat devrait lui permettre de poursuivre ses développements en 2004.

Durant l'année 2003, pour faire face à l'augmentation régulière de ses effectifs, à de nouvelles demandes de formation et à la perspective d'une certification ISO 9001 version 2000, la direction du CNIP a revu l'ensemble de son organisation. Dans le même temps, elle a procédé à l'inventaire de ses installations et de ses équipements pour constater qu'il était nécessaire de prévoir de nouveaux investissements. Dans le cadre de son budget courant, elle a financé une partie des besoins urgents. En ce qui concerne l'avenir, dans la perspective d'absorber une augmentation des effectifs et pour faire face aux évolutions technologiques, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil une demande de crédit d'investissement dans le courant du premier semestre 2004.

## 1.5. Secteur Agriculture et consommation

Deux événements majeurs ont marqué l'agriculture 2003: l'évolution de la politique agricole fédérale, avec l'adoption de PA 2007 et la sécheresse exceptionnelle qui a affecté les rendements agricoles de l'année.

La **loi fédérale sur l'agriculture** a été modifiée le 20 juin 2003. Elle définit, dans le cadre d'une enveloppe financière de 13,6 milliards de francs, l'intervention de la Confédération dans le secteur de l'agriculture pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2007.

Parmi les nouvelles orientations, elle envisage de manière échelonnée la suppression du contingentement laitier dès le 1<sup>er</sup> mai 2006, un nouveau mode de répartition des contingents tarifaires d'importation du bétail de boucherie et de la viande, ainsi que des aides à la reconversion professionnelle au titre des mesures d'accompagnement social, en cas de cessation d'exploitation. Pour le surplus, à la faveur du nouveau cadre légal et des expériences faites avec PA 2002, l'ensemble de l'instrumentation de la politique agricole a été réajusté au travers de la révision de plus de 40 ordonnances dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Compte tenu de l'évolution préoccupante des conditions-cadres de l'agriculture, une étude ethno-sociologique de l'agriculture neuchâteloise a été confiée à l'Université de Neuchâtel. Les résultats de cette étude seront intégrés au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la situation de l'agriculture qui sera présenté dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

Les températures élevées et l'absence de précipitations de mai à fin août ont occasionné une **sécheresse** exceptionnelle qui a occasionné des pertes de rendement évaluées, pour l'ensemble du pays, à plus de 400 millions de francs. Le canton n'a pas été épargné par ce phénomène. Les pertes de rendement des grandes cultures, de la vigne, des herbages et du bétail ont été évaluées en fin d'année à quelque 17 millions de francs. Pour en atténuer les effets, il a fallu mettre en place un train de mesures allant de l'organisation du transport d'eau et de fourrage (en collaboration avec l'armée), à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de l'Etat à hauteur maximale de 390'000 francs pour le placement du bétail de boucherie aux marchés surveillés, en passant par l'octroi de prêts au titre de l'aide aux exploitations paysannes ou par l'échelonnement du remboursement des dettes.

La mise en œuvre de PA 2007 ainsi que la mise en application des aides à la reconversion variétale ont eu un impact sur la **viticulture** neuchâteloise en 2003. Au plan cantonal, on relèvera principalement la mise en place d'une étude des terroirs, en collaboration avec un bureau privé et la Station fédérale de Changins. La poursuite de cette étude et son application dans la relation sol-cépage représente un objectif majeur pour l'avenir, ces résultats pouvant influencer les décisions futures quant à l'encépagement ou à la délimitation de zones de production.

La récolte 2003 a été de grande qualité mais le rendement brut du vignoble a été très faible: 16,73 millions de francs. Il se monte cette année à 2 fr. 79 par m<sup>2</sup>, alors que les coûts de production sont estimés à 3 fr. 61 par m<sup>2</sup>.

En matière de **protection de la consommation**, l'exercice 2003 a vu la réalisation des objectifs suivants:

- Présentation d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à l'évolution des tâches et de la gestion du service de la consommation,
- Élaboration et mise en œuvre d'un accord intercantonal visant à une coordination complète des activités analytiques du service avec le laboratoire cantonal vaudois,
- Présentation du service au public et aux médias dans le cadre de l'organisation de deux journées "portes ouvertes",
- Mise en route d'une démarche "Excellence" pour l'amélioration du service selon la méthode EFQM/CAF,
- Mise en chantier de la révision complète de la législation cantonale sur les eaux de baignade,
- Adaptation des activités d'exécution de la loi sur les toxiques durant la période transitoire avant l'introduction du nouveau droit sur les produits chimiques en janvier 2005,
- Amélioration de la gestion informatique et de la facturation des activités de l'office de vérification en métrologie,
- Réadaptation du montant des émoluments perçus,
- Mise en place d'un contrôle des vigneron-encaveurs des cantons romands par l'OIC en application de la modification de l'ordonnance fédérale sur le contrôle des commerces de vins.

Dans le domaine des **affaires vétérinaires**, les principaux événements de l'année écoulée concernent:

- La délivrance aux exploitations agricoles d'attestations de conformité à la législation sur la protection des animaux; ces attestations permettent aux exploitants de toucher les paiements directs,
- L'introduction du programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) dans les classes de 2<sup>ème</sup> primaire,

- L'acceptation par le Grand Conseil de la loi portant modification de la loi d'introduction du Code civil suisse, du 2 septembre 2003,
- Le début des travaux préparatoires pour l'élaboration d'une loi vétérinaire.
- L'élaboration d'un nouveau mode de prélèvement des émoluments et leur adaptation.

## 1.6. Secteur Migrations

Dans le domaine des migrations internationales et de l'intégration des populations étrangères, l'actualité helvétique et neuchâteloise durant l'année 2003 a été particulièrement dense.

La politique suisse dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers est dans une phase de réorientation importante. La loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, la loi sur l'asile et celle sur la naturalisation sont simultanément en cours de révision. La révision partielle du code pénal suisse devrait entrer en vigueur en 2005, voire 2006. Les restrictions nouvelles qui se préparent inquiètent le Conseil d'Etat qui a exprimé de nombreuses réserves, notamment en matière d'asile. En revanche, la révision du droit de la nationalité a été saluée comme une ouverture nouvelle indispensable.

Selon le Conseil d'Etat, les sentiments anti-étrangers, les tensions xénophobes et racistes qui se manifestent aujourd'hui altèrent dangereusement le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du canton. La cohésion sociale et la solidarité demeurent plus que jamais nécessaires pour faire face aux enjeux majeurs de développement du canton.

Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent un atout décisif pour notre pays et notre canton. La Suisse est depuis plusieurs décennies une terre d'immigration solidement ancrée au centre de l'Europe. Cette vocation européenne doit être réaffirmée aujourd'hui.

Bien que le canton soit largement tributaire de la politique fédérale des migrations, la ligne politique du Conseil d'Etat dans ce domaine reste fidèle à ses principes essentiels, cohérente, raisonnable et empreinte de beaucoup de discernement dans son application.

Les ouvertures nouvelles qui se font en matière de libre circulation graduelle des personnes avec les pays de l'Union européenne (UE), d'intégration des étrangers et de prévention du racisme représentent des atouts pour le canton. Ces domaines d'intervention de l'Etat sont dirigés avec pragmatisme en tenant compte des spécificités neuchâteloises et des ressources financières limitées. Les problèmes nouveaux qui se posent en matière d'asile, l'entrée en vigueur de la seconde phase de l'accord sur la libre circulation des personnes, l'élargissement de l'UE, l'éventuelle participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, les abus en matière d'occupation illégale de main-d'œuvre étrangère ou encore les problèmes spécifiques qui se posent avec les artistes de cabarets font l'objet d'une priorité de traitement pour être résolu à satisfaction dans les limites de compétence de l'Etat de Neuchâtel.

## 2. SECRETARIAT GENERAL

### 2.1. Missions

Le secrétariat général a pour mission principale d'une part la coordination, au niveau du département, de la gestion, des finances, de l'organisation, des ressources humaines et de la communication, d'autre part le conseil stratégique du chef du département.

Par **coordination administrative**, l'on entend:

- La gestion du secrétariat du chef du département (courrier, agenda, échéancier, contacts),
- La planification, la coordination et le contrôle des actions des services et entités administratives rattachés au département,
- La gestion des recours.

Par **conseil stratégique**, l'on entend:

- Le conseil du chef du département, des services et des entités administratives rattachés au département,
- La préparation et/ou le suivi de dossiers et projets,
- La coordination de l'information et de la communication interne et externe du département,
- La représentation du chef du département, du département ou du secrétariat.

Le secrétariat général assure par ailleurs:

- La gestion administrative du bouteiller de l'Etat et la réservation des salles du Conseil d'Etat (Caveau, Abbaye).

### 2.2. Objectifs de l'année

Outre l'accomplissement des missions susmentionnées, le secrétariat général s'est fixé, en 2003, les deux objectifs de gestion suivants:

- L'identification et la description de ses procédures principales,
- L'identification de ses missions, prestations et activités dans la perspective de la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de la gestion des temps d'activité et, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, de la comptabilité analytique.

### 2.3. Ressources

Le secrétariat général compte 5 collaborateurs, correspondant à 4,5 équivalents-plein-temps (EPT). Pour les questions juridiques, il bénéficie des prestations du service juridique.

Suite au départ de M. Pierre Thévenaz pour l'ORP du Littoral, le poste de collaborateur administratif est occupé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, par Mme Luana Chiaravalle.

Dès le 15 mars 2004, le poste de conseiller stratégique laissé vacant par M. Alain Berset suite à son élection au Conseil des États sera occupé par Mme Sophie-Hélène Bataïni, docteur en études urbaines.

## 2.4. Événements principaux

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, le secrétariat général a transféré la gestion et de l'administration de la Fondation de secours aux chômeurs à l'administration centrale de la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC).

Parallèlement à ces activités normales, le secrétariat général a été amené à suivre deux projets importants. Le premier concerne le projet de réponse du Conseil d'Etat aux initiatives fiscales et familiales, le second le bilan de fonctionnement du service de l'asile et des réfugiés.

## 2.5. Activités / Réalisations

### *Autorité de recours*

En qualité d'autorité de recours, le département a rendu les décisions suivantes:

### *Main-d'œuvre étrangère*

18 recours ont été déposés au cours de cet exercice. Le département s'est prononcé ainsi:

	Rejetés	Admis	Classés	En suspens	Total
Divers	0	0	0	8	8
Horlogerie et industrie	0	0	0	3	3
Bâtiment	0	0	0	3	3
Hôtels, cafés, restaurants	0	0	0	2	2
Hôpitaux	0	0	0	0	0
Magasins, prof. Libérales	0	0	0	2	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

**Permis de séjour**

95 recours ont été déposés au cours de cet exercice. Le département s'est prononcé ainsi:

	Rejetés	Admis	Classés	Irrecevables	Pendants au 31.12.03	Total
<b>Autorité inférieure de recours</b>	10	7	5	1	72	<b>95</b>
<b>Tribunal adminis- tratif</b>	1	0	0	0	2	<b>3</b>
<b>Tribunal fédéral</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>

Les recours déposés en 2002 et qui n'avaient pas fait l'objet d'une décision au 31 décembre 2002, ont été jugés comme suit:

- 14 recours ont été rejetés;
- 2 recours ont été irrecevables;
- 0 recours a été admis;
- 4 recours ont été classés;
- 21 recours sont toujours pendants au 31 décembre 2003.

**Assurance-chômage**

Sur les 86 recours qui ont été déposés au cours de cet exercice, 48 étaient dirigés contre des décisions rendues par l'office du chômage, 37 contre des décisions de caisses d'assurance-chômage et 1 contre des décisions du service de l'emploi et des décisions d'offices régionaux de placement.

	Rejetés	Admis	Partiels	Classés	Irrecevables	Pendants au 31.12.03	Total
<b>Autorité inférieure de recours</b>	26	6	3	4	0	47	<b>86</b>
<b>Tribunal adminis- tratif</b>	0	0	0	0	0	6	<b>6</b>
<b>Tribunal fédéral</b>	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>

Les recours déposés en 2002 et qui n'avaient pas fait l'objet d'une décision au 31 décembre 2002, ont été jugés comme suit:

- 64 recours ont été rejetés;
- 12 recours ont été admis;
- 13 recours ont été admis partiellement;
- 5 recours ont été classés;
- 0 recours a été déclaré irrecevable et
- 3 recours sont toujours pendants au 31 décembre 2003.

**Divers**

	Rejetés	Admis	Partiels	Classés	Irrecevables	Pendants au 31.12.03	Total
Mesures d'intégration professionnelle	4	0	0	0	0	2	6
Commerce et patentes	1	1	0	2	0	0	4
Service vétérinaire	0	0	0	2	0	1	3
Service de la consommation	0	0	0	0	0	1	1
Caisse cantonale de compensation	4	2	0	1	0	5	12
Économie agricole	0	0	0	0	0	0	0
Service de la viticulture	0	0	0	0	0	0	0
Service de l'asile et des réfugiés	0	0	0	0	0	0	0
Conseil communal	0	0	0	0	0	1	1
Service de l'inspection et de la santé au travail	0	0	0	0	0	0	0

**2.6. Perspectives**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le secrétariat général intégrera deux nouveaux collaborateurs transférés du service de promotion économique. Il s'agit d'une part de Mme Karine Duthé, collaboratrice à l'office des affaires extérieures, d'autre part de M. Éric Fischer, chauffeur du Conseil d'Etat. Ce transfert est à inscrire à la fois dans la volonté du Conseil d'Etat de regrouper, au sein des secrétariats généraux, les prestations d'état-major (dans le cas des affaires extérieures) et les prestations transversales (dans le cas de M. Fischer) et dans la volonté du département de recentrer les prestations et les activités du service de promotion économique autour de son "core-business".

## SECTEUR ECONOMIE

### 3. SERVICE DE PROMOTION ECONOMIQUE

#### 3.1. Missions

Le service de promotion économique (PREN) a pour mission prioritaire d'assurer un soutien à l'économie du canton dans les secteurs suivants: industrie et services proches de la production, artisanat et commerce, hôtellerie et activités touristiques. Il constitue le portail d'accueil, au sein de l'administration cantonale, pour les entreprises qui recherchent un appui en matière d'aides publiques accordées en vertu des législations cantonales et fédérales. Il assure le lien entre le chef du Département de l'économie publique et les divers organismes participant aux actions de promotion économique, Neode parc scientifique et technologique Neuchâtel (valorisation de la recherche et transfert de technologie) et DEN Sàrl (promotion économique exogène). Il aide les entreprises à concrétiser leurs projets en les soutenant dans les domaines suivants:

- conseils généraux et mise en relation;
- appui en matière de procédures administratives;
- recherche de locaux et de terrains;
- aides financières et fiscales.

Ces diverses mesures s'adressent aux entreprises existantes pour leur développement, aux créateurs d'entreprises ainsi qu'aux entreprises en quête d'une implantation.

Par ailleurs, au travers de l'activité des offices qui lui sont rattachés, le service de promotion économique est chargé de l'exécution de nombreuses et diverses tâches touchant l'économie en général, la politique régionale, le recueil et le traitement de données statistiques, les relations extérieures du canton ainsi que la valorisation des produits du terroir.

Le service de promotion économique déploie ses activités en étroite collaboration avec les services économiques des villes, les associations régionales reconnues au titre de la LIM (loi sur les investissements dans les régions de montagne), ainsi qu'avec des prestataires de services et des conseillers privés auxquels il confie des mandats en fonction des projets qui lui sont soumis.

#### 3.2. Objectifs de l'année

L'édition du rapport quadriennal sur la promotion économique, la mise en place de Neode Parc scientifique et technologique ont été les principaux objectifs à atteindre par le PREN au cours de l'année couverte par le présent rapport. Les activités principales du service sont par ailleurs résumées dans la suite de ce rapport.

#### 3.3. Ressources

Afin d'augmenter son efficacité, compte tenu de son effectif réduit, le service de promotion économique a réorganisé son secrétariat en engageant une nouvelle secrétaire au début du mois de décembre. Un échange a eu lieu dans le cadre de la mobilité interne.

### 3.4. Événements principaux

L'année 2003 a débuté sous de mauvais auspices; aucun des signes de reprise de l'économie mondiale annoncés en 2002 ne semblaient se concrétiser et les indicateurs économiques se détérioraient encore d'avantage. Il a fallu attendre jusqu'à la fin de l'été pour que des signes tangibles de reprise se manifestent, notamment aux États-Unis qui ont connu une forte et soudaine croissance dès le 3<sup>ème</sup> trimestre. Cette expansion, fondée sur une hausse prononcée des investissements des entreprises, s'est traduite par une reprise de l'emploi.

Cette embellie semble également profiter, quoique plus modestement, aux pays de l'Union européenne. Après une phase de stagnation, l'économie européenne retrouve le chemin d'une croissance, certes modérée, mais qui tend à se confirmer depuis l'automne.

La Suisse n'échappe, elle non plus, pas à cette tendance. Le premier semestre est rude: les rares secteurs jusque là épargnés ont commencé à marquer le pas, à l'exemple de l'horlogerie, et la croissance réelle du PIB s'inscrit clairement dans le négatif. La dégradation de l'économie paraît toutefois se stopper à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre. L'optimisme n'est pourtant pas encore de mise: les investissements dans les équipements sont au plus bas depuis 10 ans et les entreprises font face à d'importants problèmes de surcapacités. Il faudra sans doute attendre le printemps pour que la vigueur retrouvée de l'économie mondiale, si elle se confirme, entraîne l'économie suisse.

Au niveau des entreprises neuchâteloises, l'horizon semble également se dégager depuis cet automne. Alors qu'une large majorité des entreprises annonçait une baisse des entrées de commande et un recul de la production lors du premier semestre, la tendance s'est inversée depuis septembre. Cette timide embellie ne s'est cependant pas encore traduite par une amélioration de l'emploi. Le chômage a crû pour atteindre, en moyenne annuelle, 4,5%.

### 3.5. Activités / Réalisations

#### ***Office de l'économie et du tourisme***

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, le service de promotion économique a exercé les activités suivantes au travers de son office de l'économie et du tourisme:

#### ***Activités générales***

En dehors des activités mentionnées ci-après, le service de promotion économique, respectivement l'office de l'économie et du tourisme, est chargé de tâches générales nombreuses et diverses parmi lesquelles il convient, entre autres, de citer:

- Réponses à des procédures de consultation à caractère économique.
- Réponses à des questions, motions, postulats, etc..
- Études de dossiers.
- Évaluations de projets de toute nature.
- Visites d'entreprises.
- Représentations dans divers organismes (CCSO, Genilem).
- Etc.

#### ***Rapports***

Afin de répondre à l'exigence légale de renseigner le Grand Conseil une fois par législature, le service de promotion économique a rédigé un rapport sur l'état de la promotion économique depuis 1999. Ce document a fait une large place aux restructurations accomplies, tant en ce qui concerne les activités dites endogènes (en particulier la création d'un parc scientifique et technologique) que

pour l'acquisition de projets à l'étranger (avec la mise sur pied de nouvelles structures intercantionales).

Ce compte-rendu quadriennal était accompagné d'un rapport détaillé sur la création d'un parc scientifique et technologique ainsi que de deux documents annexes: les résultats complets d'une enquête effectuée par l'Université de Neuchâtel auprès des entreprises du canton et un recueil de réflexions sur le processus de mondialisation de l'économie, plus particulièrement sur les délocalisations.

Ces textes ont été adoptés par le Grand Conseil le 24 juin 2003.

Le 1<sup>er</sup> décembre, le projet Neode a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, portant sur une demande de crédit de 8.500.000 francs afin de financer d'une part une partie du nouveau bâtiment et, d'autre part, l'achat et le transfert d'équipements de l'EI-AJ et du CSEM dans le but de créer, à La Chaux-de-Fonds, un centre de compétence dans le domaine des traitements de surface notamment.

Deux rapports sur les politiques extérieure et régionale sont en cours de réalisation. Ils seront présentés au Grand Conseil dans le 1<sup>er</sup> semestre 2004.

### ***Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA***

La commission nommée par le Conseil d'Etat pour conduire les travaux relatifs à la création d'un parc scientifique et technologique s'est réunie pour la dernière fois le 24 janvier 2003 alors que certains groupes de travail spécifiques et des mandataires privés continuaient leurs travaux.

Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA a été fondée le 24 avril 2003 avec un capital-actions de 100.000 francs. Le Conseil d'Etat a en effet porté son choix sur une société anonyme à but lucratif comportant trois catégories d'actionnaires (collectivités publiques, recherche et milieux économiques). Cette forme juridique est destinée à garantir le dynamisme nécessaire à une telle institution.

Les frais d'exploitation de Neode (environ 1.200.000 francs) sont financés par une subvention de l'Etat figurant sous une rubrique comptable du service de promotion économique et par un soutien de la Confédération. Le service de promotion économique a effectué les démarches nécessaires auprès du Seco afin d'obtenir un soutien de 300.000 francs pendant trois ans dans le cadre de l'article 6a de l'arrêté "Bonny" (aide inter-entreprises). Un montant de 300.000 francs a été octroyé pour l'année 2003. Pour les exercices suivants, une demande sera déposée au Seco afin que le projet Neode soit considéré comme projet-pilote dans le cadre de la nouvelle politique régionale de la Confédération.

Neode est dirigé par un conseil d'administration de cinq membres. L'Etat et les villes actionnaires y sont représentés par le chef du service de promotion économique qui fait également partie de la commission de construction chargée de suivre les travaux relatifs à l'implantation d'un bâtiment à La Chaux-de-Fonds, dont la première pierre a été posée symboliquement le 19 août 2003 en présence de M. Joseph Deiss, conseiller fédéral.

Concrètement, les travaux de Neode, s'agissant des start-up, ont commencé dans le courant de l'été dans le cadre des activités du conseil d'administration. La nomination, au début du mois de novembre, du coach-directeur de Neode a marqué le démarrage formel de l'institution.

Depuis sa création, Neode a accueilli, soutenu financièrement et conseillé, une demi-douzaine de start-up.

### ***Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices***

Créée le 24 avril 2003 également, Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices, est une institution destinée à apporter un soutien financier (seed-money) aux entreprises en démarrage sous la forme de prêts sans intérêts. La fondation comprend actuellement quatre membres dont trois représentants de l'Etat, parmi lesquels le chef du service de promotion économique, et un du secteur de la recherche et développement.

Lors de sa création, Finergence a été dotée d'un capital de 400.000 francs. En cours d'exercice, les moyens de Finergence ont été complétés par un apport d'environ 70.000 francs dans le cadre du budget du parc scientifique et d'un versement de 20.000 francs de la part de son membre privé. Actuellement, la fondation dispose d'un montant d'environ 800.000 francs.

Au cours de l'exercice, des discussions ont eu lieu entre Finergence et Sovar dans le but d'opérer une fusion de ces deux institutions. Une décision formelle devrait être prise au début de l'année 2004. Cette collaboration permettrait de porter à environ 1.300.000 francs les moyens de Finergence pour soutenir les sociétés en démarrage. Par ailleurs, des démarches seront entreprises auprès du secteur privé pour augmenter les moyens de la fondation. Le statut de membre s'obtient par un versement annuel de 20.000 francs pendant 5 ans.

Depuis sa fondation, Finergence est intervenue dans deux projets pour un montant total de 160.000 francs.

### **Office de cautionnement**

Le canton de Neuchâtel participe au capital social de l'Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants (ONCM) et il le soutient par une contribution financière aux charges administratives. Pour les entreprises, dont le marché est situé en dehors de la région, il peut prendre en charge le 50% des pertes subies par l'office. Compte tenu des difficultés conjoncturelles actuelles et afin de permettre le maintien, la création et le développement de PME artisanales et industrielles, la garantie de l'Etat a été étendue à l'ensemble des projets présentés entre le 1<sup>er</sup> août 2003 et le 31 décembre 2004.

Durant l'année 2003, neuf entreprises ont bénéficié de l'octroi de cautionnements pour un montant total de 897.000 francs. La garantie de l'Etat a été accordée pour 6 projets, représentant en tout une caution de 672.000 francs.

### **Capitalproximité**

Dans le cadre de la collaboration avec d'autres cantons, le Conseil d'Etat a pris la décision de soutenir Capitalproximité qui constitue une plate-forme de rencontres entre investisseurs et entreprises existantes ou en création, communément appelés offreurs et demandeurs de capitaux. Le service de promotion économique est représenté au sein des organes de l'institution. Capitalproximité sera opérationnelle au début de l'année 2004. Elle est toutefois déjà active dans le canton de Neuchâtel puisqu'elle y a soutenu un important projet dans le domaine piscicole.

Cette institution est complémentaire à d'autres comme Finergence, l'Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants et Sofip SA. Concernant cette dernière, il convient de rappeler que l'Etat, par le service de promotion économique, continue à garantir la moitié des prises de participation dans des projets neuchâtelois.

### **BioAlps**

Dans le but de mettre en valeur et de renforcer leurs atouts dans le domaine des sciences de la vie, les cantons de Genève et de Vaud ont initié le projet BioAlps. Le canton de Neuchâtel a rejoint ce projet en 2003, aux côtés des cantons de Fribourg et du Valais. BioAlps permet, notamment aux institutions et aux entreprises proches du domaine de la biotechnologie, de participer à des salons internationaux, de mieux se faire connaître à l'étranger et d'échanger des informations ou des connaissances. L'office de l'économie et du tourisme est chargé de la coordination avec les autres cantons en participant au comité et au groupe opérationnel de l'association BioAlps. L'office joue, en outre, le rôle d'antenne BioAlps vis-à-vis des entreprises et institutions neuchâteloises.

### **Pôles de développement économique et pôles de développement touristique**

En collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, le service a confié à un mandataire privé, spécialiste en aménagement du territoire, une étude visant à définir, dans le canton, les principaux pôles de développement économique. L'étude porte notamment sur l'identification des principaux pôles et les moyens qu'il conviendra de mettre en œuvre pour les équiper. Elle

comprend également un répertoire exhaustif des terrains industriels disponibles dans le canton. Ce mandat devrait être terminé vers la fin du premier semestre 2004.

Une démarche similaire a été entreprise, toujours en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et en y associant également Tourisme neuchâtelois, pour définir les principaux pôles de développement touristique et identifier les besoins en équipements dans ce secteur d'activité. Ce travail, confié à un expert du domaine du tourisme, devrait, par ailleurs, permettre d'appliquer une politique de soutien cohérente en matière de remontées mécaniques.

### ***Guide de l'entrepreneur***

Le service de promotion économique a rédigé, en collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, un guide de l'entrepreneur neuchâtelois. Destiné à informer toute personne désirant créer ou développer une activité économique dans le canton, ce guide regroupe à la fois des renseignements et des conseils pratiques ainsi que des adresses utiles. Actuellement en phase de finalisation, le guide sera édité au début de l'année 2004. Il sera également possible de le consulter sur le site Internet du service de promotion économique en préparation.

### ***Base de données "Locaux industriels, commerciaux et entrepôts"***

Mandat a été donné à un expert externe pour élaborer une base de données performante recensant l'ensemble des locaux commerciaux et industriels disponibles sur le canton. Instrument essentiel pour la promotion économique, cette base pourra être directement complétée et tenue à jour, de façon interactive, à la fois par les agences immobilières, les communes et les régions. Elle sera accessible prochainement sur le site Internet du service de promotion économique.

### ***Base de données "Entreprises"***

Actuellement, le service de promotion économique a recours à plusieurs bases de données pour assurer la gestion des contacts avec les entreprises, les aides financières et fiscales, les projets de l'ONCM, l'enquête sur l'emploi qu'il effectue une fois par an, les manifestations ainsi que toutes autres opérations impliquant les entreprises.

Dans le but de simplifier la gestion de ces informations et de la rendre plus efficace, un mandat a été confié, en collaboration avec le STI, à une entreprise privée chargée d'établir une base de donnée unique utilisant les informations de l'office fédéral de la statistique mises à jour vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ce nouvel instrument devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2004.

### ***Site Internet***

Les travaux relatifs à l'élaboration de la partie "économie" du site Internet de l'Etat se sont poursuivis. Ce site comprendra, notamment, un panorama économique du canton de Neuchâtel, le guide de l'entrepreneur, l'inventaire des locaux industriels, commerciaux et des entrepôts ainsi que des informations circonstanciées sur les soutiens dont peuvent bénéficier les entreprises.

### ***Financement des activités à faible potentiel touristique***

Sur mandat du Conseil d'Etat, le service de promotion économique a présidé un groupe de travail composé de représentants du service de la jeunesse, de l'office des sports et de Tourisme Neuchâtelois, pour étudier les formes de soutien et de financement des activités et des infrastructures sportives à faible potentiel touristique. Parmi celles-ci figurent, notamment, les installations de remontées mécaniques, le balisage des pistes de ski de fond, le traçage et l'entretien des circuits VTT ainsi que des manifestations sportives d'une certaine envergure. Un rapport a été préparé à l'intention du Conseil d'Etat qui a donné son accord de principe lors de sa séance du 10 décembre 2003. A l'avenir, les demandes de soutien pour ce type d'infrastructures ou de manifestations seront évaluées par un comité d'experts, composé des membres de l'actuelle Commission du Sport-toto augmentés de 2 représentants du domaine touristique (Tourisme neuchâtelois et service de promotion économique). Le fonds de promotion de l'économie et le

fonds des sports seront sollicités en proportion de l'intérêt touristique ou respectivement sportif des projets.

### **Manifestations**

Le service de promotion économique a organisé et participé aux manifestations suivantes:

- 11 mars: visite et rencontre avec les milieux de l'hôtellerie et de la restauration.
- 8 avril: journée officielle du canton de Neuchâtel à la Foire de Bâle.
- 17 juin: visite et rencontre avec les milieux de l'industrie (4 entreprises) suivi d'un débat au club 44.
- 19 août: pose de la première pierre du bâtiment Neode à La Chaux-de-Fonds en présence de M. Joseph Deiss, conseiller fédéral, suivi d'un débat, à l'Aula des Jeunes-Rives sur le thème "politique d'innovation et politique régionale".
- 11 – 12 septembre: participation au séminaire WWIF/SEPI (Séminaire Économie et Promotion de l'Innovation) qui s'est déroulé à Wolfsberg, près du Lac de Constance. Ce séminaire regroupe chaque année les services de promotion économique de tous les cantons.
- 21 octobre: un stand présentant l'IMT, le CSEM, l'Observatoire de Neuchâtel, l'EI-AJ et Neode a été organisé à l'occasion du premier Swiss Science Forum qui s'est tenu au Casino de Berne. Le concept de communication élaboré à cette occasion pourra être utilisé à d'autres occasions pour présenter les compétences de canton de Neuchâtel dans le domaine des microtechniques. Un groupe de travail réunissant des représentants des instituts de R&D, de Neode et du service de promotion économique organise la participation du canton à d'autres manifestations telles que la Nanofair à St-Gall.
- 18 – 26 octobre: le service a participé, avec les cantons de Genève, Vaud et Valais à un voyage d'étude à Singapour et au Japon. La délégation neuchâteloise comprenait des représentants de Neode, de l'IMT, de l'EI-AJ et du service de promotion économique.
- 29 – 31 octobre: depuis quelques années, le service organise des visites d'entreprises en collaboration avec la formation professionnelle afin d'une part, informer les responsables des entreprises des possibilités qui existent dans ce domaine et, d'autre part, pour adapter les programmes de formation en fonction des besoins des entreprises. Réparties sur trois jours, ces visites permettent d'établir des contacts avec une dizaine d'entreprises actives dans des secteurs différents.

### **Commissions**

Le service de promotion économique est représenté dans diverses commissions parmi lesquelles:

- La commission d'experts en matière de main d'œuvre étrangère.
- La commission tripartite cantonale.
- La commission de l'Observatoire.
- La commission de l'office des vins et des produits du terroir.
- La commission cantonale du logement.
- Le conseil des transports.
- Le comité de Tourisme neuchâtelois.
- La commission consultative pour les questions d'ordre économique.

La commission consultative pour les questions d'ordre économique, dont le service de promotion économique assure le secrétariat, s'est réunie à trois reprises durant l'année 2003 et a traité les thèmes suivants:

- Présentation du rapport de législature et sur Neode.
- Conjoncture économique.

- Université (sciences économiques et microtechniques).

### **Aides aux entreprises**

Le service de promotion économique (PREN) a pour mission prioritaire d'assurer un soutien à l'économie du canton dans les secteurs suivants: industrie et services proches de la production, artisanat et commerce, hôtellerie et activités touristiques. Il constitue le **portail d'accueil unique**, au sein de l'administration cantonale, pour les entreprises qui recherchent un appui en matière d'aides publiques accordées en vertu des législations cantonales et fédérales. Il assure le lien entre le chef du Département de l'économie publique et les divers organismes participant aux actions de promotion économique, Neode parc scientifique et technologique Neuchâtel (valorisation de la recherche et transfert de technologie) et DEN Sàrl (promotion économique exogène). Le service de promotion économique aide les entreprises à concrétiser leurs projets en les soutenant dans les domaines suivants:

- Conseils généraux et mise en relation.
- Appui en matière de procédures administratives.
- Recherche de locaux et de terrains.
- Aides financières et fiscales.

Ces diverses mesures s'adressent aux entreprises existantes (développement), aux créateurs d'entreprises ainsi qu'aux entreprises en quête d'une implantation.

En 2003, 30 projets ont bénéficié d'une aide dans le cadre de la loi sur la promotion de l'économie cantonale et de l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement. Parmi ceux-ci, 13 ont été soutenus par le canton et la Confédération (arrêté fédéral) et 17 par le canton seul.

Parmi les entreprises soutenues, 17 sont neuchâteloises, 1 originaire d'un autre canton et 8 sont étrangères. A ceci s'ajoutent 4 soutiens concernant des projets inter-entreprises.

Il convient de rappeler que ces chiffres ne concernent toutefois que les entreprises qui ont bénéficié d'une aide fiscale et/ou financière et ne correspondent pas aux entreprises étrangères, au nombre de 47, qui se sont implantées dans le canton en 2003. Une partie seulement, en l'occurrence 4, des 8 entreprises étrangères ayant bénéficié d'une aide en 2003 figure dans la liste des 47, les autres s'étant implantées avant 2003. Il convient de rappeler que les informations relatives aux résultats des activités de DEN sont présentées au chapitre 4.

14 entreprises ont bénéficié d'une exonération fiscale, parmi lesquelles 7 neuchâteloises et 7 étrangères.

Dans 23 cas, des aides financières ont été accordées. 14 entreprises neuchâteloises en ont bénéficié, 1 entreprise provenant d'un autre canton 4 entreprises étrangères. Par ailleurs 4 projets inter-entreprises, dans le cadre de l'arrêté "Bonny" ont été soutenus.

Les projets soutenus dans le courant de l'exercice 2003 représentent un potentiel d'environ 760 emplois et des investissements de 88 millions de francs.

Dans le cadre de ses activités de promotion du tourisme, le service a soutenu une douzaine de projets qui ont bénéficié d'aides financières prélevées dans la rubrique comptable "subvention tourisme" du fonds de promotion de l'économie neuchâteloise. Il a, par ailleurs, suivi plusieurs importants projets à caractère touristique dans diverses régions du canton.

Les tableaux et graphiques qui suivent font état des aides globales accordées en vertu des législations cantonale et fédérale (rubrique "subvention tourisme" non comprise). Les chiffres des 5 dernières années sont détaillés.

## Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise

### Bilan des aides de 1999 à 2003

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Nombre de projets :</b>	21	18	17	32	30
avec cautionnement	13	9	10	5	3
avec contrib. au service de l'intérêt	18	13	10	4	5
avec contrib. à la création d'emplois	7	6	2	1	5
avec subventions					17
<b>Investissements financés (mios) :</b>	243.98	171.98	113.82	374.1	88.35
<b>Montants cautionnés (mios) :</b>	20.79	9.47	11.56	5.27	2.11
<b>Coûts des aides accordées (mios) : *</b>	7.47	8.42	10.07	7.6	10.72
<b>Nouveaux emplois :</b>	1667	769	500	836	757
<b>Projets soutenus par</b>					
la Confédération et le canton	16	11	13	7	13
le canton seul	5	7	4	25	17
<b>Projets par districts :</b>					
Neuchâtel	8	2	10	11	9
Boudry	3	5	0	4	5
Val-de-Travers	1	3	0	1	3
Val-de-Ruz	1	1	0	0	0
Le Locle	3	2	3	3	6
La Chaux-de-Fonds	5	4	4	13	5
Hors district	0	0	0	1	2
<b>Origine des projets :</b>					
entreprises neuchâteloises	7	14	7	25	21
entreprises d'autres cantons	0	1	0	3	1
entreprises étrangères	14	3	10	4	8

\* Aides directes aux entreprises (Pertes sur cautionnements, mesures de soutien, création d'emplois).

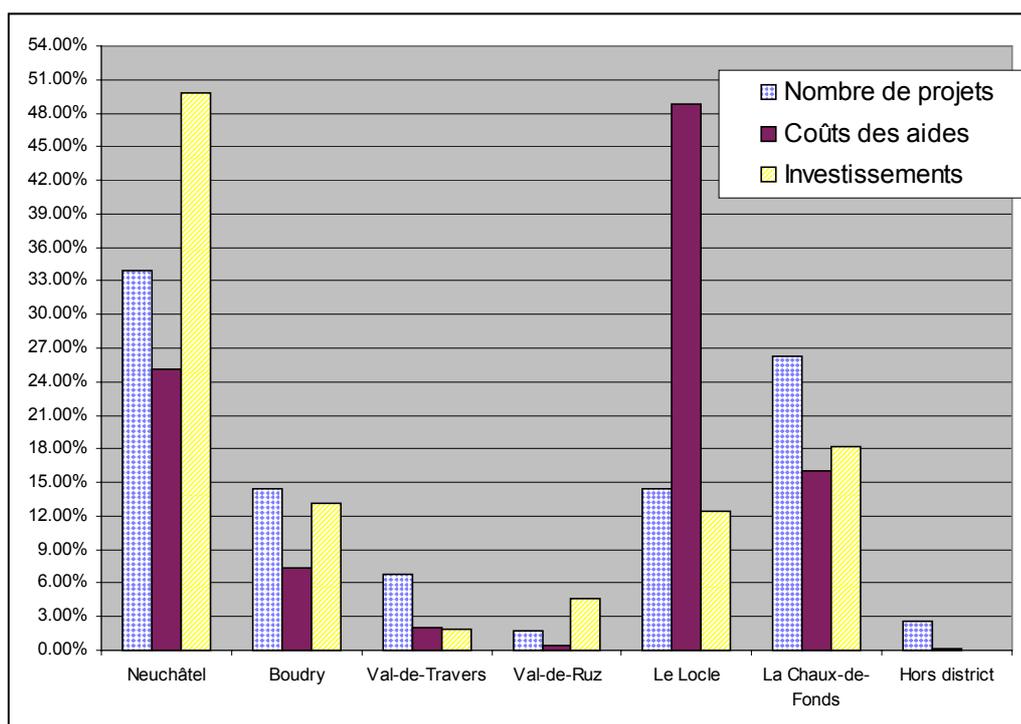
**Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise - nombre de projet, coûts des aides, investissements, par districts, Année 2003**

District	Nombre de projets		Coûts des aides		Investissements	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Neuchâtel	9	30.00	3'046'104	28.40	11'845'000	13.41
Boudry	5	16.67	1'662'630	15.50	12'196'000	13.80
Val-de-Travers	3	10.00	193'716	1.81	1'590'000	1.80
Val-de-Ruz	0	-	-	-	0	-
Le Locle	6	20.00	5'343'306	49.81	56'201'000	63.61
La Chaux-de-Fonds	5	16.67	472'720	4.41	6'525'000	7.38
Hors district	2	6.67	8'175	0.08	0	-
<b>Totaux</b>	<b>30</b>	<b>100.00</b>	<b>10'726'650</b>	<b>100.00</b>	<b>88'357'000</b>	<b>100.00</b>

**Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise - nombre de projet, coûts des aides, investissements, par districts, de 1999 à 2003**

District	Nombre de projets		Coûts des aides		Investissements	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Neuchâtel	40	33.90	11'094'728	25.05	493'737'870	49.80
Boudry	17	14.41	3'286'687	7.42	129'557'000	13.07
Val-de-Travers	8	6.78	919'914	2.08	18'800'000	1.90
Val-de-Ruz	2	1.69	203'188	0.46	45'475'000	4.59
Le Locle	17	14.41	21'627'674	48.84	122'941'000	12.40
La Chaux-de-Fonds	31	26.27	7'083'707	16.00	180'922'400	18.25
Hors district	3	2.54	68'175	0.15	0	-
<b>Totaux</b>	<b>118</b>	<b>100.00</b>	<b>44'284'074</b>	<b>100.00</b>	<b>991'433'270</b>	<b>100.00</b>

**Représentation graphique du Fonds de promotion économie neuchâteloise de 1999 à 2003**



## Coûts de la promotion économique 1999 - 2003

Rubrique comptable	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Aides aux entreprises et à l'infrastructure</b> (Fonds de promotion de l'économie)					
<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>617'942</b>	<b>234'177</b>	<b>377'432</b>	<b>301'123</b>	<b>441'721</b>
Frais liés aux terrains industriels	253'880	100'000	113'416	100'000	502
Mandats, expertises, études	361'857	129'891	258'420	199'845	439'593
Frais de gérance et divers	2'205	4'286	5'596	1'278	1'627
<b>Amortissements</b>	<b>414'150</b>	<b>250'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Amort. terrains patr. financier	414'150	0	0	0	0
Amort. imm. prod. patr. adm.	0	250'000	0	0	0
<b>Subventions accordées</b>	<b>8'617'445</b>	<b>9'030'426</b>	<b>10'946'157</b>	<b>8'121'962</b>	<b>10'001'952</b>
Subsides divers aux communes	400'000	334'000	413'596	0	55'200
Mesures de soutien	5'814'329	6'606'909	6'027'953	5'144'693	8'099'067
Pertes sur cautionnements et prêts	150'000	0	1'575'000	0	685'000
Pertes s/cautions à office de cautionnement	27'748	0	2'879	0	0
Création d'emplois	1'510'750	1'820'950	2'500'000	2'458'673	1'942'583
Subventions tourisme	716'309	268'567	490'396	518'596	518'102
<b>Contributions</b>	<b>-845</b>	<b>0</b>	<b>-31'833</b>	<b>0</b>	<b>-649'000</b>
Remboursement de subventions	-845	0	-31'833	0	-649'000
<b>Total des charges</b>	<b>9'648'691</b>	<b>9'514'603</b>	<b>11'291'756</b>	<b>8'423'085</b>	<b>9'794'673</b>
<b>Aides à diverses institutions de promotion économique</b>					
Projet Interreg II	30'000	288	29'463	0	0
Interreg	0	0	0	29'753	30'000
Développement endogène	1'060'784	0	0	0	0
N.Tec - Promotion endogène	0	1'039'653	1'483'915	1'482'290	0
Parc scientifique et technologique	0	0	0	0	1'199'891
Divers organismes endogènes	316'031	0	0	0	0
Institutions soutenues N.Tec	0	321'180	0	0	0
Diverses institutions économiques	33'700	30'400	68'700	29'600	293'091
<b>Total des charges</b>	<b>1'440'515</b>	<b>1'391'521</b>	<b>1'582'078</b>	<b>1'541'643</b>	<b>1'522'982</b>
<b>Promotion économique exogène</b> (Secr. gén./serv. de prom. écon.)					
Promotion industrielle (anc. struct.)	3'786'447	3'785'445	3'570'134	1'122'873	0
Promotion économique NE-VD (Dews)	0	0	0	1'874'187	1'916'753
Développement économique Neuchâtel (DEN)	0	0	0	898'800	1'190'700
<b>Total des charges</b>	<b>3'786'447</b>	<b>3'785'445</b>	<b>3'570'134</b>	<b>3'895'860</b>	<b>3'107'453</b>
<b>Coût total de la promotion économique</b>	<b>14'875'653</b>	<b>14'691'569</b>	<b>16'443'968</b>	<b>13'860'587</b>	<b>14'425'108</b>
<b>Comptes de l'Etat (charges brutes)</b>	<b>1'348'875'127</b>	<b>1'404'956'766</b>	<b>1'422'491'039</b>	<b>1'504'837'915</b>	<b>1'568'228'900</b> *
<b>Coût en % par rapport aux comptes</b>	<b>1.10</b>	<b>1.05</b>	<b>1.16</b>	<b>0.92</b>	<b>0.92</b> *

\* % par rapport au budget 2003 (chiffres des comptes pas encore définitifs)

### Résultat de l'enquête sur les emplois

Afin de mieux évaluer les résultats en matière de promotion économique, le service a réalisé, comme annoncé dans le programme de législature, une enquête concernant la création et le maintien d'emplois dans les entreprises soutenues dans le cadre de la promotion économique. L'enquête en question concerne toutes les entreprises qui ont bénéficié d'un soutien financier et/ou fiscal et celles qui sont venues s'établir dans le canton.

Cette enquête sera, par ailleurs, réalisée chaque année et les résultats seront publiés notamment dans le rapport de gestion.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans le tableau ci-dessous (situation à fin 2002). L'enquête 2003 est en cours d'élaboration.

### Nombre d'emplois occupés dans des entreprises ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de la promotion économique

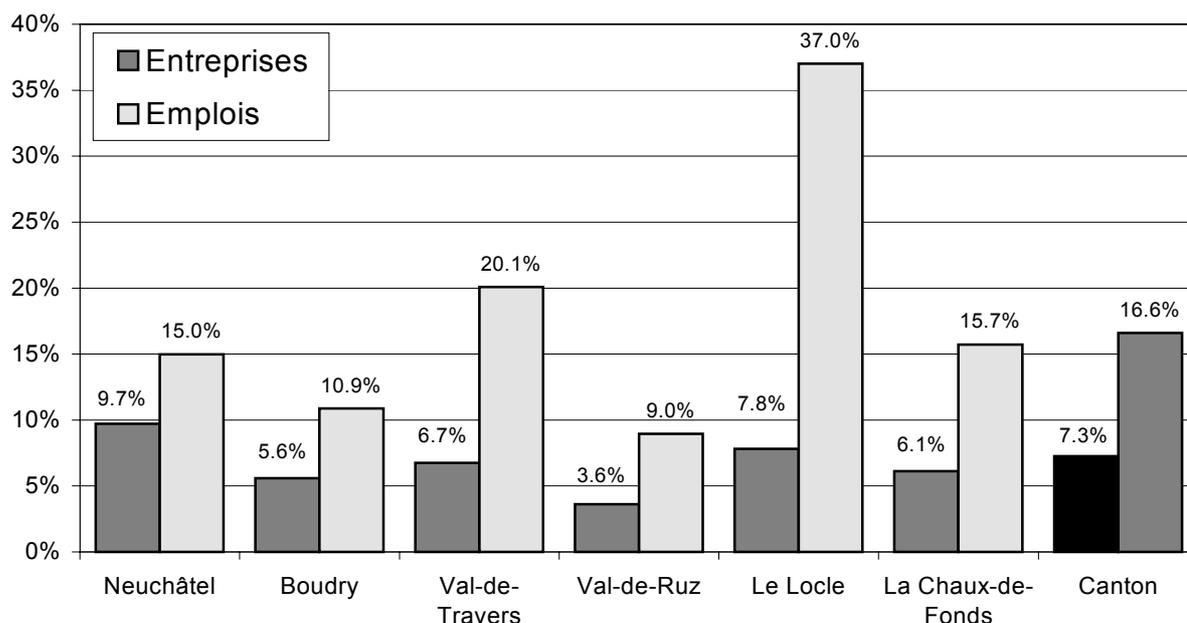
	Ne	By	VT	VR	LL	CDF	Total
Selon RFE <sup>1)</sup> :							
Nombre d'emplois	33.675	10.857	4.058	4.175	7.492	20.906	81.163
Nombre d'entreprises	2.396	1.359	534	524	588	1.554	6.955
Selon enquête PREN <sup>2)</sup> :							
Nombre d'emplois	5.048	1.180	815	374	2.772	3.285	13.474
Nombre d'entreprises	233	76	36	19	46	95	505
Enquête PREN en % du total:							
Nombre d'emplois (%)	15.0%	10.9%	20.1%	9.0%	37.0%	15.7%	16.6%
Nombre d'entreprises (%)	9.7%	5.6%	6.7%	3.6%	7.8%	6.1%	7.3%

<sup>1)</sup> Secteurs secondaire et tertiaire, selon le recensement fédéral des entreprises (RFE-septembre 2001)

<sup>2)</sup> Situation à fin 2002, selon enquête effectuée par le service de promotion économique (PREN)

Pour l'ensemble du canton, 7,3% des entreprises qui exerçaient une activité économique à fin 2002 ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de la promotion économique. Elles occupaient plus de 13.500 emplois, soit environ 16,6% de l'emploi total. En terme d'emplois soutenus, on constate que l'effort le plus important a été réalisé dans le district du Locle (plus d'un emploi sur trois est situé dans une entreprise ayant bénéficié d'un soutien), au Val-de-Travers (environ un emploi sur cinq). Pour Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, la proportion d'emploi dans des entreprises aidées se situe à 15,1% et 15,7% de l'emploi total. Pour le Val-de-Ruz, cette part représente moins d'un emploi sur 10. Ces informations sont reproduites sous forme de graphiques dans la figure ci-dessous.

### Proportion d'entreprises (et de leurs emplois) qui ont bénéficié de la promotion économique, par district, à fin 2002



Exemple de lecture :

Dans le district du Locle, 7,8% des entreprises du district, représentant plus d'un emploi sur trois du district (37%), ont bénéficié de la promotion économique

### **Aide aux régions de montagne**

L'année 2003 marque le début d'une nouvelle période quadriennale (2003 – 2006) pour l'attribution des crédits aux cantons. Par ordonnance du Département fédéral de l'économie, la Confédération a fixé à 21,5 millions de francs le total des montants attribués au canton.

Ce montant a été réparti, en accord avec les régions, de la façon suivante:

- Association Centre-Jura: Fr. 8.000.000.–
- Association Région Val-de-Travers: Fr. 4.800.000.–
- Association Région Val-de-Ruz: Fr. 4.400.000.–
- "Réserve cantonale": Fr. 4.300.000.–

La "réserve cantonale" est utilisée notamment dans les cas suivants:

- Projets touchant plusieurs régions.
- Nouveaux projets non prévus dans le programme d'une région.
- Projets particulièrement importants pour le développement régional.
- Épuisement du quota par une région.

On peut rappeler que les moyens financiers mis à disposition du canton de Neuchâtel par la Confédération jusqu'à fin 2002 ont tous été utilisés, ce qui a permis d'obtenir un excellent "quotient de réalisation" pour la première période quadriennale prévue par la nouvelle législation fédérale. En effet, avec un résultat de 1,34, Neuchâtel se place au deuxième rang à l'examen de cet indicateur, juste derrière le canton des Grisons (1,36). Par comparaison, le quotient moyen suisse se situe à 0,79.

La politique qui a été menée, notamment en privilégiant les investissements de développement par rapport à ceux dits "de base", a donc porté financièrement ses fruits et entraîne des effets favorables pour la période quadriennale qui se terminera en 2006. En effet, malgré une diminution de 17,3% des moyens financiers mis à disposition des cantons par la Confédération (de 520 millions à 430 millions, soit 90 millions de moins), l'enveloppe attribuée au canton de Neuchâtel jusqu'à fin 2006 est en augmentation de 6,7 millions et atteint 21,5 millions, soit un accroissement de 45,3%.

Malgré cette augmentation de la part attribuée au canton de Neuchâtel, tous les projets de développement inscrits dans les programmes régionaux ne pourront pas bénéficier d'une aide LIM. En effet, l'inventaire mis à jour à fin 2003, qui recense 60 projets de développement, représentant des investissements de plus de 121 millions de francs, dépasse le montant des crédits octroyés par la Confédération.

En matière d'aides financières pour le soutien des activités des secrétariats des associations régionales, la Confédération a octroyé au canton, par décision du 20 janvier 2003, un montant de 210.000 francs pour l'année 2003. La part du canton de Neuchâtel s'est élevée à 90.000 francs. Quant au canton de Berne, il a contribué au financement de l'Association Centre-Jura à hauteur de 20.000 francs. Ces subventions, d'un montant total de 320.000 francs, ont été réparties de la façon suivante entre les trois régions de montagne du canton:

- Association Centre-Jura: Fr. 96.000.–
- Association Région Val-de-Travers: Fr. 128.000.–
- Association Région Val-de-Ruz: Fr. 96.000.–

Au vu des importants changements que la Suisse connaît actuellement au niveau de ses conditions-cadres, la Confédération a estimé que la politique régionale devait être repensée en profondeur. Pour ce faire, un groupe d'experts a été mandaté pour élaborer une nouvelle conception de politique régionale. Son rapport a été publié en février 2003.

Ces propositions ont fait l'objet d'un examen approfondi durant l'année 2003 et ont été prises en compte pour définir les orientations que le canton entend suivre en matière de développement régional. Il est prévu qu'un rapport d'information traitant de cette question soit examiné par le Grand Conseil durant le 1er semestre 2004.

## **Office de la statistique**

Pour l'office de la statistique, l'année 2003 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers:

### **Démarrage du projet de perspectives démographiques régionales**

Dans le cadre de la collaboration intercantonale instaurée en 2002 entre l'office de la statistique du canton de Neuchâtel et celui du canton de Vaud, le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistique (SCRIS) a été mandaté pour établir des perspectives démographiques cantonales.

Dès 2004, des perspectives biennales de population et de ménages, aux échelles cantonale et régionale, seront diffusées.

Le projet a démarré en juillet 2003. Tous les services et offices du canton ont été conviés à une séance d'information et de présentation du projet. Ils ont eu l'occasion de se prononcer sur leur intérêt en matière de perspectives démographiques et de leurs attentes envers ce projet, notamment sur la régionalisation des résultats.

### **Conjoncture économique**

Depuis plusieurs années, l'office de la statistique collabore avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich dans le but de disposer d'indicateurs conjoncturels dans le domaine industriel.

Afin de simplifier la diffusion et la compréhension de ces indicateurs, la brochure qui en recense les principaux résultats a été complètement revue. Cette publication intègre désormais également d'autres indicateurs économiques conjoncturels, au niveau suisse et cantonal. Sa diffusion est trimestrielle.

### **Annuaire statistique**

Après une analyse détaillée de son contenu et une comparaison avec les produits similaires des autres cantons, l'annuaire statistique a été entièrement revu et repensé. Les deux volumes (canton et communes) ont été agrégés en un seul, mais de taille réduite au format A5. Le but recherché était de rendre ce produit plus attractif et plus facile d'accès, tout en réduisant son encombrement.

Sa structure reste articulée en 19 thèmes communs à la statistique publique suisse. L'ensemble des tableaux qui le composent est également disponible sur le site internet de l'office, à disposition du public qui souhaiterait poursuivre une analyse plus détaillée.

### **Site Internet de l'office ([www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat))**

L'accès aux différentes statistiques présentées sur le site internet de l'office a été rendu plus intuitif et plus convivial. Il est désormais accessible à un public hétéroclite, composé aussi bien de chercheurs et d'étudiants qui désirent des informations pointues que de personnes qui souhaitent simplement connaître le nombre d'habitants du canton ou encore le niveau de l'indice des prix.

### **Collaboration Vaud - Neuchâtel**

Deux projets principaux ont pu se concrétiser en 2003 dans le cadre de la collaboration VD-NE:

- Il s'agit, tout d'abord, de l'accès facilité pour le canton de Neuchâtel aux données du chômage, fournies par le seco, puis mises à disposition sur une plate-forme statistique par le canton de Vaud. L'office de la statistique a ainsi pu proposer une refonte du communiqué de presse mensuel du service de l'emploi en simplifiant et rationalisant sa production. Des tableaux et graphiques supplémentaires sont également disponibles sur internet.

- Le canton de Neuchâtel a également pu profiter du concept de fiche communale développé par le SCRIS. Les résultats du recensement fédéral de la population 2000 sont ainsi disponibles au travers de portraits de chaque commune et district. Cette information sera diffusée sur support papier et informatique.

### **Statistique fédérale – REGIOSTAT – CORSTAT**

En 2003, l'office cantonal de la statistique a signé la charte de la statistique publique suisse. Par cette adoption, l'office reconnaît que sa responsabilité professionnelle et sociale implique le respect d'un code de déontologie et de principes éthiques.

En outre, le canton a participé aux activités de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans les domaines principaux suivants:

- Organisation de demi-journées de formation destinées aux communes neuchâteloises intéressées à utiliser l'application Internet du Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL).
- Participation du canton à l'enquête sur la structure des salaires, suivi des travaux d'enquête, étude d'une solution genevoise d'exploitation des résultats (mise en place par l'observatoire du marché du travail genevois) et coordination avec le service de l'emploi.
- Collaboration aux discussions sur les travaux d'exploitation et de diffusion des résultats du recensement fédéral de la population de 2000.
- Suivi des modifications intervenues dans la statistique de l'emploi (STATEM).
- Étude des méthodes appropriées pour la correction rétrospective des données statistiques issues d'enquêtes.

Faute de ressources financières, il a été décidé de renoncer au financement d'un suréchantillonnage de l'enquête sur la structure des loyers. Cette étude aurait permis d'obtenir des résultats et des indicateurs sur la structure du parc de logement et des loyers en vigueur par région.

Les offices régionaux de statistique (organisés dans une « conférence » dénommée CORSTAT) se retrouvent régulièrement au sein de REGIOSTAT (plate-forme d'échanges avec l'office fédéral de la statistique). Cette année, les débats ont principalement porté sur les points suivants:

- Consultation sur le projet d'harmonisation des registres des habitants.
- Examen de l'avenir de la statistique de l'hébergement, en collaboration avec les instances touristiques suisses.
- Discussion autour de la réduction de la taille de l'échantillon de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).
- Commission pour la statistique sanitaire (STATSAN).
- Étude de la régionalisation de scénarios de population.

### **Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT)**

Une collaboration est instituée depuis plusieurs années entre les offices de statistique cantonaux et communaux de la Suisse romande et du Tessin. Les dossiers suivants ont fait l'objet d'un suivi ou d'un traitement plus particulier :

- Le programme pluriannuel de la statistique fédérale.
- Le portail statistique suisse.
- La statistique de l'hébergement.
- Le projet BRIDGE de gestion centralisée des méta-données en relation avec le projet CODAM de l'OFS.
- Les prestations de cartographie thématique offertes par l'OFS.

- Les indicateurs du développement durable dans leurs dimensions nationale et régionale.
- La proposition de mesures des salaires en usage et le dispositif d'observation du marché du travail mis sur pied par le canton de Genève.
- L'observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE).
- Le glossaire démographique élaboré par l'OFS.

L'office de la statistique du canton de Neuchâtel assume la vice-présidence de la CORT pour deux ans.

### **Statistique cantonale**

Au niveau cantonal, les domaines suivants ont nécessité une attention particulière:

- Réalisation de l'enquête annuelle sur les logements vacants.
- Réalisation de l'enquête annuelle sur les locaux industriels ou commerciaux vacants.
- Organisation du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2003.
- Mise sur pied de la statistique migratoire des Suisses (ESPOP 03).
- Diffusion trimestrielle des résultats de la statistique de l'emploi (STATEM) au travers de communiqués de presse.
- Poursuite de la réalisation de l'enquête conjoncturelle pour l'industrie, en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich.
- Suivi des travaux préparatoires en vue du microrecensement des transports de 2005, en collaboration avec l'office des transports.
- Information et formation au sujet du projet Lamda, développé par le Seco, pour la mise à disposition mensuelle sur Internet d'informations sur les demandeurs d'emploi.

L'office de la statistique a participé en 2003 à plusieurs groupes de travail ou commissions, dans les domaines suivants:

- Commission cantonale des utilisateurs de l'informatique.
- Groupe de pilotage du site Internet de l'Etat de Neuchâtel (NEAT).
- Centre romand d'observation et d'information sur la situation économique (CROISE).
- Partenaires romands du test conjoncturel.
- Groupe CENSUS, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, en vue d'examiner les résultats du recensement fédéral de la population 2000 et de préparer le recensement de 2010.
- Groupe d'accompagnement de la statistique de l'emploi (STATEM).
- Groupe d'accompagnement sur la correction rétrospective des données statistiques.

### **Office des affaires extérieures**

La politique extérieure du canton est regroupée dans l'office des affaires extérieures.

### **Collaborations intercantionales et régionales (CGSO)**

#### **Espace Mittelland et Conférence des gouvernements de Suisse occidentale**

En 2002, lors de la reprise de la présidence par le canton de Neuchâtel, l'Espace Mittelland se posait des questions sur son identité et son avenir, suite notamment à la décision des Chambres fédérales d'attribuer le Tribunal administratif à Saint-Gall (et non à Fribourg) ainsi qu'à la volonté de la CGSO de s'affirmer comme un espace de concertation politique. L'étude confiée à l'Université

de Lausanne "Vers de nouvelles stratégies régionales: entre Espace Mittelland et Suisse occidentale?" a permis de donner des pistes de réflexions sur les enjeux que traversent l'Espace Mittelland et la région de Suisse occidentale.

Parallèlement à ces réflexions en cours au sein de l'Espace Mittelland, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'affirme de plus en plus comme espace de concertation politique et interlocuteur au sein de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) et vis-à-vis des autorités fédérales. La CGSO a examiné un plan de mesures afin de renforcer ses structures pour être plus présente sur la scène fédérale.

Les préoccupations de ces deux institutions étant similaires, une séance commune entre le comité gouvernemental de l'Espace Mittelland et la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale s'est tenue en mai 2003. Suite à cette séance, un mandat a été confié à un groupe de travail afin de présenter diverses solutions pour utiliser au mieux les structures et les ressources disponibles.

### **Espace Mittelland**

Lors des trois séances ordinaires du comité gouvernemental de l'Espace Mittelland, les projets suivants ont été adoptés:

- Participation de l'Espace Mittelland à l'étude "Benchmarking" du BAK.
- Projet "routes" qui consiste à définir des itinéraires pour le trafic poids lourds sur le réseau des routes des cantons membres de l'Espace Mittelland.
- Crédit d'étude pour la continuation des travaux sur la ligne RER Berne-Neuchâtel, ainsi que sur les lignes des Chemins de fers du Jura et pour les communautés tarifaires de l'Espace Mittelland.
- Projet Mittellangues qui cherche à favoriser les échanges linguistiques entre le personnel des différentes administrations des cantons de l'Espace Mittelland.

### **Conférence des gouvernements de Suisse occidentale**

En 2003, la CGSO a entrepris les actions suivantes:

- Préparation d'une interpellation que des parlementaires fédéraux des cantons de la CGSO ont déposée.
- Envoi d'un courrier au Conseil fédéral concernant la répartition des moyens financiers entre les cantons pour les routes nationales.
- Envoi d'un courrier au Conseil fédéral concernant les restrictions budgétaires dans le domaine des statistiques fédérales, en particulier la suppression de la statistique de l'hébergement et la réduction de la taille de l'échantillon de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).
- Envoi d'un courrier à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) pour demander que le thème de la politique financière de la Confédération soit mis à l'ordre du jour d'une rencontre avec le Conseil fédéral.

### **Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)**

La CDEP-SO est née en 2002 suite à la transformation de l'ACCES (Association Intercantonale pour la concertation et la coopération économique) en conférence spécialisée de l'économie publique des cantons de Suisse occidentale. Les cantons membres sont Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Genève, Jura et Neuchâtel.

Les thèmes suivants ont été abordés lors des deux réunions de la CDEP-SO:

- Nouvelle politique régionale de la Confédération.
- Politique du Seco en matière de promotion à l'étranger (RéusSite Suisse).
- Création d'une identité commune en matière de promotion économique exogène.
- Projet REMA (décentralisation des activités de la poste).
- Arrêté BONNY.

- Suivi des programmes LEONARDO, RST, CCSO.
- Projet ProRegion (anciennement forum économique des régions).
- Office de cautionnement.

### ***Collaboration confédérale***

#### **Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC)**

Il y a 10 ans, les 26 gouvernements cantonaux de la Suisse ont fondé la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC) pour répondre au malaise croissant des cantons face au manque de considération de leurs intérêts communs. La CdC a pour mission de renforcer et de défendre la position des cantons sur la scène fédérale.

L'assemblée plénière de la CdC s'est réunie à 4 reprises et a traité principalement des points suivants:

- Paquet fiscal 2001.
- Programme d'allègement budgétaire de la Confédération.
- Stratégie d'intégration européenne et réforme des cantons.
- Politique européenne: élargissement de l'Union européenne, extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (accords bilatéraux I) et nouvelles négociations bilatérales avec l'Union européenne.
- Or de la BNS – affectation des recettes d'or excédentaires de la BNS.
- Nouvelle péréquation financière et répartition des charges.
- Révision de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI).
- Conférence tripartite sur les agglomérations.
- Programme de législature 2003 – 2007 de la Confédération.
- Conférence nationale sur le fédéralisme en 2005.
- Conventions conclues par les cantons entre-eux et avec l'étranger.
- Suivi des travaux du Conseil de l'Europe.

### ***Coopération transfrontalière***

#### **Conférence TransJurassienne**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, la Conférence TransJurassienne remplace la Communauté de Travail du Jura. L'année 2003 a été consacrée à l'élaboration du programme de coopération transfrontalière 2004 – 2006. Dans le but de définir les actions à développer, quatre groupes de réflexion ont été constitués, soit:

1. Aménagement du territoire, transports et communication, technologies de l'information et de la communication.
2. Développement économique, agriculture, environnement, tourisme.
3. Protection, sécurité et circulation des personnes (affaires sanitaires et sociales, circulation et protection des personnes et des biens).
4. Enseignement, formation, culture, sports et loisirs.

Le programme de coopération transfrontalière 2004 – 2006 a été approuvé par la Commission de la CTJ en janvier 2004.

En plus de la mise sur pied de nouvelles structures, la CTJ a continué à mener ses actions habituelles, notamment dans le cadre de la campagne agrotouristique et du raid "Écrin vert" destiné aux lycéens.

### **Programme INTERREG IIIa**

Le programme INTERREG a été mis en place par la Commission européenne dans le but de soutenir financièrement les actions de coopération transfrontalière aux frontières internes et externes des États membres de l'Union européenne. Ces opérations peuvent être initiées tant par des particuliers que par des organismes publics ou privés. Le canton de Neuchâtel est actif dans le cadre du programme opérationnel INTERREG IIIa France-Suisse.

Voici brièvement décrits, les différents projets acceptés par les comités CTJ et auxquels le canton de Neuchâtel est associé d'une manière ou d'une autre:

- Les énergies renouvelables au service du développement durable: chercher à évaluer les consommations d'énergie et le potentiel de production d'énergies renouvelables sur plusieurs territoires franco-suisses.
- Import – export: événement d'art contemporain transfrontalier en milieu urbain. Expositions qui proposent une réflexion sur les espaces d'uniformisation urbaine communs à toutes les villes. Villes choisies: Besançon et Neuchâtel.
- Livre sur l'histoire de l'arc jurassien.
- Outils de promotion et de communication de l'aire de proximité "Mont d'Or Chasseron". Doter la zone d'outils de communication et de promotion pour le tourisme à l'aide de quatre projets: carte sur le patrimoine bâti, carte des sentiers d'interprétation, guide du patrimoine, photothèque.
- Forum des outils pédagogiques pour une éducation à l'environnement: réaliser un inventaire des outils pédagogiques existants (jeux, valises pédagogiques, expositions itinérantes, matériel informatisé tel que CD-Rom ou DVD), réaliser des outils (lors d'ateliers), puis par la suite, créer une base de données commune qui servira à mettre à disposition des enseignants, animateurs, etc. les nouveaux outils et méthodes mis sur le marché.
- Cimbrot: le projet vise à l'amélioration des propriétés des surfaces et de tenue aux radiations des implants traumatologiques. Il est basé sur des technologies respectueuses de l'environnement (traitements plasma et dépôts sous vide) et répond à un besoin des petites et moyennes entreprises implantées en Suisse et en France.
- Par-dessus le mur (édition 2003), l'écriture: permettre la découverte de textes littéraires inédits en associant la marche dans les paysages et des "lectures spectacles".

### **Questions européennes**

#### **Les accords bilatéraux**

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne sont entrés en vigueur en juin 2002. Les bilatérales concernent sept domaines: la libre circulation des personnes, les transports terrestres, les transports aériens, les produits agricoles, la recherche, les marchés publics et les obstacles techniques au commerce.

Dans le but de fournir les informations nécessaires à la population, des pages consacrées aux accords bilatéraux ont été intégrées au site Internet du canton. En plus de présenter brièvement le contenu des accords, elles fournissent de nombreuses adresses de contact au sein de l'administration cantonale et donnent l'occasion de poser des questions concrètes concernant l'application de ces accords.

#### **L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)**

Fondée en 1985, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) est une organisation politique des régions en Europe et le porte-parole de leurs intérêts aux niveaux européen et international.

L'ARE a tenu son assemblée annuelle les 27 et 28 novembre 2003 à Pozan (Pologne). A cette occasion, l'ARE a rappelé le rôle des régions et les défis auxquels elles sont confrontées dans leur action pour une Europe plus démocratique et proche des citoyens.

## **Office des vins et des produits du terroir**

Si l'année 2003 a marqué le vignoble neuchâtelois par des conditions climatiques extraordinaires, elle a aussi mis en relief la situation économique morose de la branche vitivinicole et le déclin du cépage phare de la Suisse romande et de Neuchâtel en particulier (-9% par rapport à 2002 pour 245 ha, soit 41% de la surface totale). Dans un contexte de concurrence intense de la part des vins étrangers et d'évolution des habitudes de consommation, le vignoble neuchâtelois continue à s'adapter tout en misant sur ses forces et son originalité que l'OVPT est chargé de valoriser.

Au niveau des autres produits du terroir, le marché concerné est naturellement plus local. L'enjeu de la promotion est ici de les profiler dans une niche de qualité et de personnalisation face à la grande distribution et ses produits plus standardisés.

### **Promotion des vins de Neuchâtel**

La force et l'originalité du vignoble neuchâtelois résident d'une part dans une tradition et un savoir-faire millénaire, d'autre part dans l'offre de produits uniques de qualité. On observe ainsi que les vins typiquement neuchâtelois se maintiennent à des niveaux de prix et de volumes encourageants et que les spécialités à haute valeur ajoutée, notamment les vins élevés en barrique, permettent de maintenir le chiffre d'affaires global, compensant ainsi les pertes subies avec le blanc.

**Non filtré:** Bien que le chasselas soit en perte de vitesse, la spécialité du début de l'année, qui doit son charme à ses fines lies en suspension engendrant des arômes floraux et fruités soutenus, a maintenu son volume d'écoulement, malgré une canicule persistante peu propice à la consommation de boissons alcoolisées. S'il est vrai toutefois que la croissance n'est pas au rendez-vous pour la première fois depuis que sa promotion est coordonnée et soutenue, il n'en demeure pas moins que le Non filtré contribue à promouvoir une belle et originale image du vignoble (40% du volume distribué en dehors de ses terres) en une période généralement creuse (janvier à mars).

**Œil-de-Perdrix:** Le véritable moteur de l'économie vitivinicole neuchâteloise reste encore et toujours le "rosé" de Neuchâtel. L'Œil-de-Perdrix absorbe en effet une grande partie des surfaces plantées en pinot noir (augmentation de 4% par rapport à 2002 pour 288 ha, soit 48% de la surface totale) et maintient son aura en Suisse, tant au niveau du prix de vente que du volume écoulé. L'OVPT y consacre donc une part importante de son budget promotionnel, principalement en Suisse alémanique.

### **Autres produits du terroir neuchâtelois**

L'enjeu de la promotion des autres produits du terroir, issus essentiellement de productions artisanales et familiales, consiste à mettre en lumière un savoir-faire local et une traçabilité courte, permettant de garder un maximum de plus-value à l'intérieur du canton. L'image sympathique dégagée par le côté authentique des produits et des artisans renforce également l'attrait touristique de notre région.

Si l'OVPT ne recherche plus activement des partenaires depuis trois ans afin de consolider l'acquis et de miser sur l'aspect qualitatif, chaque année permet toutefois d'enregistrer de nouvelles demandes d'artisans ou de revendeurs spécialisés motivés à devenir des ambassadeurs du terroir neuchâtelois. A fin 2003, nous recensons ainsi parmi nos partenaires et cotisants 34 producteurs-artisans (+3 par rapport à 2002), 27 revendeurs spécialisés (+7) et 19 restaurateurs (+3). Un constat réjouissant réside dans le fait que de plus en plus de partenariats spontanés entre producteurs et revendeurs s'instaurent grâce aux contacts établis lors des diverses plates-formes de promotion mises sur pied par l'office. Par ce biais, une véritable dynamique se dégage au sein du terroir neuchâtelois à la grande satisfaction des partenaires concernés.

### **Plates-formes de présentation et partenariats**

Grâce à divers partenariats supracantonaux - Swiss Wine en collaboration avec les cinq autres grandes régions viticoles du pays, Watch Valley avec les producteurs et offices du tourisme des cantons du Jura, Jura bernois et Neuchâtel – le terroir neuchâtelois bénéficie de plates-formes de présentation complémentaires à celles assumées par l'OVPT seul. Pour l'exemple, nous citons une présence relevée au plus grand salon d'Europe de la restauration et de l'hôtellerie à Bâle sous

l'égide de Swiss Wine (Igeho), ainsi que les prestations communes des partenaires touristiques et du terroir de Watch Valley, très appréciés du tout public, lors des salons touristiques organisés dans cinq grandes villes suisses. Nous relevons également le succès remarquable rencontré par la Fête du saucisson neuchâtelois où le monde agricole s'est joint aux artisans du terroir à l'occasion de l'octroi de l'indication géographique protégée (IGP), garante de qualité et d'authenticité, au fleuron de la charcuterie neuchâteloise.

En tout, ce sont quelque 25 manifestations que l'OVPT a organisées ou auxquelles il a pris part dans le canton de Neuchâtel et le reste de la Suisse, représentant plus de 70 jours de présentations publiques, soutenus par des conférences de presse, annonces publicitaires et matériel promotionnel.

### ***Représentations***

Afin d'assurer une bonne communication interne et d'être en contact permanent avec la base, l'OVPT est représenté dans plusieurs commissions impliquant de nombreuses séances tout au long de l'année. En voici les principales: organisme de promotion des vins suisses (OPVS), commission intercantonale des marques de terroir (CIT), interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN), commission de gestion du Château de Boudry, commission vigne vin terroir et gastronomie (VVTG) de la Fête des Vendanges.

## 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NEUCHATELOIS

### 4.1. Missions

Le Développement économique neuchâtelois (DEN) est une société à responsabilité limitée dont la mission est d'attirer le maximum d'entreprises étrangères de qualité et de favoriser leur implantation dans toutes les régions du canton.

Les activités recherchées appartiennent aux secteurs suivants:

- Services internationaux, tels que les activités dévolues aux sièges centraux de compagnies étrangères, siège européen mondial, société commerciale, holding, centre de coordination, centre de logistique, gestion financière, etc. Il s'agit d'activités internationales exportatrices de services qui réalisent leurs revenus à l'étranger et ne font donc pas concurrence aux entreprises de la place.
- Dans le secteur industriel, le DEN recherche des entreprises actives dans les micros et nanos technologies, le domaine médical (sciences de la vie ou life sciences), l'alimentation, la nutrition et les cosmétiques, les TMT (technologie, média télécommunication et développement de logiciels), ainsi que les technologies liées à l'environnement, à l'aéronautique, à la robotique et au secteur des machines, etc.

### 4.2. Objectifs de l'année

Le DEN est axé sur le résultat "result oriented" et met tout en œuvre pour attirer le maximum d'entreprises de qualité. Pour l'année sous revue, l'objectif était d'attirer entre 20 et 30 entreprises.

### 4.3. Ressources

Pour l'acquisition et la prospection à l'étranger, le DEN coopère avec les cantons de Vaud et du Valais dans le cadre du DEWS (Development Economic Western Switzerland). Le DEWS a mis en place un réseau de 22 représentants couvrant les principales régions économiques du monde: l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, l'Europe, en particulier l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les pays du Benelux, les pays scandinaves, Chypre, la Grèce, la Russie, et également la Turquie, Israël, les Emirats Arabes Unis, l'Inde et le Japon.

D'autres contacts ont été établis dans des régions comme la Chine, l'Afrique du Sud et l'Asie.

En plus de son réseau de représentants, le DEWS organise des manifestations dans le monde entier ou est invité à présenter les régions membres du DEWS dans le cadre d'autres manifestations. L'année dernière, ce fut le cas notamment à Tel-Aviv, Bombay, Delhi, Dubaï, Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bruxelles, au Luxembourg, ainsi qu'à Montevideo, Buenos Aires et Sao Paulo.

Le DEWS s'efforce aussi d'obtenir une bonne couverture de ses activités dans les médias étrangers, en invitant les journalistes locaux ou en organisant des conférences de presse.

Le DEWS participe également à tous les séminaires organisés par le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie), soit une vingtaine par année.

Le DEWS est un organisme de promotion unique en Suisse. Il a gagné en visibilité et, de ce fait, est devenu incontournable pour les grands projets qui s'intéressent à notre pays.

Lorsqu'un projet est en voie de concrétisation, il appartient au DEN et à son équipe (7 personnes organisées selon le concept de "chefs de projets") d'en finaliser l'acquisition et la réalisation.

Le DEN dispose, à la Collégiale 3, de locaux d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Le budget de la promotion économique exogène pour le Canton est de 3,2 millions de francs; 1,2 million de francs sert à financer le bureau du DEN à Neuchâtel et 2 millions de francs sont mis à disposition du DEWS. Le DEWS dispose d'un budget de 5 millions de francs, alimenté à raison de 2 millions de francs par Neuchâtel, 2 millions de francs par le canton de Vaud et de 1 million de francs par le canton du Valais.

#### 4.4. Résultats / Perspectives

En plus du soutien donné aux entreprises exogènes existantes (Johnson & Johnson, Baxter, Merisant, Nanoworld, par exemple), le DEN a réalisé 47 nouvelles implantations au cours de l'année 2003. Ce chiffre représente une augmentation de 74% par rapport à l'année 2002 qui fut la première année de la mise en place de la structure DEWS-DEN.

A fin 2003, plus de 220 projets sont à l'étude et en négociation. Ce nombre élevé de projets est à comparer à celui des projets dits dans le "pipe-line" au début 2002, soit une trentaine.

Les nouvelles sociétés implantées en 2003 ont créé 110 emplois la première année de leur activité. Ils seront de 370 après 3 ans et 750 après 5 ans.

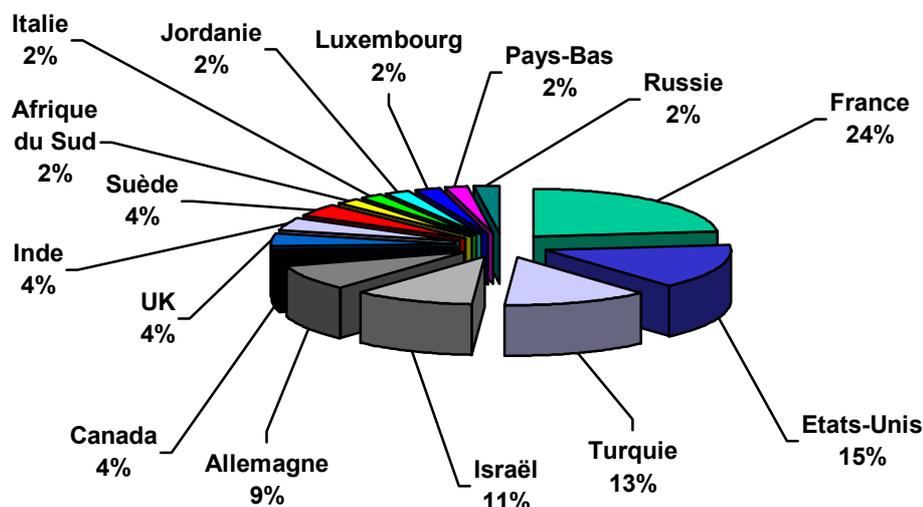
Le retour sur investissement de l'activité de promotion économique exogène est non-négligeable. En effet, le calcul effectué sur l'exercice 2003 indique un coût de fonctionnement de 3,2 millions de francs, auquel s'ajoutent 735.000 francs d'aides directes, soit un coût total de 3,935 millions de francs.

Comparé aux 12 à 17 millions de francs de rentrées fiscales devant provenir de ces 47 sociétés au bout d'une année d'activité, auxquels il faut ajouter 1 million de francs d'impôts payés par les personnes physiques, cela donne un ratio de 1 à 4. Ce dernier ne tient cependant pas compte d'éventuelles aides financières allouées durant les années suivantes. Ce ratio devrait cependant s'améliorer largement sur 5 ans: 1 franc investi en promotion économique exogène devrait rapporter 6 francs selon les projets. Par ailleurs, ces chiffres ne tiennent pas compte des entreprises déjà existantes et de tous les effets induits en sous-traitance, services, hôtellerie, etc. Afin de donner une idée plus exhaustive, ce calcul devrait porter au moins sur une durée de 5 ans.

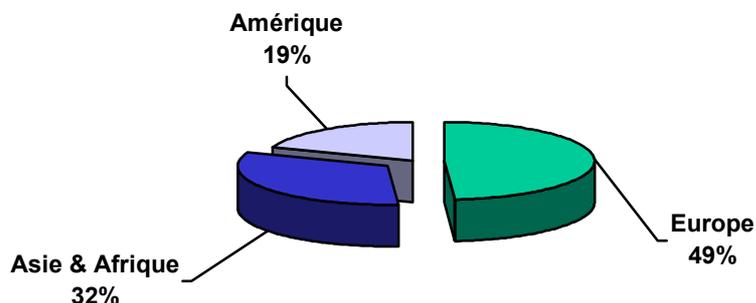
La répartition par pays d'origine des implantations 2003 démontre une très large diversification. Ce phénomène est dû principalement à l'excellente répartition géographique des représentants du réseau mondial du DEWS.

Certains pays, comme la France ou Israël, sont à l'origine de très nombreux projets de qualité. Neuchâtel n'était pratiquement pas représenté dans ces pays précédemment. A noter aussi le début d'activités prometteuses dans les pays du Moyen-Orient.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition des projets par pays.

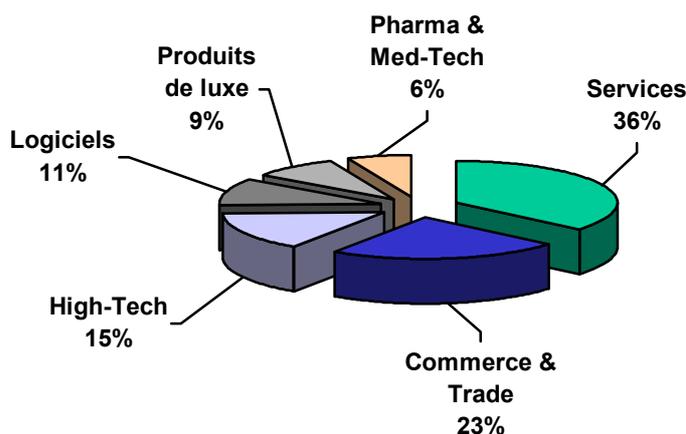


La répartition par continent indique aussi une diminution relative de la part des projets venant d'Europe, alors que le nombre absolu de ces derniers augmente. Ceci permet au DEN, si nécessaire,

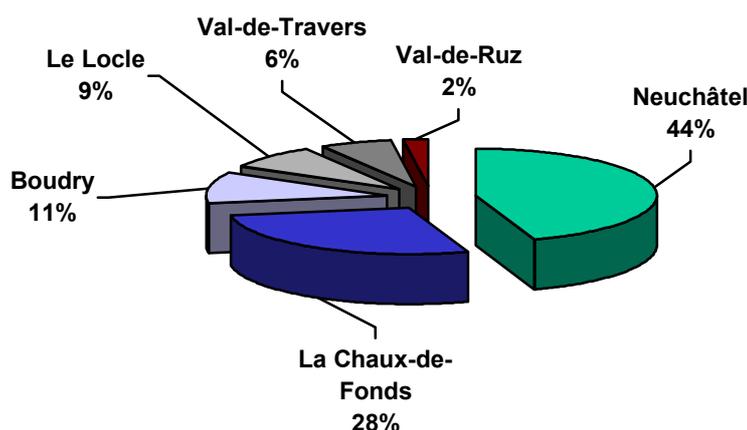


d'atténuer les contrecoups d'une mauvaise conjoncture dans une partie du globe.

Les secteurs d'activités ciblés ont été énumérés plus haut. Les résultats obtenus témoignent de la réussite de la politique du DEN. En effet, tout en renforçant le secteur tertiaire, en implantant même des centres de décision de renommée mondiale dans le canton, phénomène important, les activités de haute technologie, de logiciels, des produits de luxe et des technologies médicales n'ont pas été négligées. Tous ces secteurs contribuent à une bonne diversification du tissu économique cantonal.



Le souci de développer harmonieusement les différentes régions du canton a porté ses fruits en 2003. Ce travail de sensibilisation est initié par les représentants du DEWS à l'étranger et il est relayé par le DEN et ses chefs de projets sur place. Tous les districts hors du littoral ont enregistré une progression considérable de leur part de nouveaux projets par rapport à 2002. Par exemple, La Chaux-de-Fonds est passée de 11% à 28%, Le Locle de 4% à 9% et le Val-de-Travers de 4% à 6%. A noter que tous les districts ont enregistré une augmentation importante de projets en nombre absolu.



Voici quelques exemples de sociétés implantées en 2003:

<i>DAVID YURMAN</i>	Le deuxième plus grand bijoutier-joaillier des États-Unis. Le groupe a installé son centre de production horlogère à La Chaux-de-Fonds.
<i>ANTELOPE TECHNOLOGIES</i>	Société américaine de production de mini-ordinateurs, sous la technologie et la licence IBM. Centre de décision et production mondiale à Neuchâtel.
<i>NEW WAVE</i>	Centre logistique pour l'Europe occidentale du leader européen du cadeau d'entreprise. Cette société suédoise, aussi active dans le domaine des habits de sport, a racheté une moitié du bâtiment ex-SGI à Cortaillod.
<i>ELCO HOLDING</i>	Installation d'une entité de gestion intra-groupe. Ce très grand groupe israélien possède des marques telles que: Brandt, de Dietrich, Thomson, etc.
<i>NONONG</i>	Centrale commerciale d'un des plus grands groupes de distribution alimentaire israélien.
<i>AURUS INVESTMENT</i>	Société de gestion de portefeuilles internationaux.
<i>MIG INVESTMENT</i>	Société de gestion de portefeuilles internationaux.
<i>TAGIT</i>	Société israélienne de production de systèmes de sécurité et codes-barres amorphes. Le centre de production mondial de cette nouvelle technologie est installé à La Chaux-de-Fonds.
<i>PRECISION4DIAGNOSTIC</i>	Société allemande de production d'appareils de diagnostics médicaux en titane. Une partie de la production s'effectuera à Neuchâtel.
<i>NEILSOFT</i>	Établissement de la base européenne d'une société indienne de software.
<i>FJT</i>	Organisation et gestion de sa production internationale de coutellerie et "Art de la Table" haut de gamme.

Les résultats 2003 ont donc largement dépassé les objectifs fixés. Les perspectives pour 2004 sont excellentes. En effet, au vu des conditions cadres de ses voisins, la Suisse se profile idéalement sur le marché européen.

De plus, le réseau d'acquisition international de la promotion économique exogène du DEN, le DEWS, a réussi à établir une très bonne visibilité nationale et internationale.

## 5. OBSERVATOIRE CANTONAL

### 5.1. Missions

L'Observatoire cantonal, créé par le décret du 18 mai 1858, est un établissement autonome de droit public dépendant de l'Etat. Il a principalement pour tâche d'effectuer des recherches et des développements dans les domaines de l'heure exacte, des fréquences-étalon et de techniques apparentées.

L'Observatoire a en outre la mission de collaborer avec l'industrie en vue de favoriser le développement de l'économie cantonale.

Enfin, l'Observatoire assure le maintien et l'exploitation de la plus ancienne station météorologique en opération sans discontinuité depuis sa création (1861) et une activité d'observation de l'atmosphère (Lidar).

### 5.2. Objectifs de l'année

L'objectif principal pour 2003 était de trouver des activités externes permettant de maintenir durant l'année le niveau d'activité et d'excellence de l'Observatoire malgré la fin du grand projet ESA pour les horloges atomiques du projet européen Galiléo.

Le second objectif était de démarrer une réflexion sur les possibilités d'intégration de l'Observatoire dans un cadre académique plus large (UniNE ou EPFL) compte-tenu de la forte volonté politique neuchâteloise d'intégrer les instituts actifs en microtechnique dans un pôle fort, complémentaire à Néode, au CSEM et à la HES-SO.

### 5.3. Ressources

La dotation en personnel reste stable (9 employés de la fonction publique).

Les problèmes de ressources en locaux ont été résolus à satisfaction en 2002 par le service de l'intendance des bâtiments (réaffectation de la maison du directeur au personnel administratif).

Les mandats externes en cours, principalement ceux de la Confédération et de l'Agence Spatiale Européenne, ont permis de maintenir un effectif total quatre fois supérieures à la dotation (36 personnes au total). Les perspectives financières pour 2004 devraient permettre de maintenir approximativement ces effectifs (34).

L'effectif du personnel au 31 décembre 2003 s'élève à 34 personnes, correspondant à 31.75 postes à temps complet dont 9 employés de la fonction publique, 22 employés sous contrat de droit privé et 3 candidats à un doctorat. Les mutations de l'année sont les suivantes:

#### Contrats temporaires:

Virginie Babey, chargée du projet relatif à la création d'un espace muséal, contrat limité du 1er juillet au 30 novembre 2003.

#### Départs:

Alain Joyet, candidat au doctorat, le 1er janvier 2003.

Iouri Pavlenko, ingénieur, le 1er janvier 2003.

Valérie Barfuss, secrétaire, le 12 janvier 2003.

Max Frioud, candidat au doctorat, le 31 mars 2003.

Manoj Srivastava, collaborateur scientifique, le 31 août 2003.

Olivier Perrenoud, ingénieur ETS en électronique, le 30 septembre 2003.

Stephen Murphy, responsable qualité, le 19 décembre 2003.

**Arrivées:**

Carole Favre, secrétaire du groupe des opérations, le 1er mars 2003.  
Sylvère Froidevaux, chef du groupe électronique, le 1er mars 2003.  
Christian Weber, support technique pour projets, le 15 octobre 2003.  
Hanka Ruedin, responsable qualité, le 1er novembre 2003.

**Départs annoncés pour 2004:**

François Delaquais, technicien, départ en cours, traité par SRH, hors Observatoire depuis mai 2003.

**5.4. Événements principaux**

L'année 2003 a été une année de consolidation à l'Observatoire. La prise de commandes 2002 ayant assuré l'activité pour 2003, l'activité commerciale s'est concentrée sur l'identification de projets à long terme.

Les projets en cours se sont aussi comportés conformément à leur plan opérationnel et financier, ce qui a permis la tenue des objectifs.

Cette année fut la première année opérationnelle de Gespa; l'expérience s'est déroulée à l'entière satisfaction des intervenants. L'analyse des premiers résultats interviendra en 2004.

**5.5. Activités / Réalisations*****Projet Césium***

L'année 2003 a été marquée par le démarrage d'un nouveau groupe de recherche appliquée sur les étalons de fréquence à jet de césium thermique.

***Maser Actif Spatial (ACES-SHM)***

L'année 2003 a été consacrée au développement technique du Maser Actif Spatial, tant sur le plan de la partie physique que sur la partie électronique.

***Masers Actif Sol (EFOS)***

Un maser a été livré en 2003 à l'Observatoire de HartRao en Afrique du Sud; une commande pour deux masers destinés à la nouvelle station radioastronomique ESOC en Espagne a été reçue.

***Projets Rubidium***

Durant l'année 2003, l'équipe "Rubidium" a développé ses deux lignes d'activités ("horloges" et "lasers") soutenues principalement par l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et poursuivi ses projets de recherche plus fondamentale et prospective (Fonds National et Article 16), en collaboration avec des universités suisses et européennes.

### **Refroidissement d'atomes par laser appliqué aux horloges atomiques**

La première horloge primaire (fontaine continue de césium, FOCS-1) a été achevée et livrée à l'office fédéral de métrologie METAS à Bern-Wabern pour poursuivre son évaluation métrologique et fonctionner comme étalon de temps suisse. Les travaux préparatoires pour la construction d'une seconde horloge primaire ont débuté (FOCS-2, contrat de collaboration 2003-2006).

### **Lidar**

Vu le manque chronique de ressources de ce groupe et ce malgré l'excellence du travail scientifique mondialement reconnu, les effectifs du groupe ont été fortement réduits. De nouvelles activités ont été identifiées et la stratégie scientifique et projet y afférant est en consolidation.

### **Activité Météo**

#### **Le temps à Neuchâtel en 2003**

	Température (moyenne en °C)		Précipitations (somme en mm)		Insolation (somme en h)	
	2003	Normale*	2003	Normale*	2003	Normale*
Décembre 2002	4.4	1.5	79	87	4	33
Janvier 2003	1.0	0.3	85	77	44	39
Février	-0.3	1.4	29	70	82	77
HIVER	1.7	1.1	193	234	130	149
Mars	8.4	5.0	22	67	245	137
Avril	10.3	8.9	40	66	222	168
Mai	15.4	13.4	35	82	184	193
PRINTEMPS	11.4	9.1	97	215	651	498
Juin	23.5	16.6	42	96	305	219
Juillet	21.6	18.8	88	87	263	245
Août	23.6	18.2	117	101	294	224
ÉTÉ	22.9	17.9	247	284	862	688
Septembre	15.6	14.8	44	90	219	164
Octobre	7.8	9.6	114	77	86	99
Novembre	5.7	4.5	35	87	56	48
AUTOMNE	9.7	9.6	193	254	361	311
Décembre	2.6	1.5	25	87	81	33
ANNÉE	11.3	9.4	676	987	2081	1646
Normale*: température et précipitations: valeur moyenne 1901-2000 insolation: valeur moyenne 1931-2000						

## **Opérations / Gestion**

Le système GESPA/Timelead a été pleinement déployé et exploité courant 2003.

Ceci a permis de confirmer les taux horaires et de négocier avantageusement ceux concernant le client ESA.

Durant 2003, l'Observatoire a soumis 12 offres à des clients suisses et internationaux et a conclu avec succès la signature de 7 contrats représentant des prises de commande d'un montant équivalent à 3'250'000.- francs.

### **5.6. Perspectives**

Le troisième volet de la subvention fédérale annuelle de 500.000.- francs a été versé pour la dernière fois en 2003. Sa reconduction éventuelle en 2004 est liée à l'intégration des instituts neuchâtelois de recherche dans le réseau des écoles fédérales.

La majorité des contrats devant couvrir l'activité en 2004 ont été acquis en 2003; la charge est donc pratiquement assurée aujourd'hui déjà pour 2004.

Par contre, le problème lié à l'accident récent de la navette spatiale américaine n'est toujours pas résolu; il risque d'avoir des répercussions importantes sur le projet ACES en 2005.

Différentes voies sont à explorer pour trouver des activités de recherche compensatoires; celles-ci sont à inscrire dans le contexte de l'intégration des instituts neuchâtelois.

Le groupe "Opérations" s'est fixé un plan stratégique 2004-2005 avec comme objectifs principaux l'amélioration de la communication, de la formation et de l'exploitation d'outils et de méthodes de travail plus structurés.

## SECTEUR TOURISME

### 6. TOURISME NEUCHÂTELOIS

Si 2002 portera à jamais l'éclatant label "Expo.02", 2003 arbore celui plus discret "d'an 1 après-Expo". En franchissant le cap des 200.000 nuitées hôtelières, 2003 peut toutefois être qualifié de satisfaisant. L'exercice s'inscrit dans la moyenne des 10 dernières années avec, il faut le souligner, un mois de juillet record et un mois d'août nettement supérieur à la moyenne.

Pour pallier l'inévitable creux qui suit toute manifestation d'envergure, un train de mesures promotionnelles post-Expo avait été planifié en 2002 déjà afin de tirer parti de l'élan touristique initié par la manifestation.

Avant tout un sondage d'opinion a été réalisé par un institut spécialisé auprès de 600 personnes domiciliées en Suisse alémanique. L'objectif principal était de cerner les attentes de la clientèle par rapport à notre région afin de communiquer ensuite un message le plus percutant possible. La campagne publicitaire qui a suivi - affiches, spots radios, annonces dans la presse - et l'intérêt qu'elle a suscité, démontre l'efficacité de ce type d'action mais aussi l'importance des moyens financiers nécessaires.

Parallèlement, la promotion habituelle s'est poursuivie avec un net renforcement des synergies entre les partenaires de Watch Valley. Ainsi, le stand de promotion de la destination a vu sa surface doublée (300m<sup>2</sup>) ce qui lui garanti désormais une visibilité comparable, sur les cinq salons touristiques suisses, à celle des Grisons et du Valais. Sur le front des publications, l'effort visant à diminuer le nombre de brochures régionales se précise avec la réalisation de sept documents couvrant désormais tout l'Arc jurassien. Poursuivant son partenariat sur des thèmes précis avec Suisse Tourisme, le Pays de Neuchâtel a intégré le tracé de la 2ème route thématique nationale "Vin & Gastronomie". Toujours dans le domaine des collaborations, notons la création de l'association "Watch Valley Campings" née de la fusion des sections neuchâteloise et jurassienne, l'arrivée des hôteliers du Jura dans la "Société des hôteliers neuchâtelois" rebaptisée "Société des hôteliers neuchâtelois et jurassiens - Watch Valley" (SHNJ) et le regroupement des principales courses VTT du massif du Jura au sein de la "Watch Valley Bike Cup". Sur le plan institutionnel, soulignons encore l'adhésion au Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ) des villes de Tavannes, Morat et Grandson ce qui permettra d'intégrer le périmètre du Pays des Trois-Lacs à celui de Watch Valley.

Grandement aidées par une météo estivale exceptionnellement clémente, des manifestations d'envergure nationale ont également contribué à attirer des visiteurs en Pays de Neuchâtel tout au long de l'été. En sus des événements récurrents, il faut citer plus particulièrement l'exposition d'arts plastiques "Môtiers 2003" et les cours de perfectionnement pour enseignants "epch.ch" à La Chaux-de-Fonds.

Un autre fait marquant aura été la visite in situ de plusieurs établissements publics par le chef du département, accompagné d'une délégation du Grand Conseil et de plusieurs chefs de service. Une initiative très appréciée par la branche et qui a permis de mettre le doigt sur plusieurs problèmes, en particulier les prêts de patente et la mauvaise image de la profession auprès du public.

La bonne surprise de l'année est sans conteste la remise du Prix du tourisme suisse Milestone 2003, catégorie Petit & Créatif, au Chouett'Nid du Locle, une maison construite dans les arbres et dont l'originalité lui assure un succès phénoménal.

Dans le domaine des infrastructures, les Mines d'asphalte ont à nouveau fait l'étalage de leur dynamisme en présentant une muséographie entièrement repensée, la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat a étoffé sa flotte en faisant l'acquisition du bateau "Idée Suisse", le toboggan de la Vue-des-Alpes a vu ses premiers clients s'élancer à la recherche de sensations fortes, l'hôtel "Le Loup Blanc" a ouvert ses portes à La Brévine et le Palafitte de Neuchâtel a pris une sérieuse option quant à son installation définitive sur le site de Monruz. Principal

bémol, le refus du projet d'aménagement des Jeunes-Rives de Neuchâtel, synonyme pour les milieux touristiques neuchâtelois d'une épopée Expo.02 définitivement terminée.

Au niveau structurel, les pourparlers visant à intégrer les offices du tourisme du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz à Tourisme neuchâtelois ont enfin abouti. Dès 2004, ces deux régions verront leur structure d'accueil renforcée. D'autre part, le déménagement du Bureau d'accueil touristique du Locle de l'agence Croisitour aux Moulins souterrains du Col des Roches a été accepté. L'installation est prévue en juin 2004 dans des locaux entièrement restaurés.

Rappelons que Tourisme neuchâtelois est une association de droit privé. A ce titre, elle publie un rapport d'exercice détaillé à l'attention de ses 1000 membres. Ce document est imprimé au printemps et peut être obtenu auprès de son secrétariat général de Neuchâtel.

## 7. SERVICE DU COMMERCE ET DES PATENTES

### 7.1. Missions

La mission du service est de régler l'exploitation des établissements publics, la pratique du commerce et l'organisation de collectes, loteries et tombolas par l'octroi d'autorisations, l'exercice d'une surveillance, cas échéant d'une répression, afin :

- de préserver et maintenir la qualité des prestations offertes;
- de garantir, par des mesures de police et de politique sociale, l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la santé et la moralité publics;
- de prévenir ou d'écarter certains dangers;
- de protéger le public contre des agissements déloyaux en affaires.

La surveillance sur le terrain est déléguée.

### 7.2. Objectifs de l'année

En 2003, les objectifs du service ont été d'une part:

- La mise en place d'un plan d'actions, suite au bilan de fonctionnement effectué en 2002 par l'office d'organisation, d'autre part,
- Les révisions de la loi sur la police du commerce et de la loi sur les établissements publics.

### 7.3. Ressources

Le service se compose de 5 postes à temps complet et de 4 postes à temps partiel (5 postes de janvier à mai).

S'agissant des locaux, le service a fait part de la nécessité de disposer d'un local d'accueil, notamment pour des raisons de confidentialité. Il convient de relever que l'enquête de satisfaction menée par le service auprès de ses clients a clairement confirmé ce besoin.

### 7.4. Événements principaux

Sur l'initiative du chef du Département, une journée de rencontres a été organisée pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Celle-ci a donné la possibilité aux personnes concernées de s'exprimer. Il est notamment ressorti que les dispositions légales sont adaptées mais que la surveillance dans le terrain doit être développée.

Lors de l'année passée sous revue, le service a été fortement sollicité dans des domaines aussi variés que les heures d'ouverture des magasins, le projet de révision des lois sur les établissements publics et la police du commerce, la mise en place d'une collaboration développée avec les cantons romands ainsi que les secteurs administratifs neuchâtelais directement concernés par l'activité du service.

A relever également la création du site Internet du service ([www.ne.ch/patentes](http://www.ne.ch/patentes)), la mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des administrés, ainsi que le bilan de l'audit attestant la qualité des prestations fournies par le service.

S'agissant des heures d'ouverture des magasins, faisant suite à la motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie "Ouvrir mieux sans travailler plus", un groupe de travail a été créé; le dossier est en cours de traitement.

La révision des lois sur les établissements publics et la police du commerce a également été confiée à des groupes de travail. L'examen porte notamment sur la lutte contre les prêts de patente, le mode de calcul des redevances pour les établissements publics ainsi que l'adaptation, sur le plan cantonal, des nouvelles dispositions fédérales relatives au commerce itinérant et au crédit à la consommation.

Le bilan de fonctionnement du service a permis de mettre en évidence la bonne marche du service. La mise en place de divers plans d'actions permet de l'attester.

Malgré l'apport informatique, force est de constater que les diverses activités du service nécessitent de nombreux contacts avec le public. On peut relever ici que les administrés soulignent fréquemment apprécier, d'une part, le dialogue direct et, d'autre part, les conseils qui leur sont prodigués.

## 7.5. Activités / Réalisations

### *Établissements publics*

#### **Recensement des établissements publics au 31.12.2003**

982 (959 en 2002) établissements publics sont exploités avec une patente dont la répartition, par catégories, se présente de la manière suivante:

Patentes A	(hôtels avec alcool) .....	95	(99 en 2002)
Patentes B	(hébergements avec alcool) .....	3	(2 en 2002)
	(hébergements sans alcool) .....	5	(6 en 2002)
Patentes C	(cafés-restaurants avec alcool) .....	380	(363 en 2002)
	(cafés-restaurants sans alcool) .....	9	(8 en 2002)
	(cafés-restaurants de nuit avec alcool) .....	4	(3 en 2002)
Patentes D	(bars avec alcool) .....	133	(129 en 2002)
	(bars sans alcool) .....	85	(87 en 2002)
Patentes E	(cabarets-dancings avec alcool).....	23	(26 en 2002)
Patentes F	(discothèques avec alcool).....	16	(10 en 2002)
Patentes G	(buvettes avec alcool) .....	136	(132 en 2002)
	(buvettes sans alcool) .....	4	(4 en 2002)
Patentes H	(cercles avec alcool).....	44	(42 en 2002)
	(cercle sans alcool) .....	1	(1 en 2002)
Patente I	(débit ambulants).....	1	(1 en 2002)
Patentes J	(campings).....	6	(6 en 2002)
Patentes K	(salons de jeux) .....	37	(40 en 2002)

Dans le chiffre des établissements au bénéfice d'une patente C de café-restaurant avec alcool, sont inclus 21 métairies.

Il convient de relever qu'il existe presque toujours un cumul de patentes pour les salons de jeux puisque ceux-ci sont généralement exploités dans des établissements publics avec débit de bois-

sons. Cependant, un commerce est au bénéfice d'une patente K uniquement et ne sert donc pas de boissons dans ses locaux ou seulement au moyen d'un distributeur (boissons sans alcool).

Les changements de tenanciers à la tête des établissements publics sont toujours très nombreux. En effet, ce sont 152 décisions (179 décisions en 2002) pour des ouvertures ou remises d'établissements publics qui ont été établies durant l'année.

Toutefois, il est à relever que 19 établissements publics, affectés à Expo.02, ont été fermés en octobre 2002.

### **Redevances**

Pour la période de taxation allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003, le produit net des patentes relatif aux établissements publics est de 2.274.153 fr. 55 (1.967.680 fr. 70 en 2002). C'est sur la base de cette somme que les répartitions, au sens de l'article 31 de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1<sup>er</sup> février 1993, ont été faites.

Toutefois, compte tenu de la période de taxation, les redevances relatives aux établissements publics liés à Expo.02 sont incluses dans le présent exercice (juillet 2002 – juin 2003), d'où l'augmentation du produit net des patentes par rapport à la période précédente. Le montant total des redevances de ces établissements publics se monte à 79.029 fr. 45.

### **Émoluments**

Des émoluments sont également facturés lors de changements de propriétaires de fonds de commerce, de modifications d'enseignes, d'octrois d'autorisations de sonorisation et lors de l'envoi des deuxièmes rappels relatifs aux redevances des patentes. Ceux-ci se montent à 41.076 fr. 35 (40.592 fr. 85 en 2002).

### **Patentes occasionnelles**

2439 patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons pour une valeur totale de 138.125 francs (1940 en 2002 pour 107.766 fr. 55). Les fluctuations sont dues notamment aux manifestations biennales.

386 patentes de danse ont été délivrées pour 47.733 fr. 30 (396 en 2002 pour 42.949 fr. 85).

### **Procédures**

#### **Avertissements et retraits**

Dans le cadre de l'application de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1<sup>er</sup> février 1993, 17 procédures tendant au retrait de patente (27 procédures en 2002) ont été engagées. Il en est résulté la notification de 11 avertissements (18 avertissements en 2002) ainsi que de 6 retraits de patente (9 retraits de patente en 2002) pour les motifs suivants:

- 8 avertissements pour "prêt de patente"  
(6 en 2002)
- 3 avertissements pour avoir employé des personnes de nationalité étrangère sans permis  
(10 en 2002)
- 0 avertissement pour désordres graves et actes illicites  
(1 en 2002)
- 0 avertissement pour non-paiement des redevances  
(1 en 2002)
- 1 retrait de patente en raison d'un prêt de patente  
(2 en 2002)
- 0 retrait de patente en raison d'infractions réitérées  
(1 en 2002)

- 2 retraits de patente pour avoir employé des personnes de nationalité étrangère sans permis (1 en 2002)
- 0 retrait de patente en raison de désordres graves et illicites (1 en 2002)
- 3 retraits de patente en raison d'actes de défaut de biens (2 en 2002)
- 0 retrait de patente en raison du mode d'exploitation non conforme à la catégorie de patente (2 en 2002)

Toutes ces procédures impliquent l'audition (organisée sous forme de réunion) préalable des parties concernées (titulaire de patente, propriétaire du fonds de commerce ou de l'immeuble, autorité communale).

A la suite de la visite organisée par le chef du département auprès du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le service a, d'entente avec les organes de surveillance concernés, élaboré des directives ainsi qu'une liste de contrôle. L'application de ces mesures a débuté au mois d'octobre; l'établissement d'un premier bilan est par conséquent prématuré.

### **Refus**

Aucune patente n'a été refusée en 2003 (1 refus en 2002).

## ***Police du commerce***

### ***Commerce de détail de boissons alcooliques***

Pour la période de taxation allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003, le produit des redevances relatives au commerce de détail des boissons alcooliques (vente à l'emporter) se monte à 656.945 fr. 40 (643.993 fr. 35 en 2002). Il convient de rappeler que le tiers desdites redevances est versé aux communes sur le territoire desquelles les titulaires des autorisations exercent leur activité.

Pour l'année 2003, 44 autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées pour un total de 4.400 francs (49 en 2002 pour 4.900 francs).

Dans le cadre de la protection de la jeunesse, tout nouveau titulaire d'une autorisation est informé de l'obligation de ne pas vendre des boissons alcooliques à des mineurs.

A ce sujet, il convient de relever que le service ne manque pas de faire usage des informations transmises par la Régie fédérale des alcools.

### ***Distributeurs et appareils automatiques***

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003, les redevances se sont élevées à 96.898 fr. 20 (112.300 francs en 2002).

D'entente avec les communes concernées, et selon la procédure adoptée en 2002, leur part de redevances a été facturée par le service; ainsi, les personnes ne reçoivent qu'une seule facture.

### ***Traiteurs***

Pour l'année 2003, les redevances perçues se sont élevées à 10.324 fr. 50 (22.603 fr. 85 en 2002).

### **Autres activités soumises à autorisation**

Pour les activités désignées ci-dessous, à l'exception du commerce itinérant, la validité des autorisations correspond à la période administrative 2001-2005.

- |  |               |
|--|---------------|
| • 3 autorisations pour le commerce et courtage en matière immobilière<br>(28 en 2002 pour 2.900 francs)  | Fr. 300.—     |
| • 169 autorisations pour le commerce itinérant<br>(337 en 2002 pour 43.369 fr. 95)                       | Fr. 24.736,75 |
| • 23 autorisations pour le commerce d'occasions<br>(176 en 2002 pour 17.700 francs)                      | Fr. 2.300.—   |
| • 1 autorisation pour une agence matrimoniale<br>(1 en 2002 pour 100 francs)                             | Fr. 100.—     |
| • 4 autorisations pour une agence privée de détective et d'investigations<br>(1 en 2002 pour 100 francs) | Fr. 400.—     |
| • 1 autorisation pour le prêt d'argent ou procuration d'un crédit<br>(2 en 2002 pour 200 francs)         | Fr. 100.—     |

Comme indiqué précédemment, les autorisations, à l'exception de celles liées au commerce itinérant, ont une validité de 4 ans (période administrative).

Suite à la nouvelle ordonnance sur le commerce itinérant, du 4 septembre 2002, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003, les autorisations délivrées aux personnes domiciliées en Suisse et non soumises à un permis de travail, sont valables 5 ans sur tout le territoire fédéral.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, les nouvelles lois fédérales sur le commerce itinérant et le crédit à la consommation sont entrées en vigueur et ont nécessité des adaptations sur le plan cantonal.

### **Procédures**

Dans le cadre de l'application de la loi sur la police du commerce, du 30 septembre 2001, aucune procédure tendant à notifier un avertissement ou à retirer une autorisation n'a été engagée durant l'année 2003.

### **Autorisations diverses**

Diverses autorisations ont été délivrées durant l'année 2003, lesquelles ont rapporté la somme de 8.313 francs (7.846 francs en 2002). Cette recette est répartie comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| • 64 autorisations de loteries ou tombolas<br>(48 en 2002 pour 5.446 francs)               | Fr. 5.683.— |
| • 37 autorisations pour la vente d'engins pyrotechniques<br>(45 en 2002 pour 2.400 francs) | Fr. 2.630.— |

## **7.6. Perspectives**

Pour 2004, les principaux buts du service sont:

- La finalisation des projets de modification de la loi sur la police du commerce et de la loi sur les établissements publics.
- La préparation de la réponse à la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus".
- La création d'un local d'accueil.

## 8. SITE DE CERNIER

### 8.1. Missions

La mission du Site de Cernier découle du décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995. En vertu de l'article 3, le Site de Cernier poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des professions de la terre et de la nature.

La mise en œuvre de cette mission et les expériences acquises depuis 1995 ont conduit à définir trois objectifs stratégiques, à savoir:

- réduire les moyens mis à disposition du Site de Cernier par l'Etat,
- faire du Site de Cernier un pôle de développement régional et
- un centre international de compétences et de tourisme.

La réduction des moyens mis à disposition par l'Etat vise à économiser d'ici cinq ans 200.000 francs par an. L'Etat ne prendra alors en charge plus que des prestations reconnues d'intérêt public qui ne pourront pas être obtenues autrement à de meilleures conditions.

La suppression annoncée des instruments fédéraux actuels de politique régionale signifie qu'il appartiendra aux cantons de prendre le relais. C'est dans cette perspective que le Site de Cernier s'inscrit en tant que promoteur de la politique régionale du Val-de-Ruz et de la politique agricole du canton de Neuchâtel.

Les projets Evologia dans le domaine de la domestication et Mycorama dans celui de la mycologie consistent à créer deux centres de compétences de haut niveau. En étant tous deux orientés vers des expositions à l'attention du grand public, ils devraient rendre le Site de Cernier attractif toute l'année.

### 8.2. Objectifs de l'année

Une première partie des objectifs de l'année 2003 s'est inscrit dans le train des mesures élaborées pour réaliser la stratégie du Site de Cernier. Ses objectifs consistent à:

- commencer la restructuration des rapports de service entre l'Etat et le Site de Cernier,
- étudier le nouveau statut juridique indépendant à donner au Site de Cernier,
- préparer la réhabilitation des viabilités et la demande de crédit y relative et
- préparer le transfert du domaine du Site de Cernier à la nouvelle société chargée de l'exploiter, ainsi que la demande de crédit ad hoc.

Ces quatre points sont traités en détail dans un rapport qui sera adressé au Grand Conseil au début de l'année 2004 par le Conseil d'Etat.

La restructuration des rapports de service entre l'Etat et le Site de Cernier doit déboucher sur des mandats de prestations pour les tâches que l'Etat continuera de confier au Site de Cernier. Cet exercice est à la base des économies à réaliser. L'année 2003 a été consacrée à actualiser les règles d'indemnisation de l'unité de réinsertion sociale et professionnelle du Site de Cernier. La répartition des charges d'exploitation et d'entretien a également été revue pour mieux tenir compte de la consommation réelle des entreprises, des associations ou des services administratifs installés au Site de Cernier.

Le nouveau statut juridique à donner au Site de Cernier, en application de l'article 5 du décret de 1995, a été étudié par le Service juridique de l'Etat et un notaire de Neuchâtel. Le rapport au Grand Conseil précité explique pourquoi il est prévu de transformer le Site de Cernier en société anonyme à but non économique idéal.

La demande de crédit relative aux viabilités du Site de Cernier constitue la partie principale du rapport au Grand Conseil. L'année 2003 a été mise à profit pour réexaminer l'ensemble des solutions techniques envisagées et pour étudier l'opportunité d'en réaliser une partie au moyen d'un contrat dit de contracting (investissement réalisé et financé par un tiers, payé par les utilisateurs au moyen d'une majoration du prix des kilowatts consommés). Cette manière de procéder permettra, le cas échéant, de réduire l'investissement et les coûts d'exploitation.

La préparation du transfert du domaine du Site de Cernier à la nouvelle société chargée de l'exploiter a consisté à établir l'inventaire des parcelles de terrain et des bâtiments touchés. Un rapport d'évaluation de l'ensemble a été déposé par un expert indépendant.

La seconde partie des objectifs de l'année 2003 a porté sur des améliorations spécifiques, à savoir:

- rehausser le niveau artistique et la qualité d'exécution des Jardins extraordinaires,
- resserrer les liens avec la communauté agricole du canton,
- boucler le financement de la première étape du projet Mycorama et
- trouver une formule de lancement du projet Evologia plus progressive.

La qualité d'exécution des Jardins Extraordinaires 2003 s'est avérée en amélioration. L'explication tient principalement au renforcement de l'équipe de soutien technique. Par contre, le niveau artistique ne répond pas aux attentes soulevées par les premières éditions; c'est pourquoi il a été décidé de renoncer au concours en 2004 et de prendre le temps d'étudier le problème.

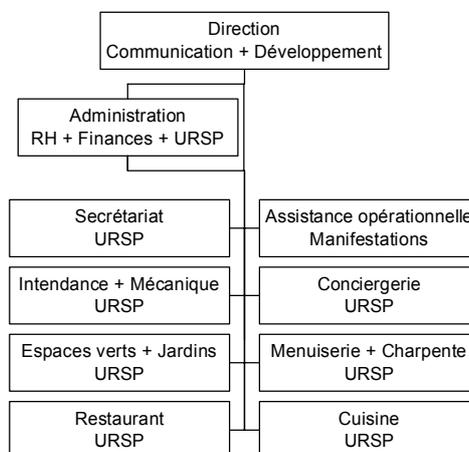
En participant largement à l'édition 2003 de Fête la Terre, celle-ci étant spécialement consacrée à l'agriculture, la communauté agricole du canton a montré qu'elle a tourné la page de l'ancienne école d'agriculture et qu'elle soutient de plus en plus les activités du Site de Cernier.

Le financement de la première étape du projet Mycorama est assuré; de telle sorte que la construction pourra démarrer aussitôt que la parcelle de terrain l'accueillant sera équipée. L'équipement fait partie du crédit à voter pour les viabilités.

L'idée d'Evologia de créer à Cernier un centre de compétences en matière de domestication englobe l'ensemble des activités et des projets de développement du Site de Cernier. Vu sous cet angle, le projet Evologia a déjà démarré. L'association Evologia éprouve cependant des difficultés à réunir les fonds nécessaires à la réalisation de certaines expositions, animalières en particulier. Ce sont ces expositions pour lesquelles une formule de lancement plus progressive doit encore être trouvée.

### 8.3. Ressources

Les ressources humaines du Site de Cernier se composent de dix collaborateurs occupant les postes suivants:



S'ajoutent quatre apprentis formés respectivement en mécanique, en conciergerie, en menuiserie et en cuisine avec la collaboration de l'unité de formation AI installée à Cernier.

En 2003, trente-cinq personnes ont en outre été accueillies en moyenne chaque jour par l'unité de réinsertion sociale et professionnelle. Ces personnes ont été placées dans les secteurs d'activité comportant la mention URSP sur l'organigramme qui précède, sauf à l'administration.

Il est à noter que les entreprises, associations ou services administratifs installés au Site de Cernier offrent ensemble quelque 170 postes de travail. Sans l'aide bénévole de dizaines de personnes travaillant au Site de Cernier ou dans la région, il serait impossible d'organiser les manifestations culturelles qui marquent la saison d'été.

En ce qui concernent les ressources immobilières du Site de Cernier, elles se composent de 915.110 m<sup>2</sup> de terrain et de 25 bâtiments principalement exploités par le domaine agricole loué. Environ 38.000m<sup>2</sup> seront progressivement soustraits du domaine agricole pour être voués à de nouvelles activités comme celles d'Evologia et de Mycorama.

Le domaine du Site de Cernier est caractérisé par de grosses lacunes touchant aussi bien les constructions que les réseaux d'eaux, d'électricité et de chauffage ou encore les voies de circulation et le parcage automobile. Le crédit des viabilités soumis au printemps 2004 au Grand Conseil doit permettre de remédier à une grande partie des problèmes. C'est important non seulement pour mettre les équipements du Site de Cernier en conformité avec la loi, mais aussi pour permettre au Site de Cernier d'attirer de nouveaux investisseurs dans ce qui est en passe de devenir un parc éducatif, technique, touristique et culturel de portée régionale pour toutes les activités vouées à la terre et à la nature.

#### **8.4. Événements principaux**

Outre les manifestations culturelles qui ponctuent la saison estivale depuis quelques années, les événements principaux qui ont marqué l'année 2003 sont les intentions manifestées par quatre entreprises importantes de soutenir le développement du Site de Cernier.

- La Banque Cantonale Neuchâteloise accordera les crédits nécessaires à la construction du Mycorama et au lancement de son exploitation.
- Le groupe EEF.ENSA (Entreprises Électriques Fribourgeoises + Électricité Neuchâteloise) est intéressé à réaliser au Site de Cernier un site modèle de contracting pour le canton de Neuchâtel. Le crédit des viabilités soumis au Grand Conseil en tient compte.
- Le groupe Fenaco, en collaboration avec la Société d'agriculture du Val-de-Ruz, a l'intention de construire à Cernier un magasin Landi analogue à celui qui vient de s'ouvrir à La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'une station de carburant Agrola.
- La société Miele est devenue le chef de file des sponsors et un des principaux utilisateurs du nouveau studio cuisine du Site de Cernier. Appelé Le Piano, cet espace, à la fois cuisine, restaurant et salle multimédia, est consacré à la préparation culinaire des aliments. Le Piano est aussi un endroit où les entreprises de la région et les services administratifs peuvent organiser des repas d'affaires en toute quiétude.

Les trois premiers partenariats sont dépendants de tout ou partie des viabilités. Le Mycorama, le magasin Landi et la station Agrola ne verront le jour que si les terrains où ils doivent s'implanter sont équipés. Le site modèle de contracting ne se réalisera que si le crédit des viabilités est voté. Grâce à la détermination de Miele, Le Piano a cependant pu être lancé sans attendre la décision sur les viabilités.

## 8.5. Activités / Réalisations

Les activités du Site de Cernier visent à promouvoir toutes activités éducatives, techniques, touristiques ou culturelles qui touchent à la terre et à la nature.

Outre la mise en valeur de son domaine et la recherche d'investisseurs, le Site de Cernier offre des services dans les dix secteurs d'activité qui ressortent de l'organigramme reproduit plus haut. Ces services, facturés aux prix du marché, sont sollicités par les entreprises, les associations et les services administratifs installés au Site de Cernier. Ils visent à faciliter leur implantation à Cernier et leur développement.

D'autres activités sont entièrement placées sous la responsabilité du Site de Cernier, comme le programme de réinsertion sociale et professionnelle, l'entretien des bâtiments et des infrastructures, l'exploitation du restaurant ou encore Fête la Terre. Leur impact sur les comptes de l'Etat est différent selon les cas. Moyennant un soutien financier suffisant de l'économie privée et une météo clémente, l'association Fête la Terre fonctionne avec un budget équilibré. Le restaurant dégage une marge bénéficiaire qui, avec les services facturables précités, contribue à absorber d'autres frais de fonctionnement. S'agissant des surfaces occupées par des tiers privés, les frais d'entretien sont couverts par les locations, ceux des locaux occupés par l'École cantonale des métiers de la terre et de la nature, par le Service de l'économie agricole et par le Site de Cernier restent à charge de l'Etat. Quant au fonctionnement de l'unité de réinsertion sociale et professionnelle, l'encadrement est pris en charge par la Confédération (SECO, par le biais du Service de l'emploi) et par le Service de l'action sociale. Les frais de locaux, d'équipements et de marchandises de l'unité de réinsertion sont couverts par la marge commerciale que le Site de Cernier dégage sur ses activités facturables.

Les réalisations particulières qui ont marqué 2003 dans le cadre des activités du Site de Cernier sont les suivantes:

- Un nouveau concept de visite du Site de Cernier a été élaboré. Il consiste en pistes à thème, fléchées, qui conduisent les visiteurs à la découverte de toutes les expositions, réalisations ou exploitations à visiter. Comme dans une station de ski, les pistes sont appelées à être améliorées ou de nouvelles créées chaque saison. Les pistes ouvertes en 2003 étaient consacrées aux jardins, aux expositions, aux exploitations agricoles et horticoles et aux écoréseaux. Visant à faciliter l'accès aux multiples réalisations et manifestations présentées, l'expérience s'est avérée concluante et sera reconduite en 2004.
- Fête la Terre a conclu un partenariat avec les Transports régionaux neuchâtelois au terme duquel il a été offert au public de se rendre à Cernier pendant la fête, en transport public, à des conditions très attractives. Combinés avec des parcs automobiles de délestage mis à disposition par deux entreprises du Val-de-Ruz, cette réalisation permet de réduire la taille des parcs à ouvrir sur les champs cultivés.
- Le nombre de repas servis par le restaurant a fortement augmenté depuis que l'exploitation a été reprise par le Site de Cernier. Ce sont près de 120.000 francs d'économie qui ont ainsi été réalisés en faveur des comptes de l'Etat 2003.
- En ce qui concerne les bâtiments, la façade ouest de la grange aux concerts, également hangar du domaine agricole et écuries à chevaux, a été rhabillée et les pièces de charpente vermoulues changées. Une terrasse a également été construite au sud du restaurant pour les clients. Ces travaux ont été effectués par la menuiserie du Site de Cernier et des personnes placées auprès de l'unité de réinsertion.
- Les secteurs d'activité (v. organigramme plus haut) ont été informatisés et une comptabilité analytique a été mise en place. Qu'ils soient à la mécanique, à la conciergerie, aux espaces verts ou en cuisine, les collaborateurs du Site de Cernier s'occupent dorénavant eux-mêmes de leur correspondance, des recherches sur Internet et du contrôle budgétaire de leurs secteurs d'activités. En 2004 ils seront même appelés à saisir directement dans le système comptable les factures des clients et des fournisseurs.

## 8.6. Perspectives

Les perspectives du Site de Cernier s'annoncent plutôt réjouissantes, mais à condition que les viabilités soient réalisées. En effet, tant les partenaires actuels que les investisseurs potentiels manifestent un intérêt certain pour les objectifs de développement que poursuivent le Site de Cernier et les sociétés déjà installées. Les professions agricoles, horticoles et sylvicoles du canton montrent de plus en plus d'intérêt au rôle promotionnel que le Site de Cernier peut jouer pour leur ouvrir de nouveaux débouchés. En répondant régulièrement à l'appel des manifestations estivales, le public toujours plus citoyen confirme la nécessité d'ouvrir des espaces de tourisme et de culture au vert.

En revanche, si les équipements nécessaires au démarrage du Mycorama et aux implantations d'Agrola et de Landi ne sont pas réalisés, il est à craindre que les promoteurs ne se détournent du Site de Cernier, voire du Val-de-Ruz. Si certaines améliorations techniques ne sont pas apportées, si les plans de développement ne se concrétisent pas, l'attractivité du Site de Cernier pourraient soudainement tomber et provoquer le départ de certaines entreprises ou associations. Les possibilités de réduire les moyens financiers mis à disposition par l'Etat seraient alors compromises.

En conclusion, le Site de Cernier est à la croisée de deux chemins, l'un conduit à devenir un pôle de développement régional, l'autre se limite à louer, au pire à liquider, un domaine principalement agricole. L'option volontariste est celle du pôle de développement régional qui, moyennant un crédit de réhabilitation, s'avère porteuse de perspectives intéressantes. L'autre option est celle du retour à la case départ. Sans réhabilitation, pas de Mycorama ni de magasin Landi. La dynamique de développement risque de s'inverser et de faire perdre au Site de Cernier une grande partie des réalisations qui ont vu le jour depuis 1995. Le Val-de-Ruz devra alors trouver un autre moteur de développement régional et l'agriculture cantonale un autre centre de ralliement.

## SECTEUR EMPLOI

### 9. SERVICE DE L'EMPLOI

#### 9.1. Missions

L'article premier de la Loi concernant le marché du travail, le service de l'emploi, l'assurance-chômage et les mesures de crise (LEmpl) stipule : « *La présente loi a pour but d'assurer un service public de l'emploi qui contribue à lutter contre le chômage, à instaurer un marché de l'emploi équilibré, à soutenir les travailleurs qui recourent au placement et à apporter une aide aux personnes physiques victimes du chômage* ». Elle stipule en outre que le service de l'emploi reçoit les pouvoirs dévolus à l'office cantonal du travail en vertu de la LSE et des art. 335d et suivants du code des obligations (CO).

Le Règlement d'organisation du Département de l'économie publique du 13 février 2002 prévoit que les tâches du service de l'emploi ou des entités qui y sont rattachées sont:

1. assurer le placement des personnes en quête de travail et pourvoir aux emplois vacants;
2. observer l'évolution du marché du travail et proposer des mesures permettant de lutter contre le chômage ou d'équilibrer le marché de l'emploi;
3. veiller à ce que l'offre de mesures actives du marché du travail, au sens de la LACI, soit suffisante;
4. organiser les mesures répondant aux besoins des demandeurs d'emploi et du marché du travail, dans le cadre de la LACI et des mesures de crise cantonales;
5. appliquer les dispositions prévues dans la LACI, notamment:
  - assurer le suivi des demandeurs d'emploi bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage;
  - rendre les décisions concernant le droit aux prestations de l'assurance-chômage;
  - statuer sur les préavis de réduction de l'horaire de travail et les avis concernant les pertes de travail en raison des intempéries.
6. émettre, à l'attention de l'office de la main-d'œuvre étrangère, des préavis concernant les demandes de main-d'œuvre étrangère;
7. délivrer les autorisations dont a besoin tout placeur de personnel ou bailleur de services en vertu de la LSE et veiller à ce que les travailleurs qui s'adressent aux bureaux privés de placement et de location de services ne soient abusés en aucune manière;
8. surveiller les bureaux de placement et de location de services autorisés à exercer leur activité dans le canton en vertu de la législation neuchâteloise;
9. prévenir le travail illicite et rechercher les infractions commises dans ce domaine.

A noter que cette liste n'est pas exhaustive et ne regroupe pas la totalité des missions dévolues au service de l'emploi qui sont dispersées dans d'autres lois (notamment en ce qui concerne les Fondations, la LPP et les maisons de jeux).

## 9.2. Objectifs de l'année

Les objectifs fixés pour l'année 2003 portaient principalement sur les thèmes suivants:

- l'introduction des modifications législatives concernant les missions et les prestations offertes par les entités du service (LACI, LPGA, LPP et nouvelle loi cantonale);
- l'adaptation des effectifs à l'évolution du marché de l'emploi et la refonte de l'organisation du service pour tenir compte des missions nouvellement attribuées;
- une communication plus active;
- la concrétisation, dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, des axes définis lors du deuxième volet des "États généraux de la réinsertion";
- l'accroissement des relations entre les ORP et les différentes écoles professionnelles et le développement d'une phase test pour le projet "Portail";
- la participation du canton de Neuchâtel au réseau européen des services publics de l'emploi (EURES) et la révision des rôles des Euroguichets sociaux en partenariat avec la direction de l'ANPE de la région Franche-Comté.

## 9.3. Événements principaux

### *Changements législatifs*

L'année 2003 a été marquée par plusieurs changements législatifs ayant un impact non négligeable sur les activités des entités du service. Ainsi l'entrée en vigueur de la LPGA et de la révision de la LACI ont nécessité la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures internes pour pouvoir y faire face.

#### **LPGA**

Un groupe de travail avait été constitué en 2002 afin d'analyser les conséquences de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, de la LPGA. Les principales modifications qui concernent le service ont trait à la procédure de contestation des décisions. Une voie intermédiaire a été introduite sous la forme de "l'opposition", alors qu'auparavant toute décision faisait l'objet d'un recours direct au Département de l'économie publique. Par conséquent, la nouvelle procédure prévoit la décision, l'opposition, la décision sur opposition, le recours au DEP, la décision du DEP et le recours au tribunal administratif. Au-delà, la procédure suit son cours par la voie judiciaire.

L'introduction de l'opposition a nécessité une redéfinition complète des responsabilités des collaborateurs, car elle oblige l'entité qui a rendu une première décision à effectuer une deuxième évaluation du dossier. Cette dernière doit être effectuée par une personne n'ayant pas traité le dossier afin que ce deuxième regard soit objectif. Ce rôle est désormais rempli par le chef de l'entité. Par conséquent, les premières décisions ne sont plus signées par ce dernier, mais par le collaborateur alors que la décision sur opposition est signée par le chef de l'entité.

Afin d'informer les collaborateurs de cette nouvelle procédure, des séances de formation ont été organisées durant le premier trimestre de l'année, pendant lesquelles l'ensemble de la loi a été présenté et d'autres sujets ont également été traités.

#### **LACI**

La révision de la LACI entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet a apporté un certain nombre de modifications importantes au droit en vigueur jusqu'alors. Par exemple, les dispositions relatives à la maternité, à la contribution éducative, à l'allocation de formation ou aux prestations volontaires des entreprises à leurs collaborateurs lors de la fin des rapports de travail, ont passablement modifié les prestations ou les modalités de calcul des indemnités de chômage. Les modifications ayant eu l'impact

principal ont été la réduction du droit aux indemnités journalières de chômage de 520 à 400 jours, la possibilité de demander une extension de ce droit de 400 à 520 jours si le taux de chômage atteint ou dépasse pendant six mois au moins une moyenne de 5% pour un canton ou une partie de canton, et l'augmentation de 6 à 12 du nombre de mois de cotisations nécessaires pour ouvrir le droit aux prestations.

Durant le premier semestre de l'année, les chefs d'entités et la direction du service se sont approchés la nouvelle LACI et ont épluché, dans le cadre de la procédure de consultation, le projet de nouvelle ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) qui leur a été soumis. Le projet définitif de l'ordonnance n'a été accepté par le Conseil fédéral que dans le courant du mois de mai et les formations prévues pour les formateurs cantonaux n'ont pu être dispensées que début juin. Les collaborateurs n'ont donc pu être réunis que fin juin pour suivre la formation relative à la nouvelle LACI qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet.

Parallèlement, le service de l'emploi s'est attelé à informer les demandeurs d'emploi concernés de la fin de leur droit à l'indemnité soit au 1<sup>er</sup> juillet. Les entités du service et plus particulièrement le bureau des emplois temporaires ont dû gérer l'afflux d'environ 300 personnes en fin de droit en juin et juillet qui se retrouvaient pour certains du jour au lendemain sans revenu. Plus de 300 demandes pour bénéficier des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP) ont été déposées entre avril et juin. A titre comparatif, le nombre de personnes arrivant en fin de droit était inférieur à 50 par mois au début de l'année.

Afin de répondre au mieux à cette situation, plusieurs mesures ont été prises. Premièrement, les collaborateurs du BET n'ont pas pris de vacances durant cette période. Deuxièmement, un collaborateur supplémentaire a été engagé et une collaboration a été ponctuellement instaurée avec la Ville de Neuchâtel. Troisièmement, le nombre de placements en programme d'emploi temporaire des personnes bénéficiant des indemnités de chômage dans le cadre de la LACI a été diminué afin de libérer des places pour des placements dans le cadre des MIP. Enfin, cet afflux a également nécessité l'ouverture de nouveaux programmes d'emploi temporaire et l'augmentation des capacités d'accueil des programmes existants.

Pour finir, la dégradation du marché de l'emploi constatée à nouveau en 2003 a poussé le taux de chômage à la hausse pour atteindre en moyenne plus de 5% dans certaines parties du canton. Le Conseil d'Etat a dès lors envisagé de déposer une demande d'augmentation du nombre d'indemnités pour les communes faisant partie du réseau urbain neuchâtelois (RUN) qui correspond le mieux à la réalité économique et aux différents bassins d'emploi du canton de Neuchâtel.

Conformément à la procédure prévue par la loi sur les finances cantonales et vu l'absence de base légale pour prendre en charge la participation cantonale, le Conseil d'Etat a consulté deux commissions du Grand Conseil (la commission de gestion et des finances et la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur l'emploi et l'assurance-chômage), en décembre, qui se sont prononcées favorablement pour une demande d'augmentation pour la région du RUN. Elles ont souligné qu'elles n'entendaient pas donner un feu vert définitif au concept du réseau urbain neuchâtelois par leur position favorable sur cette demande.

### ***Loi cantonale***

Au chapitre de la législation, il est important de mettre un accent particulier sur la révision en cours de la LEmpl. Après avoir été soumise au Grand Conseil lors de la session de novembre, elle a été renvoyée en commission pour examen des nombreux amendements qu'il n'était pas possible de traiter en plénum.

### ***Crise boursière et détérioration de la situation des caisses de pensions***

Outre les discussions en cours auprès de l'assemblée fédérale pour la révision de la LPP, l'année sous revue a essentiellement été marquée par la révision du taux d'intérêt des avoirs de vieillesse qui est passé de 4% à 3.25% au 1<sup>er</sup> janvier 2003 et 2.25% au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ainsi que la polémique qui s'en est suivie. Parallèlement, les Fondations collectives gérées par des assureurs privés ont changé les clauses de leur contrat pour la part dite surobligatoire et ont baissé leurs prestations, ce qui a été appelé le modèle "Winterthur" du nom de l'assurance l'ayant développé. La modification des taux a été la réponse apportée par le Conseil fédéral à la crise que traversent les ins-

titutions de prévoyance. La chute des marchés boursiers ayant absorbé toutes leurs réserves, certaines caisses de pensions sont en découvert technique, ce qui n'est pas admis par la loi en vigueur actuellement.

Des modifications de législation autorisant des mesures d'assainissement extraordinaires ont par ailleurs été mises en consultation. L'office de surveillance a dû gérer un certain nombre de dossiers de caisses de pensions en découvert technique et suivre attentivement les mesures d'assainissement qui ont été décidées. Dans certains cas, il a dû enjoindre les institutions concernées à prendre des mesures afin de corriger la situation financière difficile qui était la leur.

### ***Augmentation du chômage***

L'année 2003 a, à nouveau, été marquée par une augmentation conséquente du nombre de demandeurs d'emploi et de chômeurs. La première catégorie a cru de 1026 et la deuxième de 538 personnes. A titre de comparaison, les augmentations avaient été en 2002 et 2001 de respectivement 1320 et 604 demandeurs d'emploi et de 1069 et 839 chômeurs.

### ***Adaptation des effectifs***

La montée du chômage a inévitablement conduit à une adaptation des effectifs. Le nombre de collaborateurs engagés tient compte de cette évolution et de celle observée en 2002. L'effectif des conseillers en personnel n'avait alors été augmenté que d'une unité à l'ORP MN et de 0.5 unité à l'ORP LN en prévision de la reprise économique qui avait été annoncée pour le premier trimestre 2003. Par conséquent, l'augmentation totale du nombre de collaborateurs a été de 18.8 personnes en 2003 (voir plus loin).

### ***Autres événements***

Deux déménagements ont eu lieu durant l'année 2003, celui de l'office du chômage et celui de l'antenne du Val-de-Travers de l'ORP des Montagnes neuchâteloises (ORPMN-VdT). L'office du chômage a quitté en février ses locaux de la rue du Château 19 à Neuchâtel pour s'installer à l'avenue Léopold-Robert 90 à La Chaux-de-Fonds. Ce changement a permis de concrétiser le rapprochement de cet office de la direction du service et a contribué à améliorer son intégration au sein du service de l'emploi. L'ORPMN-VdT est resté dans le même bâtiment à Couvet, mais se trouve désormais à un étage supérieur. Le déménagement a été effectué fin juillet et a permis de libérer des locaux pour une crèche communale.

Dans le courant du mois de septembre, le SECO a effectué un audit de conformité auprès de l'ORP MN. Les constats effectués ont été positifs et le SECO a relevé à plusieurs reprises que le fonctionnement de cet office pouvait être qualifié de bon à très bon, et que les activités réalisées étaient conformes aux dispositions légales. Des améliorations ont été souhaitées néanmoins en ce qui concerne la charge des conseillers, jugée excessive, le partage des bureaux, jugé inadéquat pour des raisons de confidentialité, ainsi que sur des questions de sécurité.

Par ailleurs, le SECO a lancé à la même époque une enquête de satisfaction sur tout le territoire national auprès des demandeurs d'emploi et des employeurs. Des interviews sont effectuées dans chaque canton et les résultats de cette enquête seront fournis par canton et de manière consolidée afin de pouvoir effectuer des comparaisons.

## 9.4. Ressources

### *Ressources humaines*

L'évolution économique défavorable ayant pour corollaire une dégradation du marché de l'emploi, le nombre de collaborateurs a dû être adapté de manière conséquente. Les engagements ont été répartis sur toute l'année pour atteindre un total de 18.8 collaborateurs supplémentaires. Le tableau ci-dessous récapitule les entités concernées et les variations constatées.

Entité	Variation
Direction du Service et secteur formation Effectif au 31.12.2003: 13 postes	+ 1 collaborateur scientifique + 1 collaborateur administratif + 1 apprentie + 0.2 adjoint au chef de service
ORP LN Effectif au 31.12.2003: 29,4 postes	+ 1 collaboratrice administrative + 4,8 conseillers en personnel
ORP MN Effectif au 31.12.2003: 23,3 postes	+ 3 conseillers en personnel + 2 collaboratrices administratives
Bureau des emplois temporaires Effectif au 31.12.2003: 7 postes	+ 1 collaborateur administratif
Office du chômage Effectif au 31.12.2003: 9,4 postes	+ 1,3 juristes + 0.5 collaboratrice administrative
Office de surveillance Effectif au 31.12.2003: 6,5 postes (+1 dans le cadre de la filière sociale)	+ 0.5 collaborateur administratif + 0.5 collaborateur spécialisé + 1 contrôleur du marché cantonal de l'emploi

L'office de surveillance a dû faire face à une situation particulière pour son secteur relatif à la Loi sur le service de l'emploi et la location de services (LSE). Pour des raisons de maladie, d'organisation et en raison de circonstances particulières, quatre personnes se sont succédées dans ce secteur en 2003. Malgré ces difficultés et quelques désagréments, les tâches ont été menées à bien et la situation est désormais rétablie.

Dans le cadre d'une redéfinition des rôles des villes et du canton, le statut des collaborateurs engagés par les deux principales villes du canton travaillant au sein des deux ORP a, à nouveau, été évoqué. Le transfert des contrats des villes au canton a été accepté et sera effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Par conséquent, il faudrait théoriquement ajouter au tableau figurant ci-dessus, deux collaborateurs supplémentaires pour l'ORP MN et cinq pour l'ORP LN, qui faisaient dans les faits déjà partie des effectifs.

Une solution a également été trouvée pour les collaborateurs engagés avec un contrat de droit privé depuis plusieurs années au sein des entités du service. Ce type de contrat a pour vocation de permettre l'engagement au sein de l'administration de collaborateurs à des postes provisoires. Plusieurs collaborateurs au sein du service ont été engagés depuis plus de cinq ans et ne correspondaient plus à cette définition. Ils bénéficieront du statut de fonctionnaire dès janvier 2004.

### *Ressources informatiques*

Le parc informatique du service était progressivement dépassé. Beaucoup de collaborateurs travaillaient avec des ordinateurs acquis en 1996, 1997 et 1998 qui ne permettaient plus une exploitation normale avec les logiciels actuels. Ainsi, ce ne sont pas moins de 39 ordinateurs qui ont été acquis durant 2003 pour les nouveaux collaborateurs engagés et pour remplacer les ordinateurs de ces années là. Tous les postes datant de 1996 et 1997 ont été renouvelés et ceux de 1998 le seront en 2004.

Dans le domaine des logiciels, le STI a développé un programme "InfoBET" pour le BET afin de gérer de manière automatisée les demandes de MIP. La nouvelle application, dont certains modules avaient été introduits début 2003, a été testée durant le dernier trimestre de l'année et est entrée en production complète au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Un logiciel permettant de stocker toutes les données relatives aux institutions de prévoyance faisant l'objet d'une surveillance a également été acquis. Il permettra de constituer une base de données contenant les informations comptables et financières de plusieurs années. Une application pour le contrôle du marché cantonal de l'emploi est actuellement en développement et devrait aboutir dans le courant de l'année 2004.

## **Locaux**

L'accroissement des effectifs a rapidement posé des problèmes en terme de places de travail et de locaux. Le service de l'emploi a demandé le déménagement de l'ORP LN et d'une partie de la direction dans le courant du premier trimestre de l'année 2003. Malheureusement, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée avec la Commission de Logement de l'Administration (CLA), ce qui a obligé le service à prendre des mesures d'urgence.

La première de ces mesures tient à la densification des places de travail de la direction du service et de l'ORP MN où plusieurs collaborateurs occupent à deux des bureaux prévus initialement pour une personne. L'acquisition de nouveau mobilier plus petit permettant d'effectuer cette opération a également été nécessaire. La deuxième est la location de trois bureaux à la rue du Château 12 à Neuchâtel qui, moyennant des travaux d'aménagement provisoire, ont permis d'obtenir trois places de travail supplémentaires pour l'ORP LN, situé dans le même quartier.

Ces solutions ne sont toutefois pas satisfaisantes et ont déjà démontré leurs limites, car les conditions de travail ne sont de loin pas optimales. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi constatée en fin d'année et celle attendue au début de l'année 2004 nécessiteraient l'engagement de collaborateurs supplémentaires qui ne peut malheureusement pas être effectué en raison du manque de place. Il en découle une fatigue importante pour les collaborateurs en place et des prestations insuffisantes à l'égard des usagers. Des solutions sont toutefois à l'étude pour remédier à cette situation.

Pour finir ce chapitre, il faut rappeler les déménagements de l'office du chômage et de l'antenne du Val-de-Travers de l'ORP MN qui ont été présentés au chapitre précédent.

## **9.5. Activités / Réalisations**

### ***Structure du service et organisation***

L'année 2002 a été marquée par un certain nombre de changements. L'intégration administrative de l'office du chômage, l'intégration de l'office de surveillance nouvellement créé, le transfert de la responsabilité de certaines commissions du DEP au service de l'emploi, l'arrivée d'un nouvel adjoint au chef de service, la montée du chômage et le développement d'activités sans lien direct avec l'assurance-chômage (observation, accords bilatéraux et mesures d'accompagnement) ont mis en évidence la nécessité de repenser la structure du service et son organisation.

Une analyse de la situation a été effectuée, qui a fait ressortir un certain nombre de points à améliorer, notamment dans la circulation de l'information et la répartition des responsabilités. Afin de corriger cette situation, la structure du service a été modifiée. L'ancien office du chômage, dont les compétences juridiques sont nécessaires à la direction du service pour d'autres domaines que l'assurance-chômage, est devenue la direction juridique et est rattachée directement à la direction générale du service. Le secteur formation, dont les tâches se sont élargies avec l'adjonction d'un rôle de planificateur de la formation continue pour les domaines spécifiques au service, devient la direction de la formation du service. Pour finir, le bureau des emplois temporaires dont les tâches se sont élargies avec les années et dont le rôle régulateur pour les placements en emploi temporaire est reconnu par les autorités fédérales devient un office à part entière, dont le nom est office des emplois temporaires (OFET).

Les difficultés rencontrées dès fin 2002 au sein de l'ORP LN ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Un groupe de travail permanent composé de représentants de chaque groupe professionnel officiant au sein de l'office a été constitué. Ces "répondants" ont pour objectif de participer à la conduite de l'office en faisant circuler l'information et en rendant l'équipe qu'il représente active dans la détection et la résolution de problèmes. Parallèlement, l'organisation du travail au sein du secrétariat a fait l'objet d'une réorganisation avec l'appui de l'adjoint au chef de service. Par la même occasion, une évaluation des besoins en compétences a été effectuée par le chargé de formation qui a ensuite mis en œuvre un plan de formation continue, débuté au mois d'avril et qui se poursuivra encore durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

L'office de surveillance a également connu des changements durant l'année écoulée (voir ci-dessus). Ces changements, l'engagement des collaborateurs figurant au chapitre précédent et leur formation, l'augmentation conséquente des dossiers pour le contrôle du marché cantonal de l'emploi ainsi que la crise de la LPP ont passablement compliqué l'activité de cet office durant l'année écoulée. Une fonction d'adjointe au chef d'office a été créée pour tenir compte de l'augmentation du volume et de la complexité des activités de cet office.

### ***Formation des nouveaux collaborateurs***

Les engagements effectués ont nécessité une forte implication de toutes les entités afin d'assurer la formation de chacun sur toutes les activités du service. Parallèlement, plusieurs collaborateurs se sont impliqués en tant que formateurs dans la formation intercantonale de base des conseillers en personnel, développée sur mandat des membres de la conférence romande et tessinoise des chefs des services de l'emploi (CRTE).

Le chargé de formation neuchâtelois a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre de cette formation romande.

### ***Maîtrise des flux financiers relatifs à l'office de surveillance***

L'activité de l'office de surveillance donne lieu à la facturation d'émoluments (domaines de la LPP et de la LSE) et d'amendes. Celles-ci peuvent être encaissées directement par les contrôleurs dans les cas de peu de gravité ou sont, dans la plupart des cas, décidées par le Ministère public ou les tribunaux.

Dans un souci de transparence sur les effets de l'activité de contrôle du marché de l'emploi, les amendes découlant d'infractions assimilées à du travail au noir sont enregistrées dans les comptes de l'office de surveillance. Cette séparation des comptes de recettes a mis en lumière d'importantes difficultés dans la gestion des amendes. Des décalages importants sont ainsi constatés entre le moment où l'infraction est constatée et l'encaissement de l'amende.

Une nouvelle procédure de comptabilisation a dès lors été mise en œuvre, qui ne donnait toutefois pas encore entière satisfaction à fin 2003 dans la mesure où des différences importantes subsistaient entre les montants relevés par l'office de surveillance sur la base de ses dossiers de contrôle et ceux enregistrés par l'office de perception. Cette question sera en conséquence encore examinée en 2004.

### ***Nouvelle loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl)***

Depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle loi cantonale sur le marché du travail, le service de l'emploi, l'assurance-chômage et les mesures de crise, en 1997, le marché du travail et la législation y relative ont connu de nombreuses et importantes évolutions. Au plan fédéral, la LPGA est entrée en vigueur, la LACI a subi de nombreuses modifications et la libre circulation avec l'UE a été progressivement introduite. Au plan cantonal, le Grand Conseil a adopté un décret concernant le contrôle du marché du travail, les mesures de crise ont évolué et la collaboration entre les secteurs actifs en matière de réinsertion a été renforcée.

La législation cantonale sur l'emploi doit être adaptée à ces évolutions, c'est pourquoi un projet de nouvelle Loi sur l'emploi et l'assurance-chômage a été présenté au Grand Conseil lors de sa ses-

sion de novembre. Le débat a été vif et de nombreux amendements ont été déposés, ce qui a valu un renvoi en commission. La commission constituée s'est déjà réunie à deux reprises en 2003. Elle devrait se réunir encore quelques fois au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2004 pour aboutir à un projet définitif qui sera soumis ensuite au Grand Conseil.

### ***Préparation de l'ouverture à la libre circulation des personnes avec l'Union européenne***

Les mesures d'accompagnement prévues pour l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE seront applicables dès le 1<sup>er</sup> juin 2004 et remplaceront les mesures de contrôle actuelles. Les mesures préparatoires ont été progressivement mises en œuvre avec la création de la commission tripartite cantonale en 2001 et la décision de demander la régionalisation de l'enquête de l'OFS sur les salaires en 2002 (enquête menée en 2003, résultats attendus début 2004).

L'année 2003 a aussi permis d'approfondir, en collaboration avec l'observatoire universitaire genevois du marché du travail, les questions relatives à l'observation des salaires et des conditions de travail. Une méthode permettant d'exploiter les données recueillies par l'OFS pour identifier les déterminants des salaires en usage a notamment été examinée. Elle pourrait être appliquée au canton de Neuchâtel en 2004.

Dans le même temps, un mandat d'étude a été envisagé avec l'Université de Neuchâtel (IRER) pour identifier les enjeux de l'ouverture des frontières pour la région. Il s'agit plus spécifiquement d'identifier les opportunités et les risques de déséquilibre qui peuvent naître (répartition des activités, renforcement de l'économie régionale, emploi et conditions de travail, formation, aménagement du territoire, etc.) de l'ouverture des frontières et de l'émergence d'une région transfrontalière au cœur de l'Arc jurassien. Le mandat d'étude devrait être confié à l'IRER en 2004. Les autorités françaises et l'Université de Besançon devraient être associées à cette démarche.

Enfin, la préparation de la libre circulation des personnes a également été envisagée par la création d'un demi-poste de conseillère "EURES" et par la mise en œuvre progressive d'une structure de concertation régionale sous l'égide d'un projet d'EURES-Transfrontalier (EURES-T).

La fonction de conseillère, localisée à La Chaux-de-Fonds pour les cantons du Jura, de Fribourg et de Neuchâtel, est chargée de coordonner les activités de conseil et de placement des ORP au sein du réseau européen des services publics de l'emploi (EUROpean Employment Services – EURES). Les employeurs peuvent ainsi recruter du personnel en Europe en annonçant leurs places vacantes aux ORP et les candidats à la mobilité en Europe peuvent, par l'intermédiaire des ORP, avoir accès aux emplois annoncés aux services publics de l'emploi en Europe. Des prestations d'information (conditions de travail, organisation de la formation dans les pays, démarches administratives, assurances sociales etc.) sont également dispensées par ce biais.

Le réseau régional de concertation EURES-T, placé sous la responsabilité de la CTJ, réunit les principaux acteurs du marché de l'emploi de la zone transfrontalière (associations patronales, syndicats, autorités de la formation et du marché du travail) dans le but de coordonner leurs actions, de développer des actions communes et d'offrir une information aux personnes concernées par la dimension transfrontalière. Ce projet devrait notamment permettre de redéfinir le rôle des Euroguichets sociaux, situés sur les principaux points de passage de la frontière au sein de l'Arc jurassien.

### ***Mise à jour dans les domaines de la LPP et des Fondations***

Les dossiers transmis à l'office de surveillance lors de sa création dans le domaine de la surveillance des fondations et des institutions de prévoyance n'étaient pas à jour faute d'y avoir consacré les ressources nécessaires jusque-là. Pour certains, les comptes manquaient depuis plusieurs années, pour d'autres les statuts modifiés ne figuraient pas dans les dossiers, etc. Un travail conséquent de recherches d'informations, débuté en 2002, a ainsi été mené à bien en 2003.

### ***Mandats de révision dans le domaine de la LSE***

Les autorisations délivrées dans le cadre de la LSE pour les agences de placement ou de location de services ont une durée illimitée. Elles sont délivrées lorsque les entreprises qui en font la demande remplissent les conditions prévues par la loi notamment en ce qui concerne les qualifications des dirigeants, le respect des dispositions du droit du travail, le dépôt de sûretés etc.

En plus des contrôles effectués sur la base des dossiers remis, il est nécessaire de vérifier dans le terrain la conformité des documents fournis par les agences avec les documents effectivement utilisés, ainsi que le respect des dispositions relatives au droit du travail dans des cas concrets. De tels contrôles nécessitent une expérience confirmée dans les audits et des ressources non-négligeable qui ne sont pas disponibles au sein du service de l'emploi. Par conséquent, des mandats de révision ont été préparés avec des fiduciaires spécialisées dans les révisions et les audits. Celles-ci auront pour tâche de vérifier que les informations et documents remis pour obtenir l'autorisation sont corrects, que le contrat-cadre de travail est respecté, que les annonces dans la presse correspondent à des places de travail effectives, que la législation et les conventions collectives de travail sont respectées et que la protection de la personnalité est assurée.

Le premier mandat a été confié à une fiduciaire à fin 2003.

### ***Développement de la communication et préparation d'un nouveau site Internet***

Outre les communiqués de presse mensuels habituels, les contacts avec la presse locale se sont intensifiés et un certain nombre de points de presse ont eu lieu afin d'informer le public de l'évolution du marché de l'emploi dans le canton ou des projets en cours sur ce thème.

L'intensification des contacts avec les entreprises n'a été que partiellement réalisée en raison notamment de la forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi à absorber. Des contacts ont tout de même été noués avec les entreprises qui se sont installées dans le canton et la direction du service a également intensifié ses contacts avec les entreprises régionales.

En ce qui concerne les ORP, l'année 2003 a permis de mettre en évidence la nécessité d'une meilleure systématique dans les relations avec les entreprises. Sous le titre de "plan marketing des ORP", le développement d'une stratégie et d'outils permettant une approche plus efficace a été entrepris. Cette démarche portera ses premiers fruits en 2004.

Le site Internet du service de l'emploi date de plusieurs années et est dépassé dans sa présentation et son contenu. Une refonte complète de son architecture et des informations qui y figurent a été préparée, qui intégrera les standards définis pour le site de l'administration cantonale. Le changement principal sera la création d'un site thématique "Emploi" qui comportera toutes les informations générales utiles à la population et qui renseignera brièvement sur toutes les prestations offertes par le service de l'emploi et d'autres entités actives dans ce domaine. Une partie dite "administrative" existera également pour présenter essentiellement la structure du service.

Ce projet arrivera à terme durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004.

### ***Collaboration interinstitutionnelle***

Les réflexions menées depuis 2001 dans le domaine de la collaboration interinstitutionnelle ont été concrétisées par les réalisations suivantes en 2003:

- catégorisation des programmes d'emploi temporaire subventionnés par les services de l'emploi, de l'asile et de l'action sociale et désignation d'un service répondant unique pour chaque programme. Les bénéficiaires de prestations seront ainsi placés dans des programmes en fonction de leur situation personnelle sur le marché de l'emploi indépendamment du rattachement du programme au service qui met à disposition la prestation; les responsables des programmes n'ont quant à eux plus qu'un seul service comme interlocuteur pour l'organisation du programme;
- harmonisation des conditions de rémunération et d'indemnisation des participants aux programmes, qui reçoivent tous désormais la même contribution aux frais de déplacement et aux frais de repas;

- harmonisation des normes de financement des programmes, ce qui a uniformisé les montants versés par jour et par participant aux organisateurs du programme.

Un groupe de travail a par ailleurs été mandaté afin d'effectuer une enquête permettant d'obtenir une appréciation des usagers des programmes d'insertion et d'emploi temporaire. Les personnes interviewées, outre les participants, sont les responsables de programme et les services placeurs.

En outre, un inventaire des mesures existantes en faveur de l'insertion des jeunes a été établi ainsi qu'un inventaire des moyens d'information relatifs à l'accessibilité à ces mesures. Il est ressorti de cette analyse que les mesures avaient souvent été développées pour des groupes particuliers et pour répondre à des problématiques déterminées sans qu'une coordination ou une certaine cohérence ne soient assurées. Un groupe de travail permanent a été chargé d'évaluer, sur la base de cas concrets, les améliorations à apporter au dispositif pour assurer une meilleure coordination et une meilleure connaissance des mesures proposées.

L'année 2003 a également permis d'ouvrir de nouveaux chantiers dont les objectifs ont été présentés lors du 3<sup>e</sup> volet des états généraux de la réinsertion, en novembre. Outre la poursuite des efforts de coordination et d'harmonisation rappelée ci-dessus, il s'agira plus particulièrement à l'avenir:

- de clarifier le partenariat entre l'Etat et les communes;
- de développer la collaboration avec les entreprises;
- de développer la collaboration entre les services de conseil des différents secteurs (AI, emploi, action sociale, asile, etc.);
- de faire connaître la politique menée en matière de réinsertion, tant au public qu'à l'ensemble des acteurs de ce secteur.

Dans le cadre de la collaboration avec le secteur de la formation professionnelle, il avait été convenu en 2002 de lancer rapidement un projet pilote au sein de la filière santé-social de degré secondaire II pour la recherche, la promotion et la gestion des places de stages par les ORP.

Au début de 2003, une étudiante de l'ESNIG a présenté un premier projet de base de données permettant de gérer les places de stages destinée principalement à être utilisée ou consultée par les entreprises, les étudiants, les écoles et les ORP. Ce projet a ensuite été présenté au mois d'avril au Bureau de la commission des utilisateurs du domaine santé-social (CUSS) afin de déterminer les modalités de la collaboration qui pouvait être entreprise. Le Bureau précité a décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat à cette collaboration et le projet est pour l'instant à l'arrêt.

### ***Projet de transfert du programme "Jeunes-emploi"***

Dans le cadre d'une réflexion sur les conditions d'organisation des programmes d'emploi temporaire et de formation développés par le service de l'emploi, il est apparu nécessaire de séparer les rôles de coordination, de surveillance et de financement de ceux liés à la mise en œuvre concrète de chaque mesure.

Le transfert de la responsabilité opérationnelle des ateliers "Jeunes-Emploi" à la ville de Neuchâtel (en collaboration avec les deux autres villes du canton) a ainsi été envisagé dans la mesure où les villes offraient à la fois l'indépendance nécessaire par rapport au service de l'emploi et les compétences utiles pour l'organisation de tels programmes vu leur expérience dans ce domaine.

Au vu des résistances rencontrées et des problèmes soulevés par ce projet de transfert, il a toutefois été nécessaire d'en reporter la réalisation au début de l'année 2004. Les démarches dans ce sens sont donc en cours.

### ***Professeur de français***

Dans la même optique de la séparation des responsabilités entre le financeur-contrôleur de la mesure et l'organisateur, les professeurs de français qui dispensent des cours de français et d'intégration des étrangers sont passés sous la responsabilité du bureau du délégué aux étrangers qui devient ainsi l'organisateur de la mesure dès le début 2001.

## **9.6. Perspectives**

### ***Stabilisation du chômage***

Les perspectives économiques et les prévisions conjoncturelles laissent présager d'une amélioration de la situation en 2004. Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés lors du dernier trimestre, relativement contenu, confirme cette perspective. Toutefois, la reprise économique amorcée ne semble pas avoir pour conséquence directe une amélioration sur le marché de l'emploi, c'est pourquoi le 1<sup>er</sup> semestre 2004 ne sera certainement marqué que par une stabilisation du chômage. L'évolution pour le deuxième semestre reste incertaine.

### ***L'Empl : mise en œuvre et règlements***

Suite aux débats de la commission spéciale du Grand Conseil et aux modifications qui seront apportées au projet de nouvelle loi cantonale, celui-ci sera soumis au Grand Conseil durant le 2<sup>e</sup> trimestre de l'année.

La révision des règlements d'exécution ne pouvant être achevée avant l'adoption de la loi dans sa version définitive, l'entrée en vigueur ne pourra intervenir avant l'été.

### ***Augmentation du nombre d'indemnités dans le cadre de la LACI***

Si le dépôt de la demande d'augmentation de 400 à 520 jours est accepté par la Confédération, l'information des assurés et la coordination entre le régime de l'assurance-chômage et celui des mesures cantonales d'intégration professionnelle mobiliseront de nombreuses ressources au sein du service.

Par ailleurs, les mêmes mesures que celles prises lors de la modification de la LACI au 1<sup>er</sup> juillet 2003 seront prises pour gérer l'afflux des demandeurs d'emploi en fin de droit dans le deuxième semestre de 2004, soit au terme de l'extension, dont la durée est en principe limitée à six mois.

### ***Locaux***

Les effectifs, en particulier dans les ORP, restent extrêmement justes et ne permettent pas de travailler dans de bonnes conditions ni d'atteindre les critères fixés avec le département de l'économie publique, à savoir une charge maximale de 140 dossiers en moyenne par conseiller en personnel. Des engagements supplémentaires ne sont toutefois plus envisageables en raison du manque de place. En outre, comme mentionné plus haut, l'occupation actuelle des locaux n'est pas satisfaisante.

Pour palier à cette situation, la mise à disposition de locaux supplémentaires dans le bâtiment occupé par la majorité des entités du service, à La Chaux-de-Fonds, pourrait intervenir d'ici à l'été 2004.

Parallèlement, le déménagement de l'ORP LN dans des locaux mieux adaptés aux besoins de cet office et permettant de regrouper tous les collaborateurs sur un seul site est également prévu. Il devrait en principe être effectué durant le deuxième semestre 2004. Dans un deuxième temps, si le chômage devait baisser de façon importante, les locaux qui ne seraient plus utilisés permettraient de "rapatrier" les cours pour demandeurs d'emploi dispensés dans des salles louées en ville.

### ***Stabilisation des effectifs et renforcement de la formation***

Après l'engagement de quelques collaborateurs supplémentaires dans les ORP, l'année 2004 devrait correspondre à une stabilisation des effectifs. Cette stabilisation est d'autant plus nécessaire

que la consolidation des équipes, de leur organisation et de la formation des nouveaux collaborateurs doit être entreprise après la surcharge et les réformes imposées depuis près de 3 ans.

Dans le cadre de la réflexion menée sur l'organisation du service, la nécessité de cibler davantage la formation des collaborateurs sur les domaines spécifiques pour lesquels ils doivent fournir des prestations a été mise en évidence. Toutefois, l'offre de cours de l'office de la formation continue, quoique vaste et complète, n'offre logiquement pas de cours spécifiques aux domaines d'activité du service.

Par conséquent, la direction de la formation a vu ses tâches élargies au développement d'une politique de formation interne axée sur les besoins définis par les chefs d'entités. Les formations organisées sont dispensées principalement par des collaborateurs du service. L'année 2004 verra dans ce domaine la concrétisation des principes adoptés en 2003.

Enfin, le marché du travail a démontré ces dernières années qu'il pouvait connaître des fluctuations très importantes et très rapides, auxquelles le service de l'emploi doit s'adapter. L'expérience ayant également démontré l'impossibilité de faire face à une augmentation rapide du chômage (contraintes physiques, durée de la formation des collaborateurs, charge des formateurs, etc.), des solutions permettant d'adapter les ressources en cas de réduction du chômage tout en préservant la réactivité du service face à une dégradation ultérieure de la conjoncture ont été recherchées.

La mise en œuvre pour les collaborateurs du service d'un système de placement-formation au sein des entreprises du canton est ainsi à l'étude. Un tel système, basé sur le principe de stages au sein des entreprises neuchâteloises, aurait l'avantage de mettre du personnel à disposition d'entreprises à la recherche de ressources supplémentaires et de favoriser les transitions de carrière. Il contribuerait aussi à intensifier les relations entre les ORP et les entreprises et à actualiser les connaissances des conseillers en personnel. Des propositions concrètes seront formulées en 2004 à ce sujet.

### ***Informatique***

Le renouvellement du parc informatique sera poursuivi en 2004 avec le remplacement des machines acquises en 1998 et, pour une part, en 1999.

La mise en œuvre et le développement des applications de gestion de l'office de surveillance (LPP et contrôle du marché du travail) et de l'office des emplois temporaires permettra de gagner en efficacité. Des augmentations d'effectifs devraient être ainsi évitées malgré la croissance de la charge de ces offices.

La reprise de l'application de gestion de la direction de la formation sera également envisagée dès 2004 en fonction des ressources que pourra y affecter le STI.

### ***Internet / Intranet***

Le projet Internet devrait arriver à son terme pour la refonte complète du site. Ainsi, le site administratif du service de l'emploi devrait pouvoir être accessible durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004, de même que ceux portant sur les thématiques « Emploi » et « Chômage ».

Un projet de développement d'un Intranet pour le service est également prévu et devrait débuter dans le deuxième semestre de l'année. L'objectif principal est de pouvoir créer une base de données regroupant toutes les informations nécessaires à l'activité quotidienne. Cela peut être par exemple des textes légaux, des directives du service ou du SECO.

### ***Partenariat accru avec les entreprises***

L'un des objectifs prioritaires pour l'année 2004 est un renforcement des relations avec les employeurs ainsi que la création de nouveaux contacts. Pour ce faire, des outils de travail seront développés, pour et en collaboration avec les conseillers en personnel, permettant d'avoir une approche plus pragmatique et mieux ciblée des entreprises.

De même, le Conseil d'Etat a annoncé, dans son rapport au Grand Conseil à l'appui du projet de loi sur l'emploi, son intention de développer des programmes d'emploi temporaire en entreprise. L'objectif d'une telle mesure est d'offrir des emplois temporaires permettant de placer des demandeurs d'emploi en situation réelle non seulement pour l'activité accomplie, mais également pour l'environnement de travail.

De tels programmes doivent être développés en tenant compte de certaines contraintes, dont celles de ne pas fausser la concurrence au sein de l'économie privée et d'éviter qu'une entreprise finance des ressources par le biais de tels programmes. Le SECO a d'ores et déjà donné son feu vert à la mise sur pied de quelques expériences dans cette direction, qui s'inscrit également dans les objectifs de la collaboration interinstitutionnelle.

### ***Renforcement du suivi des demandeurs d'emploi***

Le renforcement du suivi des demandeurs d'emploi est également l'un des objectifs de l'année 2004 pour les ORP. Il ne pourra être atteint que si le chômage se stabilise effectivement et que la charge des conseillers peut être réduite.

C'est en particulier l'intensification du suivi des personnes placées dans une mesure de formation ou en emploi temporaire qui est visée. Une telle démarche permettrait en effet de renforcer aussi la collaboration avec les responsables des programmes et de mieux coordonner les interventions de chacun.

### ***Collaboration interinstitutionnelle (CII)***

Comme rappelé au chapitre précédent, les objectifs prioritaires de la collaboration interinstitutionnelle porteront principalement en 2004 sur la poursuite des efforts de coordination et d'harmonisation entre secteurs (emploi, action sociale, AI, asile, formation professionnelle), sur la clarification du partenariat entre Etat et communes et sur le développement de la collaboration avec les entreprises. Des efforts seront également entrepris pour favoriser la collaboration entre services de conseil et pour mieux faire connaître la politique menée en matière de réinsertion.

Comme cela a déjà été fait dans les secteurs de la santé (Emploi-Santé 21) et du bâtiment (Interneb+), le concours des ORP aux mesures prises dans certaines branches confrontées à des difficultés spécifiques sera à nouveau envisagé. La collaboration des ORP et de la direction de la formation du service a en effet été sollicitée par les responsables de la politique agricole et devrait déboucher en 2004 sur des actions concrètes favorisant la reconversion des agriculteurs.

### ***Mise en œuvre de la libre circulation des personnes et des projets EURES***

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin, de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE constitue l'une des échéances majeures de l'année 2004 en ce qui concerne le marché de l'emploi.

La préparation de cette échéance, avec l'introduction de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et les mesures d'accompagnement, occupera en conséquence une place importante dans les activités du service de l'emploi.

En outre, l'année 2004 permettra de consolider l'activité de la conseillère EURES, dont la formation de base se terminera au cours du premier semestre. Elle développera alors progressivement un réseau de relations au sein de l'Union européenne, de façon à être en mesure de renseigner sur les spécificités des différents pays en ce qui concerne l'organisation du marché du travail, des systèmes de formation et de sécurité sociale. Les demandes de renseignements devraient en effet s'accroître dès le 1<sup>er</sup> juin. La conseillère EURES sera aussi chargée de coordonner l'annonce par les ORP de places vacantes et de candidats à destination des pays de l'UE.

Au plan régional, le projet d'EURES-T devrait aboutir au dépôt d'une demande de reconnaissance à la commission européenne avant la fin de l'année 2004. La mise en œuvre d'un réseau de concertation et de coordination ainsi que des prestations d'information sur la base des prestations actuelles des Euroguichets constitueront la base du projet.

L'étude confiée aux Universités de Neuchâtel et Besançon devrait également éclairer les enjeux de l'ouverture des frontières, de même que la mise en œuvre, souhaitée par le canton de Neuchâtel, d'un observatoire transfrontalier de la libre circulation des personnes au sein de l'Arc jurassien.

## 10. SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

### 10.1. Missions

Le service est chargé de conseiller les employeurs et les travailleurs dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité au travail et de vérifier le respect des dispositions légales en la matière, soit essentiellement la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, ainsi que la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA).

Il a également pour mission le contrôle de la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles.

### 10.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs pour l'année 2003 étaient:

- Procéder à un nouvel examen périodique des bâtiments floqués ou contenant de l'amiante.
- Contrôler l'octroi de la compensation en temps de 10 % pour les travailleurs occupés plus de 25 nuits par année et sensibiliser les employeurs à la problématique des examens médicaux liés à ce type de travail.
- Renforcer la collaboration entre la médecin-inspectrice du travail et les praticiens du canton.
- Porter l'accent, dans le cadre des visites d'entreprises, sur la mise en application de la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST).

### 10.3. Ressources

Le renforcement de la médecine du travail n'a été que partiel, compte tenu de l'absence, durant environ 6 mois, de la titulaire du poste de médecin-inspectrice du travail (problèmes de santé et maternité). Néanmoins, tous les praticiens du canton ont été informés de son engagement au sein du service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) et des domaines dans lesquels ils peuvent sans autre la solliciter.

Afin de renforcer la présence du service au sein des entreprises, notamment dans le cadre du contrôle de l'application de la directive sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (plus communément appelée directive MSST), le Conseil d'Etat a accepté l'engagement d'un nouvel inspecteur du travail. Ce poste sera financé, d'une part, par la réduction de l'activité de la médecin-inspectrice du travail qui a passé de 100 à 80% dès le 1<sup>er</sup> octobre et, d'autre part, par une augmentation du financement de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) des prestations du service dans le domaine de l'assurance-accidents. La mise au concours du poste aura lieu au début 2004.

L'année 2003 a été caractérisée par des transformations de l'immeuble abritant les locaux du service de la protection de l'environnement, du service de l'inspection et de la santé au travail, ainsi que du laboratoire intercantonal de santé au travail.

Si le changement des fenêtres et la mise en place de stores extérieurs a permis l'amélioration des conditions de travail, celles-ci ont été fortement péjorées durant une longue période par l'intervention des divers corps de métiers. Il faut également relever la mise en place d'un escalier de secours en façade est, ce qui renforce notablement la sécurité des occupants en cas d'incendie.

Une partie du mobilier a été changée, afin de pouvoir disposer de postes de travail respectant les principes d'ergonomie que le service est chargé de contrôler au sein des entreprises. Le solde sera réalisé en 2004.

#### 10.4. Événements principaux

En ce qui concerne le travail de nuit, les difficultés rencontrées par certaines entreprises pour mettre en place des équipes travaillant en alternance avec un travail de jour ont conduit le SECO à renouveler ou à prolonger les autorisations pour du travail de nuit non alternant jusqu'à fin 2003, le temps d'effectuer une étude sur les répercussions pour la santé liées à ce type d'organisation. Ce travail s'avérant plus long que ce qui avait été initialement prévu, ce délai a été repoussé à fin 2004.

En ce qui concerne les plaintes pour harcèlement, il est à remarquer que pour la première fois elles n'émanent pas uniquement directement des travailleurs, plusieurs cas ayant été dénoncés au service par l'intermédiaire de mandataires.

#### 10.5. Activités / Réalisations

##### *Administration*

##### *Assujettissements*

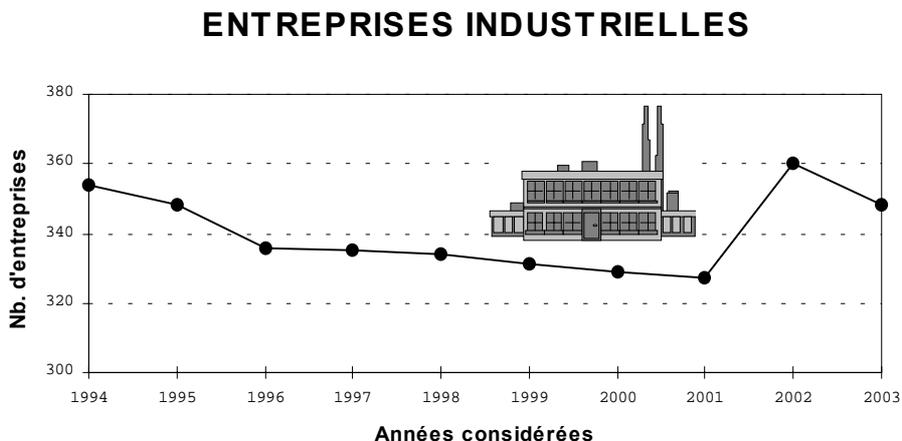
Les mutations suivantes ont été enregistrées:

assujettissement.....	1
libérations .....	13

soit une diminution de 12 entreprises, ce qui porte à 348 le nombre des entreprises industrielles au 31 décembre.

Modifications de décisions d'assujettissement.....	21
--	----

Évolution des entreprises industrielles:



### **Permis concernant la durée du travail**

Cette année, le service a délivré 97 permis sur la base d'un besoin urgent dûment établi, répartis dans les catégories suivantes:

travail du dimanche .....	53
travail de nuit .....	44

Quelques demandes de permis (8) concernant la durée du travail ont donné lieu à un refus total ou partiel de la part du service. Ces refus concernaient essentiellement des demandes d'occuper des travailleurs le dimanche ou un jour férié pour lesquels le droit en vigueur est le plus restrictif.

En 2003, 31 permis fédéraux ont été délivrés sur la base d'une indispensabilité technique ou économique, après qu'un préavis favorable ait été émis par le SIST.

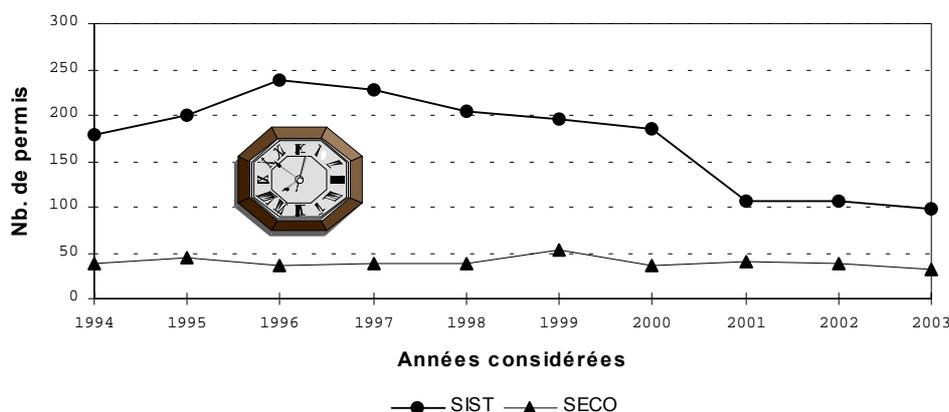
Au 31 décembre, 76 permis fédéraux étaient en vigueur dans les différentes entreprises du canton.

Si, depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le travail modifiée, l'autorité cantonale n'est habilitée à délivrer que des autorisations répondant à un besoin urgent, elle est, en revanche, chargée de contrôler le respect des dispositions relatives à la durée du travail dans toutes les entreprises. Vu ce qui précède, une présence accrue auprès de ces dernières est nécessaire.

Cette année, le service a procédé à 45 interventions qui concernaient spécifiquement la durée du travail.

Évolution de la totalité des permis délivrés par le SIST et le SECO:

### **PERMIS DE TRAVAIL DELIVRES**

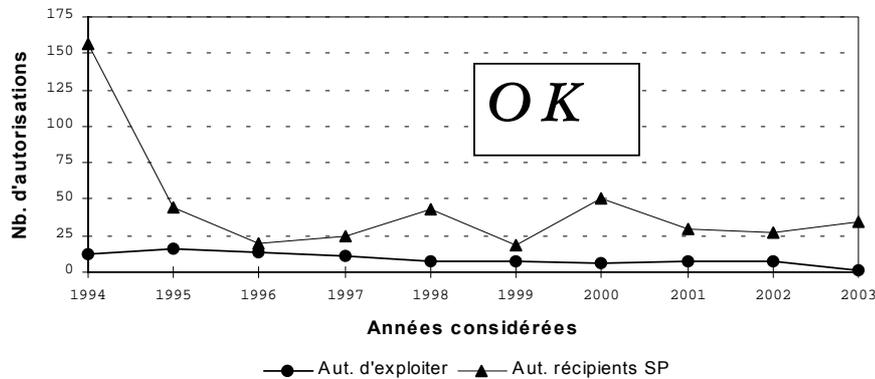


### **Autorisations**

L'autorisation d'exploiter des locaux et des installations a été délivrée à 1 entreprise industrielle et celle d'installer et de mettre en service des récipients sous pression l'a été pour 34 installations.

Évolution des autorisations délivrées:

### AUTORISATIONS DELIVREES



### Approbations de plans

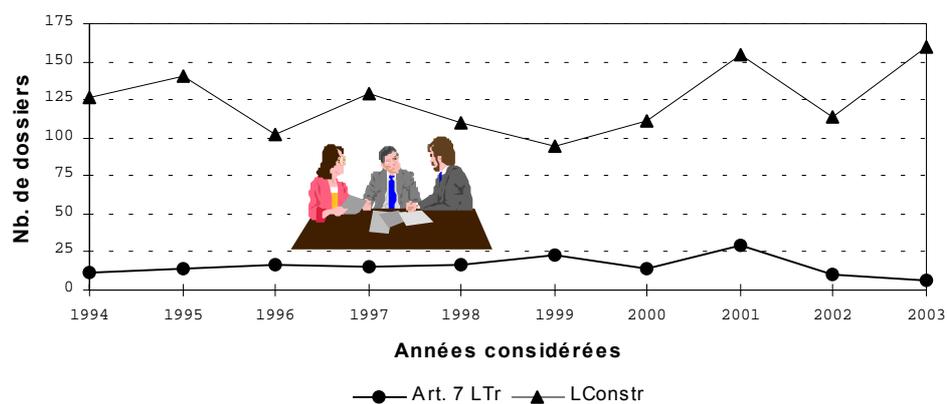
Les dossiers qui ont été soumis pour approbation ou pour préavis se répartissent ainsi:

	Entreprises industrielles	Entreprises non industrielles
Approbations sur la base de l'article 7 tr	2	4
préavis sur la base de la loi sur les constructions (LConstr)	7	153

ce qui représente un total de 166 dossiers examinés dans le service.

Évolution des approbations et des préavis délivrés:

### APPROBATIONS ET PREAVIS SUR PLANS

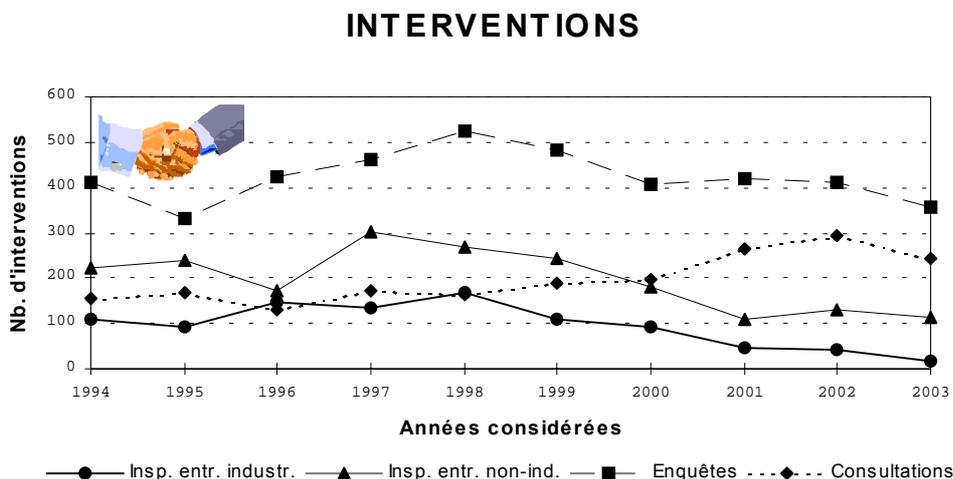


La situation conjoncturelle défavorable pousse les entreprises et les architectes à demander de nombreuses dérogations, voire à simplifier certaines mesures de sécurité, ce qui multiplie les discussions visant à faire respecter les dispositions légales en la matière.

## Interventions

Au cours de leur activité sur le terrain, les inspecteurs du travail ont procédé à 17 inspections dans des entreprises industrielles et 113 dans des entreprises non industrielles. De plus, ils ont effectué 357 enquêtes et répondu à 244 demandes de renseignements et d'assistance technique.

Évolution des interventions effectuées:



## Médecine du travail

2003 a été marquée par l'absence de la Dresse Aurélia San Miguel pendant une durée de 6 mois (maladie et congé maternité), ce qui a généré une plus faible activité de la médecine du travail. Durant cette période, seuls les examens préventifs à la demande de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) ont été réalisés par le Dr Jacques Holtz. A relever que depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la Dresse San Miguel a souhaité réduire son taux d'activité de 100 à 80%.

Les travaux effectués sont répartis de la manière suivante (chiffre 2002 entre parenthèses):

- 12 examens préventifs à la demande de la Suva (8) dont 7 réalisés par le Dr Holtz;
- 19 consultations médicales (7);
- 19 visites d'entreprises dont 13 visites de postes (13) suite à des suspicions de pathologies professionnelles et/ou d'adaptation de postes de travail et 5 inspections (0).

Certaines de ces visites ont été menées conjointement avec l'hygiéniste-inspecteur du travail (11), un inspecteur du travail (4) et le laborantin du laboratoire intercantonal de santé au travail (1).

On note également un nombre non comptabilisé d'affaires traitées par téléphone et/ou par messagerie électronique.

## Hygiène du travail

### Visites d'entreprises

Les collaborateurs du secteur hygiène du travail ont effectué 110 visites d'entreprises réparties en 52 enquêtes, 38 consultations et 20 inspections, auprès de 96 entreprises. Lors de 18 enquêtes, des investigations analytiques ont été possibles grâce au laboratoire intercantonal de santé au travail (mesures de ventilation, de facteurs climatiques, de gaz et de bruit, et identifications d'amiante). Certaines de ces visites ont été menées conjointement avec la médecin-inspectrice du

travail (11), un inspecteur du travail du secteur technique (11), un spécialiste de la Suva (3) ou une autre instance officielle (12).

Des interventions (18) ont été faites dans des écoles, des services de l'Etat et des administrations communales.

Les dossiers (41) relatifs aux bâtiments contenant ou ayant contenu des flocages à base d'amiante ont été actualisés. En collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST), le risque d'exposition aux fibres d'amiante a été réévalué dans 25 entreprises.

La directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) concernant l'appel à des spécialistes de la sécurité au travail (MSST) a suscité des visites d'information, de motivation et de contrôle en entreprises.

Les investigations effectuées aux places de travail ont essentiellement concerné l'utilisation des solvants halogénés ou inflammables (installations de dégraissage, d'impression, de mécanique, de peinture), des problèmes de ventilation (utilisation de peintures et de solvants, soudage, usinage), des expositions aux substances corrosives, les premiers secours, des mesures de lutte contre le bruit, des cas d'allergies ou d'irritations, des émissions de poussières, d'aérosols ou de gaz, divers cas de qualité de l'air intérieur (climatisation, ventilation, odeurs), d'ergonomie (postures, charges, écrans), des accidents, des plaintes, ainsi que de nouvelles affectations de locaux.

### **Activités diverses**

- Conseils aux entreprises et communes, documentation (technique et légale);
- participation aux travaux de la commission d'apprentissage pour laborantins en chimie (CALC);
- participation au groupe de travail pour la prévention des accidents (GTPA);
- activités auprès de l'organisation des chimistes de piquet du bureau permanent catastrophe (ORCAN);
- participation aux activités de la Société suisse des hygiénistes du travail (SSHT) et de sa délégation auprès de l'Association suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail (ASMHST);
- formation continue.

### **Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST)**

Le nombre total des activités déployées par le LIST en 2003 (478) augmente de 67 unités par rapport à 2002, soit + 16%. Cette augmentation très satisfaisante est notamment due à l'intensification des activités dispensées au bénéfice du canton de Fribourg qui a engagé un hygiéniste du travail. Cette tendance était déjà perceptible à la fin de l'année 2002.

Dans le canton de Neuchâtel, les visites des sites répertoriés abritant un flocage contenant de l'amiante ont occupé longuement le laboratoire.

Au cours de l'année, les essais inter laboratoires au niveau suisse se sont poursuivis pour le développement d'une méthode de prélèvement et d'analyse des brouillards et vapeurs d'huile. Une publication internationale à ce sujet, ainsi que des présentations au niveau national, sont prévus en 2004.

Enfin, les locaux du LIST ont été équipés d'un système complet de climatisation, ainsi que d'une sortie de secours, ce qui a entraîné un arrêt de plus de 8 semaines des appareillages d'analyse chimique.

### **Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)**

Au 31 décembre, le canton dénombrait 254 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2, soit 203 entreprises de transport de marchandises, 9 de cars, 38 de taxis urbains et 4 de taxis ruraux. Ces entreprises comptaient au total plus de 1000 véhicules.

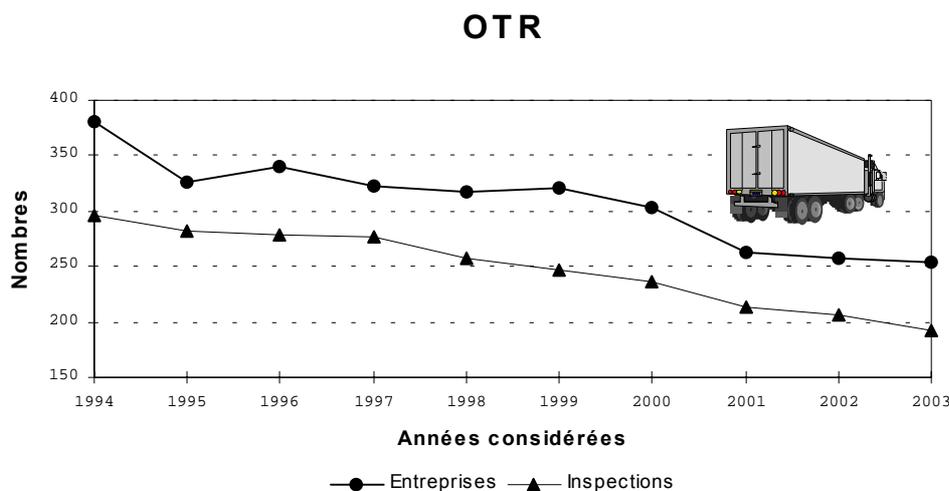
Le service a délivré 101 livrets de travail et 56 dispenses de tenir le registre patronal pour des chauffeurs travaillant selon un horaire régulier.

L'inspecteur chargé des contrôles a procédé à 193 inspections et 14 interventions diverses dans les entreprises. De plus, il a effectué 31 analyses de moyens de contrôle dans les bureaux du SIST.

Les contrôles d'entreprises ont motivé 27 rapports de dénonciation au ministère public (au sujet de 19 salariés, 5 conducteurs indépendants et 3 patrons), ainsi que 60 lettres comportant diverses remarques adressées aux entreprises ayant fait une interprétation erronée des prescriptions légales.

L'inspecteur a collaboré à 26 contrôles routiers organisés par les divers corps de police du canton, lesquels ont donné lieu à 88 rapports de dénonciation au ministère public. Ils concernent des chauffeurs salariés, indépendants et patrons domiciliés en Suisse ou à l'étranger. Les chauffeurs neuchâtelois représentent une infime partie de ces dénonciations, ce qui démontre bien l'efficacité de nos contrôles au sein même des entreprises.

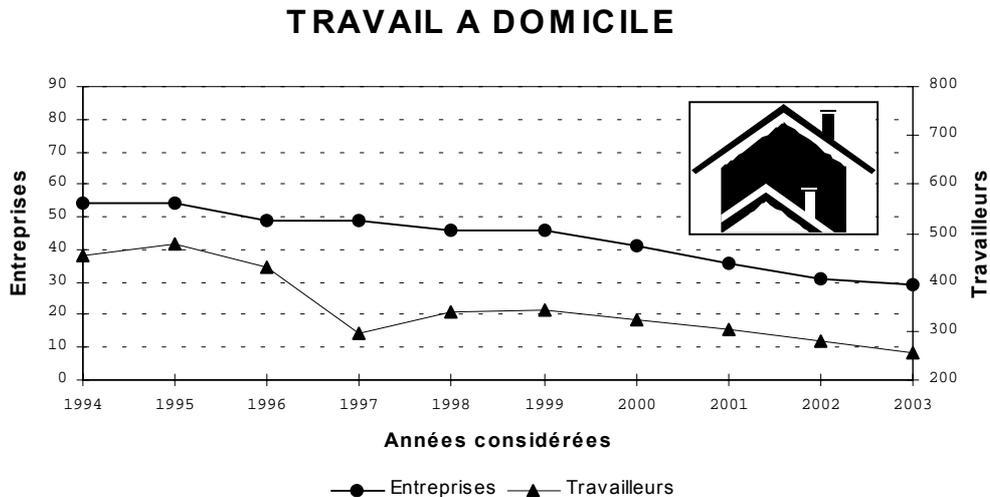
Évolution du nombre des entreprises soumises à l'OTR et des inspections:



### **Loi fédérale sur le travail à domicile (LTD)**

Au 31 décembre, 29 entreprises occupant du personnel à domicile étaient recensées dans notre canton; elles occupaient 250 travailleuses et 5 travailleurs.

Évolution du nombre des entreprises et des travailleurs occupés à domicile:



## Divers

### **Formation intercantonale dans le domaine de la santé au travail**

Les deux derniers séminaires du programme de formation 2002-2003 de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi) se sont déroulés au début de l'année. Le premier, intitulé "Directive MSST: avez-vous pensé à tout?", a été suivi par 26 personnes, alors que le deuxième, ayant pour thème "Améliorer l'ambiance de travail pour réussir la prévention - Gestion des conflits", a dû être dédoublé pour accueillir 70 participants.

Un nouveau programme de formation 2004-2005 sera prochainement mis sur pied.

### **Les 5 à 7 de la sécurité**

4 nouvelles conférences-débats appelées "Les 5 à 7 de la sécurité" ont été présentées en 2003. Ces séances d'information et de promotion de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail sont destinées aux responsables de la sécurité, aux chefs d'entreprises et aux cadres des ressources humaines des entreprises et institutions neuchâteloises.

Les sujets abordés cette année par les conférenciers ont été les suivants:

- les normes ISO et la sécurité;
- mal de dos, mal du siècle, comment prévenir et soigner;
- sécurité pyrotechnique, de la bombe de table à la fusée de feux d'artifices;
- ADR – OCS, sécurité des transports de matières dangereuses.

Ces rencontres se sont déroulées à Malvilliers, Perreux, Le Locle et Boudry.

441 personnes ont assisté à ces 4 conférences-débats. Cette année, on a eu le plaisir de fêter la présence du 5000<sup>ème</sup> participant depuis la création des "5 à 7 de la sécurité" en décembre 1992.

Le nombre élevé de participants par séance (une centaine en moyenne) contraint les organisateurs à rechercher des salles de plus en plus grandes, ce qui ne se fait pas sans difficulté vu le choix restreint de salles disponibles dans le canton.

Une contribution bénévole a été demandée aux entreprises afin de couvrir les frais d'organisation, tels que l'indemnisation des conférenciers, la location des salles et les apéritifs sans alcool servis à

l'issue des séances. Cet appel de dons a été lancé auprès des participants aux "5 à 7 de la sécurité" et a permis de récolter une somme de plus de 12.000 francs. A noter que la précédente campagne de récolte de fonds remonte à 1996.

MM. Pierre Mollier de Dixi Holding Le Locle SA et Rex Pressl-Wenger de Philip Morris Products SA sont venus renforcer les rangs du groupe d'animation.

Le secrétariat est assuré par le SIST, plus particulièrement par Mme Yolande Gremaud et M. Raymond Renevey qui ont été remerciés pour leur 10 ans de collaboration.

## **10.6. Perspectives**

Dans le domaine de la médecine du travail, l'année 2004 devrait permettre de renforcer la collaboration avec les praticiens du canton et de les sensibiliser à la problématique des examens médicaux pour le travail de nuit et la protection des femmes enceintes.

En réponse à la motion Baudoin du 20 mars 2000 (La sécurité au travail: une obligation pour tous?), un rapport sera présenté au Grand Conseil durant l'année 2004.

Pour ce qui est de l'amiante, des contacts seront pris avec le service de la formation professionnelle afin de pouvoir attirer l'attention des apprentis sur les diverses formes que peut revêtir ce type de matériel et sur l'attitude à adopter en cas de présence de revêtements susceptibles d'en contenir.

Enfin, l'engagement d'un nouvel inspecteur du travail devrait permettre de renforcer la présence du service dans le cadre du contrôle de l'application de la directive MSST (directive sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail).

## 11. CENTRE NEUCHÂTELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE (CNIP)

### 11.1. Missions

En août 1999 lors de la présentation au Grand Conseil du projet d'installation du CNIP sur le site Dubied, le Conseil d'Etat avait, en appui à la demande d'investissement de Fr. 7.500.000.-, défini les missions principales du CNIP. Ainsi il avait annoncé :

- qu'il serait développé comme un outil important d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés en partenariat très étroit avec l'industrie régionale,
- que son développement continu devait l'amener, dans une première étape, jusqu'à une capacité de 130 places d'apprentissage,
- une gestion financière rigoureuse menée sur la base d'enveloppes et qui amènent, à moyen terme, l'alimentation d'un fonds d'équipement pour répondre aux besoins en matériel et à des comptes proches de l'équilibre.

Lors de la planification financière 2003-2005, les objectifs de 1999 étaient repris et adaptés aux évolutions du moment. C'est ainsi qu'en complément, une nouvelle projection du développement du CNIP fut définie pour cette période :

- après la reconduite de la certification ISO 9001 puis son adaptation à la version 2000, obtention de la certification Eduqua, norme de qualité d'avantage orientée formation continue,
- renforcement du partenariat entre le CNIP et les entreprises vers 4 pôles de collaborations : échanges de compétences, places de stage, production et sous-traitance, engagements,
- augmentation de la rentabilité du site Dubied (occupation des surfaces) par une augmentation des effectifs du centre (jusqu'à 150 apprenants en 2005) et par la mise à disposition de surfaces industrielles à des entreprises partenaires (pépinière),
- augmentation de l'encadrement administratif et psychosocial auprès d'une population fragilisée par la situation conjoncturelle,
- gestion financière adaptée aux nouvelles missions passant par l'adaptation des conventions tarifaires avec nos partenaires et amenant à des comptes équilibrés en fin de planification.

Dans le cadre de sa mission, le CNIP doit répondre dans les meilleurs délais aux besoins exprimés par le marché (Département, entreprises, institutions). De par l'évolution très rapide du marché (de l'emploi mais également de l'enseignement) ses planifications annuelles ou de législature doivent faire l'objet d'adaptations régulières. Elles sont entreprises 2 fois par année lors de revues de direction.

### 11.2. Objectifs de l'année

Lors de la planification financière 2003-2005 puis de l'élaboration du budget 2003, il était prévu un fonctionnement du CNIP basé sur 12 ateliers de formation pour 100 adultes avec une intensification du partenariat industriel et un renforcement de la structure. Des objectifs ainsi que des priorités furent établis lors de la dernière revue de direction en fin d'année 2002 :

- développement d'une structure appropriée d'encadrement pour 100 apprenants notamment par un renforcement des structures administrative et psychosociale,

- concernant le coût de la formation, rapprochement de l'équilibre financier par la signature de nouvelles conventions tarifaires (OFAS, SECO, Écoles) avec nos partenaires,
- dans la construction d'une formation proche des réalités industrielles, augmentation de la production, rapprochement avec les milieux industriels et sensibilisation des apprenants à cette orientation,
- organisation de la gestion financière du CNIP par enveloppes et création d'un fonds d'équipement pour les investissements lourds,
- consolidation des structures du CNIP (encadrement, réglementation du centre, certification ISO 9001-2000, recherche d'outils informatiques en appui à la gestion),
- en ce qui concerne la gestion du CNIP, mise à jour des procédures de fonctionnement, recherche de nouveaux moyens financiers afin de préparer les développements futurs liés à une augmentation programmée des effectifs et à l'aménagement de nouvelles surfaces,

Tout le fonctionnement du CNIP a été mené afin de tendre vers ces objectifs. La dégradation du marché de l'emploi, une planification financière de l'Etat toujours plus difficile, l'augmentation du chômage et l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions fédérales en matière d'assurances sociales (LACI, LAI) ont influencé plusieurs facteurs dans l'organisation mais dans l'ensemble, les objectifs ont été largement atteints ce qui a permis de terminer l'année sur des résultats allant bien au-delà des prévisions.

### **11.3. Ressources**

Le fonctionnement particulier du CNIP demande, depuis l'étude d'une nouvelle prestation jusqu'à sa réalisation, son évaluation puis son suivi, l'engagement de multiples ressources dans un encadrement approprié. Il est utile de rappeler ici que le modèle proposé par le CNIP est unique dans notre région ce qui lui permet de proposer ses services bien au-delà des frontières cantonales.

#### ***Ressources humaines***

##### ***Apprenants***

En 2003, la capacité d'accueil en places d'apprentissage a dépassé les 100 apprenants et a permis l'organisation de quelque 20'750 journées de formation. L'analyse de ces effectifs (voir tableau ci-dessous) nécessite quelques commentaires :

- par rapport à 2002, on assiste à une augmentation globale des journées de formation. Cette augmentation est faible durant la période d'entrée en vigueur de nouvelles dispositions en matière d'indemnités de chômage (juin – août);
- malgré les efforts réguliers entrepris, les formations intéressant les milieux industriels sont encore minoritaires. Une nouvelle organisation dans les tâches de démarchage devrait amener une augmentation en 2004;
- en ce qui concerne les effectifs, ceux-ci étaient à 95 durant la première semaine de janvier pour atteindre le nombre de 120 en fin d'année ce qui représente une moyenne annuelle de 100.25 ;
- 862 personnes ont passé au CNIP durant l'année:
  - 299 apprentis pour des stages de formation en pratique d'atelier ;
  - 150 adultes pour un stage d'observation/bilan ;
  - 207 adultes pour une formation échelonnée de longue durée ;
  - 122 adultes pour des cours de base en français dans le cadre de l'accueil de nouveaux citoyens sur le territoire neuchâtelois (projet pilote) ;
  - 51 adultes pour des formations à la carte en informatique ;
  - 25 adultes envoyés par des entreprises pour des formations à la carte ;

- 8 adultes en occupation au travail dans le nouvel atelier ouvert à cet effet en octobre ;
- quant aux adultes (sans activité professionnelle) en formation échelonnée (contrat sur une période de plusieurs mois), ils sont 121 à avoir quitté l'institution en 2003. L'analyse de ces sorties indique que plus de 77% ont mené leur formation comme prévu et avec succès. Par contre, ils ne sont que 13,5% à avoir trouvé un emploi à leur sortie. La conjoncture peu favorable que vit depuis plusieurs mois le canton n'est pas étrangère à cette situation.

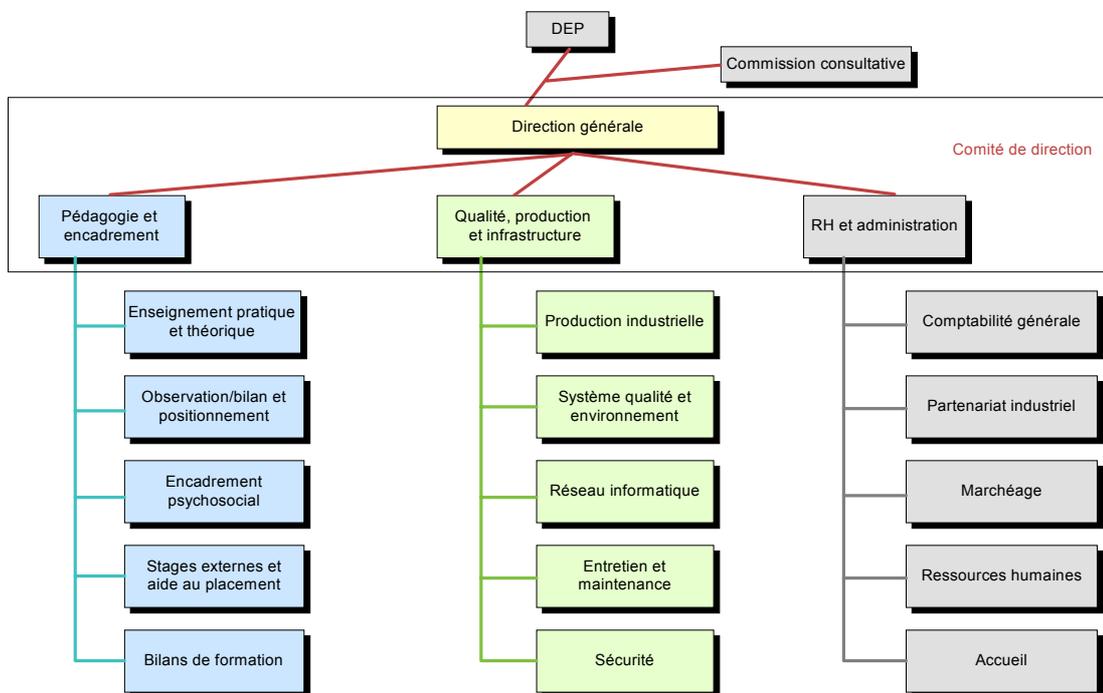
Provenance / Mois	SAR Req asile	OSAR Réfugiés	OAI	LACI	ECOLE CIFOM	ECOLE CPMB	ECOLE CPLN	PRIVE ENTREP.	TOTAL 2003	TOTAL 2002
Janvier	170	45	543	1'066	0	75	6	4	<b>1'909</b>	<i>1'370</i>
Février	153	7	507	1'075	110	140	0	4	<b>1'996</b>	<i>1'352</i>
Mars	168	0	555	1'198	228	115	0	5	<b>2'269</b>	<i>1'543</i>
Avril	116	0	392	938	169	0	2	4	<b>1'621</b>	<i>1'389</i>
Mai	116	0	474	1'006	27	0	60	6	<b>1'689</b>	<i>1'458</i>
Juin	123	0	489	1'061	52	64	3	6	<b>1'798</b>	<i>1'632</i>
Juillet	36	0	209	468	0	0	0	4	<b>717</b>	<i>724</i>
Août	75	0	444	778	0	0	0	0	<b>1'297</b>	<i>1'209</i>
Septembre	126	0	650	1'136	0	0	5	0	<b>1'917</b>	<i>1'568</i>
Octobre	108	0	546	997	64	0	9	3	<b>1'727</b>	<i>1'462</i>
Novembre	150	0	634	1'178	180	0	6	0	<b>2'148</b>	<i>1'890</i>
Décembre	120	0	451	931	150	0	5	5	<b>1'662</b>	<i>1'308</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1'461</b>	<b>52</b>	<b>5'894</b>	<b>11'832</b>	<b>980</b>	<b>394</b>	<b>95</b>	<b>41</b>	<b>20'749</b>	<b>16'905</b>

### Personnel d'encadrement

Suite à l'évolution constante des places d'apprentissage, les effectifs d'encadrement ont été adaptés régulièrement. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2003 ils représentaient un équivalent de 31,9 postes complets et se résumaient de la manière suivante :

Année / % d'emploi / Type d'emploi	2002		2003	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
Collaborateurs/trices administratifs/ives, y compris direction	5	2	6	0
Collaborateurs techniques	3	1	8	0
Personnel d'encadrement psycho-social	0	2	0	2
Formatrices/teurs d'adultes	10	8	11	10
	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>12</b>

En 2002, un organigramme général de fonctionnement de l'institution avait été élaboré. Compte tenu de l'augmentation des effectifs et du besoin de redéfinir plusieurs fonctions, celui-ci a été revu (voir tableau ci-dessous). Il définit maintenant exactement les domaines d'intervention de chaque collaboratrice et collaborateur au travers de cahiers des charges.



En matière de personnel d'encadrement, il faut encore signaler :

- la formation pédagogique des formateurs s'est poursuivie en mettant l'accent sur des cours spécifiquement réservés à la formation des adultes ;
- l'aide à l'insertion professionnelle auprès des apprenants a été renforcée par la création d'un poste spécifique ;
- des formations professionnelles complémentaires ont été proposées au personnel administratif et technique ;
- les entretiens annuels de développements se sont déroulés en fin d'année et ont permis de mesurer les adéquations poste/personne. Il faut signaler ici que l'ensemble du personnel (y compris les formateurs) a collaboré de manière positive à cette démarche.

### **Ressources financières**

Le budget 2003 prévoyait des charges pour un montant de 4'031'900 francs alors que les recettes étaient estimées à 3'881'600 francs laissant un déficit de 150'300 francs. Le budget avait été élaboré sur la base d'une capacité de 100 places d'apprentissage répartie dans 12 ateliers. L'évolution du marché a modifié sensiblement les données. Si, dans les charges financières, plus de 14 rubriques budgétaires ont été dépassées (de l'ordre de 900'000 francs), elles ont été largement compensées par des recettes puisque le bilan final laisse apparaître un déficit de 49'367 francs seulement. On peut dire que l'équilibre est pratiquement atteint. Cette situation favorable s'explique, dans les grandes lignes, de la manière suivante :

- les nouvelles conventions avec nos principaux partenaires (OFAS, SECO via service de l'emploi) qui prévoyaient des augmentations de tarifs en matière d'indemnités journalières, ont été effectives dès le début de l'année ;

- les efforts entrepris par le CNIP dans la recherche de partenaires industriels ont permis une augmentation des prestations en production dans les différents ateliers;
- des économies ont été réalisées dans plusieurs domaines des postes services et marchandises. Après plus de 2 ans de fonctionnement dans le site Dubied, les coûts énergétiques sont maintenant connus et n'atteignent pas les montants initialement prévus ;
- des compléments d'équipement en machines ont été nécessaires dans l'attente d'un nouveau crédit d'investissement qui sera déposé en 2004 ;
- un mandat a été donné à l'École neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG) afin de poursuivre le développement de la base de données du CNIP ;
- lors de l'installation des ateliers d'électrotechniques au second étage du bâtiment, il a fallu procéder à des compléments en matière d'entretien, d'installation électrique et de sécurité.

### ***Ressources en locaux, en matériel et en équipement***

Pour absorber les fluctuations des effectifs durant l'année et répondre aux nouvelles demandes du marché en matière de formation, le CNIP a adapté ses installations. C'est ainsi :

- qu'un nouvel atelier en mécanique a été ouvert. Cet atelier s'est orienté, dans la formation de base en mécanique, vers la micromécanique ;
- qu'un nouvel atelier d'occupation au travail a été ouvert. Il concerne des adultes en recherche d'emploi, mis en situation de travail dans un encadrement favorisant le maintien de leurs compétences professionnelles ;
- que les ateliers d'électrotechniques ont été installés au deuxième étage du bâtiment afin de permettre le transfert de l'atelier d'occupation au travail au rez-de-chaussée. Cette démarche répondait également, pour ce type d'atelier, à des directives en matière de protection contre le bruit et la poussière.

A la fin de l'année, les installations du CNIP étaient composées de :

- 1,8 unités d'atelier en observation/bilan (1,5 en 2002) représentant une capacité d'accueil de 12 places;
- 11,5 unités d'atelier de formation pratique (9,5 en 2002) représentant une capacité d'accueil de 106 places;
- 3,1 unités d'atelier en appui théorique, en aide à la réinsertion et en français (2,8 en 2002). Dans ce cas, ces unités sont utilisées en complément des structures d'atelier de formation pratique.

Au 31 décembre, le CNIP était installé sur le site Dubied depuis 2 ans et 7 mois. Durant l'année et malgré les investissements consentis en 1999, de nouveaux besoins en matériel et équipement ont été décelés. Dans l'attente d'un nouveau crédit d'investissement qui sera déposé en 2004, la direction du CNIP a procédé à quelques acquisitions et transformations sans déséquilibrer les comptes. Il s'agissait principalement :

- de l'acquisition d'un tour à commande semi-automatique pour compléter notre parc et permettre l'organisation de stages pour apprentis ;
- de l'acquisition d'outillage complémentaire pour les ateliers dans lesquels les effectifs ont été augmentés ;
- de rénovations légères dans différents locaux afin de permettre l'installation de l'atelier d'occupation au travail, le transfert des ateliers d'électrotechniques et l'adaptation de l'administration à ses nouvelles missions.

## 11.4. Événements principaux

Parmi tous les événements qui ont jalonné l'année, on retiendra :

- la reconduite avec succès de la certification ISO 9001 ainsi que du passage à la version 2000 de cette norme ;
- l'ouverture définitive d'un nouvel atelier en mécanique de base ;
- l'occupation d'une partie du second étage du bâtiment par les ateliers d'électrotechniques ;
- l'engagement de 4 nouveaux technicien-préparateurs chargés de l'encadrement des apprenants en production ;
- l'engagement d'une responsable administrative dans le cadre de la nouvelle organisation du CNIP. Ce poste sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- l'organisation d'une journée thématique extra muros pour le personnel ;
- l'accueil de la Conférence générale des directeurs de centres et d'écoles professionnelles neuchâtelois ;
- l'occupation programmée des combles du bâtiment par les archives cantonales.

## 11.5. Activités / Réalisations

Dans ce chapitre on retiendra :

- la mise en place d'une structure d'atelier pour personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle et dont l'occupation dans une structure appropriée augmente son aptitude au placement. Cette nouvelle mission s'est matérialisée par le transfert de l'atelier Passerelle au Val-de-Travers ;
- la participation active du CNIP à la foire exposition SUBTEC ;
- la participation active du CNIP dans le développement d'un projet transfrontalier de formation pour adultes. Plusieurs séances de travail se sont déroulées avec des partenaires français et le projet pourrait être financé par des fonds européens. Le rapport final sera déposé dans le premier trimestre 2004 ;
- la création d'un site Internet ;
- lancement d'une production d'horloges ;
- dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise de la région, développement d'un nouveau cours modulaire sur l'auto-contrôle.

## 11.6. Perspectives

Dans sa gestion, la direction du CNIP prévoit 2 séances annuelles consacrées exclusivement au passage en revue de ses activités et à l'élaboration de ses objectifs futurs. Lors de la dernière séance de l'année 2003, il a défini ses objectifs à court terme (2004). Ils sont reportés dans le tableau ci-dessous :

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier	moins de 10%
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures permettant de garantir l'équilibre financier.	minimum 90%
Élargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales	apparition d'effectifs hors canton 10% apparition d'effectifs transfrontaliers 5%
Projet d'investissement en matières d'équipement, d'entretien et de rénovation.	Terminer la rénovation du 2 <sup>ème</sup> étage ; mise à disposition de surfaces industrielles
Projet d'acquisition de la norme EDUQUA pour la partie formation.	Reconnaissance officielle de l'OFFT
Projet d'acquisition de la norme ISO 14001 en matière d'environnement	Certification SQS
Projet de développement de notre système de sécurité à la place de travail en l'intégrant dans la solution de branche développée à l'Etat de Neuchâtel	Application de l'ordonnance fédérale
Élargir le profil des participants aux cours: <ul style="list-style-type: none"> <li>adultes en activité professionnelle et envoyés par leur entreprise</li> </ul>	1800 périodes en cours collectifs, 5% en individuel
<ul style="list-style-type: none"> <li>adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale"</li> </ul>	5%
<ul style="list-style-type: none"> <li>adolescents en difficultés scolaires</li> </ul>	10%
<ul style="list-style-type: none"> <li>adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative</li> </ul>	525 périodes en cours collectifs, 2% en individuel
Augmentation des effectifs :	130
<ul style="list-style-type: none"> <li>adultes envoyé par l'AI,</li> </ul>	35%
<ul style="list-style-type: none"> <li>adultes envoyé par le SECO,</li> </ul>	35%
<ul style="list-style-type: none"> <li>stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle),</li> </ul>	12%
<ul style="list-style-type: none"> <li>apprentis envoyés par les Écoles professionnelles,</li> </ul>	7%
<ul style="list-style-type: none"> <li>adultes envoyé par le SAR,</li> </ul>	4%
<ul style="list-style-type: none"> <li>adultes envoyé par les entreprises,</li> </ul>	4%
<ul style="list-style-type: none"> <li>adultes en formation à la carte (cours du soir),</li> </ul>	3%
Développer de nouvelles unités de production: augmenter la sous-traitance et développement de nouveaux produits CNIP	minimum 250.000.-
Modification de l'organisation de gestion du CNIP: renforcement des secteurs administratifs et techniques	2 postes

## 12. AVS / AI

### 12.1. Charges AVS/AI et prestations complémentaires AVS/AI

En application de l'article 13 de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, du 10 novembre 1999, la dépense résultant du service des prestations est supportée en totalité par l'Etat, après déduction de la subvention de la Confédération.

Dès lors, la répartition 2003 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Forfait fédéral AVS (avances)	18.160.301.—	
Remise de cotisation AVS	<u>335.995,80</u>	
	18.496.296,80	
Forfait fédéral AI (avances)	<u>23.576.927.—</u>	
Total chiffre 1	42.073.223,80	<b>42.073.223,80</b>

2. Dépenses relatives à l'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité:

	Fr.	Fr.
AVS	62.794.868,50	
./. 35% subventions fédérales	<u>21.978.204.—</u>	
	40.816.664,50	40.816.664,50
Frais administratifs PC AVS		627.562,80
AI	31.977.697,20	
./. 35% subventions fédérales	<u>11.192.194.—</u>	
	20.785.503,20	20.785.503,20
Frais administratifs PC AI		<u>319.379,35</u>
Total chiffre 2		<b>62.549.109,85</b>

#### Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2002

	Fr.	Fr.
Total chiffre 1 ci-dessus	42.073.223,80	
Total chiffre 2 ci-dessus	<u>62.549.109,85</u>	
<b>Total</b>	104.622.333,65	<b>104.622.333,65</b>

**Mesures en faveur des invalides**

Les établissements spécialisés AI et ateliers d'occupation pour invalides dans le canton et hors canton sont confiés à la gestion du Département des finances et des affaires sociales (DFAS), office des établissements spécialisés. La participation des communes aux frais d'exploitation de ces institutions est facturée directement par ledit office. Dès lors, il incombe au DFAS de l'intégrer dans son rapport de gestion.

**12.2. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)**

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation fera l'objet d'un rapport de gestion séparé.

**12.3. Office de l'assurance-invalidité (OAI)**

L'office de l'assurance-invalidité fera l'objet d'un rapport de gestion séparé.

**12.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC)**

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage fera l'objet d'un rapport de gestion séparé.

## SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

### 13. SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE

#### 13.1. Missions

Le service de l'économie agricole a pour mission d'une part l'application et l'exécution, au niveau du canton, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole), d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale (promotion de l'agriculture, améliorations structurelles

#### 13.2. Objectifs de l'année

En 2003, les principaux objectifs du service ont été:

- L'introduction des objectifs découlant de la nouvelle politique agricole fédérale jusque dans les exploitations agricoles,
- L'étude de la faisabilité et de la mise en œuvre de la réorganisation du service intercantonal FR-NE d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière,
- L'élaboration des bases nécessaires à la constitution de nouveaux syndicats d'améliorations foncières au Val-de-Ruz,
- La poursuite du programme d'améliorations structurelles agricoles, en particulier l'adaptation des ruraux aux exigences économiques, de la protection des animaux et des eaux.

#### 13.3. Ressources

Durant l'exercice sous revue, les ressources humaines du service sont restées inchangées.

#### 13.4. Événements principaux

La direction du service a été chargée en particulier, en 2003, de la procédure de consultation relative à PA 2007, suite à la révision de la loi fédérale sur l'agriculture du 20 juin 2003. Pas moins de 40 ordonnances fédérales ont été modifiées en vue de leur entrée en vigueur (pour l'essentiel) au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les modifications des lois fédérales sur le droit foncier rural et sur le bail à ferme, du 20 juin 2003, ainsi que les ordonnances, entrent partiellement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et partiellement au 1<sup>er</sup> février 2004.

La préparation du premier rapport de législature sur la situation de l'agriculture, dont le Grand Conseil devrait être saisi au printemps 2004, a également mobilisé les forces vives du service.

Dans une première partie, ce rapport expose l'évolution de la situation de l'agriculture dans ses aspects économiques et sociaux, présente la conception pour l'avenir, propose des adaptations de la loi sur la promotion de l'agriculture et de la loi sur les améliorations structures et sollicite un crédit d'améliorations structurelles. Dans une deuxième partie, l'étude confiée à l'Université, intitulée "Les exclus du terroir" analyse la situation sociale de l'agriculture et propose des pistes pour éviter à la frange d'agriculteurs qui devra cesser son activité de tomber à l'assistance sociale. Enfin, la troi-

sième partie analyse les dispositions légales en vigueur, le projet de réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, la sécheresse 2003, l'évolution des structures, ainsi que l'impact de la politique agricole cantonale.

### **13.5. Activités / Réalisations**

#### ***Office des améliorations foncières***

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières.

Durant l'année écoulée, les priorités de l'office ont porté sur les travaux en vue de la liquidation de plusieurs syndicats de remaniements parcellaires, sur la préparation de nouveaux syndicats à créer au Val-de-Ruz et à Gorgier, ainsi que sur le futur syndicat d'adduction d'eau des Entre-deux-Monts, sur le territoire de La Sagne.

Quant aux ressources, l'office a pu repourvoir un poste laissé vacant par un jeune ingénieur EPF appelé à renforcer l'équipe en place. De plus, une voiture de service pour le terrain a pu être acquise, les moyens informatiques ont été améliorés et un bureau a pu être équipé par du mobilier neuf.

Les activités courantes de l'office ont notamment porté sur les sept remaniements parcellaires en cours, les deux syndicats d'adduction d'eau encore en travail et la préparation de six nouveaux remaniements parcellaires à Gorgier et au Val-de-Ruz. Quant aux drainages, quelques dizaines de dossiers individuels sont en travail et le Syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron a pu réaliser une importante étape du projet. Dans le domaine des chemins d'accès aux fermes, deux ouvrages ont été réalisés à La Chaux-de-Fonds; plusieurs demandes ont été enregistrées et examinées.

L'office a octroyé des subventions cantonales pour 4 nouveaux dossiers totalisant un montant de subventions de 158.800 francs représentant un volume de travaux de 397.000 francs et a transmis 6 nouveaux dossiers à la Confédération qui a octroyé des subventions fédérales pour un montant total de 343.564 francs, représentant un volume de travaux de 995.155 francs.

Le montant total des subventions cantonales versées en 2003 s'élève à 448.301 fr. 80. Le détail figure au tableau 3. Pour ce qui est des subventions fédérales, un montant total de 676.142 francs a été encaissé et distribué aux divers bénéficiaires.

L'office a également porté assistance, comme par le passé, au service de la viticulture, en s'occupant de diverses tâches techniques nécessitant des reconnaissances et mesures sur le terrain suivies de la mise à jour des plans viticoles.

#### ***Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)***

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays avait fixé, à l'automne 2002, des objectifs à l'office cantonal pour 2003.

Dans son courrier de décembre 2003 adressé au chef du département, l'office a constaté que les objectifs ont été atteints. La question de l'information du public lors de situations extraordinaires reste une activité à finaliser, en collaboration avec le bureau de communication de la chancellerie d'Etat et le bureau permanent catastrophe.

Un plan cantonal définissant les voies à suivre pour informer la population doit encore être établi dans le cadre du "concept d'information de l'organisation catastrophe neuchâteloise" (ORCAN).

## Office du bétail

### Généralités

L'office du bétail s'occupe de l'octroi de subventions pour la garde, l'élevage et le placement du bétail ainsi que de l'octroi de contingents laitiers supplémentaires. Il organise les expertises des taureaux de la race Tachetée rouge. En plus, il est chargé de la reconnaissance des exploitations agricoles, ce qui est devenu sa tâche principale.

### Élevage du bétail bovin

Durant ce premier exercice avec description linéaire et classification (DLC) intégrale, 4102 femelles ont été appréciées sur leur conformation. On peut constater que le changement de méthode (passage du pointage cantonal à la DLC) n'a pas eu d'effet significatif sur le nombre de bêtes appréciées, ce qui peut être qualifié de positif pour le programme d'élevage indigène.

Concernant l'expertise cantonale des taureaux, 26 sujets ont été expertisés au concours de printemps et 101 au concours centralisé d'automne.

Les effectifs de bétail ainsi que le nombre d'exploitations de herd-book n'ont que peu évolué.

**Tableau 1: Chiffres-clés de l'élevage de herd-book du bétail bovin neuchâtelois:**

	2002	2003
Femelles de herd-book (génisses portantes et vaches)	16.472	16.267
Taureaux de herd-book	172	165
Nombre d'appréciations de la conformation	4.028	4.102
Exploitations de testage (avec contrat)	393	427
Exploitations de herd-book	613	597

### Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur l'élevage et du règlement cantonal sur la production animale, le canton a participé aux diverses mesures d'encouragement du travail zootechnique. La plupart de ces contributions sont facturées au canton par l'office fédéral de l'agriculture et constituent la condition pour débloquer les contributions fédérales correspondantes.

**Tableau 2: Prestations en faveur de l'élevage neuchâtelois de bétail de rente (en francs)**

Espèce animale	2002	2003
Bovins (y compris indemnités pour experts)	373.099	354.190
Porcs	14.221	11.439
Moutons	7.468	7.833
Chèvres	8.415	8.253
Chevaux	44.929	44.567
<b>Total</b>	<b>448.132</b>	<b>426.282</b>

Les contributions allouées pour l'élevage concernent le contrôle laitier ou de performances, les frais de herd-book, l'appréciation de la conformation, les primes aux syndicats d'élevage, les manifestations d'élevage, ainsi que la préservation des races suisses (Pro Spécia rara).

### Placement du bétail / Marchés de bétail de boucherie

En 2003, 4178 animaux (3720 en 2002), à savoir des vaches, génisses, taureaux, bœufs et remotes d'engraissement, ont été commercialisés par le biais des marchés publics de bétail de boucherie, dont 3744 à l'Anim'Hall aux Ponts-de-Martel.

Les subsides alloués se sont élevés à 916.800 francs pour 3860 bêtes. Ils ont été calculés en fonction de la classe de qualité de chaque animal présenté (système CH-TAX) et de l'enveloppe budgétaire disponible. 524 éleveurs en ont bénéficié.

Le marché surveillé des Ponts-de-Martel connaît un essor réjouissant. De par son ampleur, il est devenu attrayant pour les acheteurs et le mécanisme de l'offre et de la demande y fonctionne mieux que sur un petit marché. Les vendeurs en reconnaissent bien l'utilité; pour preuve, 318 bêtes ne donnant pas droit à la prime cantonale y ont été commercialisées.

Tenant compte de la sécheresse extrême qui sévissait en 2003, le Conseil d'Etat avait alloué un crédit extraordinaire de 390.000 francs pour le placement du bétail sur les marchés surveillés, s'ajoutant au crédit ordinaire de 570.000 francs. Ce crédit supplémentaire visait à atténuer les pertes dues à la sécheresse et à prévenir un effondrement du marché en automne lors de la mise à crèche.

Une prime sécheresse de 150 francs a été versée dès juillet 2003 pour 2312 animaux, pour un total de 346.800 francs, laissant un solde de 43.200 francs.

### ***Reconnaissance des exploitations agricoles***

En application de l'ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance statue sur la reprise d'exploitations et sur la création de nouvelles exploitations, de communautés d'exploitation et de communautés d'élevage. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et prestations fédérales et cantonales.

La commission s'est réunie à quatre reprises en 2003 pour traiter de nombreux cas. 17 visites d'exploitation ont été effectuées pour vérifier les conditions sur place.

### ***Contingents laitiers supplémentaires***

Depuis 2003, les demandes de contingents laitiers supplémentaires pour des vaches achetées en zone de montagne par des éleveurs de plaine, sont effectuées lors de l'annonce du déplacement de l'animal à la BDTA (banque de données sur le trafic des animaux). Ainsi le traitement des demandes a-t-il été informatisé. Le service de l'économie agricole, en tant qu'autorité cantonale compétente, ne garde pour mission que le contrôle des exigences (vérification par sondage sur les exploitations), ainsi que le réexamen de demandes refusées. Vu la qualité très variable des données de la BDTA, un grand nombre de demandes de réexamen ont dû être traitées et le nouveau système n'a pas encore permis de diminuer la charge administrative de l'office du bétail dans ce domaine.

122.000 kg de contingents laitiers supplémentaires ont été accordés durant l'année civile 2003.

## ***Office du droit foncier***

### ***Généralités***

L'office du droit foncier est chargé principalement de l'application du droit foncier rural et du contrôle des fermages. Au surplus, la gestion des domaines agricoles de l'Etat lui incombe.

### ***Baux à ferme***

30 cas, dont 15 concernaient des entreprises et 15 des parcelles, ont été soumis à examen, pour approbation. Il a en outre été rendu 11 décisions relatives à l'estimation du fermage.

La commission de conciliation en matière de baux à ferme agricoles a tenu 4 séances et a examiné 8 dossiers. La procédure a abouti dans 1 cas, échoué dans 3 et 4 dossiers sont toujours en suspens.

La commission cantonale d'opposition en matière d'affermage agricole ne s'est pas réunie. Elle a examiné 23 dossiers relatifs au fermage d'un immeuble. Sur ce nombre, 12 ont été reconnus conformes aux fermages licites, 3 ont fait l'objet d'une opposition et 5 ont été traités par le Département de l'économie publique et sanctionnés comme baux annuels. En fin d'année, 3 dossiers sont encore en suspens, les bailleurs devant établir de nouveaux baux.

### ***Droit foncier rural***

La loi fédérale sur le droit foncier rural / LDFR (du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1er janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 124 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 44 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en oeuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, continue d'alourdir sensiblement le travail de la commission foncière agricole.

### ***Propriétés foncières agricoles de l'Etat***

#### **Fermages**

Conformément au mandat confié par le service financier, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2003, 451.977 francs de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.370 francs ont pu être rétrocédés aux Établissements et installations militaires de Colombier, 5210 francs au service cantonal des forêts, 25.084 fr. 75 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 7779 fr. 60 pour la N5.

Le montant des fermages dus au 31 décembre 2003 s'élève à 13.773 fr. 35.

Toutes les démarches nécessaires seront entreprises début 2004 pour en obtenir le paiement.

#### **Entretien**

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'essentiel de l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 270.000 francs.

De plus, un crédit extraordinaire de 1.100.000 francs a été accordé le 6 février 2001 par le Grand Conseil pour l'assainissement d'une partie des fermes de l'Etat. Nous avons effectué, jusqu'à ce jour, des travaux pour un montant de 980.000 francs.

### ***Vulgarisation agricole***

#### **Conseil et formation**

Par arrêté du 9 avril 2003, le Conseil d'Etat a autorisé le chef du Département de l'économie publique à signer le 10 avril 2003 l'avenant à la convention du 5 avril 1995 relative à la privatisation du Service neuchâtelois de vulgarisation agricole. La tâche reste déléguée à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV).

Dorénavant, une commission de conseil agricole de 7 membres, accompagnée d'un invité représentant l'Etat, est chargée de la bonne exécution de la convention, de veiller au respect de la législation en la matière, ainsi que du développement des activités du secteur de conseil agricole. A cet effet, une subvention cantonale annuelle de 270.000 francs est allouée à la CNAV.

Le détail des activités de vulgarisation agricole fait l'objet d'un rapport annuel public du secteur Conseil & Formation de la CNAV.

## Office de l'équipement agricole

### Généralités

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants sur les plans technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour les constructions situées hors zone d'urbanisation.

### Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 108 contre 110 en 2002 et 80 à fin 2001. En 2003, l'office de l'équipement agricole a enregistré 21 demandes d'aides financières, soit 39 de moins qu'en 2002. Sur 31 demandes examinées, enregistrées en 2002 et 2003, 26 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière, 4 sont en suspens pour investigations complémentaires et 1 a été abandonnée. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 28. Cette situation est due au nombre important de demandes enregistrées en 2002 pour les fosses à purin.

L'office a présenté 21 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 1.540.100 francs de subventions et de 8.956.000 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 8 demandes de subventions à la division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 1.275.500 francs et 2 demandes de subventions à l'Office fédéral du logement, pour un montant de 129.000 francs.

En outre, l'office a été appelé à examiner 189 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

### Utilisation des crédits extraordinaires (y compris office des améliorations foncières)

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont les différents crédits extraordinaires ont été utilisés:

Tableau 3: Montant des subventions cantonales versées selon les objets

Objet	Montants en francs
Remaniements parcellaires	2.491.—
Drainages	0.—
Chemins	242.179.—
Électricité	0.—
Citernes et adductions d'eau	104.000.—
Numérisation des plans de drainages et études des futurs SAF	99.631,80
Fromageries/laiteries	324.000.—
Tourisme rural	58.000.—
Logements	234.700.—
Fermes	0.—
Ruraux	745.300.—
Fumières et fosses à purin	153.700.—
<b>Total</b>	<b>1.964.001,80</b>

**Crédits d'investissements, aide aux exploitations paysannes et prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire****Crédits d'investissements**

Cette année, 47 demandes de crédits d'investissements ont été enregistrées. 35 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 2 à des personnes morales, pour un montant total de 5.829.000 francs. La grandeur moyenne des exploitations qui ont bénéficié de cette aide s'élève à 44 ha de surface agricole utile (SAU) et à 43 unités gros bétail (UGB), alors que la moyenne suisse est de 23 ha de SAU et 33 UGB.

31 crédits d'investissements ont été versés à des personnes physiques et 2 à des personnes morales. Le montant des versements au titre des comptes-courants s'élève à 6.036.463 fr. 15, dont 295.230 fr. 70 pour des crédits de construction.

58 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 1 de plus qu'en 2002. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2004.

Les liquidités étant trop importantes, la Confédération n'a pas versé de fonds nouveaux. Les intérêts sur les avances fédérales s'élèvent à 79.295 francs. Le montant total des avances de la Confédération s'élève à 45.042.127 fr. 95.

**Aide aux exploitations paysannes**

Durant l'exercice 2003, 7 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé 5 prêts pour un montant total de 500.000 francs. Le montant des versements s'élève à 270.000 francs.

9 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 3 de plus que l'an dernier. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2004.

Les intérêts sur les fonds s'élèvent à 21.179 francs. De ce montant, 10.836 francs ont été attribués à la prise en charge des frais de fonctionnement de la gestion des aides aux exploitations paysannes, 1.723 fr. 85 ont été attribués à la part cantonale du Fonds et le solde de 8.619 fr.15 a été attribué à la part de la Confédération au Fonds. Le montant total du Fonds s'élève à 3.227.109 fr. 90, incluant une part cantonale de 1.269.260 fr. 45.

**Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire**

Selon l'article 41 alinéa b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'économie agricole.

En 2003, 6 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. L'office de l'équipement a examiné 7 dossiers, dont 6 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Une demande a été abandonnée. Les intérêts d'un montant total de 515.000 francs seront pris en charge pour des prêts d'une durée de 8 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 65,7 ha de terres agricoles et de vignes.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2003 s'élève à 69.902 fr. 10 et les amortissements se sont élevés à 235.150 francs. A fin 2003, 32 prêts d'un montant total de 1.840.400 francs bénéficient de cette mesure.



**Inspection des exploitations des producteurs de lait**

Dans le rayon d'inspection du service, rayon qui dépasse les limites cantonales, il a été procédé aux inspections suivantes en 2003:

**Tableau 5: inspections 2003**

	<b>Exploitations au 31.12.03</b>	<b>Visitées en 2003</b>
Exploitations avec production de lait commercial	1.475	757
Fromageries et laiteries artisanales	72	72
Entreprises industrielles	3	2
Affinage et préemballage	4	4
Centres collecteurs	41	41
Transformation à la ferme	4	3
Alpage avec transformation	1	1

**Assurance qualité (AQ) des producteurs de lait**

Les visites AQ se sont poursuivies chez les agriculteurs.

Le rayon d'inspection actuel permet tout juste d'assurer la fréquence légale d'une visite tous les deux ans.

Quelques sociétés n'ont pas pu être contrôlées dans les délais prescrit.

Le contrôle des prescriptions AOC (Appellation d'origine contrôlée) du Gruyère a été fait en même temps que la visite AQ-lait; nous n'avons pas rempli la check-liste OIC (Organisme intercantonal de certification des AOC) s'il n'y avait pas de modification sur l'exploitation.

Interdictions: trois cas de substances inhibitrices ont été décelés dans le canton et nous avons dû intervenir dans trois exploitations pour interdiction de livraison du lait par le CQ (contrôle de la qualité du lait commercial); une de ces exploitations ne livre plus de lait actuellement, pour une autre une convention (vétérinaire-acheteur) a été proposée et donne satisfaction à l'heure actuelle.

**Assurance qualité (AQ) de la transformation artisanale du lait**

La check-liste a une nouvelle fois subi des modifications cette année. Les contestations de l'année passée ont été réglées à satisfaction la plupart du temps. Ainsi les spécialités ont un concept de sécurité HACCP (analyses des dangers et contrôle des points critiques) et les analyses microbiologiques se font plus régulièrement.

L'information et son suivi sont encore importants dans ce domaine et une bonne collaboration avec les consultants reste indispensable.

**Assurance qualité (AQ) des centres collecteurs**

Dans notre rayon, 2 centres collecteurs ont cessé leur activité, le lait est pris en charge à la ferme. Tous les centres collecteurs ont été contrôlés cette année.

Pour le surplus, le rapport d'activité du SICL FR-NE renseigne amplement sur l'activité du service.

## Office des paiements directs

### Généralités

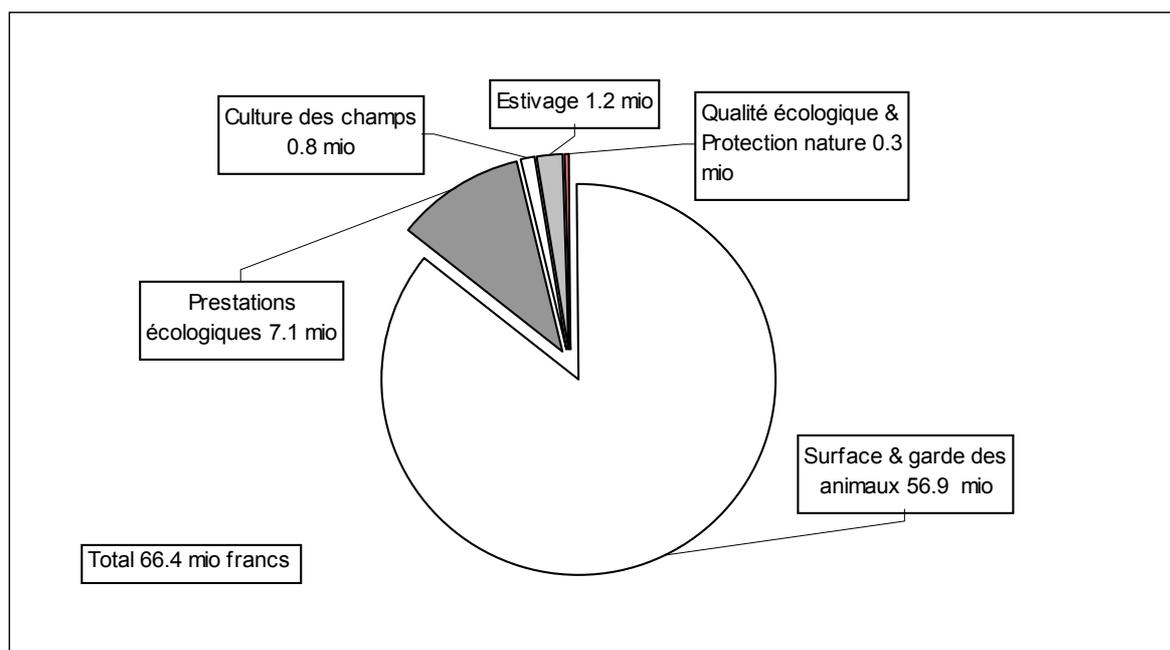
L'office des paiements directs est chargé de l'application des dispositions fédérales sur les paiements directs versés dans l'agriculture. Ceux-ci atteignent le montant de 66.112.830 francs (65.769.709 francs en 2002). Environ 940 bénéficiaires se partagent cette somme au travers de diverses mesures. L'office est également en charge du versement à quelque 300 bénéficiaires des contributions combinées de l'ordonnance sur la qualité écologique (du 4 avril 2001) et de la loi sur la protection de la nature et du paysage (du 1<sup>er</sup> juillet 1966) qui atteignent au total la somme de 275.000 francs. Ainsi, l'ensemble de ces paiements représente 66,4 millions de francs en chiffres ronds. Les critères d'attribution et les types de paiements directs sont inchangés depuis 1999.

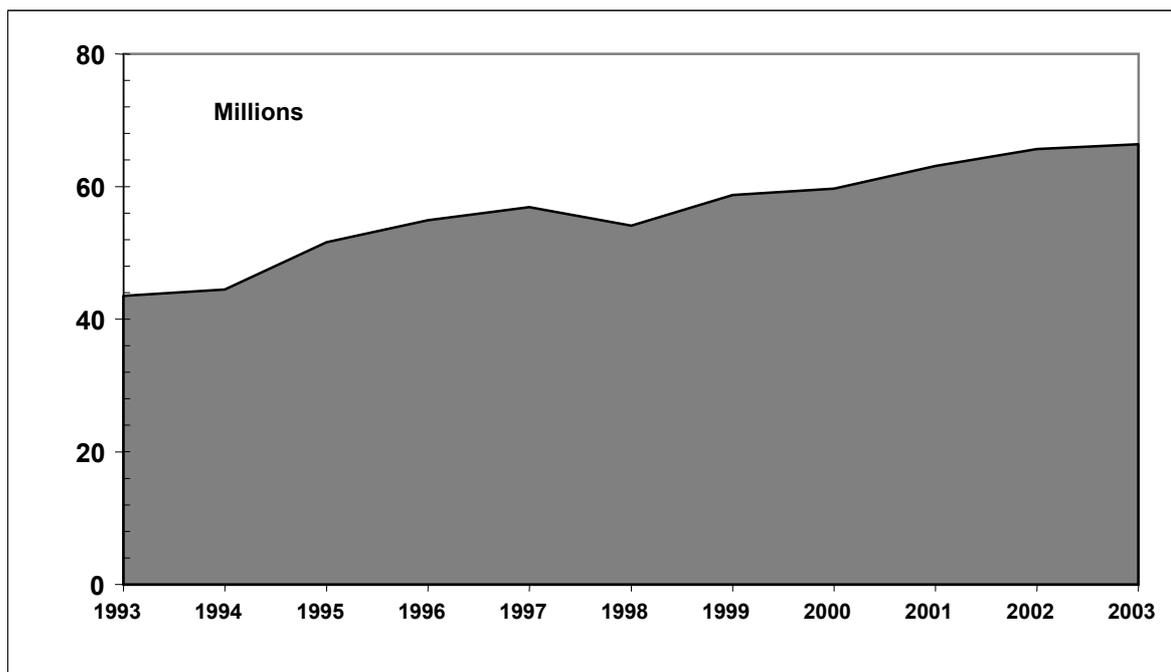
Enfin, l'office est également responsable de l'administration maraîchère.

### Contrôle du respect des conditions liées au versement des paiements directs

L'essentiel des contrôles liés à l'octroi des paiements directs est assuré par les offices communaux de la culture des champs pour ce qui concerne les surfaces, les conditions spécifiques à l'octroi de compensations écologiques, etc. Le service vétérinaire cantonal est mis à contribution pour le contrôle des animaux. Concernant les prestations écologiques requises, l'Etat mandate, depuis 1993, l'Association neuchâteloise de l'agriculture en production intégrée pour le contrôle des exploitations agricoles pratiquant la production intégrée, la société BIO.Inspecta SA pour le contrôle des exploitations pratiquant la culture biologique et l'Association PI Région 3 Lacs pour le contrôle des exploitations viticoles pratiquant la production intégrée. D'autres organisations de contrôle sont également sollicitées pour des secteurs particuliers. Ces contrôles font l'objet d'un rapport et des sanctions sont prises, le cas échéant, conformément à l'arrêté concernant les sanctions en matière de paiements directs (du 3 avril 2002), lorsque l'exploitant a donné de fausses indications ou qu'il ne satisfait pas intégralement aux conditions requises pour l'octroi des contributions. Le service de l'économie agricole assure la haute surveillance des organes de contrôle impliqués dans le canton et l'Office fédéral de l'agriculture assure la haute surveillance de l'application des mesures par le canton.

### Graphique 1: répartition des paiements directs versés en 2003



**Graphique 2: évolution des paiements directs versés en 2003**

L'instauration, dès 1993, des paiements directs et des contributions pour des prestations écologiques ont généré une régulière augmentation des paiements directs versés à l'agriculture.

### ***Paiements directs généraux***

Les conditions, charges et barèmes sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD), du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération, à l'exclusion des montants versés en application de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) et de la loi sur la protection de la nature (LPN), qui comprennent une part cantonale variable.

**Tableau 6: Paiements directs**

	Surface	Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	Garde d'animaux dans des conditions difficiles	Terrains en pente sans la vigne	Surfaces viticoles en pente	Montant total
2003 en francs	38.767.392	7.536.364	9.087.481	1.327.067	151.615	56.869.919
2002 en francs	38.830.415	7.460.764	9.237.896	1.324.877	153.685	57.007.637
Bénéficiaires en 2003	942	798	798	584	45	
Bénéficiaires en 2002	953	842	813	587	42	

**Tableau 7: Contributions écologiques**

	Surfaces de compensation écologique	Culture extensive de céréales et d'oléagineux	Culture biologique	Stabulation partic. respectueuse des animaux	Sortie régulière des animaux en plein air	Montant total
2003 en francs	1.634.761	1.114.182	314.094	796.167	3.247.383	7.106.587
2002 en francs	1.648.168	1.139.127	285.347	708.654	2.932.408	6.713.704
Bénéficiaires en 2003	738	395	45	325	639	
Bénéficiaires en 2002	744	417	40	267	594	

**Contributions à la surface et à la transformation dans la culture des champs**

Les conditions, charges et barèmes des conditions pour l'orientation de la production végétale sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions à la culture des champs, du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération.

**Tableau 8: Oléagineux et légumineuses à graines**

	Nombre de bénéficiaires	Oléagineux en ares	Pois en ares	Surface totale	Montant en francs
2003	154	40.518	10.855	51.373	770.595
2002	107	38.095	7.478	45.573	683.595

**Contributions d'estivage dans l'agriculture**

Les contributions, conditions, charges et barèmes concernant les contributions d'estivage sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage, du 29 mars 2000. Les contributions versées sont financées entièrement par la Confédération.

**Tableau 9: Contributions pour l'estivage**

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'unités (têtes de bétail)	Montants en francs
2003	132	8.102	1.354.488
2002	142	8.167	1.353.573

Quelques exceptions mises à part, seuls les exploitants de pâturages situés à l'intérieur de la zone d'estivage (adoptée par la Confédération en mars 2000) peuvent bénéficier de contributions d'estivage. Les autres pâturages sont introduits dans la surface agricole utile des exploitants et bénéficient des paiements directs à la surface (généralement supérieurs aux contributions d'estivage).

**Culture maraîchère**

Intermédiaire entre la dizaine de maraîchers que comptent le canton et la Centrale suisse de la culture maraîchère, l'office doit renseigner les uns et les autres, afin de permettre d'adapter la production et les importations aux possibilités du marché.

A cet effet, il a procédé, comme à l'accoutumée, à une quinzaine d'enquêtes concernant les surfaces cultivées, les rendements et les stocks, ainsi qu'à des enquêtes téléphoniques hebdomadaires, auprès des maraîchers, afin de connaître l'importance de l'offre en légumes frais.

## **Office phytosanitaire**

### **Généralités**

La protection des végétaux, son organisation et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, de même que les activités de la station cantonale d'arboriculture incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques. Un rapport phytosanitaire annuel détaillé leur est adressé. Il peut être consulté sur le site Internet [www.ne.ch/sea/opc.htm](http://www.ne.ch/sea/opc.htm).

### **Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles**

Les autorisations individuelles délivrées aux exploitations agricoles pour le traitement des plantes s'élèvent à 50 et englobent 143 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (88 et 12 % des surfaces). Le bon fonctionnement d'une quarantaine de pulvérisateurs à rampe pour les grandes cultures a été contrôlé en collaboration avec le Service neuchâtelois de vulgarisation agricole (exigence PER).

### **Bulletins d'avertissements, visites de cultures et d'essais, conseils**

Les bulletins d'avertissements (23 pour les grandes cultures et 3 pour l'arboriculture) ont été envoyés aux exploitants pour les informer de la situation phytosanitaire des différentes cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures et d'essais complètent ces recommandations: 1 séance et 1 visite d'essai; 1 visite de verger pour les arboriculteurs amateurs, en collaboration avec la Société cantonale neuchâteloise d'arboriculture et l'Association Rétropomme.

L'office a participé aux 26 conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands, sous la direction du journal Agri, pour garantir une diffusion rapide des informations phytosanitaires, notamment dans la rubrique actualités en productions végétales de l'hebdomadaire.

Des conseils aux professionnels et aux amateurs pour les grandes cultures, les cultures ornementales, les vergers et les petits fruits ont été dispensés au cours de la saison.

### **Formation**

L'office est chargé des cours de protection des végétaux pour les élèves agriculteurs de l'ECMTN, participe à l'organisation et l'exécution du cours de perfectionnement obligatoire du Groupement des producteurs de fruits PI jurassiens et neuchâtelois (Label PI) et à la rédaction de fiches techniques grandes cultures du service romand de vulgarisation agricole (SRVA).

Au plan national, nous avons collaboré à l'élaboration de règles pour les essais et fixation des seuils d'intervention (SRVA et les stations fédérales de recherches agronomiques).

### **Bilan phytosanitaire en arboriculture**

**Feu bactérien:** 30 plantes suspectes de feu bactérien ont été envoyées à la Station fédérale de recherche en production végétale de Changins pour analyse et 4 plantes de cotonéaster salicifolius se sont avérées infectées. Celles-ci proviennent des communes de Neuchâtel (1), Hauterive (1), Cortaillod (1) et Les Hauts Geneveys (1). Les autres espèces fruitières et ornementales sensibles à la maladie sont restées indemnes.

### **Bilan phytosanitaire des grandes cultures**

Les faibles précipitations de l'été 2002 ont permis une bonne installation des cultures de colza et des orges; par contre les pluies très abondantes de l'automne ont empêché le semis de beaucoup de blés. L'année 2003 a été surtout marquée par des températures hivernales très basses en jan-

vier et début février, puis une absence d'eau très importante entre février et juin et des températures printanières et estivales battant tous les records.

Ces conditions climatiques particulières expliquent les rendements inférieurs de 25 à 40 pour cent pour la plupart des cultures, beaucoup de lots de pomme de terre furent déclassés par manque de qualité.

**La chrysolème des racines du maïs**, organisme de quarantaine présent depuis cet été à Bâle et en Suisse centrale, n'a pas été observé dans le canton. Des informations sur l'**ambroisie** à feuille d'armoises, plante très allergène, ont été largement diffusées et 2 plantes isolées ont été détruites dans des jardins privés.

### ***Herbages de montagne***

#### **Lutte contre le campagnol terrestre:**

Les populations de campagnols sont en phase de déclin ou de basse densité, sauf dans la partie est de La Vallée de La Brévine où s'achève la dernière pullulation. La lutte contre le campagnol terrestre avec des appâts rodenticides a été autorisée dans 3 cas pour une surface totale de 397 hectares. Les surfaces autorisées se répartissent entre les communes de La Chaux-de-Fonds (336 hectares, Le Valavron, essai GELAC), Le Locle (13 ha) et Les Ponts de Martel (3 ha).

**GELAC** – groupe expérimental de lutte anti-campagnols La Chaux-de-Fonds

L'essai entre dans sa quatrième année. Les buts sont d'évaluer l'efficacité d'une lutte permanente contre les campagnols terrestres et les taupes et de déterminer l'influence du mode et de l'intensité d'exploitation des herbages sur les pullulations.

#### **Fondation pour la protection phytosanitaire:**

La fondation est inscrite au registre du commerce. Ses buts sont de promouvoir la protection phytosanitaire, notamment les herbages de montagne, d'en développer la recherche, d'appuyer les pouvoirs publics ou les particuliers dans toute campagne menée à cet effet. Le secrétariat est assumé par l'office.

### ***Essais***

Un essai a été mené en collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques, notamment pour tester la résistance au mildiou de la pomme de terre (38 variétés) et comparer le degré de résistance aux maladies.

### ***Publications***

- Protection phytosanitaire dans le verger amateur, publication de 13 pages disponible à l'office.
- 2 articles dans l'Agri: "Corneilles: population et lutte", "Lutte contre le vétrate" et Nouvelles phytosanitaires en grandes cultures".
- Fiches techniques phytosanitaires (cultures, herbages, feu bactérien, etc.) et rapports d'essais sur Internet ([www.ne.ch/sea/opc.htm](http://www.ne.ch/sea/opc.htm))

## 14. SERVICE DE LA VITICULTURE ET STATION D'ESSAIS VITICOLES

### 14.1. Missions

Le rôle du service est de soutenir la viticulture neuchâteloise sur la base des prestations définies au niveau cantonal, ainsi que par les mesures d'applications fédérales qui concernent les productions viticoles. Il s'agit en particulier de gérer tout ce qui a trait au cadastre viticole et aux productions qui lui sont liées, de soutenir l'activité économique et la promotion des vins, et d'organiser la formation professionnelle. Le soutien à l'activité économique consiste principalement dans l'organisation du blocage-financement des vins, dans l'établissement de statistiques de consommations et dans le suivi des structures d'exploitations et des frais de production. La formation professionnelle de base des viticulteurs et des cavistes est organisée en collaboration avec le service cantonal de la formation professionnelle, alors que la formation continue, essentiellement la vulgarisation et le conseil, est strictement du ressort du service de la viticulture. Enfin, la gestion des vignes de l'Etat est confiée au service de la viticulture qui en assure l'exploitation ainsi que l'affermage à des tiers pour les vignes qu'il n'exploite pas lui-même. Le produit des vignes qui ne sont pas affermées est vinifié dans la cave de l'Etat à Auvonnier; cette activité est essentielle puisqu'elle permet d'asseoir sur des bases pratiques les conseils dispensés à l'attention des viticulteurs et des encaveurs.

### 14.2. Objectifs de l'année

Outre les objectifs de gestion courante, l'objectif principal de cette année était la mise sur pied d'une étude des terroirs viticoles. Si, dès le début, l'importance d'une telle étude n'échappait à personne, l'utilisation qu'on pourrait en faire au niveau commercial a divisé le monde viticole neuchâtelois. Finalement, un consensus a été trouvé avec une majorité des producteurs et l'étude a pu démarrer après les vendanges 2003. Confiée au bureau "Sigales" qui a déjà réalisé un travail identique dans le canton de Vaud en collaboration avec l'École polytechnique fédérale et la Station fédérale de Changins, cette étude devrait déboucher sur une meilleure connaissance des sols par les professionnels en leur donnant les moyens d'optimiser dans chaque situation la relation cépage - mode de culture - propriétés pédologiques - microclimat. Il n'est en revanche pas prévu d'utiliser ces résultats pour délimiter réglementairement des zones de production de qualités différentes.

La première partie de cette étude, qui consiste en une description des types de sols rencontrés dans le vignoble et une cartographie des zones concernées, devrait se terminer en 2004. Suivant l'intérêt et l'argent à disposition, une suite est envisagée sous forme d'une étude de la relation sol-cépage et de l'évolution des sols, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel et Changins. Le financement est assuré par le Fonds viticole ainsi que par une participation directe des viticulteurs intéressés, lesquels sont organisés en une "Association pour l'étude des terroirs viticoles neuchâtelois".

### 14.3. Ressources

Situé à Auvonnier, le service de la viticulture comprend un domaine viticole, une cave, un laboratoire et des locaux de service. Six collaborateurs y travaillent pour un total de 5,5 postes. La répartition des tâches est la suivante:

Poste	activité principale	activité complémentaire
Chef du service 100%	gestion, administration	conseil scientifique, laboratoire
Collaborateur scientifique 100%	vulgarisation, essais	vinification, vente
Chef caviste 100%	vinification, analyses	vente
Secrétaire 100%	gestion, administration	vente
Collaboratrice administrative 50%	comptabilité, facturation	vente
Aide-caviste – conciergerie 100%	vinification, conciergerie	livraisons, vente

L'Etat de Neuchâtel est actuellement propriétaire de 24,76 ha de vignes figurant au cadastre viticole; 17,8 ha sont affermés à 33 exploitants et le solde est exploité par le service. Les vignes sont mises à tâche sur la base de la convention de tarifs et salaires signée entre l'Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN) et le Groupement des ouvriers agricoles et viticoles neuchâtelois (GOAVN). Compte tenu de quelques locations à des tiers, les vignes en tâcheronnage ont représenté en 2003 une surface de 76.800 m<sup>2</sup>.

#### **14.4. Événements principaux**

Les événements principaux ayant marqué l'année sous revue concernent la politique viticole fédérale, l'évolution des structures du vignoble et de l'encépagement ainsi que les caractéristiques de l'année viticole. Il faut aussi relever ici que la situation économique de la viticulture s'est considérablement péjorée ces dernières années dans la mesure où souvent aujourd'hui les revenus ne couvrent plus les frais de production. Le manque à gagner doit alors être compensé par une diminution du revenu de la famille et des amortissements, ce qui n'est évidemment pas viable à long terme.

Constatant que ces difficultés sont en partie liées à la politique fédérale en matière d'importation depuis la globalisation des contingents tarifaires, les chefs des départements concernés des cantons de Vaud, Valais, Genève, Fribourg et Neuchâtel ont adressé au conseiller fédéral Joseph Deiss une missive l'enjoignant de prendre toute une série de mesures correctives. Cette démarche est hélas restée pour l'instant sans effets concrets.

#### **14.5. Activités / Réalisations**

##### ***Dispositions légales***

##### ***Loi portant révision de la loi sur la viticulture, du 25 juin 2003***

Au vu du passeport phytosanitaire mis en place par la Confédération et des exigences liées à l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral relatif aux échanges de produits agricoles, les articles 18 à 20 de la loi sur la viticulture devaient être abrogés; ils l'ont été par la loi sus-mentionnée. Ainsi, les dispositions de la loi sur la viticulture, du 30 juin 1976, relatives à l'importation de bois américains, de plants de vigne, ainsi qu'au commerce des plants et à l'établissement de champs de pieds-mères ont été supprimées; ces activités ne sont donc plus réglementées par l'Etat. Seule subsiste pour garantir la qualité du matériel de multiplication l'obligation de respecter l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux et l'utilisation du passeport phytosanitaire.

##### ***Arrêté modifiant le règlement d'exécution de la loi sur la viticulture, du 17 décembre 2003***

Désirant donner davantage de moyens à la promotion des vins, les viticulteurs neuchâtelois avaient accepté en 2000 déjà de modifier pour trois ans les contributions viticoles et d'encavage qui alimentent le Fonds viticole. Conscients de la nécessité de poursuivre cet effort, ils se sont prononcés pour une reconduction de cette mesure. La modification de l'article 30 de l'arrêté sus-mentionné sanctionne cette décision.

##### ***Arrêté relatif à l'inventaire annuel des stocks de vins dans les encavages neuchâtelois, du 17 décembre 2003***

L'ordonnance fédérale sur le contrôle du commerce des vins stipule que depuis le millésime 2003 les vigneron-encaveurs sont soumis comme les négociants à un contrôle de cave ainsi qu'à l'obligation de communiquer leurs stocks au 31 décembre; un contrôle cantonal équivalent à celui de la Commission fédérale est cependant accepté s'il est reconnu par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Plusieurs cantons ont choisi d'organiser un contrôle cantonal équivalent et ont délégué le

contrôle de la comptabilité de cave à l'Office intercantonal de certification (OIC). Le relevé des stocks ne peut cependant pas se faire de manière décentralisée; il est organisé au niveau cantonal par le service de la viticulture, ce que sanctionne cet arrêté.

### ***Ordonnance sur la viticulture et l'importation de vins, du 7 décembre 1998***

Par les modifications du 24 juin 2003, puis du 26 novembre 2003, la Confédération a fixé dans l'ordonnance sus-mentionnée le principe des aides à la reconstitution jusqu'en 2011. Le canton de Neuchâtel peut donc compter sur un crédit de quelque 290.000 francs par an destiné à l'arrachage du Chasselas et du Müller-Thurgau et à son remplacement par d'autres cépages homologués. Il est cependant probable que dans notre canton comme dans d'autres, le crédit ne soit pas totalement utilisé dans la mesure où le choix d'un cépage de remplacement n'est pas aisé. Une revendication des cantons concernés est que les sommes allouées à la reconversion variétale puissent être utilisées pour d'autres formes d'aides, par exemple des reconversions structurelles.

## ***Formation professionnelle et commissions***

### ***Formation professionnelle***

Malgré les efforts déployés pour y parvenir, il n'a pas été possible de concentrer en un seul lieu, Marcelin (VD) ou Châteauneuf (VS) les formations de viticulteurs et de cavistes. Les apprentis neuchâtelois ont dès lors la possibilité de suivre les cours pour l'obtention d'un CFC de viticulteur ou de caviste aussi bien à Marcelin qu'à Châteauneuf. Il n'y a en revanche plus de formation de niveau CFC à Changins où se dispensent uniquement les formations supérieures: Ecole spécialisée – Brevet – Ecole d'ingénieurs HES. En 2003, deux cavistes et un viticulteur neuchâtelois ont passé avec succès leurs examens de CFC. Pour la période 2003 – 2004, on recense dans le canton 6 apprentis viticulteurs et 3 apprentis cavistes.

### ***Commission AOC***

121 vins représentant 40 encavages ont été prélevés dans les caves ou dans divers commerces. Deux vins ont été refusés; il n'y a pas eu de recours contre ces décisions. Les contrôles AOC sont organisés par l'interprofession en collaboration avec le service de la consommation et le service de la viticulture. Les frais de l'interprofession sont pris en charge par le Fonds viticole.

### ***Commission consultative viticole et interprofession viti-vinicole neuchâteloise***

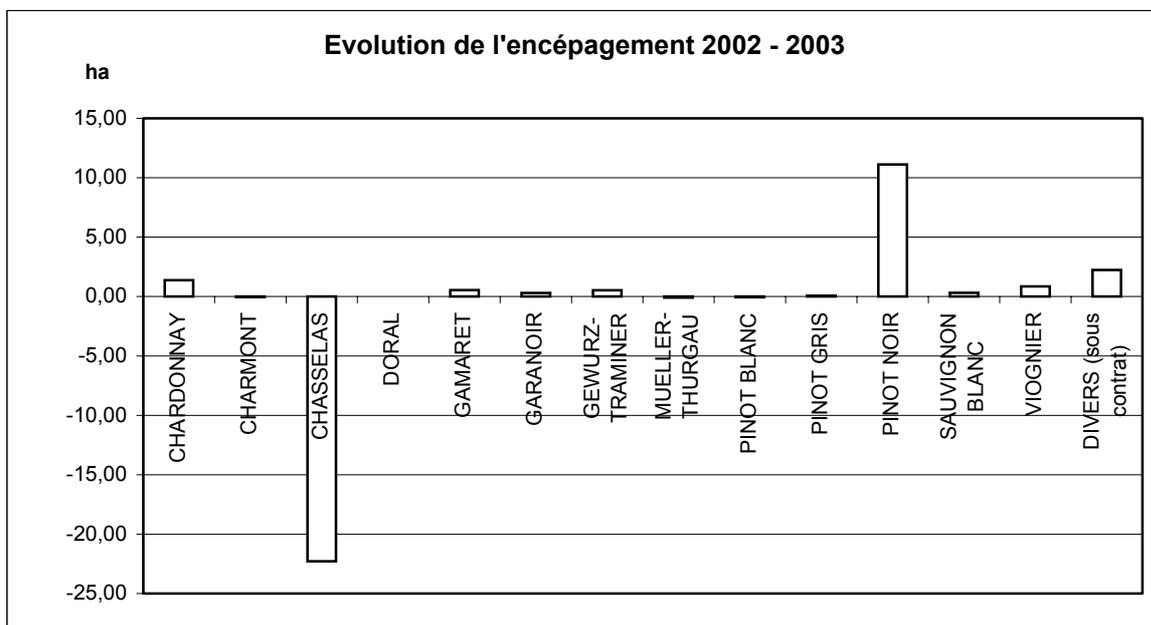
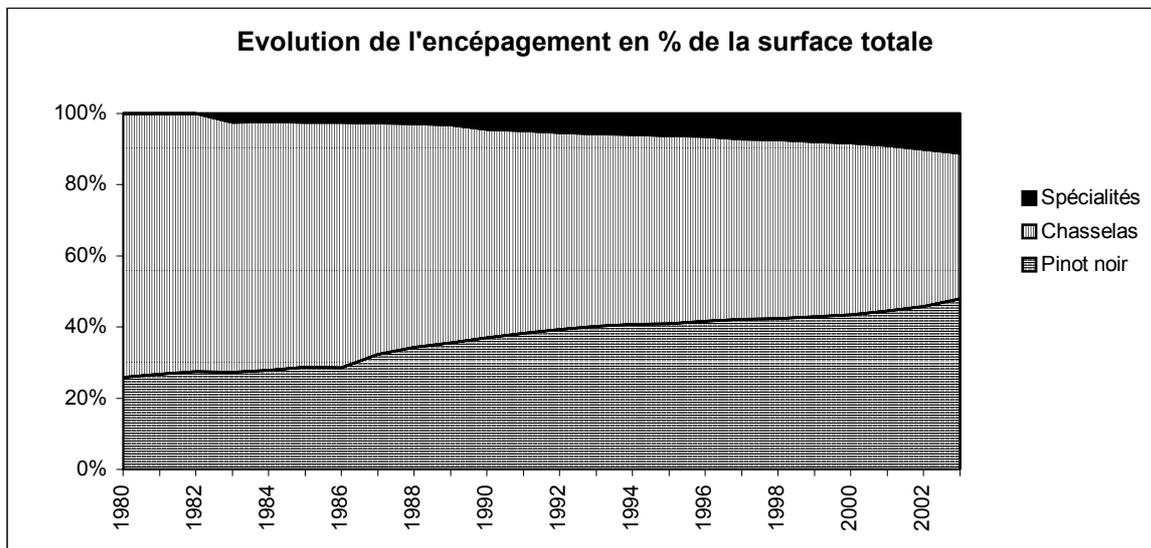
L'interprofession planche sur un projet de vin rouge neuchâtelois de catégorie deux et sur un contrôle de la vendange au litre plutôt qu'au kg. Aucun consensus n'ayant pu être trouvé, ces deux objets n'ont pas encore pu être soumis à la commission consultative viticole. Cette dernière ne s'est donc réunie qu'une seule fois au début des vendanges pour avaliser les échelles de paiement et le droit de coupage.

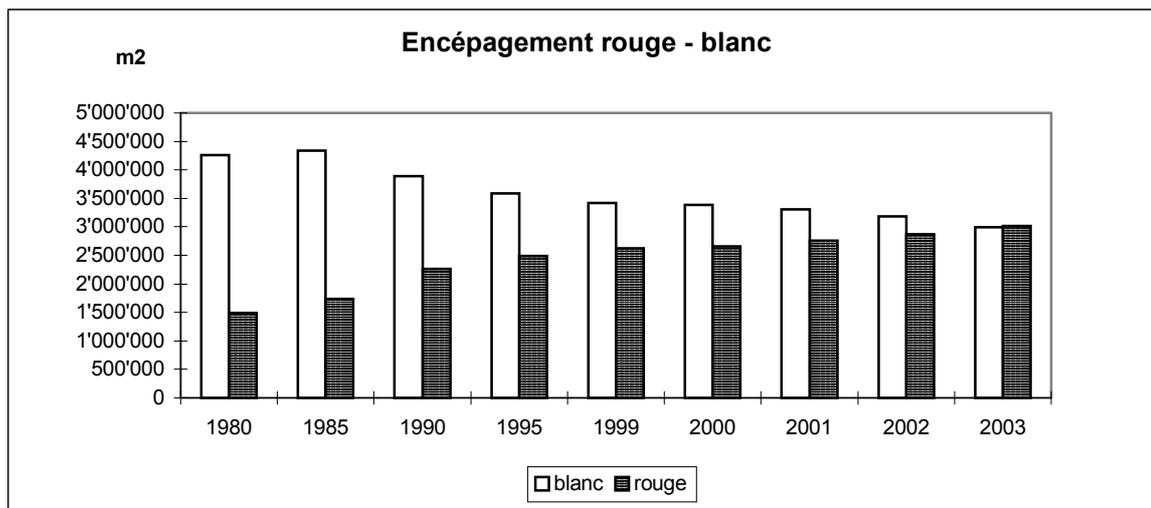
## ***Cadastre viticole***

La commission d'experts en matière de cadastre viticole a autorisé deux nouvelles constitutions de vignes, l'une à Cressier (491 m<sup>2</sup>) et l'autre au Landeron (673 m<sup>2</sup>). Compte tenu des arrachages sans compensation de nombreuses vignes éparses, la surface viticole du canton a cependant perdu cette année quelque 5 ha ou 0,85%. Les surfaces inscrites au cadastre représentent donc aujourd'hui 600,65 ha. Les surfaces viticoles recensées sont au nombre de 3421; elles sont exploitées par 474 exploitants dont 368 cultivent moins de 1 ha. Au cours de l'année écoulée, les modifications du registre des vignes ont porté sur 638 surfaces, 129 articles cadastraux, 116 propriétaires et 65 exploitants.

Comme l'an dernier, la diminution est la plus importante dans le Chasselas ( - 22,3 ha) et le gain le plus fort dans le Pinot noir ( + 11,1 ha). Ainsi, compte tenu de l'intérêt croissant pour les nouveaux

cépages rouges comme le Gamaret et le Garanoir, les cépages blancs et rouges couvrent aujourd'hui des surfaces pratiquement équivalentes; mais le plus frappant est de constater que le Pinot noir représente aujourd'hui 48,0% contre 40,8% pour le Chasselas, alors qu'en 1980, on ne relevait que 26% des surfaces en Pinot noir, 74% en Chasselas, et qu'on ne comptabilisait même pas les spécialités. A noter encore que sous "divers" on trouve aujourd'hui une vingtaine de cépages différents qui n'ont droit pour l'instant ni à l'appellation d'origine contrôlée (AOC) ni à l'appellation "vin de pays". Ils représentent pourtant 5,78 ha ou 1% des surfaces.





### Encépagement des communes (en m<sup>2</sup>)

COMMUNE	CHASSELAS	PINOT NOIR	PINOT GRIS	CHARDONNAY	AUTRES	TOTAL
AUVERNIER	302.274	344.355	36.841	36.361	20.558	740.389
BEVAIX	298.952	216.589	19.326	4.629	15.771	555.267
BOLE	47.999	69.476	13.828	7.263	10.677	149.243
BOUDRY	249.881	301.408	16.245	20.528	17.038	605.100
COLOMBIER	229.787	309.197	7.401	11.822	53.693	611.900
CORCELLES-						
CORMONDRECHE	17.362	60.549	868	213	0	78.992
CORNAUX	83.886	48.093	2.736	5.121	1.933	141.769
CORTAILLOD	246.692	246.396	18.009	5.500	15.296	531.893
CRESSIER	192.264	236.017	11.707	31.947	16.831	488.766
FRESENS	22.589	6.493	0	0	2.044	31.126
GORGIER	224.565	164.664	17.074	8.055	22.264	436.622
HAUTERIVE	57.185	85.313	8.187	5.587	1.742	158.014
LA COUDRE	23.091	17.475	2.091	6.199	12.623	61.479
LE LANDERON	192.109	396.403	20.375	31.858	52.299	693.044
NEUCHATEL	16.529	39.541	8.319	0	5.067	69.456
PESEUX	10.583	6.438	8.383	0	0	25.404
SAINT-AUBIN	20.325	24.718	2.440	406	168	48.057
SAINT-BLAISE	103.373	144.314	5.011	2.113	1.180	255.991
SAUGES	76.202	52.636	11.128	7.833	6.584	154.383
VAUMARCUS	37.894	113.438	8.350	4.773	5.150	169.605
<b>TOTAL</b>	<b>2.453.542</b>	<b>2.883.513</b>	<b>218.319</b>	<b>190.208</b>	<b>260.918</b>	<b>6.006.500</b>

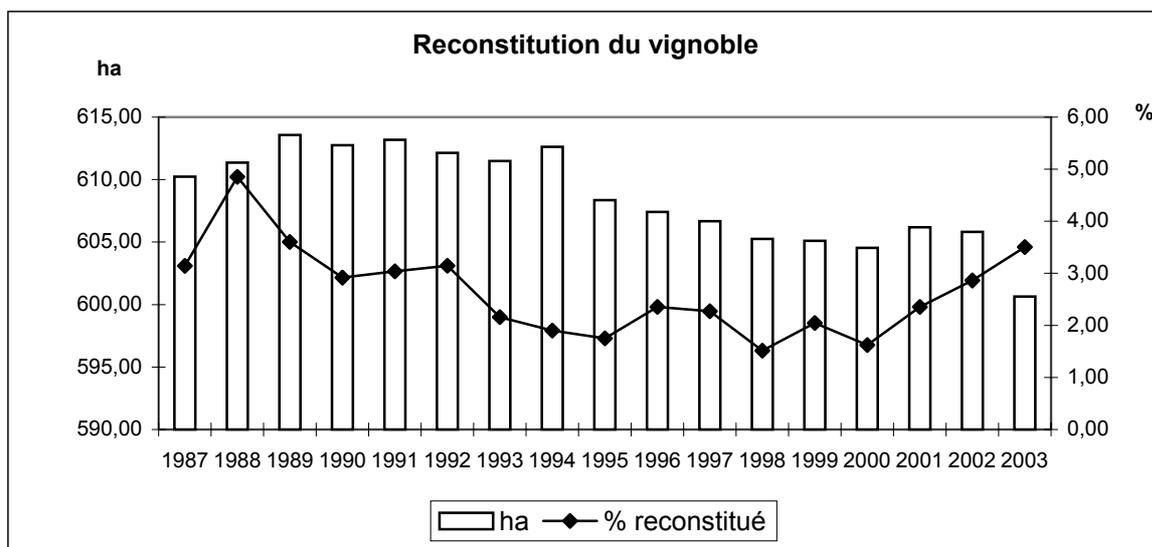
Par rapport à l'an dernier, aucune commune n'a vu sa surface viticole augmenter; et si huit n'ont présenté aucune modification, les autres accusent des diminutions allant jusqu'à un ha, comme à Cressier par exemple. Auvernier est toujours la plus grande commune viticole et c'est aussi celle qui a la plus grande surface en Chasselas, en Pinot gris et en Chardonnay.

La difficulté de rentabiliser les petites surfaces en vigne a conduit soit à leur abandon définitif soit à la vente à des propriétaires plus grands et mieux équipés. Ces changements se remarquent dans l'évolution des structures d'exploitation comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous.

**Importance relative des exploitations viticoles, en ha par exploitation**

Surface exploitée [ha]	> 30	20 à 30	10 à 20	5 à 10	4 à 5	3 à 4	2 à 3	1 à 2	< 1	total
Nombre d'exploitants en 2000	1	2	8	24	15	14	16	31	397	508
Nombre d'exploitants en 2001	1	2	7	27	10	16	12	32	383	490
Nombre d'exploitants en 2002	1	3	8	27	14	12	26	52	331	474
Nombre d'exploitants en 2003	1	3	7	29	11	10	13	32	368	474

3,5% du vignoble a été reconstitué en 2003. Cette valeur en sensible augmentation est en partie due aux aides fédérales à la reconversion qui se sont chiffrées à 276.750 francs. Les reconstitutions représentent un total de 210.427 m<sup>2</sup> dont 140.727 m<sup>2</sup> en Pinot noir et 13.581 m<sup>2</sup> en Chardonnay qui sont les cépages AOC les plus replantés. Les cépages pour vins de pays (Viognier, Gamaret et Garanoir) totalisent 15.783 m<sup>2</sup>, alors que les cépages non reconnus dans les appellations neuchâteloises ont augmenté de 21.993 m<sup>2</sup>, il s'agit essentiellement du Cabernet franc, du Merlot et de la Syrah.



Le service de l'aménagement du territoire a sollicité à 45 reprises le service de la viticulture pour des préavis sur des constructions devant être réalisées à proximité de vignes et nécessitant une dérogation aux distances prévues par la loi. Quatre préavis ont été négatifs et douze ont fait l'objet de remarques. Dans les autres cas, compte tenu d'une gêne inexistante ou minime pour la vigne, une dérogation a pu être accordée. A noter que la plupart des cas concernaient des vignes éparpillées et que la protection absolue de celles-ci ne se justifie pas lorsque leur désaffectation est envisagée à brève échéance.

**Productions, rendement financier, stocks au 31 décembre****Productions**

Tous les détails sur les quantités et les qualités produites en 2003 se trouvent dans le rapport du contrôle de la vendange publié conjointement par le service de la consommation et le service de la viticulture; on ne trouvera donc ici que quelques tableaux et graphiques significatifs. Compte tenu

d'un climat anormalement chaud et sec, l'année viticole 2003 est tout à fait exceptionnelle quant à sa qualité, mais les rendements sont très modestes: c'est probablement une bonne chose pour l'équilibre à long terme du marché, mais pour le producteur, cela représente une sérieuse aggravation du rapport rendement brut / frais de production. Qualitativement, toutes les productions pouvaient prétendre à l'AOC, respectivement à l'appellation vin de pays; les déclassements ne concernent donc que des surplus ponctuels et ne représentent que 1,2% de la production. D'autre part, 186.445 litres de moût ont été produits avec l'aide fédérale de deux francs par litre.

	RECOLTE 2002			RECOLTE 2003			MOYENNE 91-03
	kg	kg/m <sup>2</sup>	° Oe	kg	kg/m <sup>2</sup>	° Oe	° Oe
CHASSELAS	2.530.143	0,945	69,2	2.047.392	0,834	74,2	69,7
PINOT NOIR	2.181.075	0,787	88,2	1.811.180	0,628	96,0	85,4
SPECIALITES	362.199	0,594		332.660	0,497		
<b>TOTAL</b>	<b>5.073.418</b>	<b>0,837</b>		<b>4.191.232</b>	<b>0,698</b>		

### Récoltes par commune (en kg)

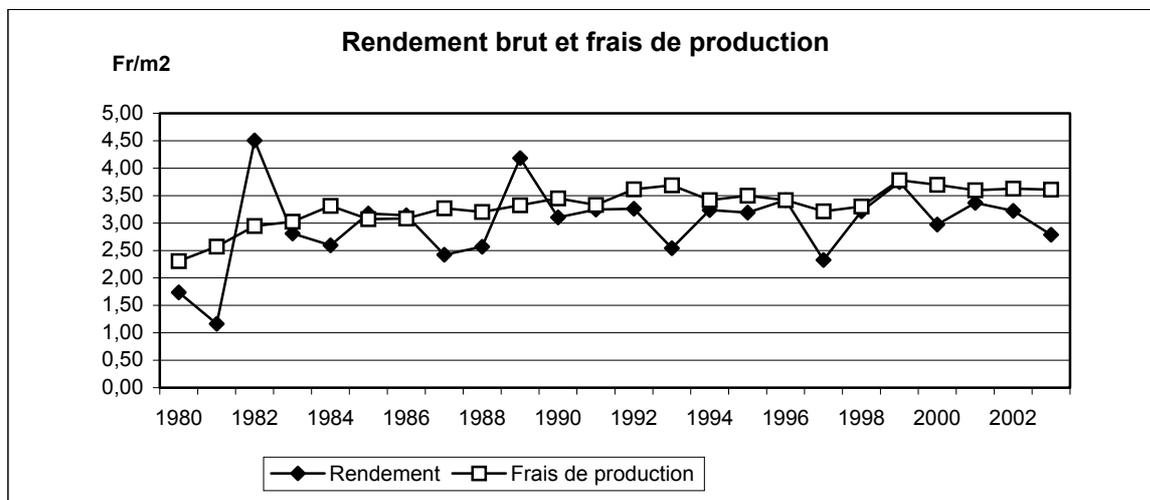
COMMUNE	CHASSELAS	PINOT NOIR	PINOT GRIS	CHARDONNAY	AUTRES	TOTAL
NEUCHATEL	24.307	23.984	5.776	4.094	3.665	61.826
HAUTERIVE	28.910	59.219	5.039	4.128	315	97.611
SAINTE-BLAISE	84.332	74.685	3.776	1.485	0	164.278
CORNAUX	73.311	28.945	1.005	370	1.690	105.321
CRESSIER	165.124	133.561	8.610	19.486	1.056	327.837
LE LANDERON	157.628	235.643	12.496	21.369	18.610	445.746
BOUDRY	205.191	187.878	10.193	13.648	8.288	425.198
CORTAILLOD	204.265	149.906	10.046	1.846	2.847	368.910
COLOMBIER	182.894	213.164	4.308	6.015	23.945	430.326
AUVERNIER	280.310	243.502	15.696	26.985	5.107	571.600
PESEUX	5.198	7.657	2.892	0	0	15.747
CORCELLES-CORMONDRECHE	13.363	32.218	332	162	0	46.075
BOLE	44.670	53.355	9.009	2.585	8.510	118.129
BEVAIX	264.203	154.583	13.210	1.517	2.520	436.033
GORGIER	172.089	87.274	7.952	2.081	6.565	275.961
SAINTE-AUBIN	41.426	21.923	2.325	224	0	65.898
FRESENS	21.421	5.039	0	0	1.923	28.383
VAUMARCUS	28.231	69.009	7.579	2.821	321	107.961
LA COUDRE	9.353	6.843	1.533	412	298	18.439
SAUGES	41.166	22.792	8.204	6.243	1.548	79.953
<b>TOTAL</b>	<b>2.047.392</b>	<b>1.811.180</b>	<b>129.981</b>	<b>115.471</b>	<b>87.208</b>	<b>4.191.232</b>

### Importance relative des encavages

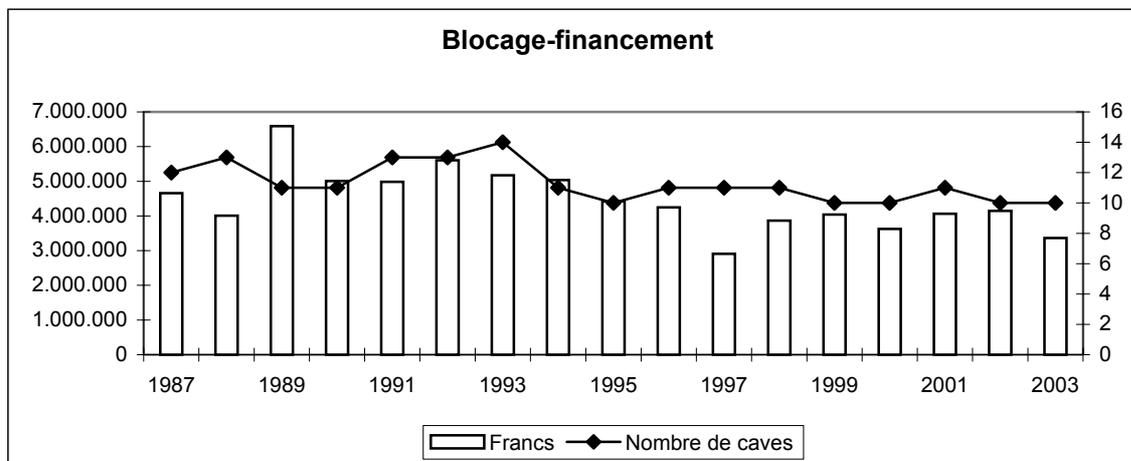
Volumes encavés [kg]	> 400.000	200.000 à 400.000	100.000 à 200.000	50.000 à 100.000	10.000 à 50.000	< 10.000	total
Nombre d'entreprises en 2000	3	2	6	11	33	33	88
Nombre d'entreprises en 2001	4	2	5	14	35	26	86
Nombre d'entreprises en 2002	4	2	6	15	33	24	84
Nombre d'entreprises en 2003	1	5	2	13	33	30	84

### Rendement financier

Le rendement brut du vignoble s'établit à 16,73 millions de francs, en diminution de 2,8 millions de francs par rapport à 2002, ce qui représente 2 fr. 79 par m<sup>2</sup>. Les frais de production moyens estimés à quelque 36.000 francs par ha ne sont donc de loin pas couverts.



Par l'arrêté du 12 novembre 2003, le Conseil d'Etat a reconduit l'action de blocage-financement pour les vins du millésime 2003. Dix encaveurs ont sollicité le blocage pour 1.045.000 litres, représentant une somme de 3.366.000 francs. Par ailleurs, les contrôles effectués au cours de l'année sur les vins bloqués du millésime 2002 n'ont donné lieu à aucune contestation.

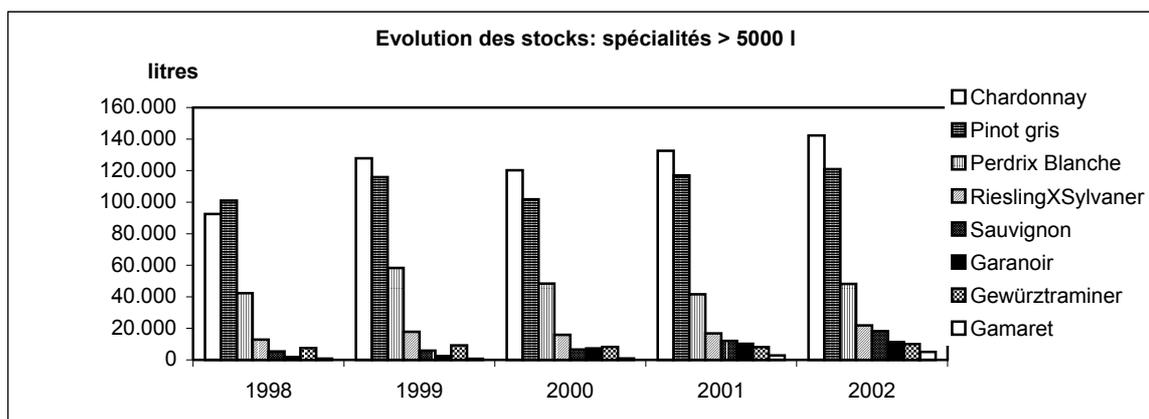
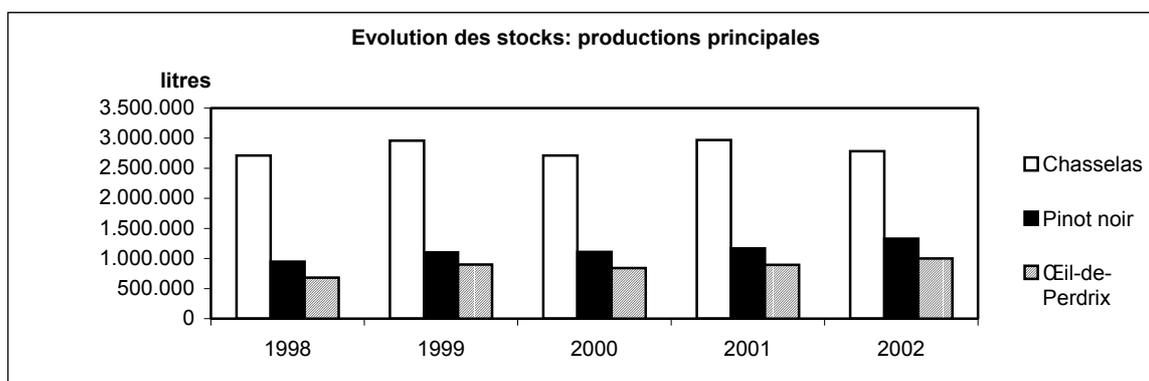


### Stocks et consommation

Sur la base des stocks au 31 décembre 2002, on constate que la consommation globale est de 15.604 hl de rouge et de 23.319 hl de blanc. Ce calcul est cependant quelque peu faussé par des déclassements volontaires dans les blancs qu'on peut estimer à au moins 200.000 litres. D'autre part, la statistique fédérale établie au 30 juin estime la consommation de blancs à 23.462 hl et celle de rouges à 16.868 hl. La consommation neuchâteloise représente donc environ 3,5% de la consommation totale des vins suisses qui, au dernier recensement, est estimée à 1.149.253 hl.

**Consommation neuchâteloise en hl (statistique neuchâteloise au 31 décembre)**

	1999	2000	2001	2002
<b>Rouge</b>				
Stocks 01.01	16.735	20.631	20.200	22.049
Récolte	16.002	13.966	16.474	17.617
Disponibilités	32.738	34.597	36.674	39.666
Stocks 31.12	20.631	20.200	22.049	24.063
Consommation	12.107	14.397	14.625	15.604
Mois	20,4	16,8	18,1	18,5
<b>Blanc</b>				
Stocks 01.01	28.872	32.430	31.519	33.864
Récolte	26.683	20.972	24.709	22.970
moins jus de raisin				803
Disponibilités	55.555	53.402	56.228	56.031
Stocks 31.12	32.430	31.519	33.864	32.712
Consommation	23.124	21.883	22.364	23.319
Mois	16,8	17,3	18,2	16,8
Consommation totale	35.231	36.279	36.989	38.922



### **Station d'essais viticoles et encavage**

Les activités de la station d'essais viticoles font l'objet d'un rapport détaillé; seules figurent ici les éléments principaux résumés très succinctement.

#### **Vulgarisation viticole et activité du laboratoire**

Vulgarisation dans le terrain	12 séances
Vulgarisation technique en salle	4 séances
Dégustations techniques	7 séances
Bulletins phytosanitaires	11 envois
Conférences téléphoniques	20
Échantillons analysés	1827
Nombre d'analyses	6637

#### **Valeur de la récolte**

<b>Vignoble</b>	<b>kg</b>	<b>Valeur Fr.</b>
Auvernier	26.854	120.595.-
Colombier	8.478	28.978.-
Bevaix	11.412	40.700.-
<b>Total</b>	<b>46.744</b>	<b>190.273.-</b>

#### **Chiffre d'affaire**

Vins blancs	Fr.	137.224,45
Vins rouges	Fr.	135.764,80
Spécialités	Fr.	70.926,35
Eaux de vie	Fr.	912,40
Analyses	Fr.	14.857,60
Ventes diverses	Fr.	7.651,51
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>367.337,11</b>

**Fonds viticole**

	Fr.	Revenus Fr.	Charges Fr.
Fortune au 31 décembre 2002	3.622.645,03		
Revenus sur titres		102.750,00	
Contribution des encaveurs (récolte 2002)		75.745,10	
Contribution des propriétaires (droits de production 2002)		151.406,65	
Vente de bois à greffer		0,00	
Commissions			4.970,05
Subvention à la Fédération neuchâteloise des vignerons			8.000,00
Subvention à l'office des vins et des produits du terroir (OVPT)			250.000,00
Subsides aux institutions privées <sup>1</sup>			50.871,42
Achat de bois à greffer			0,00
Frais de gérance et divers			967,75
Augmentation de fortune	15.092,53		
Fortune au 31 décembre 2003	3.637.737,56		

<sup>1</sup>Le fonds viticole a été sollicité pour les cas suivants:

Étude des terroirs: Fr. 20.039,42

Contribution à l'Observatoire du marché suisse du vin: Fr. 12.832.–

OVPT, projet "NOF": Fr. 18.000.–

**14.6. Perspectives**

Avec l'arrivée de nouveaux pays producteurs et la dérégulation des marchés, la crise viticole est mondiale, d'autant plus que les habitudes de consommation changent. Il y a trop de vin sur les marchés mondiaux, et les prix sont au plus bas. Dans ce contexte, la viticulture helvétique et neuchâteloise en particulier n'a que le choix de produire des vins de haute qualité, répondant à une clientèle exigeante avec un pouvoir d'achat élevé. La modification de l'encépagement et son adaptation au goût du consommateur est donc probablement une bonne réponse, mais c'est aussi une décision difficile à prendre car nul ne sait comment évoluera le marché; par ailleurs, le risque de perdre une certaine image de tradition ne doit pas être sous-estimé dans un monde où la tradition et le savoir-faire ancestral sont souvent des arguments de vente. Un contact étroit sous forme d'un véritable partenariat entre l'interprofession viti-vinicole neuchâteloise et le service de la viticulture est dès lors capital, car s'il appartient au service de soutenir les projets et d'organiser les changements qui en découlent au plan technique comme au plan légal, c'est à la profession que revient finalement le choix de ce qui doit être modifié. C'est dans cet esprit qu'a été créée l'appellation "Vin de pays des coteaux neuchâtelois" pour les cépages que l'interprofession ne souhaitait pas encore voir en AOC, et c'est dans cet esprit également qu'a été initiée l'étude des terroirs. La gestion de ces changements et le maintien d'une viticulture saine, convenablement encadrée au niveau technique et légal et correctement soutenue au niveau fédéral et cantonal, représentent les perspectives et les buts du service de la viticulture pour ces prochaines années.

## 15. SERVICE DE LA CONSOMMATION

### 15.1. Missions

Pour mieux adapter son nom à l'expression et la réalité de ses missions, le "laboratoire cantonal" est devenu "service de la consommation" (SNCO) en 2003. Le Conseil d'État et le Grand Conseil ont reconnu, dans le cadre d'un rapport sur la gestion et l'évolution des tâches du service adopté au printemps 2003, la pertinence de ce choix et le rôle du service pour la protection des consommateurs et des produits.

Le service de la consommation est chargé de diverses missions de protection des consommateurs visant à limiter les risques pour la santé et la tromperie. En premier lieu, l'exécution du droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels implique une surveillance des commerces par des inspections des entreprises et des analyses des marchandises. Le service est chargé de veiller au respect de la loi sur les toxiques et du contrôle du marché dans le cadre de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement permettant ainsi d'éviter une utilisation inadéquate de produits dangereux qui nuirait à l'homme et à l'environnement. Il veille à ce que les distributeurs d'eau potable fournissent une eau conforme aux normes et à ce que la qualité des eaux de baignades soit sans risque pour la santé des nageurs. Enfin le contrôle des poids et mesures permet d'assurer que les instruments de mesure et les indications de quantité respectent les normes légales en vigueur.

Une mission de protection des produits s'est ajoutée depuis quelques années. Le service de la consommation est chargé, dans le cadre du droit fédéral agricole, de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse. La protection des produits dans le cadre des AOC/IGP s'inscrit dans les missions de protection du patrimoine qui sont dévolues à l'État au même titre que la protection des sites naturels, des monuments historiques ou des espèces menacées. Cette mission prend actuellement une importance particulière comme le montrent l'enregistrement du "saucisson neuchâtelois" reconnu en 2003 et le récent débat sur le "raclette". La surveillance accrue du marché des produits "bio" est nécessaire au vu de la part toujours plus importante, bien que très minoritaire, de ces produits dans le commerce. L'information obligatoire des consommateurs sur l'utilisation potentielle de modes de production interdits en Suisse pour des denrées importées, tels que l'élevage des poules en batterie, l'alimentation des animaux avec des antibiotiques et/ou des hormones ou la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM), fait partie des spécificités du droit suisse. Cette protection de produits met en évidence une conjonction actuelle des intérêts des agriculteurs et producteurs locaux avec ceux des consommateurs.

### 15.2. Objectifs de l'année

Des objectifs de législation ont été définis pour le service en 2002. Ils sont intégrés dans un processus annuel de gestion des prestations. Le service a adopté dans les années 90 une gestion des prestations moderne et une démarche qualité d'amélioration permanente. Selon la méthode neuchâteloise de gestion des prestations (GESPA), des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers sont définis pour chacune de ses 21 prestations. Un contrôle de gestion trimestriel permet de s'assurer de leur réalisation.

En complément à ces objectifs détaillés par prestation ou groupe de prestation, des objectifs généraux sont formulés. Pour l'exercice 2003, ces objectifs étaient les suivants:

- Présenter au Grand Conseil un rapport sur la gestion et l'évolution des tâches du service;
- Améliorer l'image du service, l'information des consommateurs, des usagers et des autorités par l'organisation de journées « portes ouvertes »;

- Améliorer la gestion des ressources humaines avec l'outil d'appréciation des collaborateurs (entretiens de développement) et d'autres mesures;
- Intégrer l'office de vérification en métrologie dans la gestion GESPA;
- Élaborer un accord gouvernemental de collaboration dans les domaines analytiques avec le laboratoire cantonal vaudois;
- Approfondir le concept de collaboration avec le laboratoire cantonal vaudois dans les domaines des analyses chimiques, de l'inspection des denrées alimentaires et de la vérification métrologique;
- Initier le projet « Excellence » visant à l'amélioration continue de la gestion dans le cadre de la démarche qualité;
- Instituer une collaboration avec les organes de certification pour les AOC-IGP et les produits de l'agriculture biologique.

### 15.3. Ressources

#### *Ressources humaines*

Jean-Claude Chollet, contrôleur des denrées alimentaires nous a quitté à la fin du mois de mai pour prendre une retraite anticipée. Pour le remplacer, nous avons engagé Jacques Bastardoz, technologue en denrées alimentaires entré en fonction au 1er septembre 2003. L'exercice 2004 sera consacré en grande partie à parfaire sa formation pour qu'il puisse exercer cette activité. Dans le même secteur, Jean-Marc Riedi, contrôleur des denrées alimentaires depuis 1986 quitte le service au 31 décembre 2003 pour reprendre la fonction d'assistant du chargé de formation au service de l'emploi. Son successeur Claude Bridy vient du Service d'Hygiène de la ville de Lausanne. Il est en possession du diplôme fédéral d'inspecteur des denrées alimentaires. Nous avons la chance avec ce nouveau collaborateur d'avoir pu engager une personne déjà formée et donc immédiatement opérationnelle dès janvier 2004.

Désirant donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, Pascal Castellani, inspecteur adjoint des toxiques a quitté le service à la fin janvier 2003. Il a repris une fonction d'ingénieur au service de la protection de l'environnement. Son poste n'a pas été repourvu dans l'attente de connaître les nouvelles dispositions d'exécution de la loi fédérale sur les produits chimiques appelée à remplacer la loi sur les toxiques.

Avec le départ non remplacé de Pascal Castellani, l'effectif du service a diminué de 0.85 poste en 2003.

Le service a accueilli divers stagiaires durant l'exercice. Une apprentie laborantine en chimie a terminé sa formation, une apprentie laborantine en biologie a abandonné sa formation après moins de 6 mois d'emploi en raison de son désintérêt pour cette voie.

L'ensemble des collaborateurs du service a bénéficié du programme de formation continue élaboré dans le cadre de l'assurance de qualité ISO 17020 et 17025. Les formations reçues permettent d'améliorer les compétences aussi bien dans les domaines technique que relationnel.

#### *Ressources matérielles et locaux*

Les locaux du secrétariat du service ont subi une transformation partielle permettant une meilleure utilisation des espaces à disposition.

Sur le plan technique, le service a procédé aux acquisitions suivantes:

- La section microbiologie a acquis un système de surveillance des températures des armoires frigorifiques et des incubateurs;

- La section de biologie moléculaire a acquis un congélateur, un thermomètre, un thermocycler permettant les analyses par PCR, ainsi qu'un mixer pour la préparation des échantillons à l'analyse;
- La section chimie a acquis un équipement HPLC Dionex et un GC-MS Agilent en remplacement des instruments existants arrivés en fin de vie;

### **Ressources financières**

Les ressources financières attribuées par le budget ont été utilisées conformément à la planification élaborée tant pour les budgets de fonctionnement que d'investissement et aussi bien pour les budgets financier qu'analytique. Les résultats sont meilleurs que la prévision.

Les comptes présentent les résultats suivants:

- Le montant des dépenses est supérieur de 28.375,18 francs à celui du budget dans le domaine des "biens, services et marchandises". Ce dépassement est dû au report sur cet exercice de dépenses prévues en 2002. Ce report d'un montant de 46.500.- autorisé en application des dérogations prévues pour les services GESPA n'a été utilisé que partiellement;
- Le montant des dépenses est inférieur de 104.851,45 francs aux prévisions budgétaires dans le domaine des "charges de personnel";
- Le montant des recettes est supérieur de 78.443,10 francs aux prévisions budgétaires en raison de la révision de l'arrêté fixant les émoluments perçus par le service, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2003.

En résumé, l'excédent de charges prévu d'un montant de 2.766.800.- francs est réduit à 2.608.880.- francs, **soit une amélioration de 157.920.- francs**, représentant 5,7% du montant budgétisé.

La comptabilité analytique développée dans le cadre du projet GESPA montre un excédent de charges de 2.795.180.- francs pour des dépenses de 3.350.830.- francs et des recettes de 555.650.- francs. La différence entre les chiffres de la comptabilité financière et ceux de la comptabilité analytique est due aux principes spécifiques utilisés pour les amortissements et aux coûts transversaux qui n'ont pas été pris en compte dans le budget financier comme par exemple les coûts des prestations du service de l'informatique, de l'intendance.

## **15.4. Événements principaux**

L'exercice 2003 a vu se réaliser les événements principaux suivants:

- Élaboration et mise en œuvre d'un accord intercantonal visant à une coordination complète des activités analytiques du SNCO avec le laboratoire cantonal vaudois;
- Rapport au GC sur l'évolution des tâches et la gestion du service et changement de nom pour mieux l'adapter aux missions;
- Présentation du service au public et aux médias dans le cadre de l'organisation de 2 journées "portes ouvertes";
- Mise en route d'une démarche "Excellence" pour l'amélioration du service selon la méthode EFQM/CAF;
- Mise en chantier d'une révision complète de la législation cantonale sur les eaux de baignade;
- Adaptation des activités d'exécution de la loi sur les toxiques durant la période transitoire avant l'introduction du nouveau droit sur les produits chimiques en janvier 2005 (diminution d'un poste de travail);
- Amélioration de la gestion informatique et de la facturation des activités de l'office de vérification en métrologie;

- Réadaptation du montant des émoluments perçus par le service;
- Mise en place d'un contrôle coordonné des vigneron-encaveurs des cantons romands par l'OIC en application de la modification de l'ordonnance fédérale sur le contrôle des commerces de vins.

### 15.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 7 groupes de prestations. Les coûts et les temps consacrés à chacun de ces groupes sont représentés dans le tableau suivant :

Groupe de prestation	Heures de travail	Répartition des heures	Dépenses	Répartition des dépenses	Recettes
Contrôle des denrées alimentaires et du tabac	14.314	57.6%	2.336.276,96	64.4%	361.313,20
Contrôle des objets usuels	184	0.7%	32.176,12	0.9%	26.675,00
Contrôle des eaux de boisson	3.706	14.9%	503.691,42	13.9%	865,00
Contrôle des eaux de baignade	884	3.6%	127.471,05	3.5%	175,00
Contrôle des toxiques	1.057	4.3%	181.228,99	5.0%	14.983,20
Prestations à d'autres services	1.216	4.9%	172.985,72	4.8%	7.261,10
Vérification métrologique	3.500	14.0%	275.981,30	7.6%	274.987,05

Les heures de travail qui ne peuvent pas être attribuées directement à une prestation ne sont pas répertoriées dans le tableau ci-dessus.

Le détail des prestations et des activités figure dans le rapport d'activité du service qui est publié ultérieurement et peut être consulté sur le site Internet de l'administration cantonale neuchâteloise.

### **Contrôle des denrées alimentaires et du tabac**

#### **Inspections**

Les entreprises font l'objet de contrôles selon un rythme basé sur une analyse des dangers faite au terme de chaque inspection. L'analyse intégrant 6 paramètres, détermine la fréquence des interventions, soit tous les 6, 12, 18 ou 36 mois. L'objectif fixé aux contrôleurs est de respecter à plus de 90% les rythmes d'inspection ainsi dictés. Cet objectif a pu être tenu, malgré les changements dans l'effectif des contrôleurs et le fait que 3 d'entre eux étaient encore en période de formation.

Sur l'ensemble du canton 1454 inspections ont été réalisées. Le bilan annuel montre que 79 inspections ont fait l'objet d'un rapport mentionnant des infractions aux dispositions légales pour lesquelles des émoluments ont été facturés. Dans 19 cas ces infractions ne pouvaient pas être considérées comme des cas de peu de gravité et ont fait l'objet d'ordonnances pénales en application des dispositions légales fédérales existantes. Le montant total des amendes prononcées par le chimiste cantonal pour ces cas se monte à 9.100.- francs. Le montant des émoluments perçus dans les cas d'infractions de peu de gravité se monte à 12.501.- francs pour les commerces en dehors des 3 villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Le contact du service avec les commerçants est en règle générale bon. Toutefois, l'on ne dispose pas actuellement de véritables indicateurs de satisfaction de ces usagers. Le nombre d'oppositions aux décisions reste exceptionnel. On peut cependant relever que l'attitude insultante d'un restaurateur tant à l'égard de nos contrôleurs qu'à celui des magistrats de l'ordre judiciaire a fait l'objet d'une sanction du tribunal du district de Boudry.

Les inspections de commerces mettent encore en évidence un manque relativement important de sensibilité et de connaissances face aux problèmes liés à l'hygiène. Les efforts du service sont constants pour améliorer cette perception. Les solutions à ces problèmes passent indéniablement par une amélioration de la formation des exploitants de commerces en denrées alimentaires. Trop nombreuses sont les personnes qui ouvrent un commerce sans formation préalable.

Les commerces de marchandises exotiques sont de plus en plus nombreux. Un étiquetage de ces produits conforme au droit suisse, en particulier la traduction dans une langue nationale des déclarations obligatoires, pose souvent problème. La législation prévoyant que c'est lors de la remise au dernier consommateur que l'étiquetage doit être conforme, l'intervention du service ne peut légalement que se limiter au détaillant alors qu'une intervention au niveau de l'importateur se révélerait beaucoup plus efficace et proportionnellement plus équitable.

### **Analyses officielles**

La collaboration mise sur pied avec le laboratoire cantonal vaudois dès le 1er janvier 2003 a permis de mettre en place une planification des analyses effectuées et des synergies importantes génératrices d'une augmentation de la productivité. Systématiquement, les campagnes de contrôle de produits ont été menées sur la base d'échantillons prélevés dans les 2 cantons et analysés dans un seul lieu. Dans ce cadre, le service neuchâtelois de la consommation a prélevé 1677 échantillons dont 145 ont été analysés par le laboratoire cantonal vaudois. En contrepartie le service de la consommation a analysé 1972 échantillons dont 344 prélevés dans des commerces vaudois.

Les campagnes d'analyse réalisées par le service se résument ainsi:

- Teneur en contaminants (métaux lourds et 3-MCPD) des sauces et condiments:  
Sur 41 échantillons analysés, 6 ne répondaient pas aux exigences légales (3 pour étiquetage non réglementaire et 3 pour teneur en 3-MCPD supérieure à la valeur de tolérance);
- Viande décongelée vendue comme fraîche:  
Sur 77 échantillons de viandes fraîches, un seul a été contesté comme étant une viande décongelée. Les 11 échantillons de poisson étaient tous conformes et dans un état de fraîcheur convenable;
- Teneur en contaminants (pentachlorophénol, nitrite et nitrate) des aliments pour nourrissons:  
Les 40 échantillons analysés étaient conformes aux exigences légales;
- Teneur en composants toxiques (cyanure et acrylamide) des massepains;  
Les 27 échantillons analysés étaient conformes aux exigences légales;
- Teneur en acrylamide des pommes frites:  
La présence d'acrylamide (substance cancérigène) dans les produits à base de pomme de terre préparés à haute température inquiète les autorités sanitaires du monde entier depuis sa découverte en 2002. Le service de la consommation est, avec le laboratoire cantonal zurichois, un des deux pôles de compétences des autorités suisses pour l'analyse de cette substance. Pour l'instant l'Office fédéral de la santé publique n'a pas fixé de teneur maximale pour l'acrylamide dans les différentes denrées alimentaires.  
Deux études ont été réalisées par le service de la consommation en 2003. Dans un premier temps la teneur en acrylamide des pommes frites de 59 restaurants neuchâtelois et vaudois a été déterminée. Dans un deuxième temps la variation de la quantité d'acrylamide des pommes frites produites dans 3 commerces a été mesurée pendant 2 semaines consécutives. Les données recueillies devraient permettre aux autorités fédérales d'ordonner des mesures limitant au maximum la teneur en acrylamide des pommes frites, röstis et chips.
- Composition et contaminants (acide borique, argent et fongicides) des vins:  
La campagne s'est concentrée sur l'analyse de 30 vins du Chili, d'Argentine et de Californie. Deux vins ont été contestés pour une teneur en alcool nettement différente de celle annoncée sur l'étiquette;
- Teneur en pesticide (dithiocarbamate) des salades d'hiver:  
Les 20 échantillons contrôlés étaient conformes aux exigences légales;

- Teneur en listeria monocytogenes des produits laitiers:  
La présence de cette bactérie dangereuse pour la santé a été contrôlée par PCR (analyse de l'ADN) dans 33 échantillons. Deux échantillons positifs ont été contestés;
- Authenticité du jambon:  
La détermination de la présence d'autres espèces animales que le porc et de la structure musculaire permet de vérifier si des produits vendus comme jambon répondent aux exigences particulières pour ce type de produit. Sur 58 échantillons, 26 ont été contestés pour diverses non-conformités (13 pour présence d'une autre espèce animale, 9 pour absence de structure musculaire visible et 7 pour étiquetage insuffisant);
- Authenticité des fromages de chèvre, brebis et bufflonne:  
La vérification de l'espèce animale par analyse de l'ADN a été réalisée sur 86 échantillons. Dix-huit échantillons ont été contestés, dont 11 pour des défauts d'étiquetage et 9 pour présence de lait d'une autre espèce animale que celle déclarée;
- Authenticité des poissons:  
La vérification de l'espèce animale par analyse de l'ADN a été réalisée sur 82 échantillons. Vingt-quatre échantillons ont été contestés pour fausse déclaration de l'espèce;
- Qualité bactériologique des produits laitiers:  
Dans le cadre d'une campagne nationale de contrôle des produits laitiers, 83 échantillons de produits fabriqués dans le canton ont été contrôlés. Dix produits ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des pâtes alimentaires:  
Des 27 échantillons analysés, 3 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en restauration collective:  
Des 875 échantillons prélevés dans la restauration collective, 159 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées artisanales (boucheries, laiteries, boulangeries, etc.):  
Des 230 échantillons prélevés dans les commerces, 17 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante.

### ***Analyses privées***

Quelques entreprises et particuliers apportent au service de la consommation de temps à autres des échantillons à analyser. Durant l'exercice 2003, 45 marchandises diverses ont été ainsi analysées.

Pour une émission ABE de la TSR consacrée au problème de l'acrylamide, le service a analysé 38 échantillons de pommes frites, röstis et chips.

### ***Travaux d'expertise, de formation et d'information***

En dehors des travaux de laboratoire et des activités d'inspection, les compétences des collaborateurs du service sont utilisées pour diverses expertises et pour la formation professionnelle.

En 2003, plus de 160 heures ont été consacrées à des cours dans le cadre de la formation des cafetiers-restaurateurs, des apprentis cuisiniers et du personnel hospitalier.

### ***Contrôle des objets usuels***

Ce domaine d'activité est beaucoup plus réduit que celui des denrées alimentaires. En 2003, 184 heures y ont été consacrées.

Trois campagnes d'analyses ont été effectuées en collaboration avec le laboratoire cantonal vaudois:

- Composition (fluor) et étiquetage des produits d'hygiène buccale:  
Des 20 échantillons prélevés dans le canton, 1 seul a été contesté pour étiquetage non conforme;
- Teneur en allergène (nickel) des bijoux:  
Des 10 échantillons prélevés dans des marchés en plein air, 2 ne répondaient pas aux exigences légales;
- Plastifiant toxique (phtalate) dans les jouets pour nourrissons:  
Des 10 échantillons prélevés, 1 hochet ne répondait pas aux exigences légales.

Le service a délivré 889 certificats pour l'exportation de cosmétiques qui ont généré un revenu de plus de 25.000.- francs.

## **Contrôle des eaux potables**

### **Inspection**

Depuis que le contrôle des eaux de boisson est basé essentiellement sur la surveillance des systèmes d'autocontrôle mis en place par les distributeurs, les activités d'inspection se sont modifiées et intensifiées.

Durant l'exercice 2003, le service de la consommation a réalisé 36 inspections générales de réseau et 40 inspections partielles. Un important travail d'aide et de conseil pour l'élaboration de systèmes d'autocontrôle est réalisé surtout avec les petits distributeurs qui n'ont pas toujours les ressources pour mandater des bureaux spécialisés pour cette tâche.

L'examen des données analytiques qui nous sont transmises par les laboratoires qui exécutent les analyses de qualité de l'eau planifiées par les distributeurs représente un volume de travail important.

Près de 1.400 heures ont été consacrées à l'ensemble de la prestation, dont 530 chez les distributeurs et 275 pour l'examen des données.

### **Analyses**

Le service limite ses activités d'analyse des eaux à la recherche de contaminants qui ne sont généralement pas recherchés dans le cadre des systèmes d'autocontrôle des distributeurs.

Durant l'exercice 2003, 2 campagnes d'analyses ont été réalisées:

- Contamination par des herbicides:  
Les analyses de 42 échantillons d'eaux neuchâteloises et de 55 échantillons d'eaux vaudaises ont été effectuées par le service de la consommation;
- Contamination par des hydrocarbures volatils  
Les analyses de 30 échantillons d'eaux neuchâteloises ont été réalisées par le laboratoire cantonal vaudois.

### **Travaux d'expertise, de formation et d'information**

Le service réalise de nombreux travaux d'expertise principalement pour l'examen de projets de rénovation, transformation et extension des installations et des ouvrages pour la distribution d'eau potable. Environ 340 heures ont été consacrées à cette prestation.

### **Gestion des ressources**

Les travaux de transfert des données cartographiques sur une base de donnée informatique de l'ensemble des informations sur les ressources en eau du canton sont pratiquement terminés. La mise à jour de ces données se fait en étroite collaboration avec les distributeurs d'eau, les services de l'Etat concernés et les autorités communales.

Un projet de mise à disposition de ces données sur le réseau informatique via Intranet et/ou Internet est à l'étude.

### **Contrôle des eaux de baignade**

#### **Contrôle des piscines**

Les 81 bassins soumis au contrôle des piscines ont été contrôlés durant l'exercice 2003. En règle générale chaque piscine publique est contrôlée 4 fois par an. En plus de la qualité de l'eau des différents bassins, les installations techniques et l'hygiène des locaux sont contrôlées.

Une révision complète de la législation cantonale sur les eaux de baignade a été entreprise. Un nouveau règlement sera arrêté par le Conseil d'Etat en 2004 conformément au programme de législature annoncé.

Environ 770 heures ont été consacrées à cette prestation.

#### **Contrôle des plages**

La qualité de l'eau des 27 plages sur les rives neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel est contrôlée chaque été. Les 108 échantillons analysés ont montré des eaux qui se répartissent en 93.5% d'eaux libres pour la baignade et 5.5% d'eaux de qualité douteuse. Un seul échantillon a été apprécié comme de l'eau impropre à la baignade. La plage Est de Saint-Blaise est le seul endroit qui présente une qualité insuffisante en raison du déversement occasionnel d'eaux usées (déversoir d'orage). Les autres endroits où la baignade est déconseillée se trouvent tous à proximité de rivières ou de rejets des STEP.

Environ 115 heures ont été consacrées à cette prestation.

### **Contrôle des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement**

Des modifications fondamentales sont en cours pour cette prestation. La loi fédérale sur les toxiques sera définitivement abrogée au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et remplacée par la loi sur les produits chimiques et ses ordonnances d'application. Si les buts de la loi restent les mêmes, les modalités d'application seront complètement modifiées et harmonisées avec le droit européen.

L'abandon du système des autorisations de commerce des toxiques entraînera une diminution des activités administratives. Une augmentation des activités de contrôle dans les entreprises sera probablement nécessaire tout autant qu'une collaboration accrue avec les services qui interviennent déjà dans le même domaine, en particulier la protection de l'environnement et la sécurité au travail.

Afin de permettre la mise en place de nouvelles structures et/ou de nouveaux concepts de contrôle avec une marge de manœuvre maximale, le poste d'inspecteur adjoint des toxiques n'a pas été remplacé après le départ du collaborateur attitré. Les activités pour cette prestation sont volontairement diminuées durant les exercices 2003 et 2004.

#### **Inspection**

Le nombre d'heures consacrées à cette prestation est tombé de 1295 à 360 de 2002 à 2003. Parallèlement le nombre d'interventions a diminué de 482 à 128.

#### **Autorisations**

Le nombre d'opérations administratives (délivrance et renouvellement d'autorisation, mutations) a légèrement diminué. Il a passé de 386 à 334 de 2002 à 2003, alors que le temps consacré à cette prestation a diminué de 560 à 458 pour la même période.

## **Analyses**

Le service a prélevé 21 échantillons de produits enregistrés dans la liste des toxiques pour contrôles demandés par l'OFSP. Sur 13 résultats reçus à fin 2003, 7 échantillons ne répondaient pas aux exigences légales. Des différences importantes entre la composition déclarée lors de l'enregistrement et celle constatée à l'analyse sont à l'origine de ces non-conformités.

## **Travaux d'expertise, de formation et d'information**

L'inspecteur cantonal des toxiques est appelé à se prononcer sur de nombreux dossiers en collaboration avec les autres services de l'Etat concernés par la sécurité dans les entreprises.

Il participe à la formation sur les toxiques organisée à l'échelle intercantonale par les différentes organisations professionnelles. Il est actif en particulier dans la formation des maîtres fromagers, des apprentis droguistes et des étudiants en conservation-restauration de la Haute école d'arts appliqués de la Chaux-de-Fonds.

L'ensemble du temps consacré à cette prestation se monte à environ 200 heures.

## **Prestations à d'autres services officiels**

### **Service de la viticulture**

Le service de la consommation offre des prestations au service de la viticulture dans 3 domaines.

- Prélèvement des échantillons de vins pour les dégustations de la commission cantonale des AOC (60 heures);
- Contrôle des vendanges (740 heures) ;
- Prêt de personnel de laboratoire (80 heures).

L'ensemble de cette prestation représente en 2003 environ 900 heures, soit un ½ poste de travail.

### **Service de la protection de l'environnement (SCPE)**

Le service a réalisé l'analyse microbiologique de 210 échantillons d'eau de surface prélevés par le SCPE.

Il soutient aussi ce service dans le cadre de l'assurance de qualité en le conseillant et en réalisant des audits internes.

En 2003, 134 heures ont été consacrées à cette prestation.

## **Prestations à d'autres services officiels cantonaux et fédéraux**

L'ensemble des prestations offertes à ces services est relativement faible en 2003. Il représente environ 170 heures de travail dans différents domaines et différentes activités.

## **Vérification métrologique**

L'office de vérification métrologique est rattaché au service de la consommation depuis l'exercice 2002.

Ces activités sont de 2 types:

- Contrôle des instruments de mesure utilisés pour le commerce  
En 2003, les 2 vérificateurs ont contrôlé 2396 instruments (balances, camion-citernes, pompes à essence, appareils de mesure de pollution des véhicules, etc.) sur 4396 instruments répertoriés. Ces contrôles ont permis de déceler 163 non-conformités.

- Contrôle des poids et des volumes des marchandises préemballées  
En 2003, 109 produits conditionnés par 18 entreprises ont été contrôlés. Neuf produits comportaient des déclarations de quantité statistiquement supérieures à la réalité.

L'office a mené une campagne d'information auprès de tous les commerçants du canton pour les rendre attentifs à leurs obligations en matière d'étiquetage et de déclaration des quantités et des prix. Des contrôles ont été effectués dans les points de vente. Sur 224 entreprises contrôlées, 46 ont fait l'objet de contestations.

## 15.6. Perspectives

Les missions du service ne devraient pas être modifiées très profondément à court et moyen terme. Cependant nous restons attentifs à des changements qui pourraient apparaître suite à des modifications structurelles intervenant au niveau fédéral. En particulier:

- La Confédération doit restructurer ses offices vétérinaires, de la santé publique et de l'agriculture pour répondre à la volonté du parlement, inscrite dans la loi sur l'agriculture, de créer une structure de "répression des fraudes";
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les produits chimiques en remplacement de la loi sur les toxiques, qui devrait être abolie au 1<sup>er</sup> janvier 2005, nous oblige à réexaminer la répartition des tâches entre les services de protection de l'environnement, de protection des travailleurs et de protection des consommateurs. Cette étude sera menée en 2004 et pourrait aboutir à une restructuration des services cantonaux concernés.

D'un autre côté nous tentons de renforcer la collaboration intercantonale; l'accord avec le canton de Vaud doit être considéré comme l'embryon d'un réseau romand des laboratoires cantonaux. Le partenariat mis en place pour le contrôle des vigneron-encaveurs montre que la collaboration intercantonale est d'actualité et qu'elle est facilitée par les gouvernements actuels. Les réticences encore rencontrées dans certains cantons pour une intensification des collaborations dans le domaine d'activité de la protection des consommateurs et des produits sont plus liées aux difficultés de pouvoir faire changer les habitudes qu'à une volonté d'isolement.

## 16. SERVICE VETERINAIRE

### 16.1. Missions

Les missions principales du service relèvent de trois domaines d'activité:

- la santé publique: chargé de protéger les consommateurs, le service agit au niveau de la production animale, d'une part, et de la transformation de la viande à l'abattoir, d'autre part;
- la santé et le bien-être des animaux: en prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les mieux adaptées, le service contribue à l'amélioration constante de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient;
- la sécurité publique: par l'information, la prévention et des mesures de protection adéquates, le service agit dans le but de minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

D'autres tâches relèvent également du service vétérinaire:

- l'exploitation du laboratoire vétérinaire cantonal,
- la gestion de l'élimination des cadavres et autres déchets animaux,
- la surveillance de l'importation et de l'exportation d'animaux ou de produits issus d'animaux,
- le contrôle de l'expérimentation animale.

### 16.2. Objectifs de l'année

Les objectifs prioritaires de l'année 2003 sont résumés ci-après; ils sont repris plus en détail sous les chapitres 4 et 5 du présent rapport.

- Maîtriser la traçabilité du trafic des animaux de rente: depuis 1999, la responsabilité de documenter les déplacements des animaux relève des détenteurs et plus de l'Etat; après quatre ans, on constate que bien des lacunes subsistent, que ce soit au niveau de l'identification des animaux, de la tenue des registres du bétail ou des déclarations de santé des animaux. Aussi, le service a pris diverses mesures répressives à l'encontre des contrevenants, dans le but d'améliorer la situation et de mieux maîtriser la traçabilité.
- Consolider l'assainissement des pneumonies porcines contagieuses: en 2001, le cheptel porcin neuchâtelois a été assaini de la pneumonie enzootique et de l'actinobacillose. Ces deux maladies causant de fortes pertes économiques, fortement répandues par le passé, n'apparaissent désormais plus que sporadiquement. Le service prend des mesures d'éradication draconiennes afin d'éviter une nouvelle expansion de l'épidémie.
- Contrôler les exploitations agricoles sous l'angle de la protection des animaux: suite aux exigences de l'Office fédéral de l'agriculture, le service vétérinaire procède à un grand nombre de contrôles et délivre, le cas échéant, des attestations de conformité permettant aux agriculteurs de toucher les paiements directs. L'accent a particulièrement été mis sur les sorties hivernales obligatoires des bovins et sur les aspects qualitatifs de la protection des animaux.
- Introduire le programme de prévention des accidents par morsures de chiens: après avoir sélectionné et formé neuf personnes et leurs chiens, le service a proposé ce cours aux élèves de deuxième année primaire dès la rentrée du mois d'août. Le programme rencontre un très grand succès auprès des élèves et des enseignants, tout en éveillant l'intérêt marqué des médias.

- Préparer une nouvelle loi vétérinaire: le Conseil d'Etat a décidé d'élaborer une loi vétérinaire distincte de l'actuelle loi de santé; la surveillance de la profession et de l'usage des médicaments vétérinaires relèvera à l'avenir du DEP. Les premiers travaux préparatoires ont débuté cette année, en collaboration avec la Société neuchâteloise des vétérinaires.
- Préparer la mise sur pied d'un bureau des animaux trouvés: suite à une modification du Code civil suisse, les cantons doivent désigner le service central qui recueillera les avis d'animaux trouvés. Par décision du 2 septembre, le Grand Conseil a désigné, sur proposition du Conseil d'Etat, le service vétérinaire; celui-ci a débuté la préparation de cette nouvelle tâche.

### 16.3. Ressources

La dotation en personnel du service n'a pas évolué cette année. Regroupant le bureau administratif, le laboratoire et le centre collecteur cantonal des déchets animaux de Montmollin, le service compte onze collaboratrices et collaborateurs, représentant 9,6 postes à temps complet.

Suite à la démission de Mme Marie Girardin, laborantine et responsable de l'assurance-qualité du laboratoire durant plus de sept ans, le service a engagé Mme Sanela Hasanovic, de Neuchâtel, pour la remplacer à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

D'autre part, en raison des exigences de l'Office fédéral de l'agriculture citées plus haut, un mandat a été attribué à M. Daniel Chenaux, inspecteur du bétail des districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, pour procéder au contrôle de quelque cinq cents exploitations agricoles. Le mandat s'étend sur les années 2003 et 2004.

M. Pascal Chiffelle, titulaire depuis juillet 1999, ayant donné sa démission pour le 30 octobre, Mme Catherine Rohrbach de La Chaux-de-Fonds a été nommée inspectrice du bétail des districts de Neuchâtel et de Boudry, après avoir suivi la formation et subi les examens requis.

Les travaux préparatoires en vue de la rénovation du bâtiment nord du site de Montmollin ont été conduits en collaboration avec le service de l'intendance des bâtiments. Les travaux proprement dits seront exécutés en 2004; il est prévu d'aménager un local pour le stockage et la désinfection du matériel requis pour la lutte contre les épizooties hautement contagieuses, convertissable en chambre froide de secours en cas d'abattages massifs de bétail effectués dans le cadre d'assainissements de troupeaux.

Sur le plan financier, les comptes 2003 du service bouclent sur un excédent de charges de 1.713.768 francs, en augmentation de 13% ou 196.897 francs par rapport à 2002, mais 10.5% ou 202.332 francs en dessous des prévisions budgétaires.

### 16.4. Événements principaux

Indiscutablement en exergue en 2003, l'introduction du programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) dans les classes de deuxième année primaire du canton marque un progrès considérable dans l'information et la formation des victimes potentielles d'accidents. Pour rappel, il s'agit d'un des aspects de la politique cantonale en matière de chiens dangereux, basée sur la prévention, d'une part, et la prise de mesures à l'égard des individus à problèmes, d'autre part.

Cette politique est souvent citée en exemple, tant en Suisse que chez les spécialistes européens du comportement canin. Ainsi, le vétérinaire cantonal a été invité à plusieurs reprises à la présenter, entre autres devant la direction et les collaborateurs de l'Office vétérinaire fédéral. Les médias romands et alémaniques montrent également un intérêt marqué pour cette stratégie, unique et pionnière au niveau suisse. De nombreux contacts ont eu lieu; plus de dix reportages télévisés ou radiophoniques et plusieurs articles de presse ont été publiés sur le sujet en 2003.

Pour la présentation du programme de prévention PAM dans les classes, le service vétérinaire a recruté et formé neuf personnes parmi les cent septante candidatures reçues. Par groupe de quatre, accompagnées de deux chiens, elles se rendent dans les classes en ayant fait la demande. Le

cours s'étend sur deux périodes consécutives de quarante-cinq minutes, pendant lesquelles des règles simples à respecter en présence de chiens connus ou inconnus sont enseignées aux enfants par le biais de démonstrations, de saynètes et d'exercices pratiques avec les chiens. Au terme du programme, du matériel didactique composé de dessins à colorier, de collages et d'une brochure illustrée sous forme de bande dessinée est remis aux élèves, dans le double but de permettre une répétition en classe des règles apprises et de répercuter le message de prévention dans les familles des élèves.

Un questionnaire est également remis aux enseignants, qui font ainsi part de leurs remarques et commentaires sur le cours PAM. A ce jour, toutes les réponses reçues sont extrêmement positives, relatant le très grand intérêt des élèves pour ce programme et la qualité du message transmis.

## 16.5. Activités / Réalisations

Les principales activités et réalisations du service vétérinaire pendant l'année sous revue sont décrites ci-après dans les chapitres épizooties, protection des animaux, sécurité alimentaire, chiens, laboratoire vétérinaire et autres domaines d'activité. Pour des renseignements plus détaillés, le service vétérinaire édite un rapport d'activité à consulter sur Internet (site [www.ne.ch](http://www.ne.ch), rubrique administration cantonale) ou à commander auprès du Service vétérinaire cantonal, case postale, 2001 Neuchâtel.

### *Épizooties*

Les modifications législatives fédérales suivantes sont entrées en vigueur en 2003:

- système bonus/malus pour les notifications à la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA);
- introduction dans l'ordonnance sur les épizooties de dispositions concernant la lutte contre les pneumonies porcines contagieuses;
- nouvelle répartition entre les cantons des subventions octroyées aux services sanitaires porcins et des petits ruminants.

Au niveau cantonal, l'arrêté concernant la lutte contre les pneumonies porcines contagieuses, du 27 juin 2001, a été abrogé suite à l'entrée en vigueur de la législation fédérale idoine et à la réussite de l'assainissement de surface. D'autre part, le 12 novembre, le Conseil d'Etat a pris un arrêté concernant les émoluments perçus par le service vétérinaire cantonal, qui introduit, entre autres, le prélèvement d'émoluments en cas de contrôles ayant donné lieu à contestation; il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les programmes de surveillance et de prévention des épizooties se sont poursuivis sans changement en 2003. Deux cas d'arthrite/encéphalite caprine (épizootie à éradiquer), quatre cas de coxiellose, deux cas de salmonellose, six cas de pneumonie enzootique, un cas de loque américaine des abeilles (épizooties à combattre) et un cas de cryptosporidiose (épizootie à surveiller) ont été diagnostiqués et assainis.

La surveillance de la traçabilité des déplacements d'animaux a encore été renforcée, par le biais des contrôles vétérinaires officiels des exploitations agricoles (68 contrôles effectués en 2003), d'inspections et d'enquêtes non annoncées ou de contrôles dans les abattoirs et à l'entrée des marchés de bétail et des expositions. Les contrevenants aux règles régissant le trafic des animaux sont dénoncés au Ministère public; dans les cas graves, des mesures administratives sont prises, pouvant aller jusqu'à la mise sous séquestre des exploitations.

Pour être en mesure de faire face à l'irruption soudaine d'une épidémie de fièvre aphteuse en Suisse, l'Office vétérinaire fédéral a mis sur pied un exercice de simulation de grande envergure, auquel le service vétérinaire neuchâtelois a participé. Suivi par une équipe internationale d'inspecteurs, l'exercice théorique et pratique s'est déroulé les 12 et 13 novembre. La bonne préparation des intervenants neuchâtelois a été relevée; reste toutefois à régler la collaboration indispensable entre le service vétérinaire et l'organisation catastrophe cantonale.

Au chapitre de l'élimination des déchets animaux, un litige oppose depuis novembre 2000 six bouchers neuchâtelois à l'Etat. Les recours déposés par ces derniers ont été rejetés le 4 février par le Département de l'économie publique. Insatisfaits de cette décision, les bouchers ont recouru auprès du Tribunal administratif, qui, le 20 novembre, a à son tour rejeté les recours pour l'essentiel, tout en donnant partiellement raison à l'un des bouchers. La suite de la procédure dépendra d'un éventuel recours au Tribunal fédéral.

### ***Protection des animaux***

Au niveau légal, il faut noter l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril des modifications du Code civil suisse, du Code des obligations, du Code pénal et de la loi fédérale sur la poursuite et la faillite relatives au nouveau statut des animaux («les animaux ne sont pas des choses»).

Jamais le service vétérinaire n'a été appelé à prendre autant de mesures à l'encontre de détenteurs d'animaux ayant gravement enfreint la législation sur la protection des animaux. Ainsi, seize interdictions de détenir des animaux ont été prononcées, alors que trente-six animaux (dix chiens, vingt-cinq chats et un poney) étaient séquestrés. De plus, vingt et un avertissements ont été adressés. Dix-neuf personnes ont été dénoncées au Ministère public; les peines se sont échelonnées entre quatre-vingts et mille francs d'amende et entre cinq et vingt jours d'arrêts ou d'emprisonnement, dont une peine ferme suite à une récidive.

Au niveau de la détention des animaux de rente, comme mentionné plus haut, le service a procédé à de nombreux contrôles d'exploitations agricoles. Malheureusement, il faut relever que plusieurs lacunes ont été constatées, comme par exemple la détention à l'attache interdite des veaux, le manque de moyens d'occupation pour les porcs, des soins négligés, le manque de lumière dans certaines écuries anciennes, l'absence des sorties hivernales obligatoires pour les bovins attachés ou des dimensions de couchers ou de boxes insuffisantes. De courts délais de mise en conformité sont octroyés; en cas de non-respect, les paiements directs des exploitations concernées peuvent être réduits ou supprimés.

Deux autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été accordées; elles concernent deux cents souris, sept cents rongeurs sauvages, trente turdidés, cent mérions, cent hamsters et soixante grenouilles, pour l'essentiel utilisés par l'institut de zoologie de l'Université.

### ***Sécurité alimentaire***

Six abattoirs ont été inspectés cette année: le 8 janvier à Môtiers, le 24 mars à La Brévine, le 12 mai aux Geneveys-sur-Coffrane, le 6 novembre à Marin, le 8 décembre à La Chaux-de-Fonds et le 16 décembre aux Ponts-de-Martel.

D'autre part, cinq maisons de pêcheurs ont été contrôlées, le 5 février à Hauterive et le 27 mars à Auvier.

Le 20 novembre, une séance d'information a été organisée à l'intention des responsables d'abattoirs, des pêcheurs professionnels et des contrôleurs des viandes. Il a été rappelé l'obligation de documenter les mesures d'autocontrôle prises par les entreprises produisant des denrées alimentaires; un manuel-type a été remis à chaque établissement.

Le nombre de pièces de bétail abattues dans le canton a fortement augmenté cette année, passant de 11.091 en 2002 à 13.885 en 2003. Le nombre de porcs abattus passe de 7723 en 2002 à 10.309 en 2003, celui des bovins de 2362 à 2385. 177 abattages d'urgence ont été effectués.

Les programmes de surveillance des résidus d'antibiotiques dans les bêtes abattues se sont poursuivis. Trois cas de mise en évidence d'antibiotiques non annoncés par les détenteurs des animaux abattus ont été détectés.

Le service est également actif dans la détection des bactéries responsables des mammites (inflammations de la mamelle) chez les vaches laitières. En 2003, 2076 échantillons de laits ont été analysés. Une partie des souches bactériennes isolées est soumise à des tests de résistance à l'égard de la pénicilline (2071 souches) ou de divers antibiotiques (354 souches), permettant ainsi aux vétérinaires d'engager les traitements les mieux appropriés.

## **Chiens**

L'Etat rétrocède une partie de la taxe des chiens sous forme de subventions aux refuges qui mettent des boxes de détention à disposition de ses services. Cette année, 10.995 chiens ont été soumis à la taxe. A raison de cinq francs par chien, le montant total des subventions versées s'est élevé à 54.975 francs.

L'introduction de la nouvelle politique cantonale en matière de chiens dangereux s'est poursuivie. Une brochure explicative créée par le service vétérinaire et destinée aussi bien aux propriétaires de chiens qu'au public en général a été distribuée en début d'année à tous les détenteurs de chiens du canton. De plus, le programme PAM (voir plus haut) a été introduit à la rentrée scolaire dans les classes de deuxième année primaire.

Par ailleurs, les médecins ont continué à annoncer les morsures de chiens constatées sur leurs patients. Les statistiques 2002/2003 seront publiées au cours du premier semestre 2004.

## **Laboratoire vétérinaire**

Le laboratoire vétérinaire cantonal est accrédité selon la norme internationale ISO 17025. A ce titre, il est tenu de respecter un système d'assurance-qualité stricte et de documenter toutes ses activités. Il est soumis une fois l'an, cette année le 7 mai, à un audit de l'Office fédéral de métrologie, qui vérifie le respect de la norme ISO 17025. De plus, le laboratoire est tenu de participer à des tests de comparaison interlaboratoires, organisés par les laboratoires suisses de référence; cette année, trois tests ont été passés avec succès.

En 2003, le laboratoire a effectué 13.813 analyses, dont 8602 relevaient de la surveillance et de la lutte contre les épizooties, 704 du contrôle de l'hygiène des viandes et 4501 de l'hygiène de la production du lait.

## **Autres domaines d'activité**

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'Union européenne et la Norvège favorise les échanges transfrontaliers d'animaux. Bénéficiant d'une situation sanitaire exceptionnelle, la Suisse est ainsi exposée à de nouveaux risques, qu'il s'agit de minimiser autant que faire se peut. Même si les procédures d'importation ont été allégées, le service vétérinaire maintient une surveillance stricte des animaux et produits importés.

Le gros des animaux importés dans le canton concerne la volaille (157.705 têtes importées), les poissons (12 tonnes de truites) et les grenouilles (26 tonnes).

Les exportations de bovins suisses ont également repris cette année, suite à la reconnaissance, certes tardive, de l'équivalence des dispositions suisses en matière d'ESB et de contrôle du trafic des animaux avec celles de l'Union européenne.

## **16.6. Perspectives**

N'arrivant plus à remplir toutes ses tâches, souffrant dans bien des domaines de retards chroniques et étant de plus confronté à de nouveaux projets, le service vétérinaire doit adapter sa dotation en personnel. Ce qui sera fait au printemps 2004, le Grand Conseil ayant accepté une augmentation de 1,3 postes. Un nouveau poste à 80% sera créé, afin, d'une part, de gérer le bureau des animaux trouvés et, d'autre part, de prêter main forte à l'inspecteur de la protection des animaux. En outre, le poste de vétérinaire cantonal adjoint passera d'un mi-temps à un temps complet.

Plusieurs projets, en cours ou à débiter, seront menés en 2004 et les années suivantes. Les principaux sont brièvement décrits ci-après.

- La loi vétérinaire: ayant déjà fait l'objet de premières discussions entre les services vétérinaires et de la santé publique, mais également avec la Société neuchâteloise des vétérinaires

naires, le projet d'une loi vétérinaire entièrement séparée de la loi de santé est en bonne voie de réalisation. Un avant-projet, préparé conjointement par le service juridique et le service vétérinaire, sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant du premier semestre 2004. Dans les grandes lignes, la compétence de délivrer les autorisations de pratiquer et la surveillance de la médecine vétérinaire passeront du DJSS au DEP, tout comme le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires; les professions paravétérinaires, aujourd'hui totalement absentes de la loi de santé, seront réglementées; la reconnaissance des diplômes étrangers fera également l'objet de nouvelles dispositions, suite à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'Union européenne.

- La politique concernant les chiens dangereux: dès le début 2004, le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) sera également offert aux élèves de l'école enfantine. Un projet-pilote mené fin 2003 à Lignières a montré la grande réceptivité de ces enfants également; de plus, la gravité des blessures étant souvent inversement proportionnelle à l'âge des victimes, il convient d'informer les enfants le plus précocement possible sur les gestes à éviter et le bon comportement à adopter à l'égard des chiens. Dans le courant du second semestre 2004, un bilan global des expériences faites depuis 2002 sera dressé. Sur cette base, il s'agira de déterminer la future politique cantonale en la matière et également d'en définir le financement. Il est envisagé, en cas de prorogation de la politique actuelle, d'en faire supporter les coûts aux seuls propriétaires de chiens, par le biais d'une augmentation de la part cantonale sur la taxe des chiens prélevée par les communes; ainsi, le budget de l'Etat serait soulagé des charges de prévention qu'il assume seul depuis 2002.
- Les collaborations intercantionales et suisse: depuis bien des années, le service vétérinaire mène une politique de collaboration intensive; citons par exemple la collaboration avec le canton du Jura dans le domaine des analyses de laboratoire ou l'engagement récent d'un vétérinaire officiel commun aux cantons de Neuchâtel et Fribourg. Cette politique se poursuivra et s'intensifiera encore ces prochaines années. Un logiciel de gestion des affaires vétérinaires commun à tous les cantons et à la Confédération (Kodavet) est en cours d'élaboration, un premier module étant fonctionnel depuis 2002; divers projets d'assurance-qualité sont développés en commun; l'association des vétérinaires cantonaux vient de se renforcer et mettra à disposition de ses membres des modèles de décisions, de check-listes de contrôles, de procédures, etc.; des collaborations sont également envisagées en relation avec les nouvelles tâches dévolues au service vétérinaire: le bureau des animaux trouvés et la surveillance des médicaments vétérinaires.
- La certification du service: étant fortement impliqué dans les échanges internationaux d'animaux, de produits animaux et de denrées alimentaires d'origine animale par les certificats sanitaires qu'il émet, le service vétérinaire, pour être reconnu à l'étranger, se doit de prouver sa compétence et son impartialité. Le standard international en la matière est la norme ISO 9001:2000. Le service vétérinaire neuchâtelois, en collaboration avec d'autres cantons et la Confédération, prépare les documents et la politique d'assurance-qualité requise pour l'obtention de la certification selon la norme ISO 9001:2000.
- L'accréditation des tâches d'inspection: une part croissante des tâches du service relève de l'inspection et du contrôle. Dans ce domaine aussi, la compétence et l'impartialité sont exigées. Aussi, dans la prolongation de la certification du service, il est envisagé d'accréditer tout le domaine de l'inspection et des contrôles. Ceci fait et tenant compte de l'accréditation du laboratoire vétérinaire obtenue en 2000, l'ensemble du service bénéficiera d'un système d'assurance de la qualité et des compétences reconnu.
- La transformation du centre collecteur: le bâtiment nord du site de Montmollin est en piteux état. Il s'agit de le rénover. En commun avec l'Intendance des bâtiments, un projet a été préparé (voir chapitre 3). En 2004, les travaux seront exécutés et les nouveaux locaux pourront être mis en exploitation.

## SECTEUR MIGRATIONS

### 17. SERVICE DES ETRANGERS

#### 17.1. Missions

Composé de deux sections, la section séjour et établissement (SETA) d'une part et la section main-d'œuvre étrangère (SEMO) d'autre part, le service des étrangers est chargé d'appliquer la législation fédérale et cantonale sur le séjour et l'établissement des étrangers de même que celle régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère, notamment la gestion des contingents d'autorisations de travail octroyés au canton de Neuchâtel par le Conseil fédéral.

#### 17.2. Objectifs de l'année

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service des étrangers a été impliqué en priorité dans la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes et l'application pratique des nombreuses prescriptions et directives techniques y relatives édictées par les autorités fédérales.

#### 17.3. Ressources

Au cours de l'année sous revue, le service des étrangers, dont les bureaux se trouvent à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel, comptait un effectif de 22 personnes auquel il convient d'ajouter 3 collaborateurs engagés au travers du bureau des emplois temporaires. Comme relevé l'année dernière, l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes a entraîné un certain nombre de conséquences pour le service des étrangers sur le plan organisationnel. La section main-d'œuvre étrangère (SEMO) a vu le volume de ses tâches diminuer et dans le même temps la section séjour et établissement (SETA) s'est heurtée à un surcroît de travail considérable. Il a donc été procédé à un rééquilibrage des forces entre ces deux sections.

#### 17.4. Événements principaux

Aucun événement majeur n'est venu marquer l'année 2003 pour le service des étrangers. On relèvera néanmoins que ce dernier a été amené, 12 mois durant, à intégrer et gérer les innombrables prescriptions et directives concernant l'introduction progressive de la libre circulation des personnes.

## 17.5. Activités / Réalisations

### *Séjour et établissement*

#### **Autorisations**

##### **Livrets A : autorisations saisonnières**

Pour mémoire, on rappellera que ce type d'autorisation, qui ne pouvait être accordée que pour neuf mois au maximum à des ressortissants européens exclusivement et qui ne permettait pas au travailleur de s'établir en Suisse avec sa famille, a été aboli avec l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes le 1<sup>er</sup> juin 2002. Les ressortissants de l'UE/AELE qui, en 2003, étaient encore titulaires d'une autorisation saisonnière délivrée avant cette date ont eu, à l'échéance de leur permis, un droit à la délivrance d'une autorisation de courte durée (permis L-CE/AELE), sur présentation de la preuve d'un contrat de travail d'une durée inférieure à une année, ou à une autorisation de séjour (permis B-CE/AELE), sur présentation de la preuve d'un contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à une année ou de durée indéterminée.

Les travailleurs qui avaient effectué des séjours saisonniers durant au moins 30 mois en Suisse ont en outre eu le droit à la transformation de leur autorisation en une autorisation de séjour B-CE/AELE sur preuve d'un contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à une année ou d'une durée déterminée.

Les travailleurs qui avaient effectué des séjours saisonniers durant au moins 60 mois en Suisse ont eu droit quant à eux à la transformation de cette autorisation en une autorisation d'établissement C-CE/AELE.

##### **Livrets B : autorisations annuelles (OLE) / autorisations de séjour CE/AELE**

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: ceux qui sont délivrés aux ressortissants extra-européens et qui sont renouvelables chaque année, d'une part, et ceux que l'on octroie aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans.

L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis B (ou d'un permis B-CE/AELE) a légèrement augmenté puisqu'il est passé de 8189 au 31 décembre 2002 à 8210 au 31 décembre 2003. Les permis B accordés pour cas de rigueur (permis « humanitaires » selon l'art. 13 f de l'OLE) sont compris dans ce total.

Tous les ressortissants de l'UE/AELE peuvent obtenir un permis d'établissement après cinq ans de séjour régulier dans notre pays, au lieu des dix ans normalement applicables aux ressortissants d'États tiers.

Les autorisations annuelles pour ressortissants extra-européens, ou de séjour pour ressortissants de l'Union européenne, peuvent être délivrées conditionnellement (comportement, autonomie financière, etc.), ce qui n'est pas possible avec les autorisations d'établissement. A 54 reprises, le service des étrangers a lié l'octroi du permis B à la condition que le bénéficiaire soit autonome financièrement ou que son comportement ne donne lieu à aucune plainte. En cas de non-respect, l'autorisation peut être retirée.

En outre, le service des étrangers a refusé d'octroyer ou de prolonger 81 autorisations dans la mesure où les conditions du regroupement familial n'étaient plus remplies (séparation, divorce, abus de droit, etc.).

##### **Livrets C : autorisations d'établissement**

L'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement, si ce n'est que, délivrées pour une durée illimitée, elles sont désormais renouvelées tous les cinq ans (trois ans auparavant; période de renouvellement d'ailleurs maintenue pour les ressortissants extra-européens). L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 31 décembre 2003, est de 29.594 (29.687 personnes au 31 décembre 2002).

**Livrets G : autorisations frontalières**

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais sur une base hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans.

Au 31 décembre 2003, on dénombre 5.243 frontaliers contre 5.041 au 31 décembre 2002. Il est intéressant de noter que cette augmentation des autorisations frontalières est légèrement plus faible que celle enregistrée au cours de l'exercice précédent (202 cette année contre 253 en 2002) et très inférieure à celle rencontrée en 2001 (560).

**Livrets L : autorisations de courte durée**

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (permis L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat. Le travailleur peut prolonger ou renouveler cette autorisation sans quitter la Suisse. Lorsqu'il a séjourné durant 30 mois au moins en Suisse, le titulaire d'un permis L-CE/AELE peut en outre requérir la transformation de son autorisation en un permis de séjour B-CE/AELE en produisant un contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à une année ou d'une durée indéterminée.

Les ressortissants d'États tiers demeurent soumis au régime de l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation (permis L) ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES). Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

En 2003, ce ne sont pas moins de 1532 autorisations de courte durée qui ont été délivrées (849 permis de courte durée de 4 à 12 mois et 683 permis de courte durée de moins de 4 mois).

**Autorisations temporaires pour étudiants**

Les écoliers et les étudiants étrangers peuvent bénéficier d'une autorisation de séjour temporaire, dont la durée est liée au programme d'études déposé lors de la demande. Les conditions générales suivantes, déterminées par l'Ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers (OLE), sont applicables :

- l'étranger doit entrer seul en Suisse
- il souhaite fréquenter une université ou un autre institut d'enseignement supérieur, en présentant un programme d'études cohérent
- la direction de l'établissement atteste que le requérant est apte à suivre les cours prévus;
- le requérant doit présenter les garanties financières nécessaires et
- la sortie de Suisse à la fin du séjour paraît assurée.

Cette dernière condition vise à limiter le risque de voir des ressortissants étrangers solliciter des autorisations de séjour pour études dans le but, à terme, de s'établir définitivement en Suisse. Pour les étudiants européens, seul une attestation de l'école et les garanties financières sont requises.

Si ce n'est pas le rôle du service des étrangers de se prononcer sur les aptitudes de l'étudiant étranger, en revanche, il doit veiller à ce que ce dernier passe les examens intermédiaires et finaux dans un délai approprié. Dans la négative, le but du séjour doit être considéré comme étant atteint et l'étudiant est prié de quitter notre territoire. Les considérations qui précèdent ne concernent pas les étudiants européens, mais uniquement les étudiants issus de pays non-membres de l'UE/AELE.

Décisions rendues	2002	2003
Permis de séjour pour études délivrés	477	441
Permis de séjour pour études refusés	66	55
Refus de prolonger le permis de séjour pour études	4	10
Permis de séjour pour études prolongés à certaines conditions (p. ex. examens)	11	5

### **Déclaration de garantie**

L'Ordonnance concernant l'entrée et la déclaration d'arrivée des étrangers (OEArr), du 14 janvier 1998, définit notamment les conditions d'entrée en Suisse. Elle détermine également la procédure applicable pour l'examen des demandes de visas.

Les représentations suisses à l'étranger sont compétentes pour délivrer des visas de leur propre chef à des ressortissants étrangers qui souhaitent se rendre dans notre pays pour un séjour touristique ou pour une visite n'excédant pas trois mois.

La représentation suisse à l'étranger examine si les conditions requises pour l'entrée en Suisse sont remplies. Précisons que, dans le cadre de l'examen d'une demande de visa, la représentation suisse compétente peut être amenée à devoir requérir des informations complémentaires, soit auprès de l'hôte en Suisse, soit auprès des autorités cantonales de police des étrangers.

En visant la déclaration de garantie, les autorités cantonales ont la possibilité d'attester que l'hôte en Suisse est en mesure de subvenir aux frais de séjour du requérant. Il s'agit là d'une condition nécessaire mais non suffisante pour l'octroi du visa.

La personne souhaitant obtenir un visa doit s'adresser à la représentation suisse dans son pays de domicile. Le garant ne doit en principe pas entreprendre de démarches auprès de notre service. Des exceptions sont toutefois consenties :

- en cas d'urgence (problèmes de santé par exemple) ;
- lorsque la personne est déjà venue en Suisse à plus de deux reprises ;
- lorsque notre représentation à l'étranger se trouve très éloignée (parfois dans un autre pays) du domicile du requérant.

Dans tous les autres cas, la demande de visa ne doit pas être déposée en Suisse. Le service des étrangers a examiné et préavisé 449 déclarations de garantie (641 en 2002) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est de rigueur.

### **Autorisations pour artistes de cabarets**

Quelque 1228 autorisations ont été établies à l'intention de la vingtaine de cabarets que compte le canton. Le groupe de travail interdépartemental, formé en décembre 2001 suite au postulat de la députée socialiste Béatrice Bois, du 26 mars 2001, intitulé « Commerce du sexe dans le canton de Neuchâtel », a élaboré un projet de nouvel arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre des danseuses de cabarets par établissement. Après discussion, le Conseil d'Etat a décidé de mettre ce projet en consultation auprès de GastroNeuchâtel et de l'Association des cabarets de la Ville de Neuchâtel. Le groupe de travail a par ailleurs été chargé d'élaborer un projet de dispositions visant à réglementer la prostitution. Les travaux y relatifs sont en cours.

### **Octroi de visas de retour, prolongations**

Le service des étrangers a délivré 244 visas (226 en 2002) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

### Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Étudiants
1999	7.564	28.994	3.740	541
2000	7.864	28.947	4.156	624
2001	8.233	29.412	4.788	524
2002	8.189	29.687	5.041	477
<b>2003</b>	<b>8.210</b>	<b>29.594</b>	<b>5.243</b>	<b>441</b>

### Mesures de contrainte

S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence du service des étrangers, 11 ordres de mise en détention ont été délivrés cette année (12 en 2002). Quatre détentions ont duré plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au président du Tribunal de district concerné afin que la pertinence de la détention soit confirmée.

La construction du centre de détention concordataire LMC n'est pas encore terminée. Dans l'intervalle, les autorités genevoises mettent à disposition le centre provisoire de Favra. Selon le concordat LMC, les détenus doivent être transférés dans un centre agréé dès la 96<sup>ème</sup> heure de détention. Le service des étrangers a dû transférer quatre détenus au centre de Favra en 2003. Trois d'entre eux ont pu être renvoyés dans leur pays d'origine. Le quatrième est resté incarcéré dans l'attente du règlement des modalités nécessaires à son renvoi.

### Décisions LPJA

Le service des étrangers a rendu 347 décisions au sens de la loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA). Les principales décisions concernent des refus d'autorisation de séjour (durable ou temporaire), des décisions de renvoi, des refus de regroupements familiaux, des refus de prolongation des autorisations notamment. L'octroi d'une autorisation ne fait l'objet d'une décision formelle que lorsqu'elle est conditionnelle.

	2003	2002	2001	2000
Décisions rendues	320	347	224	288
Recours déposés	95	84	60	56
Recours admis	14	3	1	4

### Main-d'œuvre étrangère

#### Contingents

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue deux types de contingents: les contingents (indicatifs) d'autorisations réservés aux travailleurs de l'UE/AELE, d'une part, et les contingents (contraignants) d'autorisations pour les travailleurs issus d'États tiers, d'autre part. Pour le canton de Neuchâtel, ces contingents se composent de la manière suivante:

#### Contingents annuels UE/AELE

360 unités de longue durée (permis B-CE/AELE)

1041 unités de courte durée (permis L-CE/AELE)

**Contingents annuels États tiers**

60 unités annuelles (permis B)

33 unités de courte durée (permis L)

La période de contingentement va du 1<sup>er</sup> novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante.

En été 2003, comme ce fut le cas l'année précédente, les contingents d'autorisations octroyés au canton de Neuchâtel pour les ressortissants d'États tiers avaient déjà été épuisés. Il a dès lors fallu solliciter un contingent supplémentaire de 20 unités annuelles et de 15 unités de courte durée. L'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES) a accepté cette demande.

**Nombre de dossiers traités**

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1er janvier au 31 décembre 2003, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit :

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	139	7	20	166
Machines	483	67	158	708
Tertiaire	929	119	472	1520
Horlogerie, microtechnique	266	31	261	558
Bâtiment	363	56	135	554
Restauration	587	48	239	874
Santé, enseignement	786	50	292	1128
Cabaret (procédure spéciale)	---	---	---	1228
<b>Total</b>				<b>6736</b>

En 2003, la SEMO a donc traité **6736 dossiers**. Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur « tertiaire » par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

**Dossiers traités par la section main-d'œuvre étrangère de 1998 à 2002**

Année	1999	2000	2001	2002	2003
Total dossiers	12.691	14.835	14.489	10.825	<b>6.736</b>

La diminution considérable du nombre de dossiers traités par la SEMO cette année en comparaison avec les années précédentes s'explique essentiellement pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, on relèvera que la dégradation de la situation économique qui s'est manifestée tout particulièrement au cours du dernier trimestre 2002 s'est prolongée tout au long de l'année sous revue, a eu une incidence directe et non négligeable sur le marché de l'emploi et sa détérioration. Partant, le besoin général des entreprises de recourir à de la main-d'œuvre étrangère a sensiblement diminué.

D'autre part, l'accord sur la libre circulation des personnes a produit les effets que l'on avait annoncés. Il convient ici de rappeler qu'avant le 1<sup>er</sup> juin 2002, la SEMO avait notamment pour tâche d'examiner chaque demande de prolongation d'autorisation de travail, ainsi que chaque demande de changement de canton ou d'employeur. Tel n'est plus le cas depuis l'entrée en vigueur de l'accord précité. Les demandes de prolongation d'autorisations d'exercer une activité lucrative délivrées à des ressortissants de l'UE/AELE ne doivent plus faire l'objet d'un examen sous l'angle des conditions de travail et de salaire. Par conséquent, elles ne sont plus adressées à la SEMO, mais transitent désormais par le contrôle des habitants de la commune de domicile du travailleur, ou du

siège de l'entreprise s'il s'agit d'autorisations frontalières, qui les transmet ensuite à la section séjour et établissement (SETA) du service des étrangers. Dans la mesure où l'accord sur la libre circulation des personnes confère la mobilité professionnelle et géographique aux ressortissants européens titulaires d'une autorisation de séjour valable, il n'est plus nécessaire pour eux d'effectuer des démarches auprès de la SEMO lorsqu'ils souhaitent changer de canton ou d'employeur. En d'autres termes, s'agissant des demandes de prolongation d'autorisations délivrées aux ressortissants européens, de même que s'agissant des changements de canton ou d'employeur, la SEMO est déchargée d'une tâche qui occupait auparavant une place importante dans son volume de travail. En ce qui concerne les demandes de prolongation d'autorisations délivrées aux ressortissants d'États tiers, la situation n'a pas changé et la SEMO reste tenue de les examiner. Il en va de même pour les demandes de changement de canton ou d'employeur présentées pour les ressortissants de ces États.

### **Professions**

En dépit d'une situation économique morose, nous observons que des secteurs entiers continuent de souffrir de l'absence de main-d'œuvre qualifiée sur le marché indigène de l'emploi. Les raisons sont multiples mais nous citerons celles qui nous semblent les plus marquantes :

- le manque d'intérêt des jeunes gens pour certaines professions ;
- les filières de formation ne répondant pas toujours aux attentes des employeurs ;
- les conditions de rémunération et d'horaire dans certains secteurs ;
- la localisation d'entreprises dans des régions considérées comme étant « périphériques ».

Selon notre expérience, les professions pour lesquelles un manque de main-d'œuvre sur le marché indigène est patent sont les suivantes :

- |                  |               |                       |
|------------------|---------------|-----------------------|
| • informaticiens | • soudeurs    | • médecins assistants |
| • ingénieurs     | • polisseurs  | • chefs de cliniques  |
| • infirmières    | • mécaniciens | • sommeliers          |
| • horlogers      | • maçons      | • cuisiniers          |

En ajoutant les professions dirigeantes (directeurs et cadres), et notamment les demandes présentées dans le cadre de la promotion économique, nous avons là l'essentiel des demandes qui nous sont faites pour des autorisations annuelles ou de longue durée sur contingent.

Les métiers de la santé et de l'hôtellerie/restauration font largement appel à la main-d'œuvre frontalière et aux personnes relevant du domaine de l'asile.

## **17.6. Perspectives**

Plusieurs événements marquants occuperont le service des étrangers à court et moyen terme. L'accord sur la libre circulation des personnes entrera dans sa seconde phase de mise en œuvre avec l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre indigène et du contrôle des conditions de salaires et d'engagement et l'introduction simultanée des mesures d'accompagnement dès le 1<sup>er</sup> juin 2004. A compter du 1<sup>er</sup> mai 2004, l'UE sera composée de 25 États membres; cet élargissement appelle l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux États membres de l'Union. Par ailleurs, suivant l'état d'avancement des nouvelles négociations bilatérales menées avec l'Union européenne (bilatérales II) et l'éventuelle participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, le service des étrangers pourrait être confronté prochainement à de nouvelles tâches dans ce contexte. On relèvera également que le programme d'allègement des finances de la Confédération aura des répercussions pour le service des étrangers puisque, dès le 1<sup>er</sup> avril 2004 en principe, les requérants d'asile dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM) seront exclus de l'aide sociale de l'asile et assimilés aux personnes en situation irrégulière et, par conséquent, soumises à la loi sur le séjour et

l'établissement des étrangers. Il est aussi à noter qu'un projet de nouvelle loi fédérale sur les étrangers est actuellement en discussion devant les Chambres fédérales, de même que la révision de la réglementation sur la nationalité. Enfin, la révision partielle du code pénal suisse, qui prévoit l'abolition de l'expulsion judiciaire et qui devrait entrer en vigueur en 2005, voire en 2006, conduit le service des étrangers, aujourd'hui déjà, à analyser les dossiers de l'ensemble des ressortissants étrangers sous le coup d'une expulsion judiciaire afin de déterminer s'il convient de prononcer une interdiction d'entrée en Suisse à leur égard.

## 18. SERVICE DE L'ASILE ET DES REFUGIES

### 18.1. Missions

Le service de l'asile et des réfugiés (SAR) est chargé de l'application de la législation fédérale sur l'asile en matière de procédure et assure l'accueil et l'encadrement des requérants d'asile. Ces derniers sont attribués au canton de Neuchâtel par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) selon une clé de répartition qui correspond à 2,4% du total des requérants d'asile déposant une demande d'asile en Suisse. Le SAR se compose d'une direction et de deux offices, l'office d'accueil des requérants d'asile (OARA) et l'office de la procédure d'asile (OPRA). La direction a pour mission la mise à disposition des compétences et des outils nécessaires à la saine gestion administrative et financière du service, y compris celle de ses deux offices.

L'OARA met en œuvre la politique cantonale d'accueil des requérants d'asile en organisant l'hébergement, la subsistance, la prise en charge sociale, sanitaire et financière ainsi que la mise en place de mesures d'insertion pour les requérants d'asile.

L'OPRA applique les décisions fédérales en matière de procédure d'asile. L'office est chargé de l'audition des requérants d'asile, du règlement des conditions de résidence, du suivi, sous l'angle de la procédure des dossiers des requérants d'asile, du conseil en vue du retour et des mesures de contrainte en vue de l'exécution des décisions fédérales de renvoi.

### 18.2. Objectifs de l'année

#### ***Financement de l'asile***

Au sein du SAR, la réflexion entamée en matière de financement de l'asile s'est concrétisée par la remise d'un rapport au chef de département dans le courant du printemps 2003. Cependant, les changements intervenus au sein de l'équipe de direction ont freiné la poursuite et la synthèse de ces réflexions. Celles-ci seront reprises dans le cadre de l'élaboration du budget 2005.

#### ***Programmes d'occupation et de formation (POF), collaboration interinstitutionnelle***

Les POF démontrent une double volonté tant de la part de l'ODR que du Conseil d'Etat de faciliter l'intégration des requérants dans la vie quotidienne et, ainsi, de contribuer à la cohésion sociale. Au-delà de l'intégration directe, ces programmes offrent également une formation que les requérants d'asile pourront utiliser lors de leur retour dans leur pays d'origine. Certains programmes sont gérés directement par le SAR dans le cadre des centres de premiers accueils. D'autres se font par le biais d'une collaboration interinstitutionnelle avec les divers domaines sociaux du canton (AI, chômage, action sociale) permettant ainsi une meilleure harmonisation des normes et procédures. La collaboration intercantonale qui a vu le jour en novembre 2001 par le biais de Profora BEJUNE offre également un certain nombre de cours.

#### ***Logiciel LORA***

Le SAR a poursuivi l'entrée en production du logiciel LORA développé conjointement avec le canton du Valais. Un nombre plus important de modules est entré en production. L'année 2004 verra la poursuite de cet exercice.

### 18.3. Ressources

L'année 2003 a vu un changement important au niveau de la direction du SAR. La nouvelle cheffe de service, Joanna Werhonig, et le responsable financier et administratif du SAR, Albin Mosimann, sont entrés en fonction respectivement le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2003. La nomination d'un responsable financier et administratif en lieu et place d'un nouveau chef de l'office administratif de l'asile et des réfugiés (OFAR), a permis le renforcement de la direction du service. La nouvelle cheffe d'office de l'OPRA, Marie-José Lavanchy, est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2003. La direction de l'OARA continue d'être assurée par Robert Ballester.

La direction du service et son entité administrative et financière (14 personnes) se trouvent dans les bâtiments de Tivoli 28 tout comme l'OPRA (12 personnes et une douzaine d'externes/auditions). L'OARA (52 personnes) gère une structure décentralisée car l'hébergement des requérants d'asile se fait en deux phases. A leur arrivée dans le canton, les requérants d'asile sont hébergés collectivement dans un centre de premier accueil, soit celui des Cernets-Verrières (patrimoine administratif de l'Etat, capacité de 80 personnes), soit celui de la Prise-Imer (propriété privée louée au nom du SAR, capacité de 90 personnes). Après une durée moyenne de trois mois, les requérants d'asile sont transférés en deuxième accueil et continuent à être encadrés administrativement et socialement. Le Bureau d'accueil de la Chaux-de-Fonds gère les foyers Parc et Industrie (capacité respective de 35 personnes et 96 personnes) et 434 appartements. Le Bureau d'accueil de Neuchâtel gère le foyer Vauseyon (capacité de 50 personnes) et 386 appartements. Le Bureau d'accueil du Val-de-Travers gère 40 appartements.

### 18.4. Événements principaux

#### *Programme d'allègement*

Le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération prévoit que dans le domaine de l'asile, l'ODR épargne 137 millions jusqu'en 2006. Entre autres mesures d'allègement, il est prévu qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2004, les requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en force seront exclus du système de l'aide sociale. La Confédération n'octroiera plus aucune aide sociale à ces personnes. L'ODR assume qu'elles feront appel à un réseau social pour assurer leur existence et soutient le fait que ces personnes quitteront la Suisse par leurs propres moyens. Ces personnes ne seront plus du ressort de l'asile et seront considérées comme séjournant illégalement en Suisse et dépendront donc de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). Au-delà des économies que ce système générera, l'ODR estime que le nombre des demandes d'asile manifestement infondées diminueront à moyen terme.

Au cours de l'année 2003 lors des discussions entre l'ODR et les cantons, ces derniers ont fait part de leur crainte de devoir assumer des dépenses élevées dans les domaines de l'assistance matérielle et du secteur médical de personnes ayant une NEM entrée en force en raison de l'article 12 de la Constitution fédérale. En effet, au terme de cet article, le devoir d'aider et d'assister les personnes en situation de détresse est de la compétence des cantons et/ou des communes sur lesquelles ces personnes se trouvent au moment où elles font une demande d'assistance. En d'autres termes, les cantons craignent un transfert de charges de la Confédération sur les cantons. Les cantons estiment également que le taux de criminalité va augmenter du fait de l'exclusion de ces personnes des structures de l'asile et qu'elles vont se tourner vers le secteur du marché du travail au noir. En règle générale, on craint que l'ordre public soit perturbé et que la charge des services de police augmente tout comme les problèmes liés à l'exécution du renvoi. Il est regrettable que l'ODR n'ait pas pris en compte la requête d'une bonne partie des cantons qui proposaient au canton désigné pour l'exécution du renvoi le soin de verser l'aide d'urgence à ces personnes. Cette pratique aurait assuré un véritable effet dissuasif et empêcher une personne de demander une aide d'urgence dans plusieurs cantons.

## Diminution des auditions cantonales

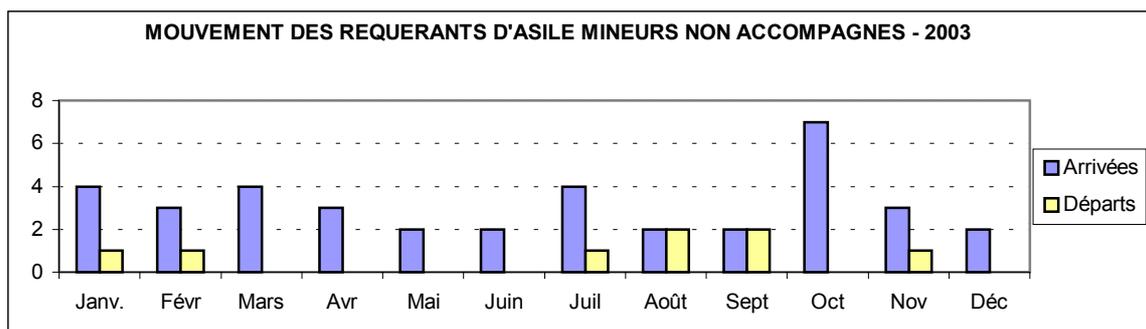
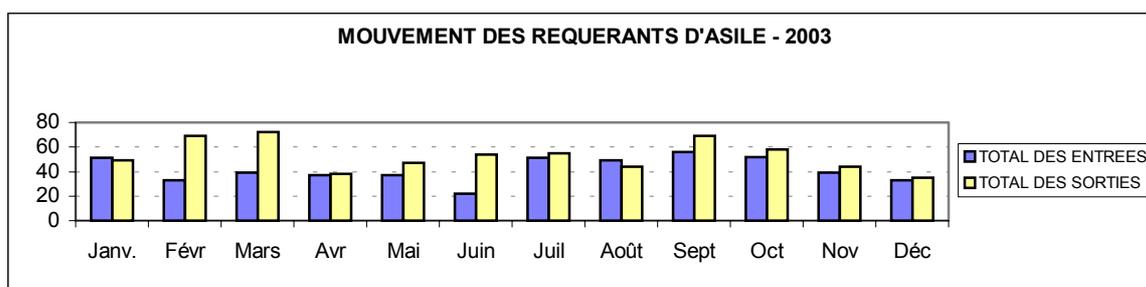
Aux termes de l'art. 29 al. 4 LAsi, l'ODR peut entendre directement les requérants d'asile, lorsque cette démarche peut entraîner une accélération sensible de la procédure d'asile. Le taux d'auditions fédérales directes qui était fixé à 30% depuis l'année 2000 est passé en 2003 à 40%. L'ODR prévoit dans le courant de l'année 2004 de passer progressivement à 50%. L'ODR pourrait également examiner dès 2005 si l'audition cantonale ne peut pas être peu à peu remplacée par l'audition effectuée directement par la Confédération. La diminution des auditions cantonales enregistrées par l'OPRA est vérifiable au quotidien.

## 18.5. Activités / Réalisations

### Généralités

Le canton gère un effectif total de 1996 personnes relevant de la législation sur l'asile (livrets N (1121) et F (875)). Parmi ces derniers, on observe que le canton s'occupe de 36 mineurs non accompagnés. A la fin de l'année, on dénombre 57% de requérants totalement assistés, 18% partiellement assistés (au bénéfice d'un complément d'aide sociale) et 24% autonomes (indépendants financièrement).

Au niveau des arrivées, 499 nouvelles arrivées ont été enregistrées, soit 23% de moins que l'année précédente. Alors que le nombre des familles est en nette diminution, on observe une augmentation du nombre de célibataires. Les requérants attribués au canton de Neuchâtel ne proviennent plus principalement de l'une ou l'autre région particulière; les pays de provenance se sont considérablement diversifiés et se répartissent en plus de trente-trois pays. On peut citer notamment la Bosnie, la Serbie-Monténégro, notamment les minorités du Kosovo, mais également la Macédoine, la Géorgie, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la Guinée. La venue de ces personnes n'est pas nécessairement liée à une situation de conflits ou de crise dans le pays de provenance.



Au niveau du règlement de séjour, 229 réglementations ont été comptabilisées, soit 11% de plus que l'année précédente. Ce chiffre représente:

- 144 permis B "à titre humanitaire"
- 18 permis B par regroupement familial
- 49 autres cas/permis B par mariage
- 18 octrois d'asile

Sur le plan des départs, 405 départs ont été comptabilisés, soit 88% de plus que l'année précédente. Il est important de souligner que ce chiffre représente :

- 69 départs volontaires
- 36 départs sous escorte policière
- 265 disparitions
- 16 retraits de la demande d'asile
- 12 transferts (vers un autre canton)
- 7 décès

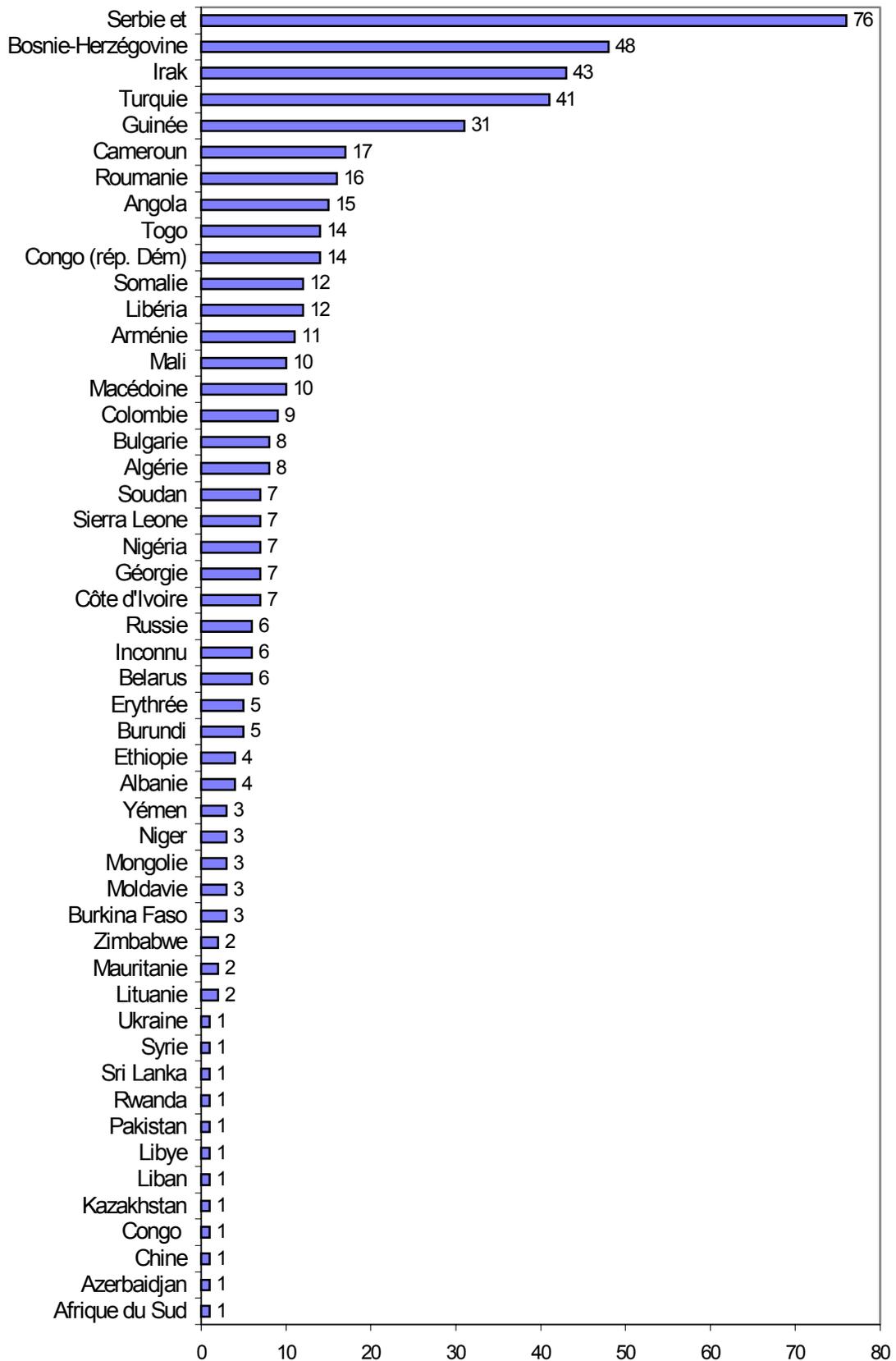
Dans le cadre de sa mission, l'OPRA est amené à gérer une difficulté croissante dans la mesure où le pays de provenance des requérants d'asile a une incidence directe sur la possibilité d'exécuter les décisions fédérales de renvoi. En effet, les retours sont bloqués car de nombreux pays refusent les renvois sous la contrainte. De plus, ceux-ci sont rendus difficiles à l'excès car il est pratiquement impossible d'établir la nationalité de certains requérants.

Le Conseil d'Etat, préoccupé par l'augmentation des dysfonctionnements et des abus dans les domaines de l'asile et des étrangers avait nommé, le 30 octobre 2002, un groupe interdépartemental composé de représentants du domaine de l'asile et des étrangers, de la police cantonale ainsi que des services juridique et pénitentiaire. Il avait comme mandat d'étudier les dysfonctionnements, l'application des mesures de contraintes et d'émettre des propositions d'amélioration. Sa tâche achevée, il a déposé un rapport exposant l'ensemble des propositions permettant d'améliorer la situation et l'efficacité des services. Ce rapport a été déposé en septembre 2003 et approuvé par le chef du DEP et la cheffe du DJSS. Dans le courant de 2004, un groupe de coordination sera chargé de mettre en place une meilleure coordination entre les services concernés.

### ***Répartition des requérants d'asile***

Le SAR gère de manière centralisée tant l'accueil (OARA) que la procédure (OPRA). Il est à relever que la plupart des cantons ont délégué la question de l'accueil soit aux communes, soit à des fondations privées et seul l'aspect procédure est géré par les autorités cantonales. Cette gestion centralisée implique que les communes neuchâteloises n'interviennent ni dans l'hébergement des requérants d'asile, ni dans les prestations inhérentes à leur suivi social. L'OARA se trouve constamment confronté à un problème d'hébergement des requérants d'asile en appartement dans le cadre du deuxième accueil. Force est d'admettre que les villes, et plus particulièrement celle de la Chaux-de-Fonds, ont un plus grand nombre d'appartements à louer que d'autres régions du canton.

La répartition inégale des requérants d'asile est à l'origine de l'intervention de plusieurs communes. Le chef de département, en étroite collaboration avec le SAR, a rencontré les représentants des communes dans le but de sensibiliser les communes à la problématique du parc immobilier et des conséquences au niveau de la répartition inégale des requérants d'asile dans le canton. Suite à cette rencontre, certaines communes ont fourni au SAR des listes d'appartements vacants et signalé des immeubles à vendre. Une réflexion entamée en 2003 au sein du SAR autour de la question de la répartition des requérants d'asile dans le canton se poursuivra en 2004.

**ARRIVEE DES REQUERANTS D'ASILE 2003 - PROVENANCE**

## **Réfugiés statutaires**

Si le SAR est chargé de demander à l'ODR le remboursement des dépenses générées dans le canton au titre de l'aide sociale fournie à tous les réfugiés statutaires B/F et C sur "contingents", ce sont le Centre social protestant (CSP) et Caritas qui délivrent les prestations d'aide sociale, sur délégation du Département de l'économie publique. Les remboursements de l'ODR ont couvert les dépenses liées aux prestations d'assistance versées au cours de l'année.

En 2003, 53 nouveaux réfugiés ont été enregistrés (à la suite d'octrois d'asile, mais également de regroupements familiaux, naissances ou transfert d'un autre canton). Soixante-neuf personnes changeaient de statut (permis C). Il y a un total de 154 réfugiés recensés dans le canton. Une légère baisse est à constater entre 2002 et 2003 qui est due à de nombreuses obtentions de permis C. Il est à relever que seule une minorité de réfugiés sont indépendants financièrement.

Dans le but de permettre une meilleure intégration dans le canton ainsi qu'une plus grande indépendance financière des réfugiés statutaires, le SAR, en collaboration avec CSP et Caritas, a mis sur pied début 2003 un groupe de travail intitulé "GT INTEGREF". La participation active au groupe de travail du bureau des emplois temporaires et de l'office de l'aide sociale a permis une réflexion quant à l'ouverture des programmes d'insertion professionnelle (ISP et MIP) aux réfugiés statutaires. Les modalités de participation sont, cependant, encore à déterminer.

## **18.6. Perspectives**

En novembre 2002, "près d'un Suisse sur deux avait approuvé l'initiative de l'UDC "contre les abus dans le droit d'asile". Celle-ci revenait, concrètement, à mettre une croix sur le droit d'asile en Suisse. Le résultat de ce scrutin a clairement montré l'attitude critique d'une large part de la population à l'égard de la politique d'asile. Dans le courant de l'année 2003, le Département Fédéral de Justice et de Police s'est par ailleurs trouvé confronté, à l'échelon national comme cantonal, à toute une série d'interventions et de requêtes allant majoritairement dans le sens d'un durcissement de la politique d'asile. Les exigences formulées se fondent, en partie, sur des problèmes réels, tels que le trafic de drogue auquel se sont trouvés mêlés des requérants, ou encore la difficulté de certains cantons à héberger les requérants.

Dans le domaine de l'asile, le canton continuera à appliquer les décisions de renvoi avec humanité et rigueur. Il s'agit de respecter les directives fédérales, tout en optant pour des solutions qui soient humainement soutenables. La communication concernant l'aide au retour et l'encouragement des départs volontaires est à renforcer. Dans le domaine de l'accueil, les modalités d'octroi de l'aide matérielle, l'accès à la formation et au marché du travail et la mise sur pied d'un réseau de soins cohérents continueront à faire l'objet d'une réflexion générale dans le but de rationaliser la prise en charge des requérants d'asile.

La vigilance sera également de mise pour la défense auprès de la Confédération d'une politique sociale de qualité, et de son corollaire, le principe de la couverture des coûts effectifs. En effet, le principe de la neutralité des coûts prôné par l'ODR dans son projet de révision de la loi sur l'asile ne suffit pas pour couvrir les charges des cantons. Appliqué en l'état, ce forfait générerait une perte supplémentaire d'environ 100 millions de francs pour les cantons, soit 3 à 5 millions pour Neuchâtel.

## 19. BUREAU DU DELEGUE AUX ETRANGERS

### 19.1. Missions

Le Bureau du délégué aux étrangers (BDE) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 26 août 1996, dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Il agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités étrangères, d'institutions et des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le BDE combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration, celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés par les diverses facettes de la présence des populations étrangères et migrantes.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants :

- rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- harmoniser et coordonner les procédures de décision cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le BDE assume six groupes de prestations dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers:

- liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- information, communication, traductions et formation;
- programmes d'intégration ciblés;
- contacts et consultations personnalisées;
- coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile);
- support logistique.

Les missions et prestations du BDE correspondent aux tâches dévolues aux cantons par la législation suisse. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

## 19.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs en 2003 ont été la poursuite de la mise en œuvre du programme de législation 2002 – 2005 du Conseil d'Etat dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers selon les moyens mis à disposition. Il s'agit notamment de l'accueil des nouveaux arrivants, des programmes d'intégration et d'apprentissage du français, d'actions de communication publique et de prévention du racisme ainsi que des projets qui concernent plus spécifiquement les jeunes migrants et leurs parents.

## 19.3. Ressources

L'effectif du BDE se composait à fin décembre 2003 d'une équipe interdisciplinaire de 11 personnes (9.35 postes). Le Conseil d'Etat a accepté l'engagement anticipé en automne 2003 d'une spécialiste en migration pour renforcer les mesures d'intervention prévues en 2004 auprès des jeunes migrants en difficulté d'intégration socioprofessionnelle ainsi que pour renforcer la lutte contre le racisme. En outre, 4 personnes supplémentaires ont renforcé l'action du BDE dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 15 à 20 personnes intervient régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Par simplification et rationalité d'organisation, la gestion complète des ateliers d'intégration et de français a été transférée du Service de l'emploi au BDE.

Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne se trouve à Neuchâtel. Cette implantation géographique prévaut depuis 1991. Une étude a été menée par l'Office d'organisation pour vérifier la pertinence de ce choix et étudier d'autres modèles possibles de centralisation ou de décentralisation. Les résultats de l'étude confirment pleinement la plus grande pertinence du choix actuel par rapport aux options étudiées.

Le contrat de mandat de prestation conclu en 2001 entre le Bureau du délégué aux étrangers et l'Office fédéral des étrangers (IMES), par l'intermédiaire de la Commission fédérale des étrangers (CFE), a été renouvelé en 2003. Ce contrat prévoit qu'en contre-partie d'une subvention fédérale portée à 150.000 francs, le BDE s'engage à fournir un certain nombre de prestations qui ressortent de l'ordre de priorité du Département fédéral de justice et police concernant les points forts pour les années 2001 à 2003 du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Ces prestations figurent au catalogue de celles du BDE.

## 19.4. Événements principaux

### **Prix "Salut l'étranger!" 2003**

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par un arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 1995 et il est doté aujourd'hui de 7000 francs. Il a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

La CTIE et le Bureau du délégué aux étrangers se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 38 candidatures (24 en 2002), de tous les districts, sont parvenues au jury dans les délais.

Le jury a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2003 à l'Association Vivre La Chaux-de-Fonds, à Mme Catherine Montalto et l'Association Les Marchés de l'Univers de Neuchâtel, à Madame Liliane Broillet et Monsieur Jean Buhler de Neuchâtel.

La conférence de presse pour la remise du prix a eu lieu le 16 décembre 2003 au Château de Neuchâtel en présence du chef du Département de l'économie publique, du président du jury, des lauréats ainsi que d'autres invités. Il faut relever que depuis la création du prix, en 1995, 27 lauréats ont été désignés et 229 propositions de candidatures ont été adressées au jury.

Ces 229 propositions représentent la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent

le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, qui passe souvent inaperçu, parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou de racisme.

### ***Enterrement des défunts dans les cimetières neuchâtelois et pluralisme confessionnel***

Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté, le 24 juin 2003, par 69 voix contre 36, un projet de modification de la loi sur les sépultures pour répondre à la demande des collectivités musulmanes en ce qui concerne les modalités d'inhumations de ses défunts. La solution de compromis trouvée s'inscrit cependant dans le cadre de la laïcité de l'Etat et elle est compatible avec les pratiques d'autres communautés religieuses minoritaires. Aucun référendum n'ayant été lancé, la loi a été promulguée le 29 août dernier. L'entrée en vigueur de ces modifications constitue une première étape fondamentale vers l'ouverture de quartiers multiconfessionnels. Aujourd'hui la voie est donc ouverte pour les communes qui souhaiteraient à l'avenir procéder aux réaménagements nécessaires pour permettre les inhumations répondant à d'autres modalités de sépultures que celles en vigueur actuellement.

### ***Droit de vote des étrangers au niveau cantonal***

La nouvelle constitution neuchâteloise, entrée en vigueur en 2001, a étendu le droit de vote des personnes étrangères, existant au niveau communal depuis 1848, au niveau cantonal.

Lors des élections fédérales d'octobre 2003, elles ont pu pour la première fois exercer leur nouveau droit lors de l'élection des représentants neuchâtelois au Conseil des États. Leur participation a été supérieure à celle enregistrée jusqu'à présent au niveau communal avec un taux de 25% au premier tour et 31% au deuxième tour.

### ***Nouveau site Internet***

Le site Internet de l'Etat de Neuchâtel a été partiellement modifié et il dispose depuis fin 2003 d'une nouvelle rubrique intitulée "Migrations et intégration" qui offre un accès spécifique direct. Cette rubrique est le fruit d'une collaboration entre le BDE, le Service des étrangers, le Service de l'asile et des réfugiés et le Service de la justice, entités administratives compétentes en matière d'application de la politique de migration du canton de Neuchâtel.

La rubrique "Migrations et intégration" offre de nombreux renseignements, notamment sur les modalités d'arrivée et de séjour dans le canton, sur les domaines de l'asile, de l'intégration ou encore de la lutte contre le racisme. Des informations sur les droits politiques des étrangers, les procédures de naturalisation, les possibilités de contact et de conseil ou les projets visant à favoriser l'intégration, tout comme des statistiques liées aux problématiques des migrations sont également proposées. Une page "Actualités et manifestations", régulièrement remise à jour, présente les manifestations interculturelles dans le canton et résume les principaux événements d'actualité en matière d'intégration.

### ***Nouveau programme fédéral de promotion de l'intégration 2004-2007***

Le BDE a participé activement à l'évaluation du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers 2001-2003 et à la conception des lignes de forces du nouveau programme pour la période 2004-2007. Afin de favoriser et encourager encore davantage les projets d'intégration des étrangers dans le canton, deux séances d'information ont été organisées au début de l'été 2003 pour présenter le nouveau programme fédéral. Proposées aux différentes associations et groupements d'étrangers, les deux séances, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds ont réuni une cinquantaine de personnes.

Suite aux demandes exprimées lors de ces soirées, une brève formation en soirée a été organisée sur le thème "Réaliser un projet d'association". Une douzaine de personnes l'ont suivie. L'évalua-

tion a confirmé l'intérêt d'une formation en faveur des bénévoles actifs dans les communautés étrangères au sujet de l'animation d'une association à but non lucratif et sur la conception et la gestion de projets. Une formation dans cette perspective est à l'étude pour 2004.

## 19.5. Activités / Réalisations

### *Médiations*

Le BDE assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette activité de médiation s'étend aussi à des institutions privées. Cette activité centrale du BDE implique d'entretenir des liens et des contacts réguliers avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements portugais, turcs, africains, albanais et musulmans. La fonction de médiation du BDE a été sollicitée en particulier dans le problème des sans-papiers. Dans le prolongement des interventions effectuées en 2001 et 2002, le délégué aux étrangers a été chargé de veiller à assurer la mise en oeuvre des décisions prises après la levée de l'occupation par le mouvement des sans-papiers de l'ancienne usine Novo-Cristal à La Chaux-de-Fonds.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le BDE	Nombre	Nombre	Nombre
	2003	2002	2001
Instances officielles – Collectivités étrangères	53	62	37
Institutions privées – Collectivités étrangères	17	21	20
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>83</b>	<b>57</b>

### *Centre de contacts spécialisé*

Le centre de contacts spécialisé est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès des personnes qui consultent à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles pour la population.

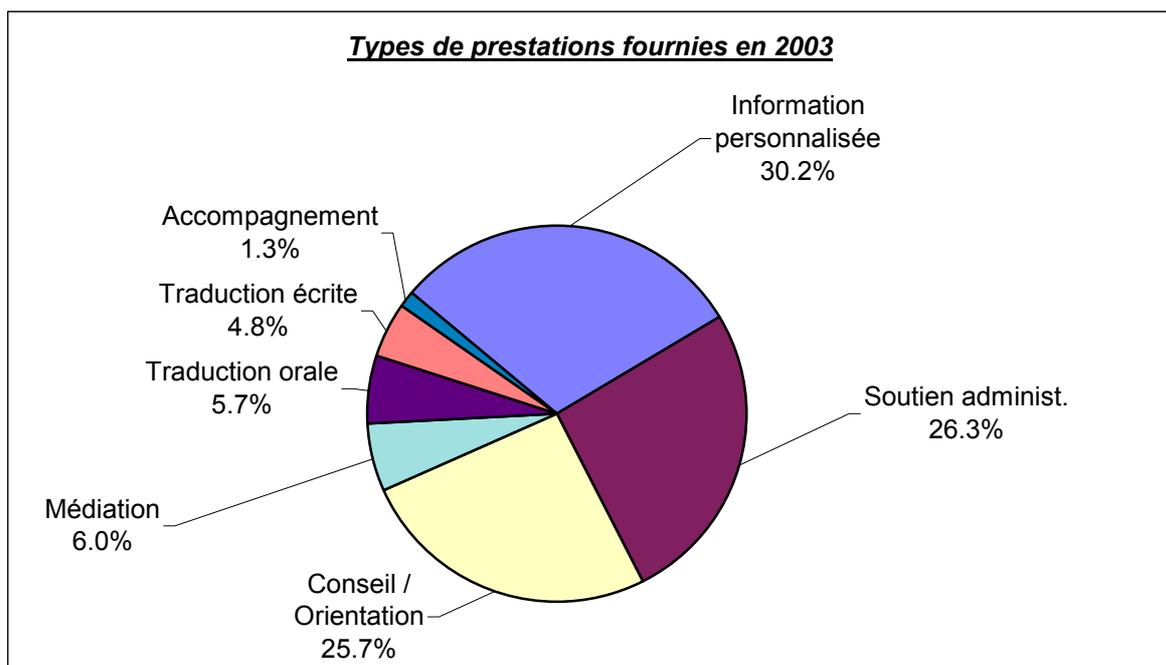
Durant l'année 2003, le nombre de consultations fournies a augmenté de manière significative. Les principales causes identifiées sont la dégradation de la situation socioéconomique et la restrictivité accrue de la politique suisse en matière de migrations qui ont fragilisé les conditions de vie d'une partie importante des populations étrangères et migrantes. L'importance accordée à ajuster en permanence la pertinence, l'efficacité et la qualité des prestations de consultations fournies constituent aussi un facteur d'attractivité du dispositif.

Durant l'année, un total de 1776 entretiens a été réalisé en faveur de 699 personnes. Ces consultants ont soumis au total 2249 problèmes dont le traitement a nécessité 3129 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement, traduction orale ou écrite). Le nombre élevé de premières consultations (nouveaux dossiers) exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation de centre de contacts fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

Résultats globaux en 2002 et 2003	2002	2003	Variation en %
Nombre de premières consultations	323	393	+21.7
Nombre de dossiers individuels traités	531	699	+31.6
Nombre d'entretiens réalisés	1371	1776	+29.5
Nombre de problèmes traités	1882	2249	+19.5
Nombre de prestations réalisées	2454	3129	+27.5

Le traitement des 2249 problèmes soumis en 2003 a impliqué la fourniture de 3129 prestations, soit une augmentation de 27.5% par rapport à l'année 2002. Ce sont essentiellement les prestations « information personnalisée », « soutien administratif » et « conseil et orientation » qui ont été mises en oeuvre.

Prestations fournies en 2002 et 2003	2002		2003		Variation 2002-2003	
	Nombre	%	Nombre	%	en chiffre et en %	
<b>Types de prestations</b>						
Information personnalisée	684	27.9	944	30.2	260	38.0
Soutien administratif	602	24.5	823	26.3	221	36.7
Conseil / Orientation	706	28.8	803	25.7	97	13.7
Médiation	156	6.4	188	6.0	32	20.5
Traduction orale	148	6.0	178	5.7	30	20.3
Traduction écrite	153	6.2	151	4.8	-2	-1.3
Accompagnement	43	1.8	42	1.3	-1	-2.3
<b>Nb total de prestations fournies</b>	<b>2454</b>	<b>100.0</b>	<b>3129</b>	<b>100.0</b>	<b>675</b>	<b>27.5</b>



Une attention plus soutenue a été vouée depuis 2002 à la situation des jeunes migrants et aux problèmes spécifiques auxquels certains d'entre eux peuvent être confrontés. Au total 50 cas traités en 2003 (42 en 2002) étaient liés aux difficultés rencontrées par ceux-ci dans le domaine de la formation ou dans leurs relations avec leurs parents.

Depuis avril 2003, le BDE, en collaboration avec le Service des étrangers et l'antenne SIDA NE, teste un dispositif spécifique d'accueil des artistes de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont eu lieu tous les mois, réparties sur deux après-midi.

Nombre de séances en 2003	Nombre d'intervenants par séance	Nombre d'artistes convoquées	Nombre d'artistes reçues	Nombre d'interprètes
19	4 à 5	134	109	38

### **Projets d'intégration**

#### **Accueil des nouveaux arrivants**

Le projet d'accueil des nouveaux arrivants vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Le Landeron, Neuchâtel, Boudry, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Cortaillod). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile.

Le projet prévoit en particulier la remise de documents, comprenant des informations utiles traduites à propos de la commune et de ses différents services, l'envoi d'une lettre personnalisée signée par le Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues étrangères représentatives dans le canton, l'invitation à une cérémonie de bienvenue, des visites guidées de la commune et selon l'option propre de chaque commune le recours à des traducteurs, un bureau ou des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, un cours d'apprentissage du français, organisé par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle sur le mandat du BDE, selon un système modulaire d'unités capitalisables, est proposé aux nouveaux arrivants. Ce projet a bénéficié d'une participation financière de la Confédération pour le volet des cours linguistiques.

Durant l'année 2003, la commune de Cortaillod a rejoint les partenaires déjà engagés dans cette action. Le projet a également été présenté aux communes de Marin et de La Sagne qui proposent déjà leur propre formule d'accueil des nouveaux arrivants.

#### **Fenêtre sur le monde**

Le projet *FeNEtre sur le monde* propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. L'action se réalise par la diffusion d'annonces à la radio neuchâteloise *RTN 2001* et par la création et l'envoi du bulletin "FeNEtre sur le monde" que le BDE diffuse à un fichier de 600 adresses environ. Le but est d'informer les responsables d'associations d'étrangers de l'ensemble des manifestations culturelles et sportives qui se déroulent dans le canton et de favoriser l'intégration des populations étrangères par une meilleure connaissance de leurs cultures et activités auprès de la population neuchâteloise.

Après trois ans de bon fonctionnement le projet a fait l'objet d'un sondage permettant d'évaluer son impact, son efficacité et son utilité. Les résultats du sondage ont été très positifs et ont donné un nouvel élan au projet qui continue de progresser dans sa fonctionnalité. Ce projet a bénéficié d'une participation financière de la Confédération.

### ***Vivre ici en venant d'ailleurs***

Le projet *Vivre ici en venant d'ailleurs* a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif de permettre un espace d'expression et de prise de parole aux personnes étrangères vivant dans le canton afin de promouvoir leur participation à l'espace public et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. L'action a bénéficié d'une participation financière de la Confédération.

Le projet a proposé mensuellement durant l'année 2003 une double action de communication. D'une part, la publication une fois par mois dans les deux quotidiens du canton, *L'Express* et *L'Impartial*, d'un article journalistique de fond sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton. D'autre part, la diffusion sur les ondes de la radio neuchâteloise (*RTN 2001*) d'un reportage de neuf minutes entre 9h et 10h du matin le vendredi précédent la publication de l'article. L'article et le reportage sont réalisés par une journaliste professionnelle indépendante (RP).

### ***Calendrier commun 2004 des Montagnes neuchâteloises***

La création d'un calendrier commun aux associations et groupements italiens et portugais a pour but de favoriser les contacts entre ceux-ci. Mieux se connaître, multiplier les occasions de rencontre, favoriser la circulation de l'information au sein de ces associations et groupements, constituent les objectifs de ce projet. A l'origine, il s'agissait d'un calendrier destiné à la collectivité italienne dans le haut du canton et créé en 2000. Depuis 2002, la communauté portugaise participe activement au projet.

Le BDE a coordonné les rencontres des membres du projet en assurant la préparation, la participation et le suivi des séances plénières ainsi que celles du comité de rédaction. Il a également établi les contacts et la collaboration entre les deux communautés étrangères ainsi qu'avec les autorités des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, partenaires du projet.

### ***Ateliers d'intégration et de français***

Les ateliers d'intégration et de français sont un dispositif constitué de programmes spécifiques qui visent à familiariser les migrants à leur contexte de vie helvète-neuchâtelois et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton et de la Suisse. L'offre de ces programmes est calibrée de telle sorte à s'adapter à des publics qui ont des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. En 2003, 10 programmes ont été réalisés dont 6 durant toute l'année et 4 de façon trimestrielle. Les programmes intitulés "*connaissances de la vie civique, de l'administration et des lois suisses*" ont été réalisés avec la participation financière de la Confédération.

Résultats globaux des ateliers de français et d'intégration en 2003	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2003	Nb. total de participants aux programmes en 2003	Nb. de nouvelles inscriptions par programme
Intitulé du programme				
<b>NEUCHATEL</b>				
1. Intégration au quotidien: <i>débutants</i>	Annuel	148	101	48
2. Intégration au quotidien: <i>intermédiaire</i>	Annuel	82	24	10
3. Intégration au quotidien: <i>avancé</i>	Annuel	80	29	13
4. Connaissance de la vie civique, de l'administration et des lois suisses: <i>intermédiaire</i>	Annuel	80	29	20
5. Connaissance de la vie civique, de l'administration et des lois suisses: <i>avancé</i>	Trimestriel	36	16	16
6. Connaissance de la vie civique, de l'administration et des lois suisses: <i>avancé</i>	Trimestriel	36	19	19
<b>LA CHAUX-DE-FONDS</b>				
7. Intégration au quotidien: <i>débutants turcophones</i>	Trimestriel	56	32	32
8. Intégration au quotidien: <i>avancé</i>	Annuel	80	77	20
9. Connaissance de la vie civique, de l'administration et des lois suisses: <i>intermédiaire</i>	Annuel	80	61	20
10. Connaissance de la vie civique, de l'administration et des lois suisses: <i>avancé</i>	Trimestriel	36	22	22
<b>TOTAL</b>		<b>714</b>	<b>410</b>	<b>220</b>

Le nombre de participants a connu une forte croissance en 2003. Au total 411 (278 en 2002) personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés. Les participants nouvellement inscrits provenaient d'une trentaine de pays différents et disposaient d'autorisations de résidence durables en Suisse.

Nouvelles personnes inscrites en 2003 selon le statut de séjour en 2003	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	117	53.2
Permis N et F	52	23.6
Autres statuts LSEE	51	23.2
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>100.0</b>



### **Réseau des traducteurs et de médiateurs socioculturels**

Le réseau est composé de 81 traducteurs parlant 38 langues. Durant l'année 2003, dix-huit nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.). Le projet mené conjointement avec le Service des étrangers et le groupe Sida Neuchâtel destiné aux artistes de cabaret a, entre autre, contribué au recrutement de nouvelles traductrices.

En 2003, un nombre important de demandes de traduction orales et écrites a été adressé au BDE. Environ 140 actes de traductions écrites ont été organisées sous l'égide du BDE. Parmi elles, certains documents ont été traduits dans une langue, d'autres vers plusieurs langues. Un acte de traduction comprend l'ensemble du travail et des opérations nécessaires pour fournir la prestation de traduction (enregistrement de la demande, analyse et décision, contacts avec les traducteurs, réception de la traduction et contrôle de celle-ci, transmission à l'institution demandeuse et organisation de la facturation). Parmi les grandes actions de traduction organisées durant l'année 2003, il y a la brochure "*Bienvenue dans le canton de Neuchâtel*" et l'opération *éduclip* du Service de la jeunesse.

Pour assurer l'efficacité et la qualité des prestations un lien permanent est maintenu avec les traducteurs. En outre, comme en 2001 et 2002, une formation destinée à l'ensemble des membres du réseau a été mise sur pied entre juin et novembre 2003. La formation de dix-huit heures au total était constituée de trois modules thématiques, chaque module contenant quatre séances d'apport théoriques.

La liste des traducteurs a été systématiquement contrôlée, mise à jour et diffusée aux services de l'administration cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui la sollicitent.

### **Forum "Tous différents – Tous égaux"**

Le BDE a assuré la préparation, l'animation, la coordination et le secrétariat du Forum "Tous différents - Tous égaux" issu de la campagne du Conseil de l'Europe contre le racisme et l'intolérance (6 séances plénières et plusieurs séances de travail en sous-groupes). A l'occasion de la Journée internationale contre le racisme, le 21 mars, plusieurs manifestations de sensibilisation publique au racisme ont été organisées: une exposition, des animations pour les enfants, une animation itinérante de rue à La Chaux-de-Fonds, Marin-Epagnier, Peseux et Neuchâtel avec une fanfare tzigane, un théâtre de rue et les créations des jeunes des centres partenaires, un forum de discussion organisé par des jeunes sur le thème "Délinquance, racisme et intégration", un stand en zone piétonne de Neuchâtel et finalement une soirée concerts-spectacles. Dans le cadre de cette action, l'Association La Cardamone a présenté une pièce de théâtre intitulée *Le Violon enchanté* qui a reçu le prix "Salut l'étranger!" 2002. Une collaboration avec l'organisation Passion Cinéma a complété l'action du 21 mars avec la projection du film d'ouverture du Festival des Films du Sud à Fribourg à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Cette année, le Forum "Tous différents - Tous égaux" a bénéficié de nouvelles collaborations, notamment avec des organismes s'adressant aux jeunes, il a intensifié ses actions dans le haut du canton et a développé un effort particulier pour la communication publique. L'opération fut un succès.

### **Collaborations nationales et intercantionales**

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale des étrangers (CFE) et avec la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les relations de travail avec la CFE se sont encore fortement accrues en 2003 dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Un ou souvent plusieurs collaborateurs du BDE ont participé en particulier à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestations dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers, à toutes les rencontres publiques organisées par la CFE ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité par la CFE ou son secrétariat. La collaboration intercantonale s'est également développée en 2003, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotées de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des représentants de la Confédération ont eu lieu en

2003. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le BDE assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Suite à la demande du chef du Département de l'économie publique, le délégué aux étrangers a poursuivi les contacts et démarches préparatoires en vue d'améliorer la collaboration intercantonale romande en matière de politique des migrations. Le but est de parvenir à une bonne concertation des réflexions au niveau romand pour formuler des propositions politiques communes qui répondraient de manière plus adaptée aux nouveaux enjeux de l'évolution des migrations internationales. Un groupe de travail intercantonal a été constitué. Il a procédé à une concertation des cantons romands concernant leurs pratiques en matière de gestion des contingents cantonaux, des conditions salariales et de travail déterminantes pour l'octroi d'autorisations de travail et sur la lutte contre l'occupation illégale de main-d'œuvre étrangère et contre le travail au noir. Les résultats permettront de dégager les convergences et les divergences entre cantons en vue d'une harmonisation des pratiques. Les travaux du groupe se poursuivront en 2004.

### ***Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)***

La CTIE, présidée par M. Grédy, ancien secrétaire général de la convention patronale de l'industrie horlogère suisse, s'est réunie à 5 reprises en séances plénières durant l'année 2003. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des étrangers y ont tenu une place prépondérante. Comme la CTIE est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le Bureau du délégué aux étrangers s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

### ***Rapport "Enterrement des défunts dans les cimetières publics neuchâtelois et pluralisme confessionnel"***

Datant de 1894, la réglementation neuchâteloise sur les sépultures ne tenait pas compte du paysage pluriconfessionnel contemporain, qui s'est fortement accentué ces dernières années, non seulement dans notre canton, mais également en Suisse et en Europe. Les cimetières neuchâtelois sont des collectivités publiques et dès lors soumis à la règle de séparation des pouvoirs entre l'église et l'Etat, ainsi qu'au principe général de laïcité.

Introduire une possibilité au choix des communes – et avec l'accord de l'Etat – de créer dans les cimetières publics neuchâtelois des quartiers pour des inhumations de longue durée, tout en poursuivant la logique actuelle de gestion des cimetières en zones ou quartiers dévolus à des types spécifiques de sépulture, telle est la proposition principale du rapport intitulé "Enterrement des défunts dans les cimetières publics neuchâtelois et pluralisme confessionnel" établi par la CTIE, en réponse à la demande des associations islamiques du canton qui souhaitent pouvoir procéder à des enterrements répondant à leurs exigences religieuses.

L'idée centrale de la CTIE: aménager un quartier pour des inhumations de longue durée (deux ou trois générations) tout en respectant les principes de rotation des tombes et d'enterrement à la ligne. Il s'agit donc de mettre en place une solution laïque et non pas de créer un cimetière musulman régi par des règles islamiques. Il s'agit d'une réponse appropriée et nuancée aux nouveaux enjeux posés par l'enterrement des défunts.

En juin 2003, le Grand Conseil a adopté le rapport et accepté ainsi de modifier la loi cantonale sur les sépultures en précisant que le quartier pour des inhumations de longues durées devaient conserver un caractère multiconfessionnel.

Ce dossier a constitué un axe important du travail de la CTIE depuis quatre ans et il revêt une réelle importance dans la politique contemporaine d'intégration des étrangers et des migrants.

### **Bureau et commissions internes de la CTIE**

Le bureau de la CTIE n'a pas tenu de séance en 2003. La commission "Femmes migrantes" de la CTIE s'est réunie à cinq reprises. Elle est composée de cinq femmes et un homme et elle a pour objectifs de travailler pour l'intégration des femmes, de remplir les mandats confiés par la CTIE, de faire le lien entre différentes associations et institutions travaillant sur les problèmes liés aux femmes, d'identifier les problèmes et demandes qui peuvent concerner les migrantes et de proposer des solutions à ces problèmes. La commission s'est concentrée cette année sur le dossier des possibilités de traduction durant la grossesse et la maternité. Un avant-projet a vu le jour après consultation d'une sage-femme indépendante et de la déléguée à l'égalité. En fin d'année, la commission et le délégué aux étrangers ont rencontré le médecin cantonal et le chef du Service de la santé publique pour leur présenter l'avant-projet et solliciter leur participation. Le projet sera poursuivi et étoffé au début de l'année 2004 par un groupe de travail composé de représentants du Service de la santé publique et de la commission.

La CTIE avait décidé le 3 avril 1996, en accord avec le Conseil d'Etat, de créer un groupe de contacts chargé d'instaurer un dialogue régulier avec des représentants des associations ou centres islamiques du canton de Neuchâtel dans le but de mieux faire connaissance, d'établir des liens basés sur la confiance mutuelle et d'examiner les demandes ou propositions des uns et des autres.

Ce groupe est dirigé par le président de la CTIE et il a tenu une seule séance pour examiner le rapport final d'un groupe d'étude ad hoc présentant les solutions concrètes concernant l'inhumation des défunts musulmans. Les propositions ont été acceptées sans opposition par les participants.

Suite à la suspension de la réédition de la brochure "*Bienvenue dans le canton de Neuchâtel*", la commission "Information" a sollicité une prise de position de la CTIE. Celle-ci s'est prononcée en faveur d'une actualisation et d'une reformulation du contenu et de la forme de la brochure. Après s'être réunie à quatre reprises et après consultation des représentants des communautés étrangères, la commission a abouti à un contenu allégé. Une graphiste a été mandatée et a soumis plusieurs propositions à la commission. La brochure a ensuite été traduite en 9 langues: allemand, italien, anglais, espagnol, portugais, turc, serbo-croate, albanais et arabe. Toutes traductions confondues, 13.000 exemplaires de la brochure seront disponibles au début 2004. Une partie sera diffusée au sein des communes partenaires du projet d'accueil des nouveaux arrivants et un lot comprenant toutes les traductions sera remis également aux autres communes du canton. La brochure pourra également être commandée sur le site Internet du BDE.

## **19.6. Perspectives**

La crise économique sévère que vit le canton a des conséquences qui sont inégalement supportées par les différentes couches de la population. Cette situation amplifie un important malaise latent concernant l'identité suisse et son avenir. Une expression importante de ce malaise identitaire est une fermeture xénophobe marquée à l'égard d'une partie minoritaire des populations étrangères en Suisse et en matière de politique étrangère.

Les tensions xénophobes et racistes d'aujourd'hui altèrent le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du canton. Aux fractures économiques s'ajoutent des fractures sociales à caractère xénophobe qui prêtertent la cohésion sociale. La fermeture xénophobe conduit à une impasse au détriment de l'indispensable convergence et mobilisation des efforts pour assurer un développement économique et social plus performant et équitable pour chacun. L'avenir et l'essor économique, social et culturel du canton dépendent largement de son ouverture au monde, de ses relations avec l'étranger et de la participation de personnes étrangères sur son territoire. Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent ainsi un atout décisif pour le pays.

Les autorités cantonales ont un rôle important à jouer pour tenir compte de façon appropriée des préoccupations et inquiétudes exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique de migrations et de veiller simultanément à la cohésion sociale en réduisant les tensions xénophobes et racistes. C'est notamment la fonction assignée à la politique d'intégration des étrangers dont les buts essentiels sont d'assurer des relations équilibrées entre les populations, préserver la paix sociale et contribuer au sentiment de sécurité de la population dans son cadre de vie.

Les moyens mis à disposition pour assurer cette mission représenteront ces prochaines années un enjeu important.

Neuchâtel, le 10 mars 2004

Bernard Soguel  
Conseiller d'Etat  
Chef du Département de l'économie publique

## TABLE DES MATIERES

<b>DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. EN BREF.....</b>	<b>1</b>
1.1. Introduction.....	1
1.2. Secteur Économie .....	3
1.3. Secteur Tourisme .....	4
1.4. Secteur Emploi .....	5
1.5. Secteur Agriculture et consommation.....	6
1.6. Secteur Migrations .....	8
<b>2. SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>9</b>
2.1. Missions .....	9
2.2. Objectifs de l'année .....	9
2.3. Ressources .....	9
2.4. Événements principaux .....	10
2.5. Activités / Réalisations .....	10
2.6. Perspectives.....	12
<b>SECTEUR ECONOMIE .....</b>	<b>13</b>
<b>3. SERVICE DE PROMOTION ECONOMIQUE.....</b>	<b>13</b>
3.1. Missions .....	13
3.2. Objectifs de l'année .....	13
3.3. Ressources .....	13
3.4. Événements principaux .....	14
3.5. Activités / Réalisations .....	14
<b>4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NEUCHATELOIS .....</b>	<b>33</b>
4.1. Missions .....	33
4.2. Objectifs de l'année .....	33
4.3. Ressources .....	33
4.4. Résultats / Perspectives .....	34
<b>5. OBSERVATOIRE CANTONAL.....</b>	<b>37</b>
5.1. Missions .....	37
5.2. Objectifs de l'année .....	37
5.3. Ressources .....	37
5.4. Événements principaux .....	38
5.5. Activités / Réalisations .....	38
5.6. Perspectives.....	40
<b>SECTEUR TOURISME.....</b>	<b>41</b>
<b>6. TOURISME NEUCHÂTELOIS .....</b>	<b>41</b>
<b>7. SERVICE DU COMMERCE ET DES PATENTES .....</b>	<b>43</b>
7.1. Missions .....	43
7.2. Objectifs de l'année .....	43
7.3. Ressources .....	43
7.4. Événements principaux .....	43
7.5. Activités / Réalisations .....	44
7.6. Perspectives.....	47
<b>8. SITE DE CERNIER .....</b>	<b>48</b>
8.1. Missions .....	48
8.2. Objectifs de l'année .....	48
8.3. Ressources .....	49
8.4. Événements principaux .....	50
8.5. Activités / Réalisations .....	51
8.6. Perspectives.....	52

<b>SECTEUR EMPLOI .....</b>	<b>53</b>
<b>9. SERVICE DE L'EMPLOI .....</b>	<b>53</b>
9.1. Missions .....	53
9.2. Objectifs de l'année .....	54
9.3. Événements principaux .....	54
9.4. Ressources .....	57
9.5. Activités / Réalisations .....	58
9.6. Perspectives .....	63
<b>10. SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL .....</b>	<b>67</b>
10.1. Missions .....	67
10.2. Objectifs de l'année .....	67
10.3. Ressources .....	67
10.4. Événements principaux .....	68
10.5. Activités / Réalisations .....	68
10.6. Perspectives .....	75
<b>11. CENTRE NEUCHÂTELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE (CNIP).....</b>	<b>76</b>
11.1. Missions .....	76
11.2. Objectifs de l'année .....	76
11.3. Ressources .....	77
11.4. Événements principaux .....	81
11.5. Activités / Réalisations .....	81
11.6. Perspectives .....	81
<b>12. AVS / AI.....</b>	<b>83</b>
12.1. Charges AVS/AI et prestations complémentaires AVS/AI .....	83
12.2. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) .....	84
12.3. Office de l'assurance-invalidité (OAI).....	84
12.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC).....	84
<b>SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION .....</b>	<b>85</b>
<b>13. SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE.....</b>	<b>85</b>
13.1. Missions .....	85
13.2. Objectifs de l'année .....	85
13.3. Ressources .....	85
13.4. Événements principaux .....	85
13.5. Activités / Réalisations .....	86
<b>14. SERVICE DE LA VITICULTURE ET STATION D'ESSAIS VITICOLES .....</b>	<b>99</b>
14.1. Missions .....	99
14.2. Objectifs de l'année .....	99
14.3. Ressources .....	99
14.4. Événements principaux .....	100
14.5. Activités / Réalisations .....	100
14.6. Perspectives .....	109
<b>15. SERVICE DE LA CONSOMMATION .....</b>	<b>110</b>
15.1. Missions .....	110
15.2. Objectifs de l'année .....	110
15.3. Ressources .....	111
15.4. Événements principaux .....	112
15.5. Activités / Réalisations .....	113
15.6. Perspectives .....	119
<b>16. SERVICE VETERINAIRE .....</b>	<b>120</b>
16.1. Missions .....	120
16.2. Objectifs de l'année .....	120
16.3. Ressources .....	121
16.4. Événements principaux .....	121
16.5. Activités / Réalisations .....	122
16.6. Perspectives .....	124

<b>SECTEUR MIGRATIONS.....</b>	<b>126</b>
<b>17. SERVICE DES ETRANGERS.....</b>	<b>126</b>
17.1. Missions .....	126
17.2. Objectifs de l'année .....	126
17.3. Ressources .....	126
17.4. Événements principaux .....	126
17.5. Activités / Réalisations .....	127
17.6. Perspectives.....	132
<b>18. SERVICE DE L'ASILE ET DES REFUGIES .....</b>	<b>134</b>
18.1. Missions .....	134
18.2. Objectifs de l'année .....	134
18.3. Ressources .....	135
18.4. Événements principaux .....	135
18.5. Activités / Réalisations .....	136
18.6. Perspectives.....	139
<b>19. BUREAU DU DELEGUE AUX ETRANGERS.....</b>	<b>140</b>
19.1. Missions .....	140
19.2. Objectifs de l'année .....	141
19.3. Ressources .....	141
19.4. Événements principaux .....	141
19.5. Activités / Réalisations .....	143
19.6. Perspectives.....	150